



PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES
DE VALEUR MAÏS, SOJA, VOLAILLE, POISSON ET DE
RESILIENCE AU BURKINA FASO

**CONSTRUCTION DE 2 POULAILLERS DE 200 M² CHACUN ANNEXE D'UN MAGASIN DE 18 M²
DANS 40 FERMES MODERNES (1000 PONDEUSES PAR POULAILLER>500A,**

- REGION DU CENTRE, Saaba (05), Komsilga (05), Koubri (05) Tanghin-Dassouri (04) ;
- REGION DES HAUTS-BASSINS, Bobo-Diouasso (05), Orodara (03) ;
- REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN, dédougou (05) ;
- REGION DU CENTRE-OUEST, Koudougou (05), Léo (03) ;

Type Document	de RAPPORT D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) <i>Version finale</i>		
Date d'Edition	- Mai 2021		
Rédigé par	Augustin MINOUNGOU, Expert Consultant en Sauvegarde Environnementale et Sociale Ouagadougou - Burkina Faso Tél : (226) 70 23 93 60/75 23 9360. Email : miaugust@yahoo.fr		
Revu par	MERAH		
Approuvé par			
Liste de diffusion	Entités	Nombre Copies papier	Version Electronique
	MEEVCC/ANEVE	03	01
	PIMSAR	02	01
	BAD	01	01

Table des matières

Table des matières.....	ii
Liste des tableaux.....	v
Liste des cartes.....	vii
Liste des photos.....	vii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	viii
RESUMÉ NON TECHNIQUE.....	x
NON-TECHNICAL SUMMARY.....	xxxvi
I. INTRODUCTION.....	1
a. Objectifs de la présente étude environnementale et sociale.....	2
b. Contenu et organisation du rapport.....	3
c. Méthodologie générale d'étude et d'analyse.....	4
II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	5
2.1. CADRE POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE.....	5
2.1.1. Cadre de politique environnementale et sociale (CPES).....	5
2.1.2. Programme National de Développement Economique et Social (PNDESII).....	5
2.1.3. Politique agricole au Burkina Faso.....	5
2.1.4. Stratégie nationale de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.....	6
2.1.5. Politique nationale en matière d'environnement (PNE).....	7
2.1.6. Politique nationale d'aménagement du territoire.....	7
2.1.7. . Stratégie Nationale Genre.....	7
2.1.8. Politique Nationale Sanitaire (PNS).....	8
2.1.9. Politique Nationale d'Hygiène Publique (PNHP).....	8
2.1.10. Le Schémas directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDU) :.....	8
2.1.11. Les Plans Communaux de Développement (PCD).....	9
2.1.12. Stratégie nationale et plan d'action de diversité biologique.....	9
2.2. Cadre juridique des EIES/NIES au Burkina Faso.....	9
2.2.1. Cadre juridique national.....	9
2.2.2. Cadre politique internationale - Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD.....	13
2.2.2.1. Politiques de Sauvegarde opérationnelle de la BAD.....	13
2.2.2.2. Politique de la banque en matière de réduction de la pauvreté (2001).....	14
2.2.2.3. Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012).....	14
2.2.2.4. Politique de la BAD en matière de genre.....	15
2.2.2.5. Procédures d'évaluation environnementale et sociale de la banque.....	15
2.2.2.6. Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile(2012).....	16
2.3. Cadre institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet.....	17
2.3.1. Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques et de la Mécanisation (MAAHC).....	17
2.3.2. Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH).....	17
2.3.3. Ministère en charge de l'environnement.....	17
2.3.4. Autres ministères et institutions intéressés.....	18
2.3.5. Analyse des capacités des institutions en matière d'environnement.....	18
III. Description et justification du projet.....	20
3.1. Description du PIMSAR.....	20
3.2. Description des composantes et localisation du projet.....	21
3.3. Description des travaux et des activités du sous-projet.....	21
a. Délimitation des différentes zones d'influence du sous-projet.....	22
i. Zone restreinte.....	22
ii. Zone d'influence intermédiaire.....	35
<input type="checkbox"/> La région du Centre.....	36
<input type="checkbox"/> La région du Centre Ouest.....	38
<input type="checkbox"/> Région des Hauts Bassins.....	39

□	Région de la Boucle du Mouhoun.....	40
iii.	Données générales sur la filière volaille au Burkina Faso.....	41
b.	Enjeux environnementaux du sous-projet et domaines environnementaux impactés	45
i.	Enjeux environnementaux du sous-projet	45
ii.	Enjeux sociaux du sous-projet en tenant compte des différentes de mise en œuvre	46
IV.	ANALYSE DES VARIANTES	48
4.1.	Méthodologie	48
4.2.	Variante « sans projet » et « avec projet »	48
4.2.1.	Option1 : « sans le projet ».....	48
4.2.2	Option 2 : « avec le projet »	49
4.3.	Variante retenue	50
V.	Consultation DU publiC	52
□	Procédure de la consultation publique.....	52
□	Résultats de la consultation publique	53
□	Mobilisation communautaire potentielle au profit du sous-projet	53
VI.	ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX et sociaux du SOUS-projet.....	59
6.1.	Méthodologie d'identification des impacts	59
6.2.	Identification et description des impacts	59
6.3.	Evaluation de l'importance de l'impact.....	64
6.3.1.	Méthode d'évaluation de l'impact potentiel.....	64
6.3.2.	Evaluation des risques et impacts négatifs potentiels du sous-projet sur le milieu physique en phase de préparation.....	69
6.3.3.	Evaluation des impacts du sous-projet sur le milieu biologique en phase de préparation.....	71
6.3.4.	Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu socioéconomique en phase de préparation	76
6.3.5.	Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu physique en phase de construction	79
6.3.6.	Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu socioéconomique en phase de construction.....	82
6.3.7.	Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu physique en phase d'exploitation	83
6.3.8.	évaluation des impacts négatifs des activités du sous-projet sur le milieu socioéconomique en phase d'exploitation.....	85
6.3.9.	Evaluation des impacts positifs du sous – projet sur le milieu socioéconomique en phase de préparation	87
6.3.10.	Evaluation des impacts positifs du sous – projet sur le milieu socioéconomique en phase de construction.....	87
6.3.11.	Evaluation des impacts positifs du sous – projet sur le milieu socioéconomique en phase d'exploitation.....	88
.	93	
VII.	Analyse des risques	93
VIII.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	110
8.1.	Rappels des principaux impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs.....	110
8.2.	Programme d'atténuation et de compensation des impacts environnementaux et sociaux	112
8.3.	Programme de mise en œuvre des mesures de bonification	116
IX.	Mécanisme de gestion des plaintes et doléances	138
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	141
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	142
	ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE	I
	ANNEXE 2 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES À INSÉRER DANS LES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	xxix
	Annexe 3 : FICHES DE DONNES ET PERSONNES RENCONTREES/CONTACTEES.....	xxxiv
	ANNEXE 4 : PV DE CONSULTATION DU PUBLIC.....	lxvii
	ANNEXE 4 : ACTES DE CONSENTEMENT	lxxvii

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation des sites de construction poulaillers de 200 m ² chacun annexé d'un magasin de 18 m ² dans 40 fermes modernes, région du Centre, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun.	xi
Tableau 2 : Rôles, responsabilités ainsi que les besoins en renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale du sous projet.....	xv
Tableau 3 : Caractéristiques spécifiques de la zone d'influence directe du sous-projet.....	xvi
Tableau 4 : Enjeux environnementaux du sous-projet	xxi
Tableau 5 : impacts socio-environnementaux négatifs	xxiii
Tableau 8 : Synthèse des impacts et mesures de bonification	xxiv
Tableau 9 : Synthèse des consultations du public	xxv
Tableau 10 : programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation.....	xxviii
Tableau 11 : Récapitulatif des coûts des mesures environnementales et sociales	xxxv
Table 12: Location of construction sites of 200 m ² poultry houses each annexed to an 18 m ² warehouse in 40 modern farms , Center, Center-West, Hauts-Bassins and Boucle du Mouhoun regions.	xxxvi
Table 13: Roles, responsibilities as well as capacity building needs of institutions involved in the environmental and social management of the sub-project	xl
Table 14: Specific characteristics of the area of direct influence of the sub-project.....	xlii
Table 15: Environmental issues of the sub-project.....	xlviii
Table 16 : Social issues of the sub-project	xlviii
Negative impacts and their mitigation measures (table n° Table 17: Summary of major impacts Phase.....	l
Table 18: Summary of impacts and improvement measures	li
Table 19: Summary of public consultations	lii
Table 20: Implementation schedule for mitigation and compensation measures	lv
Table 21: Summary of costs of environmental and social measures	1
Tableau 22: Rôles, responsabilités ainsi que les besoins en renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale du sous projet.....	18
Tableau 23 : liste des sites du sous-projet	21
Tableau 24 : Localisation des sous-projets.....	23
Tableau 25 : Caractéristiques spécifiques de la zone d'influence directe du sous-projet.....	27
Tableau 26: Population de la région du centre	37
Tableau 27: Population de la région du Centre-Ouest.....	39
Tableau 28 : Population de la région des hauts bassins.....	40
Tableau 29 : Population de la région de la Boucle du Mouhoun.....	41
Tableau 30 : Évolution des effectifs de volaille dans les zones d'intervention du PIMSAR au cours des 5 dernières années.....	42
Tableau 31 : Enjeux environnementaux du sous-projet	45
Tableau 32 : Enjeux sociaux du sous projet	46

Tableau 33 : Liste des structures et rôles potentiels en phase d'exécution des travaux	54
Tableau 34 : Synthèse des consultations publiques avec les parties prenantes	55
Tableau 35 : Matrice d'identification des impacts	62
Tableau 36 : caractérisation de l'impact potentiel identifié.....	64
Tableau 37 : Grille de détermination de l'importance absolue des impacts	66
Tableau 38 : Grille de détermination de l'importance relative d'un impact.....	67
Tableau 39 : Evaluation des impacts sur la qualité de l'air	69
Tableau 40 : Evaluation des impacts sur l'ambiance sonore	70
Tableau 41 : Evaluation des impacts sur le sol.....	70
Tableau 42 : végétation du site	71
Tableau 43 : Evaluation des impacts sur la végétation.....	74
Tableau 44 : Evaluation des impacts sur la faune.....	75
Tableau 45 : Evaluation des impacts sur le cadre de vie des ménages riverains en phase de préparation	76
Tableau 46 : Evaluation des impacts sur la santé et la sécurité	77
Tableau 47 : Evaluation des impacts de la violence faite aux femmes en phase de préparation	78
Tableau 48 : Evaluation des impacts sur la qualité de l'air	79
Tableau 49 : Evaluation des impacts sur la qualité du bruit en phase de construction.....	80
Tableau 50 : Evaluation des impacts sur la qualité des sols en phase de construction.....	80
Tableau 51 : Evaluation des impacts sur la qualité du paysage en phase de construction	81
Tableau 52 : Evaluation des impacts sur la santé et la sécurité	82
Tableau 53 : Evaluation des impacts négatifs du sous- projet sur la qualité de l'air en phase d'exploitation. 83	
Tableau 54 : Evaluation des impacts négatifs du sous- projet sur la qualité du bruit en phase d'exploitation 84	
Tableau 55 : Evaluation des impacts négatifs du sous- projet sur la qualité des sols en phase d'exploitation 85	
Tableau 56 : Evaluation des impacts sur la santé et la sécurité	85
Tableau 57 : Evaluation des impacts sur la qualité du cadre de vie des riverains	86
Tableau 58 : Evaluation des impacts positifs sur la création d'emploi en phase de préparation.....	87
Tableau 59 : Evaluation des impacts positifs sur la création d'emploi en phase de préparation.....	87
Tableau 60 : Evaluation des impacts positifs sur la création d'emploi en phase de d'exploitation.....	88
Tableau 61 : Evaluation des impacts sur le développement des activités socio-économiques.....	89
Tableau 62 : Tableau de synthèse des impacts négatifs majeurs et mesures d'atténuation	89
Tableau 63 : Synthèse des impacts et mesures de bonification	90
Tableau 64 : Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité	95
Tableau 65 : Matrice de criticité.....	95
Tableau 66 : Identification des risques	97
Tableau 67 : Typologie des risques	101
Tableau 68 : Analyse des risques initiaux et présentation des risques résiduels	102
Tableau 69 : synthèse des différents impacts négatifs majeurs et leurs mesures de compensation par phase 111	

Tableau 70 : Programme de mise en œuvre des mesures d’atténuation, et de compensation	113
Tableau 71 : Les principaux impacts et risques environnementaux et sociaux positifs du sous-projet sont :	116
Tableau 72 : programmes de surveillance environnementale.....	127
Tableau 73 : Indicateurs de suivi environnemental	129
Tableau 74: Synthèse du plan de renforcement des capacités.....	131
Tableau 75: Synthèse des coûts des mesures environnementales et sociales	133

Liste des cartes

Carte 1: Plan de situation zones d’intervention du PIMSAR)/doc préparation du projet (BAD, 2020).....	36
---	----

Liste des photos

Photo 1 : Poulailier traditionnel amélioré.....	44
Photo 2 : séance de consultation publique animée par les enquêteurs de l’étude	53

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en eau potable
AEP MV	: Adduction d'Eau Potable Multi-Villages
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AN	: Assemblée Nationale
APFNL	: Agence de Promotion des Produits Forestiers Non ligneux
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	: Banque Africaine de Développement
BF	: Borne Fontaine
BP	: Branchement Particulier
ANEVE	: Bureau National des Évaluations Environnementales
CPE	: Centre de Production d'Eau
PIMSAR	: Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso
DGESS	: Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles
DGFF	: Direction Générale de la Forêt et de la Faune
DGPEDD	: Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DREEVCC	: Direction Régionale de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements Climatique
ÉIE	: Étude d'Impact sur l'Environnement
ÉIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
GPS	: Global Positioning System
IEC	: Information Éducation et Communication
IMS	: Intermédiation Sociale
INSD	: Institut National des Statistiques et de la Démographie
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements Climatique
NIE	: Notice d'Impact sur l'Environnement
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National des Eaux et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PEADL	: Projet d'Eau Potable, de Promotion de l'Assainissement et du Développement Local
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PN AEP	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN AEUE	: Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNE	: Politique Nationale en matière d'Environnement
PNG	: Politique Nationale du Genre
PNHP	: Politique Nationale d'Hygiène Publique

RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	: Route Nationale
SDAU	: Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDSS	: Stratégie de Développement Sectoriel de l'enseignement Supérieur
SIDA	: Syndrome Immunodéficience Acquise
SONABEL	: Société National Burkinabè d'Electricité
SP/CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement
ZIP	: Zone d'Influence du Projet

➤ Description sommaire du projet (But, Objectifs spécifiques, composantes et principales activités), incluant les alternatives au projet

○ Contexte et justification du projet

Le projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR) est une initiative du Gouvernement du Burkina Faso avec l'appui technique et financier Banque Africaine de Développement (BAD). Ce projet couvre les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre et du Centre-Ouest et est fortement aligné aux priorités stratégiques de la Banque, ainsi qu'aux priorités et orientations stratégiques du secteur agricole du Burkina Faso. L'objectif principal du projet est d'accroître la productivité agricole et animale par l'appui à la production végétale (maïs et soja) et à la production de volaille et de poisson. Il s'agit principalement de l'amélioration des conditions d'élevage et de la productivité avicole et piscicole en agissant sur les aspects liés à l'alimentation et à la santé animale. Il s'articule autour de quatre (4) composantes principales que sont :

Composante A : Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale ;

Composante B : Développement des chaînes de valeur ;

Composante C : Renforcement de la gestion des risques climatiques et amélioration de la résilience des populations ;

Composante D : Coordination de projet et Soutien institutionnel.

Conformément aux dispositions nationales, aux politiques de sauvegardes du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et exigences du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PIMSAR, la mise en œuvre de certains sous-projets nécessite la préparation des instruments de sauvegardes spécifiques.

Ainsi, le sous-projet de construction de 2 poulaillers de 200m² chacun annexe d'un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes (1000) pondueuses par poulailler>500a dans la REGION DU CENTRE (Saaba (05), Komsilga (05), Koubri (05) Tanghin-Dassouri (04)) et la REGION DES HAUTS-BASSINS (Bobo-Diouasso (05), Orodara (03)), au regard de son incidence potentielle sur le milieu récepteur, au sens de la réglementation en vigueur au Burkina Faso, est classé **Catégorie A et requiert la réalisation d'une Etude d'impact environnemental et social (EIES) et est soumis à un avis préalable du Ministre en charge de l'environnement sur la base de la réalisation de cette étude. En outre, conformément aux politiques de sauvegardes du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), le projet est de **Catégorie 1** et est donc soumis à la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).**

La présente **étude d'impact environnemental et social (EIES)** concerne les zones d'influence directe du site d'implantation du projet, ainsi que les zones contiguës et difuses qui peuvent être sensibles aux travaux d'implantation des infrastructures.Elle apporte au maître d'ouvrage les informations essentielles pour justifier du point de vue environnemental et social la réalisation du projet. Elle sert également de base pour présenter les principales mesures qui accompagnent la réalisation du projet pour répondre aux préoccupations environnementales et sociales identifiées et aux aspects d'insertion du projet dans son environnement immédiat.

○ Description sommaire des travaux

Le sous-projet consiste à la construction de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexe d'un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler >500a, dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, dans les localités ci-après :

Tableau 1 : Localisation des sites de construction poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes, région du Centre, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun.

SOUS PROJET	Région	Province	Commune	Village ou secteur	FONCIER	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES		BENEFICIAIRES
Construction de 2 poulailler de 200m² chacun dans 40 fermes modernes	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Secteur 5	Propriété privée, zone non lotie	12,477303	-3,477308	TIBIRY Jonathan70286817/ 76830912
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Pekuy	Propriété privée des ZALLE	12,417683	-3,459655	ZALLE Oumarou
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Pekuy	Don des propriétaires, en voie d'acquisition par Mme Azèta SANKARA	12,402646	-3,447523	Mme SANKARA Azèta 60208219
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Secteur 5	Propriété privée à but d'une zone commerciale	12,472367	-3,484139	ZOANGA Fatimata 70632319
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Noakuy	Propriété privée non lotie	12,516747	-3,488183	GUIGMA Madi 72072111
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11,090462	-2,105611	Traoré Salam
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Lama	Néant	11,080327	-2,163579	Sanfo Oussenie 57746560
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11,090462	-2,105611	Traoré Adama
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11,090470	-2,105620	Traoré Adama
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Tanga	Néant	11,171880	-2,188990	Sawadogo Arsène 65594728
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Lama	Néant	11,080327	-2,163579	Ouedraogo Karim 57746560
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11,090462	-2,105611	Traoré Adama
	Centre - Ouest	Boulkiemdé	Koudougou	Koudougou	Borné	11,147472	-2,299096	M.KOUSSE Ibadji 76366742
	Centre - Ouest	Boulkiemdé	Koudougou	Koudougou	Néant	12,147472	-2,299096	Yameogo Serge 70680185

Centre - Ouest	Boulkiemdé	Koudougou	Koudougou	Borné	12,215140	-2,165821	OUEDRAOGO Salif
Centre - Ouest	Boulkiemdé	Koudougou	Koudougou	Néant	12,215140	-2,165821	Mme. OUEDRAOGO Salif
Centre - Ouest	Boulkiemdé	Koudougou	Koudougou	Borné	12,147472	-2,299096	TIONO Maimouna 70799149
Centre	Kadiogo	Komsilga	Kinfangué	Néant	12,2375	-1,5346	ZONGO Adama 78073106
Centre	Kadiogo	Komsilga	Pagnamguin	Néant	Néant	Néant	Koanda Oussenie
Centre	Kadiogo	Komsilga	Goumsi	Titre foncier	Néant	Néant	KY Serge 64023121/ 63341480
Centre	Kadiogo	Komsilga	Bassyam	Parcelle de GANEMTORE Idrissa	12,2111	-1,5337	GANEMTORE Idrissa
Centre	Kadiogo	Komsilga	Basmyam	Parcelle FORO Awa	12,2240	-1,5397	FORO Awa
Centre	Kadiogo	Saaba	Zakin	Site d'exploitation agricole	12°356944	-1°369751	SANFO Ahmado 78732593
Centre	Kadiogo	Saaba	Zakin	Site d'exploitation agricole	12°356944	-1°369751	SANFO Souleyman 79865094
Centre	Kadiogo	Saaba	Zakin	Site d'exploitation agricole	12°356944	-1°369751	SANFO Alassane 78361822
Centre	Kadiogo	Saaba	Saaba	Acheter auprès des propriétaires terriens. Décharge disponible	12°326696	-1°466908	OUEDRAOGO Salimata 70333186
Centre	Kadiogo	Saaba	Saaba	Acheter auprès des villageois (papiers non disponibles)	12,38485	1,320237	NIKIEMA Oumarou 78632913

Centre	Kadiogo	Saaba	Tanghin	Acquis auprès des villageois	682 278	1366 435	TIEMTORE Alizèta 70280603
Centre	Kadiogo	Saaba	Saaba	Acquis auprès des villageois	12°502120	-1,325494	OUEDRAOGO Saibata
Centre	Kadiogo	Koubri	Tanuis saint paul	Donner par le chef du village	12,207160	-1,357726	TIMTORE Alima
Centre	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Pas de papiers	12,160998	-1,40060	SIMPORE Koudbila 70403606
Centre	Kadiogo	Koubri	Kuiti	Hors lotissement	12,167831	-1,380434	M.COMPAORE Emmanuel
Centre	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Attribuer par le chef du village	12,162656	-1,422552	COMPAORE Saidou Benjamin 79114774
Centre	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Croquis	12,171454	-1,413091	KOIGOUINDIGA Daouda
Centre	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Assouriw ego	Sans papiers	12,391788	-1,71543	Foro Victoien 74646369
Centre	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Goghin 2	Sans papiers	12,391788	-1,71543	Zongo Moussa 76744318
Centre	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Songoo	COGET RA	12,352606 666666668	- 1,724168333 333333	Kabré Zakaria 74970846
Hauts-Bassins	Houet	Bobo-Dioulasso	Bobo - Dioulasso	PV de palabre	11.183183	-4.361166	OUEDRAOGO M. Wilfried Razack 71741617
Hauts-Bassins	Houet	Bobo-Dioulasso	Dingasso	PV de palabre	11.183183	-4.361166	OUEDRAOGO M. Wilfried Razack 71741617
Hauts-Bassins	Houet	Bobo-Dioulasso	Secteur 24	Acte de session	11.381151	-4.3551500	KoussoubéJoel

Source : PIMSAR; 2021

Le coût global du projet est estimé à **55 200 000 000 de FCFA**, y compris mesures environnementales et sociales spécifiques pour l'ensemble des localités de la province.

a) Cadre politique, juridique et institutionnel de gestion environnementale et sociale du sous-projet

La réalisation de la présente étude est conforme à la réglementation du Burkina Faso et aux politiques de sauvegardes de la Banque Africaine de Développement version 2013, il s'agit, entre autres :

ude d'Impact Environnemental et Social_ construction de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexe d'un magasin de 18 m2 nes modernes (1000 pondeuses par poulailler >500a, dans la region du Centre, Saaba (05), Komsilga (05), Koubri (05) souri (04)

a) Politiques de sauvegardes de la Banque Africaine de Développement (BAD)

Au titre de la BAD, du système de sauvegardes intégré (SSI) de décembre 2013 à travers ces cinq sauvegardes opérationnelles : SO1 : Évaluation environnementale et sociale ; SO2 : Réinstallation involontaire – acquisition de terres, déplacement met indemnisation des populations (non déclenchée dans le cadre de ce projet) ; SO3 : Biodiversité et services écosystémiques (non déclenchée dans le cadre de ce projet) ; SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité. Aussi d'autres politiques (énergie 2012, politique de la Banque en matière de genre (2001) ; cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (2012) ; politique de la Banque en matière de gestion intégrée des ressources en eau (2000) ; Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012) ; politique de la Banque en matière de réduction de la pauvreté (2001) ; politique de la Banque en matière de population et stratégie de mise en œuvre (2002) ; procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque (2015). Les lignes Directrices Volume 1 et Volume 2 (Conseils Généraux pour la mise en œuvre de la Sauvegarde Opérationnelle 1 (2015) et les sauvegardes (2015) ; etc. Compte tenu du fait que le sous-projet n'entraîne pas un déplacement involontaire de population ou de biens, ne se déploie pas dans une zone à forte composante forestière et faunique et émet très peu de gaz à effet de serre, seul les SO1 et SO5 sont déclenchés par le sous-projet.

b) Cadre légal et réglementaire nationale

Pour le Burkina Faso, il s'agit de la Constitution du 02 juin 1991 (révisée par la loi du n°33 2012/AN du 11 juin 2012) ; du décret n°2015-1187 du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et la étude d'impact environnemental et social qui a été pris en application de l'article 29 de la loi n°006/2013 relative au Code de l'environnement. ; la loi n° 003-2011 du 5 avril 2011 portant Code forestier ; l'arrêté n°2004-019/MECV du 7 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières ; le décret N°98-321/PRES /PM /MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA du 28 juillet 1998; Le décret n°2006-362/PRES/PM/MEDEV/MATD/MFD/MAHRH/MID/MECV du 20 juillet 2006, la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012, la loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso ; la loi n°009-2018/AN portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation ; la loi N°024-2007/AN portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ; le décret n° 2015 -1205 du 28 octobre 2015 portant normes et conditions de déversement des eaux usées ; le décret n°2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2001 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ; La loi n° 028 -2008/AN portant code du travail au Burkina Faso ; le décret n° 2009 672 du 8 juillet 2009 portant politique nationale genre (PNG) ; le décret n° 98-323 du 28 juillet 1998, portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ; la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensembles ses modificatifs, etc. sont les textes législatifs qui sont déclenchés dans le cadre de la mise en œuvre du PGES du sous-projet.

Au national, le sous-projet s'inscrit en droite ligne dans le nouveau référentiel national de développement à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) adopté en juillet 2016. Les politiques déclenchées sont le PNDES II, la Politique Nationale de l'Hygiène Public (PNHP), la Politique Nationale sanitaire (PNS), la Politique Nationale en matière de l'Environnement (PNE), la Politique agricole sont celles qui sont déclenchées dans le cadre du sous-projet ;

a) Cadre institutionnel de mise en œuvre du sous-projet

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du sous-projet comprend essentiellement :

Au niveau national, la mise en œuvre des activités du sous-projet est accompagnée par les acteurs institutionnels suivants (Tableau 2)

Tableau 2 : Rôles, responsabilités ainsi que les besoins en renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale du sous projet

Ministères	Directions/services /Agences rattachés	Missions dans la gestion E&S du sous-projet	Faiblesses en termes de gestion E&S (ressources humaines, ressources matérielles et logistiques, etc.)	Besions renforcement des capacités face aux insuffisances relevées
Min,istère de la santé	Dyrection Régionale de la santé	Cintribuer à la prise en charge des risques professionnels	Faible connaissance dans l'évaluation des maladies professionnelles	Former les infirmiers et medecins en écaluation rapide des risques prohesionnels
	Ditricit sanitaire			
Ministère de l'Agriculture, des Aménagements hydroagricoles et de la Mécanisation, tutelle du PIMSAR	Direction régionales et services départementaux	Recrutement des entreprises chargées de la construction des poulaillers et prise en compte des mesures environnementales dans leurs contrats	Faible maîtrise des objectifs et activités du PIMSAR au niveau des services déconcentrés	Réaliser des activités de présentation et de sensibilisation des Durections régionales, provinciales et départementales sur les objets et les stratégies du PIMSAR
		Récrutement du bureau de contrôle et prise en compte du volet surveillance environnementales dans les activités du bureau de contrôle		
Ministère de l'environnement, de l'Economie Verte et des Changeùents Climatiques	Agences Nationales des Evaluations Environnementales (ANEVE)	Assure le suivi environnemental, valide les rapports EIES et délivre la conformité environnementales	Lenteur dans le provessus de validation	Faire des plaidoyers auprès des agences.
Minist-re des Ressources Animales et Halieuruques	Direction Régionales des Ressources Animales et Halieutiques	Assure la formayion techniques des promoteurs, fait le suivi technique et le suivi sanitaire des volailles	Faiblement impliqué dans le processus	Renforcer les capacités des services départementaux et régionaux sur les enjeux du projet et la nécessité de leurs pleine participation
Conseils municipaux des localités concernées	Comission Environnement et Développement Durable et Secrétariat général	Contribue à l'identification des bénéficiaires, facilite la sécurisation foncière des sites d'implantation des sous-projet et assure la capitalisation des résultats de mise en	Déficit de capacité en suivi environnemental	Former les agents des services techniques départementaux et décentralisés pour le suivi environnemental et social





Ministères	Directions/services /Agences rattachés	Missions dans la gestion E&S du sous-projet	Faiblesses en termes de gestion E&S (ressources humaines, ressources matérielles et logistiques, etc.)	Besions renforcement des capacités face aux insuffisances relevées
		œuvre pour la commune		





b) Brève description du site du sous-projet et des enjeux environnementaux et sociaux majeurs





a. Etat de référence de la zone d'influence directe du sous-projet





Tableau 3 : Caractéristiques spécifiques de la zone d'influence directe du sous-projet

Localisation/identification du sous-projet	Caractéristiques physiques de la zone d'influence directe	Caractéristique socio-économiques de la zone d'influence directe	Photos des sites
Secteur 5 de Dédougou au Sud de la maison de retraite des prêtres Superficie du 0,25 Ha Promoteur TIBIRY Jonathan	La végétation du site est constituée de : <i>Eucalyptus camadulensis</i> (20 Eucalypsus), <i>Mangifera indica</i> (3 manguiers), <i>Adansonia digitata</i> (1 Baobab), <i>Psidium guajava</i> (1goyavie)r et <i>Azadiracta indica</i> (1 Nymier), <i>Citrus limon</i> (1citronier) et <i>Punica granatum</i> (1 grenadier) Le sol est sablo-argileux, pas de cour d'eau à proximité (autour de 50 m)	5 maisons d'habitation, 1 poulailler, 20 têtes, puits de 12 mètres. Le site est au situé au milieu des habitations. On dénombre 10 habitats de taille globale de 65 personnes. Le site est habité par le promoteur et sa famille.	
Site situé à Pékuy dans la commune de Dédougou. Superficie : Promoteur ZALLE Oumarou	La vegetation du site est constitué de mangifera indica (15 manguiers), vitellaria paradoxa(3), citrus limon(12) Le sol est sablo-argileux, pas de cour d'eau à proximité (autour de 50 m)	3 maisons d'habitation, 1 poulailler, Le site est au situé au milieu des habitations. On dénombre 6 habitats de taille globale de 40 personnes. Le site est habité par le promoteur et sa famille.	

<p>Site situé à Pékuy dans la commune de Dédougou. Superficie : Promotrice : Mme SANKARA Azéta</p>	<p>La vegetation du site est constitué de tamarindus indica(4),lanea microcarpa (3),ximemia amercana (5)</p> <p>Le sol est sablo-argileux, pas de cour d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>8 maisons d'habitation, 1 poulailler.</p> <p>Le site est au situé au milieu des habitations. On dénombre 13 habitats de taille globale de 75 personnes. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	
<p>Site situé au secteur 5 de Dédougou Superficie : 1 Ha Promotrice : ZOANGA Fatimata</p>	<p>Ûa vegetation du site est composé de adansonia digitata (4),vitellaria paradoxa (5)</p> <p>Le sol est sablo-argileux, pas de cour d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>Champs de maïs de 1 Ha, 1 clôture de <i>Jatrophas curcas</i></p>	
<p>Site situé à Noakuy dans la Commune de Dédougou Superficie : 1,5 Ha Promoteur GUIGMA Madi</p>	<p>5 raisiniers sauvages, 2 capokiers</p> <p>Sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>2 poulaillers de 8 tôles et 10 tôles, maison d'habitation en voûte nubienne</p> <p>Plantation de papailleurs 1,015 Ha</p> <p>Guérite pour gardien 16 tôles;</p> <p>Clôture en pierre sauvage du côté du verger</p>	
<p>Site situé au secteur 2 de Léo Superficie : Promoteur : TRAORE Salam</p>	<p>La vegetation du site est composé de</p>		
<p>Site situé à Tanga dans la commune de Léo Superficie : Promoteur : SAWADOGO Arsène</p>	<p>La vegetation du site est composé de mangifera indica (15),vitellaria paradoxa (2),,,accacia albida 5)</p> <p>Sol du site est sablo-gravionnaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>12 têtes, un puits.</p> <p>Le site est au situé non loin des habitations.</p>	

<p>Site situé à Lama dans la commune de Léo Superficie : Promoteur : OUEDRAOGO Karim</p>	<p>La vegetation du site est composé de lanea microcarpa (6), zizifus ùcronata (13), diospyros mespiliformis (2)</p> <p>Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>3 maisons d'habitation, 1 poulailler, un puits de 14 mètres.</p> <p>Le site est au non loin des habitations.</p>	
<p>Site situé au secteur 2 de Léo Superficie : Promoteur : TRAORE Karim</p>	<p>La vegetation du site est composé de rmis (2) Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>Le site est composé de 2 poulaillers distant des maisons d'habitations</p>	
<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : KOUSSE Ibadji</p>	<p>La vegetation du site est composé de adansonia digitata (4), vitellaria paradoxa (5)</p> <p>Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>2 poulaillers de 18 tôles et 20 tôles, maison d'habitation et magasin le tout cloturé</p>	
<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : YAMEOGO Serge</p>			
<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : OUEDRAOGO Salif</p>	<p>La vegetation du site est composé de balanites aegyptiaca (7), citrus limon (2), citrus X sinensis (15)</p> <p>Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>3 maisons d'habitation, 1 poulailler, 15 tetes, 1 forage</p> <p>Le site est au situé non loin des habitations. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	

<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : Mme OUEDRAOGO Salif</p>	<p>La vegetation du site est composé de balanites aegyptiaca (7),citrus limon (2),citrus X sinensis (15) Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>3 maisons d'habitation, 1 poulailler,15 tetes, 1 forage Le site est au situé non loin des habitations. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	
<p>Site situé à Sourgou vers la mairie de Koudougou Superficie : 2 Ha Promoteur : TIONO Maïmounata</p>	<p>Clôture de Wambinbangmam, 3 <i>Parkia biglobosa</i>, 7 raisiniers et des arbustes pas de cours d'eau à proximité dans un rayon de 50 . le sol est argilo-sableux.</p>	<p>2 poulaillers , 2 maisonnettes pour gardien et 1 puits de 15 m de profondeurs. Les habitations sont autour de 100m du site. On y dénombre 27 habitation abritant près de 51 personnes.</p>	
<p>Site situé à Kinfanghin dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : ZONGO Adama</p>	<p>La vegetation du site est composé de lanea microcarpa (2),mangifera indica (5),tamarindus indica (1) Le sol du site est sablo-gravionaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>Le site est au situé non loin a 100m environ des habitations..</p>	
<p>Site situé à Pamnoghin dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : KOUANDA Oussénie</p>	<p>La vegetation du site est composé de citrus limon (2),azadirachta indica (7) Le sol du site est sablo-gravionaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>4 poulaillers , 2 maisonnettes pour magasin et gardien et 1 forage. Les habitations sont autour de 100m du site. On y dénombre 15 habitation abritant près de 50 personnes.</p>	

<p>Site situé à Goumsi dans la commune de Komsilga Superficie :5 Ha dont 3 Ha pour le sous-projet Promoteur : KY Serge</p>	<p>Le site est à environ 200 m d'un cours d'eau. Le sol est argilo-sableux. La végétation du site est constituée de <i>Vitellaria paradoxa</i> ou <i>Butyrospermum parkii</i> (100 pieds de Karité), <i>Azadiracta indica</i> (Nimiers (4)), <i>Parkia bigloboza</i> (30 pieds de néré), <i>Tamarindus indica</i> (3 pieds de Tamariniers), <i>Lanea microcarpa</i> (10 raisiniers), <i>Saba senegalensis</i> (7 lianes), 4 pieds de <i>Kaya senegalensis</i>.</p>	<p>2 Porcheries, 2 magasins, 1 moulin de fabric d'aliments pour porc, 1 bergerie, 1 forage de 75 m de profondeurs avec débit de 3m³/heure, des maisons d'habitation pour employés (08 employés), 1 cloture en béton et 2 toilettes, des pieds de <i>Mangifera indica</i> (20 manguiers) , Citrus × tangelo (4 tanglos),</p>	
<p>Site situé à Bassyaam dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : GANEMTORE Idrissa</p>	<p>La vegetation du site est composé de lanea microcarpa (3),saba senegalensis (1),diospyros mespiliforms (1), Le sol du site est sablo-gravionnaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50</p>	<p>Le site est au situé au milieu des habitations. On dénombre 18 habitats de taille globale de 100 personnes.</p>	
<p>Site situé à Bassyaam dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : FORO Awa</p>	<p>La vegetation du site est composé de Lanea microcarpa (2) Mangifera indica (5) Tamarindus indica (1)</p>	<p>Il est éloigné des concessions à au moins 1 Km avec une cloture grillagé et un puits de 14m environ de profondeur</p>	
<p>Site situé à Zakin dans la Commune de Saaba Superficie : 1 Ha Promoteur : SANFO Ahmado</p>	<p><i>Vitellaria paradox</i> (20 Karité), 1 ravin comme passage d'eau</p>	<p>Il est éloigné des concessions à au moins 1 Km</p>	

b. Enjeux environnementaux et sociaux majeurs/critiques du site et de l'aire d'influence du sous-projet

Les enjeux environnementaux du sous-projet en tenant compte des phases de réalisation sont :

i. Enjeux environnementaux

Tableau 4 : Enjeux environnementaux du sous-projet

Activités du sous-projet	Composante affectée	Enjeux environnementaux
Construction des poulaillers et magasin dans les localités concernées	les ressources végétales qui sont sur le site	Construire les poulaillers et magasin sans détruire un seul arbre sur le site et maintenir sain le cadre de vie des riverains
exploiter les poulaillers et magasins pour développer les activités avicoles	l'air et insectes	Assurer les activités de production avicoles et préserver la santé des travailleurs et le cadre de vie des riverains.

Source : données terrain; juin 2021

3.2.2 Enjeux sociaux du sous-projet en tenant compte des différentes de mise en œuvre

Activités du sous-projet	Composante affectée	Enjeux environnementaux
exploitation des poulaillers et magasins	Marché des produits avicoles	Contribuer de 0,34% à l'offre des produits avicoles au niveau national
entretien et le suivi sanitaire des sujets avicoles	Santé des sujets avicoles et travailleurs	Assurer la prise en charge sanitaire et m'entretien des poulaillers pour maintenir 80% des sujets sains et sans possibilité de transmissions des maladies.

4. Impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Les impacts positifs du sous-projet entre autres :

- a) L'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires de la Zone d'Intervention du Projet (ZIP) notamment de l'hygiène et la santé ;
- b) la création d'emplois pour les populations locales et en particulier pour la jeunesse locale en phase de réalisation (**340 emplois potentiels**) et en phase d'exploitation (**48 emplois potentiels**) par ferme,;
- c) la création d'emplois permanents (**19 responsables gérants de fermes modernes de volaille, 120 ouvriers avicole, gestionnaires de latrines, gestionnaires de parking, plusieurs employés indirects des produits avicoles dans les unités de traitements de produits de volaille (emballage, conditionnements, etc.), des magasiniers de stockage et du personnel de gardiennage, etc;**
- d) ii) l'amélioration des conditions d'accès au produits avicoles (**poulets, œufs, bonne conditions de conservation et de vente**);
- e) (iv) l'amélioration du cadre de vie des populations (**présence d'infrastructures modernes de gestions de la chaîne de productions de volaille, éclairage des sites des infrastructures principales**),
- f) l'augmentation des revenus, la baisse des infections aux intoxication alimentaire, maladies hydriques, etc.

Les femmes représentent une frange importante de la population de la zone du projet (plus de 50%) et mènent des activités commerciales dans le secteur informel et dans la vente de produits piscicoles. Dans la ZIP, elles sont actives dans les marchés, dans les bas-fonds aménagés et assurent la petite restauration au bord des routes et la tenue des cabarets pour la vente de boissons locales. Le projet améliorera indirectement les recettes de ces femmes.

Les impacts socio-environnementaux négatifs seront ressentis au cours des travaux de préparation, de construction et d'exploitation et porteront principalement sur:

Tableau 5 : impacts socio-environnementaux négatifs

Les impacts	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation
Préparation	Biologique	Ressources végétales	Pertes d'espèces ligneuses, arbustives et herbacées	<ul style="list-style-type: none"> - Epargner les pieds qui sont sur le site car servant à l'ombrage pour les sujets ; - Reboiser des plantes utilitaires au nombre de 10 par site sur les sites ayant une densité inférieure à 40 pieds à l'hectare.
Construction	Physique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.
	Socioéconomique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Disposer sur le chantier des kits de premier secours en cas de blessure ; - Elaborer et mettre à la disposition des travailleurs des règles de conduite sur le chantier ; - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.

- Les impacts positifs et leurs mesures de bonification

Tableau 7 : Synthèse des impacts et mesures de bonification

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures de bonification
Préparatoire	Socioéconomique	Emploi	Création de 340 emplois non qualifiés et 85 emplois de techniciens en génie civile et topographes	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Prioriser les femmes et les jeunes filles du village si c'est possible dans certains emplois (drapeautières) ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement.
		Emploi	Création de 340 emplois non qualifiés et 85 emplois de techniciens en génie civile et topographes	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes des villages riverains en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement.
Exploitation		Emploi	Recrutement de 20 personnes pour ce qui est des emplois permanents et de 28 emplois non permanents.	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village ; - Pratiquer l'équité et la justice dans le recrutement du personnel ;
	Socioéconomique	Activités socioéconomiques	Contribution de 0,34% à l'offre de la volaille au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer des opérations marketing auprès des sociétés minières pour profiter du décret relatif au contenu local dans les sociétés minières ; - former les aviculteurs sur la transformation et conditionnement de la viande de volaille.

c) Synthèse des consultations publiques

Tableau 8 : Synthèse des consultations du public

Acteurs/ Institutions Rencontrées	Connaissances des enjeux sociaux du programme/ Points discutés	Préoccupations et craintes /Problèmes Soulevés	Suggestions et recommandations
Collectivité territoriale (Mairies)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du sous-projet de construction de de 2 poulaillers de 200 m² chacun et de magasins de 18 m² ; • Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; • Présentation des impacts positifs du projet pour la commune ; • Les attentes du projet vis-à-vis de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment l'ensemble des part-prenants pourraient être Impliqués s à toutes les étapes du projet ; • Quelle procédure a été mise en place pour permettre aux population de bénéficier des informations justes et transparentes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Employer les populations locales lors de la réalisation des travaux de construction et du fonctionnement de l'unité ; • Toujours tenir informer la collectivité des éventuelles difficultés qui surviendraient lors de la mise en œuvre du projet
Services Techniques Déconcentrés (Agriculture ; Elevage ; Environnement)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du sous-projet de construction de de 2 poulaillers de 200 m² chacun et de magasins de 18 m² ; • Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; • Présentation des impacts positifs du projet pour la commune ; • Les attentes du projet des services techniques déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> • Quel dispositif est mis en place pour mieux impacter l'ensemble des acteurs de filière volaille ? ; • quel dispositif est mis en place pour assurer une meilleure coordination de l'accompagnement du sous-projet par les deux ministères de tutelle (MRAH et MAAHM) et à quel niveau les services techniques de ces ministères au niveau communal pourraient intervenir? 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer le service départemental en charge de l'Environnement dans le suivi de la mise en œuvre du PGES ; • Veuillez à recruter des entreprises de qualité pour l'exécution des travaux de construction des poulaillers ; • Sensibiliser les nouveaux employés sur les mœurs de la localité lors des travaux afin d'éviter les risques de VBG/VCE

<p>Populations (Populations riveraines du site ; acteur des filières concernées ; Femmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet de construction de l'unité de production d'aliment de Komsilga ; • Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; • Présentation des impacts positifs du projet pour la commune ; • Les attentes du projet de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle sera la période de réalisation des travaux de construction de l'unité ; • quelle garantie dispose le promoteur pour une réalisation effective du sous – projet ? • qu'est-ce qui est prévu pour limiter les odeurs et les insectes en période hivernale; • comment les déchets seront gérés? 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire recours à la main d'œuvre locale lors des différents travaux ; • Veuillez à prioriser les ressortissants locaux pour le recrutement des employés de l'unité ; • Faire des activités de renforcement des capacités des acteurs notamment de femmes sur les chaines de valeur des filières concernées ; • Mettre en place un dispositif de compostage pour faciliter la réutilisation des fientes par le smaraîchers et autres producteurs
---	---	--	---

Plan de gestion environnementale et Sociale

a. Mesures de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux

Le PGES du sous-projet est organisé en programme de mise ne œuvre des mesures d'atténuation, programme de mise en œuvre des mesures de bonification, programme de surveillance et sui environnemental et programme de renforcement des capacités. Pour chaque programme, les tableaux suivants résument les mesures et leurs coûts :

i. Programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation

Tableau 9 : programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateur	Coût	Responsable de contrôle
Préparation	Biologique	Ressources végétales	Pertes d'espèces ligneuses, arbustives et herbacées	<ul style="list-style-type: none"> - Epargner les pieds qui sont sur le site car servant à l'ombrage pour les sujets ; - Reboiser des plantes utilitaires au nombre de 10 par site sur les sites ayant une densité inférieure à 40 pieds à l'hectare. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promoteur - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre pieds de plants épargnés - Nombre de pieds de plants reboisés ; - Nombre pieds protégés Taux de réussite 	1 700 000	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR - Services départementaux de la transition écologique ;
	Socioéconomique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents sans arrêt de travail durant chaque phase ; - Nombre d'accidents avec arrêt de travail durant chaque phase ; - Nombre de pertes en vie humaine durant les phases de préparation et de construction ; - Nombre de panneau de signalisation fonctionnel ; - Nombre de cas de VBG, EAS, HS enregistrés pendant toutes les phase 	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR - Promoteur

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateur	Coût	Responsable de contrôle
	Socioéconomique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Disposer sur le chantier des kits de premier secours en cas de blessure ; - Elaborer et mettre à la disposition des travailleurs des règles de conduite sur le chantier ; - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; 	- Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travailleurs sensibilisés - Nombre de risques professionnels - Nombre de personnel utilisant les équipements de protection - Nombre de contrat des travailleurs incluant les exigences en matière de respect des normes 	1 500 000	- Inspection du travail
Coût total de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation							5 200 000	-

ii. Programme de mise en œuvre des mesures de bonification

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures de bonification	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateur	Coût	Responsable de contrôle
Préparatoire	Socioéconomique	Emploi	Création de 20 d'emplois non qualifiés et 5 emplois de techniciens en génie civile et topographes	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Prioriser les femmes et les jeunes filles du village si c'est possible dans certains emplois (drapeautières) ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement. 	Enterprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre de jeunes du village travaillant sur le site 	Inclure dans le contrat de l'entreprise	PIMSAR
		Activités socioéconomiques	Développement des activités socio-économiques autour du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - prioriser les achats locaux de biens et services ; - sensibiliser les prestataires sur la qualité des services rendus - Pratiquer l'équité dans la sélection des prestataires 	Enterprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prestataires du village ou de la commune priorités 	Inclure dans le contrat de l'entreprise	PIMSAR

Construction	Emploi	Création de 20 employés non qualifiés et 10 emplois qualifiés (maçons, coffreurs et ferrailleurs, techniciens de suivi chantier)	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes des villages riverains en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement. 	Enterprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre de jeunes du village travaillant sur le site 	Inclure dans le contrat de l'entreprise	PIMSAR
	Activités socioéconomique	Développement des activités socio-économiques autour du site	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les services locaux pour l'achat des biens de consommations et les matériaux non spécialisés entrant dans la construction de l'unité ; - Sensibiliser les populations des villages riverains sur les opportunités qu'elles peuvent tirer en lien avec la réalisation du projet. 	Enterprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prestataires du village ou de la commune priorités. 	Inclure dans le contrat de l'entreprise	PIMSAR

Exploitation	Emploi	Recrutement de personnel supplémentaire et le maintien de l'emploi des 10 personnes déjà existantes pour ce qui est des emplois permanents et des emplois non permanents au nombre de 20 par semaine.	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village ; - Pratiquer l'équité et la justice dans le recrutement du personnel ; 	Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre de jeunes du village travaillant au sein de l'unité de production 	Inclure dans les clauses de financement	PIMSAR
	Activités socioéconomiques	Développement des activités socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> - prioriser les services locaux pour la fourniture des matières premières entrant dans la fabrication des aliments volaille et poissons ; - former les prestataires du village et ceux environnant sur les exigences qualité des matières premières à fournir. 	Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prestataires travaillant avec l'unité de production - Nombre de prestataires du village et / ou de la commune réalisant des prestation de fourniture de biens et services pour l'unité de production 	Inclure dans les clause de financement	PIMSAR
	Activités avicoles et piscicoles	Accroissement de l'offres sur le marché et facilité d'accès aux aliments de volaille et de poisson	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des campagnes marketings 	Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aviculteurs achetant les produits de l'unité de production - Quantité de production écoulée par jour. 		

b. Indicateurs de suivi environnemental et social et coût de mise en oeuvre

Milieux	Indicateurs	Période	Fréquences	Responsable	Coûts (FCFA)
- Air	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des PM10 et PM 2,5 - Evolution du rejet des polluants dans l'air provenant des cheminées 	Début du chantier	2	ANEVE	1 200 000
		Milieu d'exécution			
		Fin d'exécution	2 fois par an		1 600 000
		Pendant l'exploitation des poulaillers			1 000 000
- Biologique (Flore)	- Taux de reprise du reboisement	Fin de saison humide (1 ^{ère} année de reboisement)	1 fois	Direction régionale en charge de la forêt	2 000 000
		12 mois après le reboisement	1 fois		
- Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents sans arrêt de travail durant la phase d'exploitation - Nombre d'accidents avec arrêt de travail durant la phase d'exploitation - Nombre de pertes en vie humaine durant la phase d'exploitation - Nombre de cas de VBG, EAS, HS enregistrés durant la phase d'exploitation 	Durant toute la mise en service de l'unité de production	2 fois par an	ANEVE Inspection de travail Action sociale	1 000 000
Total					6 700 000

c. Budget global de mise en œuvre du PGES

Le tableau suivant présente un récapitulatif du coût des mesures environnementales et sociales.

Tableau 10 : Récapitulatif des coûts des mesures environnementales et sociales

Mesures environnementales et sociales	Coût	Source de financement
Mise en œuvre des programmes d'atténuation et de bonification	47 500 000	BAD
renforcement de capacités	8 000 000	BAD
Suivi environnemental et social des travaux	9 700 000	BAD
Total	55 200 000	

Le coût de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des impacts du projet s'élève à **16.3 millions de FCFA**.

NON-TECHNICAL SUMMARY

- **Brief description of the project (Goal, specific objectives, components and main activities), including alternatives to the project**
 - **Context and justification of the project**

The Integrated Development of Corn, Soybean, Poultry, Fish and Resilience Value Chains in Burkina Faso (PIMSAR) project is an initiative of the Government of Burkina Faso with the technical and financial support of the African Development Bank (AfDB). This project covers Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun, Center and Center-West regions and is strongly aligned with the Bank's strategic priorities, as well as the priorities and strategic orientations of Burkina Faso's agricultural sector. The main objective of the project is to increase agricultural and animal productivity by supporting crop production (corn and soy) and poultry and fish production. This mainly involves improving breeding conditions and poultry and fish farming productivity by acting on aspects related to food and animal health. It revolves around four (4) main components which are:

Component A: Increase in agricultural and animal productivity and production;

Component B: Development of value chains;

Component C: Strengthening climate risk management and improving the resilience of populations ;

Component D: Project Coordination and Institutional Support.

In accordance with national provisions, the safeguard policies of the African Development Bank Group (AfDB) and the requirements of the Environmental and Social Management Framework (ESMF) of PIMSAR, the implementation of certain sub-projects requires the preparation of specific backups.

Thus, the sub-project for the construction of 2 chicken coops of 200m² each annexed to a warehouse of 18 m² in 40 modern farms (1000 layers per chicken coop>500a in the CENTRAL REGION (Saaba (05), Komsilga (05), Koubri (05) Tanghin-Dassouri (04)) and the HAUTS-BASSINS REGION (Bobo-Diouasso (05), Orodara (03)), with regard to its potential impact on the receiving environment, within the meaning of the regulations in force in Burkina Faso, is classified as **Category A** and requires the completion of an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) and is subject to the prior opinion of the Minister in charge of the environment on the basis of the completion of this study. In addition, in accordance with the safeguard policies of the African Development Bank (AfDB) Group, the project is **Category 1** and is therefore subject to the completion of an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) accompanied by a Environmental and Social Management Plan (ESMP).

This **environmental and social impact study (ESIA)** concerns the areas of direct influence of the project site, as well as the contiguous and diffuse areas which may be sensitive to the work of setting up the infrastructures. of work the essential information to justify from an environmental and social point of view the realization of the project. It also serves as a basis for presenting the main measures that accompany the implementation of the project to respond to the environmental and social concerns identified and the aspects of integration of the project into its immediate environment.

- **Brief description of the work**

The sub-project consists of the construction of 2 henhouses of 200 m² each annexed to a store of 18 m² in 40 modern farms (1000 layers per hen house> 500a, in the regions of Centre, Hauts-Bassins, Center -West and Boucle du Mouhoun, in the following localities:

Table 11: Location of construction sites of 200 m² poultry houses each annexed to an 18 m² warehouse in 40 modern farms, Center, Center-West, Hauts-Bassins and Boucle du Mouhoun regions.

UNDER PROJECT	Region	Province	Commune	Village or sector	LAND	GEOGRAPHICAL COORDINATES		BENEFICIARIES
Construction of 2 chicken coops of 200m2 each in 40 modern farms	Loop of the Mouhoun	Mouhoun	Dedougou	Sector 5	Private property, undeveloped area	12.477303	-3.477308	TIBIRY Jonathan7028681 7/76830912
	Loop of the Mouhoun	Mouhoun	Dedougou	Pekuy	Private property of the ZALLE	12.417683	-3.459655	ZALLE Oumarou
	Loop of the Mouhoun	Mouhoun	Dedougou	Pekuy	Gift of the owners, in voice of acquisition by Mrs. Azèta SANKARA	12.402646	-3.447523	Ms SANKARA Azeta 60208219
	Loop of the Mouhoun	Mouhoun	Dedougou	Sector 5	Private property for the purpose of a commercial area	12.472367	-3.484139	ZOANGA Fatimata 70632319
	Loop of the Mouhoun	Mouhoun	Dedougou	Noakuy	Undivided private property	12.516747	-3.488183	GUIGMA Madi 72072111
	Midwest	Sissili	Leo	Sector 2	None	11.090462	-2.105611	Salam Traore
	Midwest	Sissili	Leo	Ilama	None	11.080327	-2.163579	Sanfo Oussenie 57746560
	Midwest	Sissili	Leo	Sector 2	None	11.090462	-2.105611	Traore Adama
	Midwest	Sissili	Leo	Sector 2	None	11.090470	-2.105620	Traore Adama
	Midwest	Sissili	Leo	Tanga	None	11.171880	-2.188990	Sawadogo Arsene 65594728
	Midwest	Sissili	Leo	Ilama	None	11.080327	-2.163579	Ouedraogo Karim 57746560
	Midwest	Sissili	Leo	Sector 2	None	11.090462	-2.105611	Traore Adama
	Midwest	Boulkiemde	Koudougou	Koudougou	Thick headed	11.147472	-2.299096	Mr. KOUSSE Ibadji 76366742
	Midwest	Boulkiemde	Koudougou	Koudougou	None	12.147472	-2.299096	Yameogo Serge 70680185
	Midwest	Boulkiemde	Koudougou	Koudougou	Thick headed	12.215140	-2.165821	OUEDRAOGO Salif
	Midwest	Boulkiemde	Koudougou	Koudougou	None	12.215140	-2.165821	Ms. OUEDRAOGO Salif

Midwest	Boulkiemde	Koudougou	Koudougou	Thick headed	12.147472	-2.299096	TIONO Maimouna 70799149
Center	Kadiogo	Komsilga	Kinfangue	None	12.2375	-1.5346	ZONGO Adama 78073106
Center	Kadiogo	Komsilga	Pagnamguin	None	None	None	Koanda Oussenie
Center	Kadiogo	Komsilga	Goumsi	Land title	None	None	KY Serge 64023121/ 63341480
Center	Kadiogo	Komsilga	Bassyam	Plot of GANEMTORE Idrissa	12.2111	-1.5337	GANEMTORE Idrissa
Center	Kadiogo	Komsilga	Basmyam	FORO plot Awa	12.2240	-1.5397	FORO Awa
Center	Kadiogo	Saaba	Zakin	Farm site	12°356944	-1°369751	SANFO Ahmado 78732593
Center	Kadiogo	Saaba	Zakin	Farm site	12°356944	-1°369751	SANFO Souleyman 79865094
Center	Kadiogo	Saaba	Zakin	Farm site	12°356944	-1°369751	SANFO Alassane 78361822
Center	Kadiogo	Saaba	Saaba	Buy from landowners. Discharge available	12°326696	-1°466908	OUEDRAOGO Salimata 70333186
Center	Kadiogo	Saaba	Saaba	Buy from villagers (papers not available)	12.38485	1.320237	NIKIEMA Oumarou 78632913
Center	Kadiogo	Saaba	Tanghin	Acquired from villagers	682 278	1366 435	TIEMTORE Alizeta 70280603
Center	Kadiogo	Saaba	Saaba	Acquired from villagers	12°502120	-1.325494	OUEDRAOGO saibata
Center	Kadiogo	Koubri	Tanuis Saint-Paul	Give by the village chief	12.207160	-1.357726	TIMTORE Alima
Center	Kadiogo	Koubri	Wedbila	No papers	12.160998	-1.40060	SIMPORE Koudbila 70403606
Center	Kadiogo	Koubri	Kuiti	Excluding subdivision	12.167831	-1.380434	Mr COMPAORE Emmanuel

Center	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Assigned by the village chief	12.162656	-1.422552	COMPAORE Saidou Benjamin 79114774
Center	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Sketch	12.171454	-1.413091	KOIGOUINDIG A Daouda
Center	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Assourweogo	Illegal immigrant	12.391788	-1.71543	Victorian Forum 74646369
Center	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Goghin 2	Illegal immigrant	12.391788	-1.71543	Zongo Moussa 76744318
Center	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Songoo	COGET RA	12.35260666 6666668	- 1.72416833 3333333	Kabre Zakaria 74970846
Upper Basins	Houet	Bobo Dioulasso	Bobo- Dioulasso	PV of palaver	11.183183	-4.361166	OUEDRAOGO Mr Wilfried Razack 71741617
Upper Basins	Houet	Bobo Dioulasso	Dingasso	PV of palaver	11.183183	-4.361166	OUEDRAOGO Mr Wilfried Razack 71741617
Upper Basins	Houet	Bobo Dioulasso	Sector 24	Act of session	11.381151	-4.3551500	KoussoubéJoel

Source: PIMSAR; 2021

The overall cost of the project is estimated at **55,200,000,000 FCFA** , including specific environmental and social measures for all localities in the province.

d) Political, legal and institutional framework for the environmental and social management of the sub-project

The realization of this study complies with the regulations of Burkina Faso and the safeguard policies of the African Development Bank version 2013, it is, among others:

c) Safeguard policies of the African Development Bank (AfDB)

Under the AfDB, the integrated safeguards system (ISS) of December 2013 through these five operational safeguards: OS1: Environmental and social assessment; SO2: Involuntary resettlement – acquisition of land, displacement and compensation of populations (not triggered under this project); SO3: Biodiversity and ecosystem services (not triggered under this project); SO5: Working conditions, health and safety. Also other policies (Energy 2012, Bank Policy on Gender (2001); Consolidated Framework of Engagement with Civil Society Organizations (2012); Bank Policy on Integrated Water Resources Management (2000); Disclosure and Access to Information Policy (2012); Bank Policy on Poverty Reduction (2001); Bank Policy on Population and Implementation Strategy (2002) Bank's Environmental and Social Assessment Procedures

(2015) Guidelines Volume 1 and Volume 2 (General Guidance for the Implementation of Operational Safeguard 1 (2015) and Safeguards (2015), etc. Account taking into account the fact that the sub-project does not lead to an involuntary displacement of population or property, is not deployed in an area with a strong forest and wildlife component and emits very few greenhouse gases, only SO1 and SO5 are triggered by the sub-project.

d) National legal and regulatory framework

For Burkina Faso, it is the Constitution of June 2, 1991 (revised by law No. 33 2012/AN of June 11, 2012); of decree n°2015-1187 of October 22, 2015 on the conditions and procedures for carrying out and validating the strategic environmental assessment, the study and the environmental and social impact study which was taken pursuant to article 29 of Law No. 006/2013 relating to the Environmental Code. ; Law No. 003-2011 of April 5, 2011 on the Forest Code; Order No. 2004-019/MECV of July 7, 2004 determining the list of forest species; Decree No. 98-321/PRES /PM /MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA of July 28, 1998; Decree No. 2006-362/PRES/PM/MEDEV/MATD/MFD/MAHRH/MID/MECV of July 20, 2006, Law No. 034-2012/AN of July 2, 2012, the Law on Agrarian and Land Reorganization (RAF) in Burkina Faso; Law No. 009-2018/AN on expropriation for public utility and compensation; Law No. 024-2007/AN on the protection of cultural heritage in Burkina Faso; Decree No. 2015-1205 of October 28, 2015 on standards and conditions for the discharge of wastewater; Decree No. 2001-185/PRES/PM/MEE of 7 May 2001 setting standards for pollutant discharges into the air, water and soil; Law No. 028 -2008/AN on the labor code in Burkina Faso; Decree No. 2009 672 of July 8, 2009 on the national gender policy (PNG); Decree No. 98-323 of July 28, 1998, regulating the collection, storage, transport, treatment and disposal of urban waste; Law No. 055-2004/AN of December 21, 2004, on the general code of local authorities in Burkina Faso, all its amendments, etc. are the legislative texts that are triggered as part of the implementation of the ESMP of the sub-project.

At the national level, the sub-project is in line with the new national development framework, namely the National Economic and Social Development Plan (PNDES) adopted in July 2016. The policies triggered are the PNDES II, the National Policy for Public Hygiene (PNHP), the National Health Policy (PNS), the National Policy on the Environment (PNE), the Agricultural Policy are those that are triggered within the framework of the sub-project;

b) Institutional framework for the implementation of the sub-project

The institutional framework for the implementation of the sub-project essentially comprises:

At the national level, the implementation of the activities of the sub-project is accompanied by the following institutional actors (Table 2)

Table 12: Roles, responsibilities as well as capacity building needs of institutions involved in the environmental and social management of the sub-project

Ministries	Attached departments/departments/agencies	Missions in the E&S management of the sub-project	Weaknesses in terms of E&S management (human resources, material and logistical resources, etc.)	Capacity building needs in the face of the shortcomings identified
Ministry of Health	Regional Directorate of Health Sanitary district	Contribute to the management of	Low knowledge in the	Train nurses and doctors in rapid

Ministries	Attached departments/departments/agencies	Missions in the E&S management of the sub-project	Weaknesses in terms of E&S management (human resources, material and logistical resources, etc.)	Capacity building needs in the face of the shortcomings identified
		professional risks	assessment of occupational diseases	assessment of occupational risks
<i>Ministry of Agriculture, Hydro-agricultural Developments and Mechanization, supervision of PIMSAR</i>	Regional management and departmental services	<p>Recruitment of companies responsible for the construction of poultry houses and inclusion of environmental measures in their contracts</p> <p>Recruitment of the control office and consideration of the environmental monitoring component in the activities of the control office</p>	Poor understanding of PIMSAR objectives and activities at the level of decentralized services	Carry out presentation and awareness activities for regional, provincial and departmental authorities on the objects and strategies of PIMSAR
<i>Ministry of the Environment, Green Economy and Climate Change</i>	National Environmental Assessment Agencies (ANEVE)	Ensures environmental monitoring, validates ESIA reports and delivers environmental compliance	Slowness in the validation process	Advocate with agencies.
<i>Ministry of Animal Resources and Fisheries</i>	Regional Directorate of Animal and Fisheries Resources	Provides technical training for promoters, carries out technical	Weakly involved in the process	Strengthen the capacities of departmental and regional services on




Ministries	Attached departments/departments/agencies	Missions in the E&S management of the sub-project	Weaknesses in terms of E&S management (human resources, material and logistical resources, etc.)	Capacity building needs in the face of the shortcomings identified
		monitoring and health monitoring of poultry		the challenges of the project and the need for their full participation
<i>Municipal councils of the localities concerned</i>	Environment and Sustainable Development Committee and General Secretariat	Contributes to the identification of beneficiaries, facilitates the land security of the sub-project sites and ensures the capitalization of the results of implementation for the municipality	Capacity deficit in environmental monitoring	Train agents of departmental and decentralized technical services for environmental and social monitoring




e) **Brief description of the sub-project site and major environmental and social issues**





a. **Reference state of the area of direct influence of the sub-project**





Table 13: *Specific characteristics of the area of direct influence of the sub-project*





Location/identification of the sub-project	Physical characteristics of the area of direct influence	Socio-economic characteristics of the area of direct influence	Pictures of the sites
---	---	---	------------------------------

<p>Sector 5 of Dédougou south of the priests' retirement home Area of 0.25 Ha Promoter TIBIRY Jonathan</p>	<p>The vegetation of the site consists of: <i>Eucalyptus camadulensis</i> (20 Eucalypsus), <i>Mangifera indica</i> (3 mango trees), <i>Adansonia digitata</i> (1 Baobab), <i>P sidium guajava</i> (1 guava) and <i>Azadiracta indica</i> (1 Nymier), <i>Citrus limon</i> (1 lemon tree) and <i>Punica granatum</i> (1 pomegranate tree)</p> <p>The soil is sandy-clayey, no watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>5 dwelling houses, 1 chicken coop, 20 heads, 12 meter well.</p> <p>The site is located in the middle of the houses. There are 10 habitats with an overall size of 65 people. The site is inhabited by the promoter and his family.</p>	
<p>Site located in Pékuy in the municipality of Dédougou. Area: Promoter ZALLE Oumarou</p>	<p>The vegetation of the site consists of mangifera indica (15 mango trees), vitellaria paradoxa (3), citrus limon (12)</p> <p>The soil is sandy-clayey, no watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>3 dwelling houses, 1 chicken coop,</p> <p>The site is located in the middle of the houses. There are 6 habitats with an overall size of 40 people. The site is inhabited by the promoter and his family.</p>	
<p>Site located in Pékuy in the municipality of Dédougou. Area: Promoter: Ms. SANKARA Azéta</p>	<p>The vegetation of the site consists of tamarindus indica (4), lanea microcarpa (3), ximenia amercana (5)</p> <p>The soil is sandy-clayey, no watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>8 dwelling houses, 1 chicken coop.</p> <p>The site is located in the middle of the houses. There are 13 habitats with an overall size of 75 people. The site is inhabited by the promoter and his family.</p>	

<p>Site located in sector 5 of Dédougou Area: 1 Ha Promoter: ZOANGA Fatimata</p>	<p>The vegetation of the site is composed of adansonia digitata (4), vitelaria paradoxa (5)</p> <p>The soil is sandy-clayey, no watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>Corn fields of 1 Ha, 1 fence of <i>J atrophas curcas</i></p>	
<p>Site located in Noakuy in the Municipality of Dédougou Area: 1.5 Ha Promoter GUIGMA Madi</p>	<p>5 wild grapes, 2 capokia</p> <p>Soil of the site is sandy-clayey. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>2 chicken coops of 8 sheets and 10 sheets, dwelling house in Nubian vault</p> <p>Plantation of papal trees 1,015 Ha</p> <p>Sentry box for caretaker 16 sheets;</p> <p>Wild stone fence on the orchard side</p>	
<p>Site located in sector 2 of Léo Area: Promoter: TRAORE Salam</p>	<p>The vegetation of the site is composed of</p>		
<p>Site located in Tanga in the municipality of Léo Area: Promoter: SAWADOGO Arsene</p>	<p>The vegetation of the site is composed of mangifera indica (15), vitellaria paradoxa (2), accacia albida 5)</p> <p>Soil of the site is sand-gravity. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>12 heads, one well.</p> <p>The site is located not far from the houses.</p>	

<p>Site located in Lama in the municipality of Léo Area: Promoter: OUEDRAOGO Karim</p>	<p>The vegetation of the site is composed of <i>lanea microcarpa</i> (6), <i>zizifus ucrónata</i> (13), <i>diospyros mespiliformis</i> (2)</p> <p>The soil of the site is sandy-clayey. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>3 dwelling houses, 1 chicken coop, a 14 meter well.</p> <p>The site is not far from the houses.</p>	
<p>Site located in sector 2 of Léo Area: Promoter: TRAORE Karim</p>	<p>The vegetation of the site is composed of <i>rmis</i> (2) The soil of the site is sandy-clayey. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>The site is composed of 2 henhouses distant from the residential houses</p>	
<p>Site located in Koudougou Area: Promoter: KOUSSE Ibadji</p>	<p>The vegetation of the site is composed of <i>adansonia digitata</i> (4), <i>vitellaria paradoxa</i> (5)</p> <p>The soil of the site is sandy-clayey. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>2 chicken coops of 18 sheets and 20 sheets, dwelling house and store all fenced</p>	
<p>Site located in Koudougou Area: Promoter: YAMEOGO Serge</p>			
<p>Site located in Koudougou Area: Promoter: OUEDRAOGO Salif</p>	<p>The vegetation of the site is composed of <i>balanites aegyptiaca</i> (7), <i>citrus limon</i> (2), <i>citrus X sinensis</i> (15)</p> <p>The soil of the site is sandy-clayey. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>3 dwelling houses, 1 chicken coop, 15 heads, 1 borehole</p> <p>The site is located not far from the houses. The site is inhabited by the promoter and his family.</p>	

<p>Site located in Koudougou Area: Promoter: Ms OUEDRAOGO Salif</p>	<p>The vegetation of the site is composed of balanites aegyptiaca (7), citrus limon (2), citrus X sinensis (15)</p> <p>The soil of the site is sandy-clayey. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>3 dwelling houses, 1 chicken coop, 15 heads, 1 borehole</p> <p>The site is located not far from the houses. The site is inhabited by the promoter and his family.</p>	
<p>Site located in Sourgou near the town hall of Koudougou Area: 2 Ha Promoter: TIONO Maimounata</p>	<p>Wambinbangmam fence, 3 <i>Parkia biglobosa</i> , 7 grape bushes and shrubs no nearby streams within 50 . the soil is clay-sandy.</p>	<p>2 chicken coops, 2 caretaker's houses and 1 well 15 m deep. The houses are around 100m from the site. There are 27 dwellings housing nearly 51 people.</p>	
<p>Site located in Kinfanghin in the municipality of Komsilga Area: Promoter: ZONGO Adama</p>	<p>The vegetation of the site is composed of lanea microcarpa (2), mangifera indica (5), tamarindus indica (1)</p> <p>The soil of the site is sand-gravionary. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>The site is located not far about 100m from the houses.</p>	
<p>Site located in Pamnoghin in the municipality of Komsilga Area: Promoter: KOUANDA Oussénie</p>	<p>The vegetation of the site is composed of citrus limon (2), azadirachta indica (7)</p> <p>The soil of the site is sand-gravionary. No watercourse nearby (around 50 m)</p>	<p>4 chicken coops, 2 houses for store and caretaker and 1 borehole. The houses are around 100m from the site. There are 15 dwellings housing nearly 50 people.</p>	

<p>Site located in Goumsi in the municipality of Komsilga Area: 5 Ha including 3 Ha for the sub-project Promoter: KY Serge</p>	<p>The site is approximately 200 m from a watercourse. The soil is clay-sandy. The vegetation of the site consists of <i>Vitellaria paradoxa</i> or <i>Butyrospermum parkii</i> (100 feet of Shea), <i>Azadiracta indica</i> (Nimiers (4), <i>Parkia bigloboza</i> (30 feet of néré), <i>Tamarindus indica</i> (3 feet of Tamarind trees), <i>Lanea microcarpa</i> (10 grape trees), <i>Saba senegalensis</i> (7 lianas), 4 feet of <i>Kaya senegalensis</i>.</p>	<p>2 piggeries, 2 warehouses, 1 pig feed fabric mill, 1 sheepfold, 1 borehole 75 m deep with a flow rate of 3m³ /hour, residential houses for employees (08 employees), 1 fence in concrete and 2 toilets, feet of <i>Mangifera indica</i> (20 mango trees), Citrus × tangelo (4 tanglos),</p>	
<p>Site located in Bassyaam in the commune of Komsilga Area: Promoter: GANEMTORE Idrissa</p>	<p>The vegetation of the site is composed of <i>lanea microcarpa</i> (3), <i>saba senegalensis</i> (1), <i>diospyros mespiliformis</i> (1), The soil of the site is sand-gravionary. No streams nearby (around 50</p>	<p>The site is located in the middle of the houses. There are 18 habitats with an overall size of 100 people.</p>	
<p>Site located in Bassyaam in the commune of Komsilga Area: Promoter: FORO Awa</p>	<p>The vegetation of the site is composed of <i>Lanea microcarpa</i> (2) <i>Mangifera indica</i> (5) <i>Tamarindus indica</i> (1)</p>	<p>It is at least 1 km away from concessions with a mesh fence and a well about 14m deep</p>	
<p>Site located in Zakin in the Municipality of Saaba Area: 1 Ha Promoter: SANFO Ahmado</p>	<p><i>Vitellaria paradox</i> (20 Shea), 1 ravine as water passage</p>	<p>It is at least 1 km away from concessions</p>	

b. Major/critical environmental and social issues of the site and the area of influence of the sub-project

The environmental issues of the sub-project taking into account the implementation phases are:

i. Environmental issues

Table 14: Environmental issues of the sub-project

Sub-project activities	Affected component	Environmental issues
Construction of poultry houses and store in the localities concerned	the plant resources that are on the site	Build chicken coops and warehouses without destroying a single tree on the site and maintain a healthy living environment for local residents
operate henhouses and stores to develop poultry activities	air and insects	Ensure poultry production activities and preserve the health of workers and the living environment of local residents.

Source: field data; June 2021

6.2.2 Social issues of the sub-project taking into account the different implementation

Table 15 : Social issues of the sub-project

Sub-project activities	Affected component	Environmental issues
operation of poultry houses and stores	Poultry market products	Contribute 0.34% to the supply of poultry products at the national level

maintenance and health monitoring of poultry subjects	Health of poultry subjects and workers	Ensure the sanitary care and maintenance of the henhouses to keep 80% of the subjects healthy and without the possibility of disease transmission.
---	--	--

f) Environmental and social impacts of the sub-project

The positive impacts of the sub-project include:

- g) improving the quality of life of the beneficiaries of the Project Intervention Zone (ZIP), particularly hygiene and health;
- h) the creation of jobs for local populations and in particular for local youth in the construction phase (**340 potential jobs**) and in the operating phase (**48 potential jobs**) per farm ;
- i) the creation of permanent jobs (**19 responsible managers of modern poultry farms, 120 poultry workers, latrine managers, parking managers, several indirect employees of poultry products in poultry product processing units (packaging, packaging, etc.), storage warehousemen and security personnel, etc.** ;
- j) ii) improvement of the conditions of access to poultry products (**chickens, eggs, good conditions of conservation and sale**);
- k) (iv) improvement of the living environment of the populations (**presence of modern infrastructures for the management of the poultry production chain, lighting of the sites of the main infrastructures**),
- l) increased income, reduced food poisoning infections, waterborne diseases, etc.

Women represent a significant segment of the population of the project area (more than 50%) and carry out commercial activities in the informal sector and in the sale of fish products. In the ZIP, they are active in the markets, in the developed lowlands and provide snacks along the roads and run cabarets for the sale of local drinks. The project will indirectly improve the earnings of these women.

The negative socio-environmental impacts will be felt during the preparation, construction and operation works and will mainly relate to:

Negative	Environment	Environmental components	Negative impacts	Reduction measures
Preparation	Biological	Plant resources	Losses of woody, shrubby and herbaceous species	<ul style="list-style-type: none"> - Spare the trees that are on the site because they serve as shade for the subjects; - reforest utility plants, 10 per site on sites with a density of less than 40 trees per hectare.
Construction	Physical	Health and security	Risk of physical injury with or without bodily harm	<ul style="list-style-type: none"> - Educate workers on occupational risks - Provide workers with PPE and require them to be worn; - Place a protective fence on the construction site to reduce access to the construction site for non-workers.
	Socioeconomic	Health and security	Risk of physical injury with or without bodily harm	<ul style="list-style-type: none"> - Educate workers on occupational risks - Have first aid kits on site in case of injury; - Develop and make available to workers rules of conduct on the site; - Provide workers with PPE and require them to be worn; - Place a protective fence on the construction site to reduce access to the construction site for non-workers.

- Positive impacts and their improvement measures

Table 17: Summary of impacts and improvement measures

Phase	Environment	Environmental components	Negative impacts	Bonus measures
Preparatory	Socioeconomic	Use	Creation of 340 unskilled jobs and 85 jobs for civil engineering technicians and topographers	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritize the recruitment of young people from the village with regard to unskilled labour; - Prioritize the women and young girls of the village if possible in certain jobs (flagbearers); - Practice fairness and equity in recruitment.
		Use	Creation of 340 unskilled jobs and 85 jobs for civil engineering technicians and topographers	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritize the recruitment of young people from neighboring villages for unskilled labour; - Practice fairness and equity in recruitment.
Operation		Use	Recruitment of 20 people for permanent jobs and 28 non-permanent jobs.	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritize the recruitment of young people from the village; - Practice equity and justice in the recruitment of personnel;
	Socioeconomic	Socio-economic activities	Contribution of 0.34% to the poultry supply at the national level	<ul style="list-style-type: none"> - strengthen marketing operations with mining companies to take advantage of the decree relating to local content in mining companies; - train poultry farmers on the processing and packaging of poultry meat.

g) Summary of public consultations

Table 18: Summary of public consultations

Actors/ institutions Encountered	Knowledge of the social issues of the program / Points discussed	Concerns and Fears / Issues Raised	Suggestions and Recommendations
Territorial collectivity (Town halls)	<ul style="list-style-type: none"> • Presentation of the sub-project for the construction of 2 chicken coops of 200 m² each and stores of 18 m²; • Presentations of potential socio-environmental impacts; • Presentation of the positive impacts of the project for the municipality; • Expectations of the project vis-à-vis the municipality 	<ul style="list-style-type: none"> • How all stakeholders could be involved at all stages of the project; • What procedure has been put in place to allow the population to benefit from fair and transparent information? 	<ul style="list-style-type: none"> • Employ local people when carrying out the construction works and operation of the unit; • Always keep the community informed of any difficulties that may arise during the implementation of the project
Deconcentrated Technical Services (Agriculture; Livestock; Environment)	<ul style="list-style-type: none"> • Presentation of the sub-project for the construction of 2 chicken coops of 200 m² each and stores of 18 m²; • Presentations of potential socio-environmental impacts; • Presentation of the positive impacts of the project for the municipality; • Expectations of the decentralized technical services project 	<ul style="list-style-type: none"> • What system is in place to better impact all players in the poultry sector? ; • what system has been put in place to ensure better coordination of support for the sub-project by the two supervisory ministries (MRAH and MAAHM) and at what level the technical services of 	<ul style="list-style-type: none"> • Involve the departmental service in charge of the Environment in monitoring the implementation of the ESMP; • Please recruit quality companies for the execution of the construction work of the chicken coops; • Educate new employees on the

		these ministries at municipal level could intervene?	mores of the locality during the works in order to avoid the risks of GBV/VCE
Populations (People living near the site; stakeholders in the sectors concerned; Women)	<ul style="list-style-type: none"> • Presentation of the Komsilga feed production unit construction project; • Presentations of potential socio-environmental impacts; • Presentation of the positive impacts of the project for the municipality; • Expectations of the project of the population. 	<ul style="list-style-type: none"> • What will be the period of completion of the construction works of the unit; • what guarantee does the promoter have for an effective realization of the sub-project? • what is planned to limit odors and insects in winter; • how will the waste be managed? 	<ul style="list-style-type: none"> • Make use of local labor during the various works; • Please prioritize local nationals for the recruitment of unit employees; • Carry out capacity building activities for actors, particularly women, in the value chains of the sectors concerned; • Set up a composting system to facilitate the reuse of droppings by market gardeners and other producers

Environmental and Social Management Plan

a. Risk management measures and environmental and social impacts

The sub-project ESMP is organized into a program for the implementation of mitigation measures, a program for the implementation of improvement measures, a monitoring and environmental monitoring program and a capacity building program. For each program, the following tables summarize the measures and their costs:

i. Mitigation measures implementation program

Table 19: Implementation schedule for mitigation and compensation measures

Phase	Environment	Environmental components	Negative impacts	Reduction measures	Actors responsible for implementation	Indicator	Cost	Control manager
Preparation	Biological	Plant resources	Losses of woody, shrubby and herbaceous species	<ul style="list-style-type: none"> - Spare the feet that are on the site because they serve as shade for the subjects; - Reforest 10 utility plants per site on sites with a density of less than 40 vines per hectare. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promoter - Business 	<ul style="list-style-type: none"> - Number of plants saved - Number of reforested plants; - Number of feet protected Success rate 	1,700,000	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR - Departmental services for ecological transition;

Phase	Environment	Environmental components	Negative impacts	Reduction measures	Actors responsible for implementation	Indicator	Cost	Control manager
	Socioeconomic	Health and security	Risk of physical injury with or without bodily harm	<ul style="list-style-type: none"> - Educate workers on occupational risks - Provide workers with PPE and require them to be worn; - Place a protective fence on the construction site to reduce access to the construction site for non-workers. 	- Business	<ul style="list-style-type: none"> - Number of accidents without work stoppage during each phase; - Number of lost time accidents during each phase; - Number of casualties during the preparation and construction phases; - Number of functional road signs; - Number of cases of GBV, EAS, SH recorded during all phases 	2,000,000	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR - Promoter

Phase	Environment	Environmental components	Negative impacts	Reduction measures	Actors responsible for implementation	Indicator	Cost	Control manager
	Socioeconomic	Health and security	Risk of physical injury with or without bodily harm	<ul style="list-style-type: none"> - Educate workers on occupational risks - Have first aid kits on site in case of injury; - Develop and make available to workers rules of conduct on the site; - Provide workers with PPE and require them to be worn; 	- Promoter	<ul style="list-style-type: none"> - Number of workers sensitized - Number of occupational hazards - Number of staff using protective equipment - Number of worker contracts including standards compliance requirements 	1.5 million	- Work inspection
Total cost of implementing mitigation and compensation measures							5,200,000	-

ii. Improvement measures implementation program

Phase	Environment	Environmental components	Negative impacts	Bonus measures	Actors responsible for implementation	Indicator	Cost	Control manager
Preparatory	Socioeconomic	Use	Creation of 20 unskilled jobs and 5 jobs for civil engineering technicians and topographers	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritize the recruitment of young people from the village with regard to unskilled labour; - Prioritize the women and young girls of the village if possible in certain jobs (flagbearers); - Practice fairness and equity in recruitment. 	Company	<ul style="list-style-type: none"> - Number of jobs created - Number of young people from the village working on the site 	<ul style="list-style-type: none"> - Include in company contract 	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR

		Socio-economic activities	Development of socio-economic activities around the site	<ul style="list-style-type: none"> - prioritize local purchases of goods and services; - make service providers aware of the quality of the services provided - Practice fairness in provider selection 	- Company	- Number of service providers in the village or municipality prioritized	- Include in company contract	- PIMSAR
Construction		Use	Creation of 20 unskilled employees and 10 skilled jobs (masons, formworkers and scrap metal workers, site monitoring technicians)	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritize the recruitment of young people from neighboring villages for unskilled labour; - Practice fairness and equity in recruitment. 	- Company	<ul style="list-style-type: none"> - Number of jobs created - Number of young people from the village working on the site 	- Include in company contract	- PIMSAR

		Socio-economic activities	Development of socio-economic activities around the site	<ul style="list-style-type: none"> - Use local services for the purchase of consumer goods and non-specialized materials used in the construction of the unit; - Sensitize the populations of the neighboring villages on the opportunities that they can take in connection with the realization of the project. 	- Company	- Number of providers in the village or commune prioritized.	- Include in company contract	- PIMSAR
--	--	---------------------------	--	---	-----------	--	-------------------------------	----------

Operation		Use	Recruitment of additional staff and maintaining the employment of the 10 people already in place for permanent jobs and 20 non-permanent jobs per week.	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritize the recruitment of young people from the village; - Practice equity and justice in the recruitment of personnel; 	- Promoter	<ul style="list-style-type: none"> - Number of jobs created - Number of young people from the village working in the production unit 	- Include in financing covenants	- PIMSAR
		Socio-economic activities	Development of socio-economic activities	<ul style="list-style-type: none"> - prioritize local services for the supply of raw materials used in the manufacture of poultry and fish feed; - train service providers in the village and those around them on the quality requirements of the raw materials to be supplied. 	- Promoter	<ul style="list-style-type: none"> - Number of service providers working with the production unit - Number of service providers in the village and/or municipality providing services for the supply of goods and services for the production unit 	- Include in financing clauses	- PIMSAR

		Poultry and fish farming activities	Increased market supply and easy access to poultry and fish feed	– Carry out marketing campaigns	– Promoter	– Number of poultry farmers buying products from the production unit	–	–
						– Quantity of production sold per day.		

b. Environmental and social monitoring indicators and cost of implementation

Environments	Indicators	Period	Frequencies	Responsible	Costs (FCFA)
- Air	- Evolution of PM10 and PM 2.5 - Evolution of the release of pollutants into the air from chimneys	Start of construction	2	ANEVE	1,200,000
		Execution medium			
		End of execution			
		During the operation of poultry houses	2 times per year		1,600,000
		During operation	2 times per year		1,000,000
- Organic (Flora)	- Reforestation recovery rate	End of wet season (1st year of reforestation)	1 time	Regional directorate in charge of the forest	2,000,000
		12 months after reforestation	1 time		

Environments	Indicators	Period	Frequencies	Responsible	Costs (FCFA)
- Health and security at work	<ul style="list-style-type: none"> - Number of accidents without work stoppage during the operation phase - Number of lost time accidents during the operation phase - Number of loss of human life during the operation phase - Number of cases of GBV, EAS, HS recorded during the operational phase 	Throughout the commissioning of the production unit	2 times per year	ANEVE Work inspection Social Action	1,000,000
Total					6,700,000

c. Overall ESMP implementation budget

The following table presents a summary of the cost of environmental and social measures.

Table 20: Summary of costs of environmental and social measures

Environmental and social measures	Cost	Source of funding
Implementation of mitigation and enhancement programs	47,500,000	AfDB
capacity building	8,000,000	AfDB
Environmental and social monitoring of works	9,700,000	AfDB
Total	55,200,000	

The cost of implementing the measures to mitigate and improve the impacts of the project amounts to **16.3 million FCFA**.

I. INTRODUCTION

Dans le cadre du **projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR)** et dans le souci de se conformer aux lois en vigueur au Burkina Faso et aux exigences du système de sauvegardes intégré de de la Banque Afrique de de Développement (BAD), le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)du Burkina Faso, à travers la Direction Générale de l'Eau Potable (PIMSAR),a requis les prestations d'un expert pour la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dudit projet dans les régions du Centre-Ouest et du Centre-Sud.

En effet ce projet, au regard de son incidence potentielle sur son milieu recepateur,au sens de la réglementation en vigueur au Burkina Faso, est classé Catégorie Bet requiert la réalisation d'une Notice Étude d'impact environnemental et social (NIES). Conformément aux règlements en vigueur au Burkina Faso, cette activité est soumise à un avis du Ministre en charge de l'environnement sur la base de la réalisation de cette étude.

En outre, conformément aux politiques de sauvegardes du Groupe de la Banque Africaine de Developpement(BAD), le projet est de Catégorie 1 et est donc soumis à la réalisation d'une Evaluation d'Impact Environnemental et Social (ÉIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

a. Objectifs de la présente étude environnementale et sociale

L'objectif général est de réaliser l'étude d'impact environnemental et social du sous-projet consiste à la construction de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexe d'un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler>500a, dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, pour se conformer aux exigences du système de sauvegardes intégré de la Banque Africaine de Développement et de la réglementation nationale en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale. En effet, cela permettra de prévenir et de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet. L'étude doit permettre d'identifier les risques et impacts négatifs potentiels associés aux différentes interventions du projet et de définir les mesures de prévention, d'atténuation, de compensation ou de bonification qui devront être mises en œuvre pour éliminer, réduire ou compenser ces impacts potentiels négatifs, et bonifier d'autre part les impacts potentiels positifs.

De façon spécifique, il s'agira de :

- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel qui sous-tendent l'EIES y compris les usages, les coutumes locales, les conventions internationales pertinentes ratifiées par le pays et les pratiques internationales qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie, leurs droits traditionnels et leurs droits d'accès aux ressources ;
- décrire les caractéristiques et les activités des différents investissements et/ou sous-projets devant être réalisés dans le cadre du projet en fonction des contextes géographique, écologique, social et temporel ;
- décrire l'environnement de la zone d'influence (en particulier les localités/emplacements où seront réalisés les différents investissements et/ou sous-projets), notamment les conditions physiques, biologiques, socioéconomiques et d'utilisation des ressources existantes avant le développement du projet ;
- identifier et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs, y compris les impacts cumulatifs, qui résulteront probablement de la mise en œuvre du projet et des incertitudes quant à leurs prévisions ;
- déterminer les mesures d'atténuation réalistes et proportionnées aux risques et impacts environnementaux et sociaux évalués, des impacts résiduels difficiles à atténuer et des possibilités d'améliorer l'environnement ;
- proposer un mécanisme de gestion des plaintes adaptées aux réalités du milieu, et conforme avec les exigences du SSI de la Banque, et en évaluer le coût de mise en place et de fonctionnement ;
- établir les programmes de surveillance et de suivi de l'environnement et , éventuellement, les mesures de renforcement des capacités, et en évaluer les coûts y afférents ;
- Réaliser des études de dangers/analyses de risques pour des investissements présentant des risques (silos, entrepôts, unités de production d'aliments pour volaille et poisson, abattoirs, etc.) en vue d'analyser les dysfonctionnements susceptibles de se produire au niveau de ces équipements, leurs conséquences vis-à-vis des tiers et de l'environnement et les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence ainsi que les effets ;

- élaborer le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) conforme aux prescrits de la SO1, qui comprendra les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que de dispositions institutionnelles à prendre pendant la mise en œuvre du projet pour éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs, les atténuer à des niveaux acceptables ou les compenser, les besoins en renforcement de capacités et formation, le calendrier d'exécution et estimation des coûts de mise en œuvre du PGES ;
- proposer des clauses environnementales et sociales à insérer dans le Dossier d'Appel D'Offres (DAO) pour des investissements et/ou sous-projets nécessitant des travaux ;
- annexer un registre de consultation du public et des interinstitutions ;
- élaborer séparément, si nécessaire, des Plans d'action de réinstallation ou des plans succincts de réinstallation pour les sous-projets nécessitant des acquisitions de terre, conformément à la SO2 de la Banque et à la réglementation nationale.

b. Contenu et organisation du rapport

Le présent rapport comporte les sections succinctes suivantes et conforme au caneva type de rapport, suivant le **décret n°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédure de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, l'étude et de la notice d'impact environnementale et sociale**, notamment :

Le présent rapport comporte les sections succinctes notamment :

- Résumé non technique
- Cadre Politique, Juridique et Institutionnel
- Description du sous-projet
- Description de l'état initial de l'environnement
 - Qualité de l'air et du bruit ;
 - Qualité des eaux ;
 - Flore et faune ;
 - Environnement terrestre (topographie, géologie, hydrologie) Zonage (état de l'occupation et de l'utilisation de l'espace) ;
 - Environnement, économique et socio-culturel ;
- Analyse des variantes dans le cadre du sous-projet
- Impacts du projet sur les différents domaines de l'environnement
- Evaluation des risques
- Plan de gestion environnementale pour la réalisation et l'exploitation du sous-projet
 - Programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification des impacts;
 - programme de surveillance et de suivi environnementaux ;
 - Programme de renforcement des capacités ;
 - Estimation des couts 'des différents programmes du PGES.
- Plan de fermeture/réhabilitation
- Modalités de consultation et de participation du public
- Mécanisme de gestion des plaintes.

c. Méthodologie générale d'étude et d'analyse

Pour les besoins du présent rapport, la méthodologie générale employée pour l'évaluation est basée sur :

- une revue documentaire, dont les plans d'aménagements et d'installations des infrastructures du projet, les données socio-économiques de la ZIP selon les résultats de l'INSD sur le recensement général de la population de 2006, l'exploitation des rapports d'études techniques et autres études récemment réalisées dans la zone d'étude, etc. ;
- une visite de terrain en vue de faire l'état des lieux actuel en termes d'occupation du sol des sites futurs du projet et de leur environnement immédiat;
- le recueil des attentes et préoccupations particulières des bénéficiaires potentiels ;
- le traitement et l'analyse des données en vue de l'identification des risques et impacts potentiels du projet pendant les phases de réalisation et de mise en exploitation;
- Rencontre avec le maître d'ouvrage : L'étude a été réalisée en étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage (IPIMSAR) ainsi que ses représentations locales dans la ZIP. Elles se sont déroulées avant, pendant et après les investigations sur sites des infrastructures, tracé du réseau, etc. Ces rencontres ont permis de recueillir des informations complémentaires pour la réalisation de l'étude, d'obtenir les rapports techniques et des informations utiles auprès des personnes et structures ressources concernées par l'exécution du projet.

Participation du public : La participation du public à la planification du projet vise à permettre aux populations concernées et autres acteurs intéressés d'être sensibilisés sur la consistance du projet, ses risques et impacts potentiels et de recueillir leurs avis et préoccupations sur la réalisation d'un tel projet. Cette approche participative constitue un des piliers de l'acceptabilité sociale d'un projet. Pour ce faire, le consultant, en présence d'un représentant du promoteur a échangé avec les riverains des sites, les propriétaires terriens (sites d'implantation des ouvrages et installations, les services techniques en charge des domaines et en charge de l'environnement. Une liste des acteurs consultés est jointe en annexes.

II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le Burkina Faso dispose, pour la gestion des ressources environnementales et du foncier, des politiques et procédures stratégiques de même que des instruments juridiques. Il a en outre souscrit à des accords et conventions internationaux et sous régionaux en matière de protection de l'environnement, de lutte contre les pollutions et les nuisances, de prévention des risques environnementaux, de lutte contre la désertification, de gestion des espèces et des écosystèmes d'intérêt mondial et national et de prise en compte des aspects liés aux changements climatiques et aux objectifs de développement durable.

2.1. CADRE POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE

2.1.1. Cadre de politique environnementale et sociale (CPES)

Au Burkina Faso, les politiques en matière de gestion environnementale se sont beaucoup développées et renforcées par plusieurs politiques sectorielles et d'autres documents stratégiques. Ces documents de stratégie environnementale s'inscrivent en droite ligne dans la recherche des conditions de durabilité du développement économique et social compatible avec une gestion et une exploitation écologiquement rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. Le Burkina a élaboré son Plan d'Action National pour l'Environnement (1991-2005) et son Plan pour l'Environnement et le Développement Durable (2005-2020). On notera également le Programme Cadre de Gestion des ressources forestières et fauniques (PCGRF) et le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) ainsi que la politique nationale sur la fertilité des sols (PNFS). Dans le cadre du sous-projet la mise en œuvre des PGES en tenant compte des orientations du CPES.

2.1.2. Programme National de Développement Economique et Social (PNDESII)

Le Burkina Faso a adopté son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), en remplacement du PNDES qui a pris fin en 2020. Cette nouvelle stratégie de développement vise à disposer par une approche participative, d'un référentiel national de développement économique et social en parfaite cohérence avec les objectifs spécifiques des différentes sectorielles. Cette démarche est inspirée par la vision « Burkina 2025 » et vise la mise en œuvre des actions prioritaires sectorielles et régionales sur la période. Ces orientations majeures sont regroupées en trois axes stratégiques, à savoir :

- Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration ;
- Axe 2 : développer le capital humain;
- Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

La réalisation du sous-projet s'inscrit dans le cadre de l'Axe3 du PNDES II.

2.1.3. Politique agricole au Burkina Faso

Une série de documents qui définissent, de manière de plus en plus opérationnelle, certains éléments de la politique agricole du Burkina Faso a été adoptée. Il s'agit :

- de la politique commerciale et douanière : cette politique visait à faciliter les échanges commerciaux entre pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) qui bénéficient d'un régime tarifaire préférentiel instituant la franchise totale des droits et taxes d'entrée pour les produits du cru (dont les animaux vivants qui y sont nés et y sont élevés), les produits de l'artisanat local et les produits industriels originaires agréés (notamment les viandes et tout produit du règne animal à l'état naturel). Les échanges extra-communautaires sont frappés de droits et taxes définis suivant le Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA, en application depuis le 1er janvier 2000 ;
- de la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnels (PN/EFTP) : à travers la formulation et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, le Gouvernement veut faire du Burkina Faso un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays ;

- du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) : le Schéma National d'Aménagement du Territoire est un instrument de planification à long terme qui détermine : (i) la destination générale des terres situées dans les limites du territoire national, et (ii) la nature et la localisation des grands équipements d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national ;
- du Plan d'Action et Programme d'Investissements du Sous-secteur de l'Elevage (PAPISE) : Le PAPISE (version octobre 2000) détermine le cadre de référence des interventions en faveur du développement du sous-secteur de l'élevage. Le PAPISE participe à la mise en œuvre du CSLP et à la recherche de la sécurité alimentaire des populations ;
- de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), adoptée en 2001 et recadrée en 2002, dont la finalité est de construire, à l'horizon 2010, les conditions d'une sécurité alimentaire durable. L'objectif global de la stratégie est de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition ;
- de la Stratégie de Développement Rural (SDR). En 2004, le gouvernement a adopté la SDR en raison de plusieurs facteurs incluant : i) les résultats mitigés du secteur agricole et l'augmentation de l'incidence de la pauvreté rurale, ii) la nécessité d'une mise en cohérence des différentes politiques et stratégies rurales et agricoles avec le CSLP, iii) la nécessité de traduire en politique nationale, les politiques sectorielles adoptées au niveau régional (CEDEAO, UEMOA), et iv) l'adoption du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) comme volet agricole du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).
- Et plus récemment, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), s'est engagé à relever un certain nombre de défis du sous-secteur de l'élevage :
 - la facilitation de l'accès aux intrants et équipements,
 - l'accès aux crédits,
 - l'augmentation et la modernisation des capacités de transformations des produits carnés,
 - l'organisation incitative du marché,
 - le renforcement de la formation professionnelle adaptée et de la recherche-développement en production animale,
 - le renforcement de la résilience du sous-secteur aux risques d'élevage notamment, les chocs zoo-sanitaires, climatiques et les conflits.

Parmi ces défis, on note la nécessité d'un renforcement de la formation professionnelle adaptée et de la recherche-développement en production animale. En effet, l'évolution du sous-secteur de l'élevage commande que soit pris en compte tous les segments nécessaires à son essor notamment la dimension recherche-développement en production animale.

2.1.4. Stratégie nationale de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural

Le Burkina Faso, dispose d'un Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) à l'horizon 2030 qui fédère l'ensemble des interventions dans le sous-secteur de l'eau potable. Pour sa mise en œuvre, trois actions ont été définies. Ce sont : i) Action 1 : Assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ; ii) Action 2 : Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable ; iii) action 3 : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur.

C'est dans l'optique de contribuer à l'atteinte de l'action n°2 du PN AEP que la Stratégie nationale de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural a été élaborée. Pour la réalisation et l'exploitation du sous-projet la mobilisation des ressources en eau est nécessaire. De ce fait, la mise en œuvre du PGES du sous-projet fait appel à l'action 1 de la stratégie nationale de gestion du service publique et de l'eau potable en milieu rural.

Politique nationale de Développement Durable

Elaborée en Octobre 2012 et adoptée en Octobre 2013, la PNDD définit les principes et les orientations stratégiques pour la planification du développement, c'est-à-dire l'élaboration des plans, stratégies, programmes et projets de développement. Cette nouvelle vision politique implique des mutations dans l'organisation de la gouvernance environnementale. Une des implications fortes de ces mutations est la création d'un Conseil National pour le Développement Durable (CNDD) qui remplacera le CONEDD et dont les missions couvriront désormais les trois (03) piliers du développement durable sur lesquels, il veillera, en ce qui concerne (i) l'efficacité économique, (ii) la durabilité environnementale et (iii) l'équité sociale. Le sous-projet, dans sa mise en œuvre doit prendre en compte ces trois piliers sans lesquels la question de sa durabilité pourrait être remise en cause pendant les différentes phases de son exécution.

2.1.5. Politique nationale en matière d'environnement (PNE)

Depuis les années 1990 et surtout après la Conférence de Rio en 1992, le Burkina Faso a mis en place une Politique Nationale de Protection de l'Environnement.

Cette politique s'appuie sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires nationaux consolidés par des Accords et des Conventions Internationaux qui engagent le Gouvernement, les Partenaires au développement et l'ensemble des Opérateurs Economiques à intégrer désormais la protection de l'environnement dans la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement. La prise en compte de la PNE se fera à travers le respect du décret 1187 du 22 octobre 2015 portant condition d'élaboration et de validation des EES /EIES /NIES au Burkina Faso.

2.1.6. Politique nationale d'aménagement du territoire

La politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) a été adoptée par le Gouvernement par Décret N° 2006-362/PRES/PM/MEDEV/MATD/MFD/MAHRH/MID/MECV. Elle constitue un guide d'orientation des études d'aménagement et des acteurs agissant sur le terrain, afin de traduire au plan spatial, les orientations stratégiques contenues dans l'étude nationale prospective 2025. Cette étude permet trois (03) orientations fondamentales que sont :

- Le développement harmonieux et intégré des activités économiques sur le territoire ;
- L'intégration sociale qui va prendre appui sur le socle culturel pour bâtir une société moderne ;
- La gestion durable du milieu naturel, basée sur la sécurité foncière, la réhabilitation et la restauration des ressources naturelles dégradées et l'amélioration du cadre de vie.

Tout en affirmant sans détour le rôle prédominant de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, la politique d'aménagement du territoire indique de manière toute aussi claire, que l'aménagement du territoire ne peut être l'affaire de l'Etat tout seul. Les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé se voient reconnaître un rôle important non seulement dans la participation à la définition des schémas d'aménagement, mais également dans leur mise en œuvre. De ce fait, ils sont tenus de prendre en compte l'ensemble des dimensions du PAT mais en particulier le respect du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui est un outil du PAT.

2.1.7. . Stratégie Nationale Genre

La Stratégie Nationale Genre tire ses fondements de la Constitution et des différents instruments juridiques internationaux ou régionaux ratifiés par le Burkina Faso. Les principes qui sous-tendent la SNG se réfèrent aux valeurs et normes sociétales qui sont considérées comme ses principes directeurs, notamment la complémentarité effective des rôles des hommes et des femmes dans l'unité familiale et dans le processus de développement, l'élimination des inégalités existantes par des actions particulières en faveur des femmes et des hommes et la lutte contre les violences basées sur le genre. L'élaboration de la Stratégie Nationale Genre a privilégié une approche participative et itérative. Le processus d'élaboration participatif, inclusif et itératif de la SNG devrait faciliter son appropriation et sa mise en œuvre au niveau national et local. La Stratégie

Nationale Genre (SNG) se présente comme le référentiel fédérateur des interventions de l'ensemble des acteurs de promotion du genre pour la période 2020-2024. Sa vision est de : « bâtir une société d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». De cette vision découle l'objectif global de la SNG qui est de « favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso ». Les deux principaux impacts attendus de la SNG sont : (i) la protection des droits de la femme et de la jeune fille est garantie et (ii) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

Cinq (05) axes stratégiques ont été retenus avec des objectifs stratégiques et des effets attendus définis sur la base des principaux défis retenus. Les cinq (05) axes stratégiques sont : (i) Promotion de l'équité d'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale, (ii) Accès égal à la justice et à la protection juridique, (iii) Autonomisation économique des femmes et des filles, (iv) Participation, représentation et influence politique égale, (v) Coordination et pilotage. L'opérationnalisation de la stratégie se fera à travers l'élaboration de plans d'actions triennaux glissants et de plans de travail annuel. La prise en compte du genre se fera pendant l'identification des bénéficiaires et également en veillant à l'intégrer dans la clause environnementale qui sera appliquée pendant la phase de construction des ouvrages du sous-projet.

2.1.8. Politique Nationale Sanitaire (PNS)

Adoptée depuis 2000, la PNS vise un système de santé intégré capable de garantir la santé pour tous par des soins préventifs et curatifs accessibles basés sur l'équité et l'éthique. Elle visait à l'origine la réduction de la morbidité de la mortalité. Elle s'est transformée avec les années et a maintenant pour objectifs de :

- Accroître la couverture sanitaire nationale ;
- Améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé ;
- Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles ;
- Réduire la transmission du VIH ;
- Développer les ressources humaines en santé ;
- Améliorer l'accessibilité des populations aux services de santé ;
- Accroître le financement du secteur de la santé.

La mise en œuvre du PGES en particulier les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur la santé et sécurité nécessite la prise en compte des objectifs spécifiques 1, 2, 3,4 et 6 de la PNS.

2.1.9. Politique Nationale d'Hygiène Publique (PNHP)

La PNHP a été adoptée en mars 2003. Elle vise la prévention des maladies et des intoxications ainsi que l'amélioration du confort et de la joie de vivre. La stratégie du sous-secteur Assainissement, dont les objectifs visent la sauvegarde des milieux naturel et humain, la prévention de la détérioration des milieux et de la protection des espèces vivantes et des biens, s'inscrit parfaitement avec les objectifs du PNHP.

2.1.10. Le Schémas directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDU) :

Le SDAU est un document de planification établissant pour une ville les prévisions d'aménagement et de développement spatial à long terme. Le SDAU fixe ainsi les normes et les orientations fondamentales de l'aménagement compte tenu de l'équilibre à préserver entre l'extension urbaine, les activités, les grands équipements d'infrastructures (*voirie, réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, de drainage, etc.*) et de superstructures et la préservation de certains sites et paysages naturels ou urbains. C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, et de contrôle de cohérence entre les réalités et les volontés politiques. En tant qu'outils de la PNAT, le choix des sites d'implantation des ouvrages du sous-projet doit être conforme aux différents zonage défini dans le SDAU des villes d'implantation.

2.1.11. Les Plans Communaux de Développement (PCD)

C'est un document de référence de planification du développement de la commune. C'est un outil stratégique de gouvernance et de développement local. Il définit les axes d'intervention de l'autorité communale à l'échelle de cinq ans, inscrits dans une vision de moyen à long terme. Il définit également les relations de partenariat, les responsabilités et les sources de mobilisation financière pour l'atteinte des objectifs de développement de la commune. Le sous-projet s'exécutant à l'intérieur des communes, se doit de tenir compte des visions et orientations stratégiques définies dans les PCD.

2.1.12. Stratégie nationale et plan d'action de diversité biologique

En tant que pays signataire de la convention sur la diversité biologique, le Burkina Faso a élaboré un certain nombre de documents en la matière, qu'il sied de citer.

D'abord il y a le Plan d'Action National sur la diversité biologique qui vise des objectifs découlant de ceux, à caractère prioritaire, de la Stratégie Nationale en matière de Diversité Biologique.

L'objectif global visé à travers le Plan d'Action est de réaliser, dans le délai déterminé, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage les populations.

Les objectifs spécifiques du Plan d'Action sont :

- assurer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées et/ou d'importance marquée ;
- assurer l'utilisation durable des ressources biologiques de valeur connue et potentielle ;
- assurer un partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.

Pour appréhender les différentes implications de l'objectif global et pour s'insérer au mieux dans l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique, la stratégie nationale du Burkina Faso sur la diversité biologique a retenu comme objectifs spécifiques les trois principaux objectifs de la convention, à savoir :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique ;
- le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques ; en ce qui concerne cet objectif, le Burkina Faso a opté d'étendre la question de partage juste et équitable à toutes les ressources biologiques, et non génétiques seulement.

Concernant chaque objectif spécifique, les éléments visés pour atteindre l'objectif global sont identifiés.

2.2. Cadre juridique des EIES/NIES au Burkina Faso

2.2.1. Cadre juridique national

- *La constitution du Burkina FASO :*

La législation environnementale prend donc appui sur la constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991 qui stipule que : "le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie." Par ailleurs, "le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous". La mise en œuvre du PGES aura pour but la protection, la défense et la promotion de l'environnement . ce qui le rend conforme aux exigences de la constitution.

- *Le Code de l'Environnement et ses textes d'application :*

Le code de l'environnement dans ses fondements actuels date de 1994. La loi a été révisée en 1997 (005/97/ADP) puis en 2013 par la loi 006-2013/AN du 2 avril 2013. Le Code de l'Environnement définit l'environnement comme « l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels qui ont un effet sur le processus de maintien de la

vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines ». Cette loi vise spécifiquement à protéger les êtres vivants contre les atteintes nuisibles ou incommodes et les risques qui gênent ou qui mettent en péril leur existence du fait de la dégradation de leur environnement et à améliorer leurs conditions de vie. Il fixe les règles fondamentales qui régissent l'environnement au Burkina Faso et instruit les pouvoirs publics de veiller à :

- la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'amélioration continue des conditions de vie des êtres vivants ;
- la prévention et à la gestion satisfaisante des risques technologiques et des catastrophes ;
- la restauration de l'environnement

Aux termes de l'article 17 du Code de l'Environnement au Burkina Faso, « les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'Environnement », sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) ou d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE). L'EIE est considérée comme « une étude à caractère analytique et prospectif aux fins de l'identification et de l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement », tandis que la Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE), elle consiste en « une EIE simplifiée » qui doit toutefois répondre aux mêmes préoccupations que l'EIE et comporter des indications sérieuses.

A ce jour, plusieurs textes d'application du code de l'environnement (1997) ont été adoptés par le Gouvernement ; ils sont en cours de mise à jour à la suite de la révision de la loi intervenue en 2013. Les plus importants en lien avec la NIES sont :

Le Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/ PM/ MERH/ MATD/ MME/ MS/ MARHASA/ MRA/ MICA/ MHU/ MIDT/ MCT du 22 Octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Il donne obligation au promoteur de tout projet ou programme de développement (personne physique ou morale, privée ou publique, auteur d'une demande d'autorisation pour ce projet ou programme) de produire une étude d'impact sur l'environnement qui permet aux autorités de disposer d'une appréciation globale des incidences environnementales de ce projet ou programme.

Ce décret instaure un criblage préalable du projet ou programme de développement sur la base de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets positifs et des impacts négatifs appréhendés sur l'environnement. Le criblage (article 4) aboutit au classement des activités susceptibles d'avoir des risques et impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement en trois (3) catégories :

- a. Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact sur l'environnement ;
- b. Catégorie B : Activités soumises à une notice d'impact sur l'environnement ;
- c. Catégorie C : Activités qui ne sont soumises, ni à une étude d'impact sur l'environnement, ni une notice d'impact sur l'environnement.

L'EIE est assortie d'un Plan de Gestion Environnementale (PGE), défini comme « l'ensemble des mesures que le promoteur s'engage à mettre en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts négatifs directs et indirects sur l'environnement et renforcer ou améliorer les impacts positifs dus à l'activité projetée ».

Aussi, il convient de noter les textes d'application suivants, en lien avec les EIES et les NIES :

- d. **le décret N° 98-323/PRES/PM/MEE/MATS/MIHU/MS/MTT du 28 juillet 1998** portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ;
- e. **le décret n°2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2001** portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol aux termes de ses articles 6, 10 et 11.
- f. **le décret n°2015-1205/PRES-TRANS/PM/MERH/MEF/MARHASAIMS/MRA/MICA/ MME/MIDT/MATD** portant normes et conditions de déversements des eaux usées.

g. La loi n°022-2005 / AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique du Burkina Faso. A son article 13, il est stipulé que « les infractions en matière d'hygiène publique sont constatées par procès-verbaux transmis au responsable régional ou communal chargé de l'hygiène publique qui saisit la juridiction territorialement compétente ». Les dispositions de ce décret revêtent un intérêt dans le présent projet d'assainissement.

la mise en œuvre du PGES s'inscrit dans le respect des décrets sus-cités.

- *Le Code Forestier*

La Loi N°003-2011/AN portant code forestier poursuit les objectifs clairs et précis suivants :

- la lutte contre la dégradation des écosystèmes ;
- la valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;

La gestion rationnelle et participative des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Cette loi portant code forestier comporte 278 articles, répartis dans cinq (5) livres. Il institue le domaine forestier de l'Etat, le domaine forestier des collectivités territoriales et le domaine forestier privé appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé. Pendant les différentes phases de développement du sous-projet les domaines forestiers de l'Etat et des collectivités seront affectés. De ce fait la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de bonification feront appel aux actions de restauration ou de renforcement du couvert végétal. D'où l'appel au code forestier.

- *La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)*

L'ensemble des ressources naturelles, permanentes ou renouvelables est régi par des normes d'utilisation, de gestion et d'exploitation définies dans la législation foncière. La RAF institutionnalise le domaine foncier national et des principes d'aménagement des terroirs et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres tant au niveau rural qu'urbain. Nonobstant le fait que « le domaine foncier national est de plein droit propriété de l'Etat », la nouvelle loi dispose que « les terres du domaine foncier national peuvent être cédées à titre de propriété privée, les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de l'Etat ». Aussi, cette loi assoit-elle les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts et fait du titre foncier, un gage pour les investissements. Par ailleurs, à son article 33, elle stipule que « le ministère chargé de l'environnement veille à la lutte contre les pollutions et nuisances provenant des activités des particuliers et des collectivités publiques ». la mobilisation des sites pour l'implantation des ouvrages du sous-projet vont déclencher la RAF en ce qui concerne les ouvrages qui seront réalisés en zone urbaine ou péri - urbaine. Pour ce qui concerne les domaines de l'Etat ou des collectivités, ce serait des attestations de mise à disposition (si l'infrastructure est exploitée par les services de l'Etat ou des collectivités) ou des permis urbains d'exploiter (si les poulaillers sont exploités par des particuliers).

- *Le Régime foncier rural*

Le champ d'application de la Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural illustre que la question foncière est complexe et transversale. L'article 1 précise que cette loi vise à :

- assurer un accès équitable aux terres pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé;
- promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale.

L'article 13 précise que les chartes foncières locales déterminent au niveau local les règles particulières dont :

- le respect et la préservation d'espèces végétales, animales, fauniques et halieutiques particulières sur des espaces déterminés ;

- l'identification et la préservation des espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune ainsi qu'aux modalités de leur accès équitable et gestion participative.

Pour les ouvrages qui seront réalisés en milieu rural, la mobilisation des sites va nécessiter au promoteur l'obtention d'une attestation de possession foncière pour les promoteurs privés ou une charte foncière pour les promoteurs communautaires. L'élaboration de ces documents est encadré par la loi 034 du 22 octobre 2009 relatives à la sécurisation foncière en milieu rural.

- *Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau*

Cette loi : (i) fait de l'eau, et ce, conformément à la constitution, un patrimoine commun de la nation toute entière, rompant ainsi avec la vision de domanialité publique de l'eau; (ii) prévoit une administration de l'eau impliquant l'Etat, les collectivités territoriales, les usagers, la société civile et les scientifiques dans des cadres de coordination et de prise de décision consensuelle au niveau national (le CNE) , du bassin hydrographique et de la région (Comité, sous-Comité), local (comités locaux de bassin) ; (iii) opte pour un mode de financement basé sur l'incitation financière, les redevances de prélèvement et de pollution dont les montants sont à convenir et à proposer par les différents acteurs groupés au sein des comités de bassin; (iv) prévoit des outils de planification et de gestion à l'échelle des bassins, sous-bassins (schéma directeur et schéma d'aménagement, Système d'information sur l'eau, police de l'eau, etc.) ; (v) énonce clairement le régime de l'eau et le régime des services de l'eau.

Cette loi soumet à une EIES, la délivrance de l'autorisation de construction d'infrastructures ayant une incidence sur les ressources en eau (articles 6 et 24).

- *Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso*

Le développement durable se définit en substance, comme : « *satisfaire les besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures* ».

Cette loi a pour objet de fixer les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle s'applique à l'ensemble des lois et règlements, politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développements publics ou privés au Burkina Faso. Conformément à l'article 5 de la loi, la réalisation du développement durable se fonde sur les principes fondamentaux indispensables à l'efficacité économique à la viabilité environnementale et à l'équité sociale. La mise en œuvre du sous-projet doit s'inscrire dans la durabilité à travers le respect de l'équité sociale et de l'environnement.

- *Le code de la santé publique*

La Loi N°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique au Burkina Faso notamment en son chapitre 2 qui concerne la protection du milieu naturel et de l'environnement, donne compétence au ministère en charge de la santé pour prendre conjointement avec les ministères en charge de l'environnement et de l'eau les mesures destinées entre autre à prévenir la pollution des eaux potables aux fins de protéger l'environnement et la santé des populations. Le sous-projet dans sa phase d'exploitation met en relation étroite les hommes et la volaille. Ce qui n'est pas sans danger pour la santé publique. En effet, certaines maladies telles que la grippe aviaire et bien d'autres sont reconnus comme potentiellement transmissible de la volaille à l'homme. En plus la mise en œuvre des mesures relatives à la santé et sécurité fait appel au code de la santé publique pendant le déroulement de l'ensemble des phases du sous-projet.

- *Le code général des collectivités territoriales*

La Loi N°040-2005/AN du 25 novembre 2005 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

Cette même loi précise que les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national, cédées à titre de propriété par l'Etat.

L'aménagement et la gestion du domaine foncier transféré, incombent aux communes, sur autorisation préalable de la tutelle (article 84). Cette disposition justifie la démarche d'implication des communes urbaines comme rurales impliquées par la mise en œuvre du projet.

- *Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso*

La présente loi, portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso, est un texte qui se veut complet et qui a pour souci premier de promouvoir la pratique de l'hygiène publique et surtout de promouvoir et de responsabiliser tant individuellement que collectivement les citoyens au respect de notre environnement et de notre cadre de vie. Le code a pour ambition de cerner les contours de la question de l'hygiène publique notamment la politique nécessaire de sensibilisation pour l'adhésion populaire.

Le chapitre 2 traite de l'hygiène des piscines et des baignades. Le séjour prolongé dans l'eau pendant les bains peut favoriser la contraction des maladies à transmission transcutanée. Les petites gorgées d'eau avalées pendant les bains peuvent être des moments d'ingestion de germes pathogènes et donc sources de survenue de maladies. Il s'agit alors de prendre des dispositions à même d'assurer une protection suffisante des usagers.

- *Loi sur le Code des investissements au Burkina Faso*

Loi N° 062-1995/ADP portant Code des Investissements au Burkina Faso (article 3) vise la création et le développement des activités orientées vers : la promotion de l'emploi et la formation d'une main-d'œuvre nationale qualifiée ; la mobilisation de l'épargne nationale et l'apport de capitaux extérieurs ; la réalisation d'investissements dans les localités se situant au moins à cinquante kilomètres des centres urbains qui seront précisés par décret, la réhabilitation et l'extension d'entreprises, ...

Selon l'article 20, Les entreprises bénéficiaires d'un régime privilégié sont tenues (entre autres) d'employer en priorité les nationaux et de réaliser des actions de formation professionnelle à tous les niveaux, de protéger l'environnement par la mise en œuvre des procédés et appareils techniques estimés suffisants par les services compétents, de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité et aux normes définies par les textes en vigueur.

- *Loi portant code l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso*

La Loi N°017-2006 du 18 mai 2006, portant Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso a pour objet d'organiser et de réglementer les domaines de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.

L'article 58 stipule que le rapport du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme présente entre autres la notice d'impact sur l'environnement ou l'étude d'impact sur l'environnement, s'il y a lieu. Le rapport de présentation du Plan d'occupation des sols (article 72) doit comporter entre autres la notice d'impact sur l'environnement ou l'étude d'impact sur l'environnement, s'il y a lieu. L'article 210 stipule que le permis de démolir est accompagné d'une note d'instruction sur les dispositions pratiques à observer compte tenu du caractère de l'ouvrage, de sa situation et de l'impact des travaux de démolition sur l'environnement.

2.2.2. Cadre politique internationale - Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD

2.2.2.1. Politiques de Sauvegarde opérationnelle de la BAD

La BAD a adopté en décembre 2013 un Système de Sauvegardes Intégré (SSI) qui conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. Les sauvegardes de la BAD ont pour objectifs: (i) d'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement, (ii) de minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter et (iii) d'aider emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux. La Banque requiert que les emprunteurs/clients se conforment à ces sauvegardes

lors de la préparation et de l'exécution des projets. La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde. Les cinq Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD sont :

- **SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale** : Cette SO primordiale régit le processus de détermination de la catégorie environnementale et sociale d'un projet et les exigences de l'évaluation environnementale et sociale qui en découlent.
- **SO3 : Biodiversité et services écosystémiques** : Cette SO fixe les objectifs pour conserver la diversité biologique et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle traduit également les engagements politiques contenus dans la politique de la Banque en matière de gestion intégrée des ressources en eau et en exigences opérationnelles.
- **SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources** : elle couvre toute la gamme d'impacts liés à la pollution, aux déchets et aux substances dangereuses clés, pour lesquels il existe des conventions internationales en vigueur, ainsi que des normes complètes spécifiques à l'industrie ou régionales, qui sont appliquées par d'autres BMD, notamment pour l'inventaire des gaz à effet de serre.
- **SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité** : La SO5 définit les exigences de la Banque envers ses emprunteurs ou ses clients concernant les conditions des travailleurs, les droits et la protection contre les mauvais traitements ou l'exploitation. Elle assure également une meilleure harmonisation avec la plupart des autres banques multilatérales de développement.

En conformité avec les procédures du Groupe de la Banque Africaine de Développement en matière de gestion environnementale, le projet a été classé en **Catégorie 1**, nécessitant l'élaboration et la mise en œuvre d'une EIES, d'un PGES et le cas échéant, un PSR. Sur l'ensemble des 5 sauvegardes opérationnelles seules la SO1 et la SO5 sont enclenchées dans le cadre de ce projet.

2.2.2.2. Politique de la banque en matière de réduction de la pauvreté (2001)

La politique de la Banque en matière de réduction de la pauvreté a pour but de réduire la pauvreté en Afrique grâce à des stratégies propres à favoriser l'appropriation nationale et la participation ainsi qu'à des actions tendant à améliorer le bien-être des pauvres, notamment la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM). Elle a pour objectif de placer la réduction de la pauvreté au premier plan des activités de prêt et hors prêt de la Banque et d'accompagner les pays membre régional (PMR) dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté. La contribution au processus du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pris en charge par les pays eux-mêmes joue un rôle important à cet égard.

2.2.2.3. Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012)

La politique révisée en 2012 vise à :

- Maximiser la diffusion des informations détenues par le Groupe de la Banque et limiter la liste d'exceptions, pour démontrer la volonté du Groupe de rendre public cette information ;
- Faciliter l'accès à l'information sur les opérations du Groupe de la Banque et son partage avec un large spectre de parties prenantes ;
- Promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ;
- Améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ;
- Faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités du Groupe de la Banque ;
- Appuyer le processus consultatif du Groupe de la Banque dans le cadre de ses activités et la participation des parties prenantes dans l'exécution des projets financés par le Groupe ;
- Assurer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information

L'élaboration de la politique révisée de diffusion et d'accessibilité de l'information du Groupe de la Banque repose sur de vastes consultations au sein du Groupe de la Banque et à l'externe avec les principales parties

prenantes dont les pays membres régionaux, les communautés économiques régionales, le secteur privé, les partenaires au développement et la société civile.

2.2.2.4. Politique de la BAD en matière de genre

La stratégie décennale 2013-2022 de la BAD réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes comme essentiel au progrès économique et au développement durable. Au titre de la SD, la BAD utilisera des outils, processus et approches existants et nouveaux afin d'intégrer efficacement le genre dans les domaines prioritaires des infrastructures, de la gouvernance, des compétences et de la technologie, de l'intégration régionale et du développement du secteur privé.

S'appuyant sur les enseignements tirés, la BAD redoublera ses efforts pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, renforcer leur statut juridique et leurs droits de propriété, et améliorer la gestion du savoir et le renforcement des capacités. La BAD s'efforce également de renforcer les capacités internes, notamment par une meilleure coordination intersectorielle, afin d'optimiser les synergies permettant de maximiser les résultats obtenus en matière de genre.

Pour mettre en œuvre cet engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes, la BAD a établi une stratégie en matière de genre afin de guider ses efforts visant à intégrer efficacement cette question dans ses opérations et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. La Stratégie en matière de genre : Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique (2014-2018) imagine une Afrique où les femmes et les filles africaines ont facilement accès au savoir, où les compétences et les innovations des femmes sont optimisées, où leurs capacités contribuent à multiplier les opportunités économiques, et où elles participent pleinement à la prise de décisions.

La stratégie en matière de genre identifie trois piliers qui se renforcent mutuellement pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre les hommes et les femmes :

- le statut juridique et les droits de propriété des femmes,
- l'autonomisation économique des femmes, et
- le renforcement des compétences et la gestion du savoir.

Les progrès réalisés pour chacun de ces piliers seront intégrés dans les principaux domaines opérationnels et les domaines d'intérêt particulier de la BAD, identifiés dans la stratégie. Le sous-projet fera du genre son principe directeur pour le choix des bénéficiaires et également en phase de réalisation, il sera intégré dans les clauses environnementales et sociale des entreprises.

2.2.2.5. Procédures d'évaluation environnementale et sociale de la banque

Les procédures d'évaluation environnementale et sociale sont ainsi applicables tout au long du cycle du projet, avec des tâches différenciées à effectuer, rôles et responsabilités distinctes pour la Banque, ses emprunteurs et les clients :

- Pendant la programmation de pays, la tâche clé est de développer et mettre à jour des données de référence sur les composantes environnementales et sociales des PMR, des politiques, des programmes et des capacités à mieux intégrer les dimensions environnementales et sociales dans les priorités de prêt
- Lors de la phase d'identification du projet, l'exercice de dépistage se concentre sur les dimensions sociales et environnementales d'un projet pour les classer dans les quatre catégories définies par la Banque sur la base des impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels du projet.
- Lors de la préparation du projet, l'exercice d'évaluation aide à définir la portée de l'évaluation environnementale et sociale (EES). L'évaluation doit être faite par l'emprunteur en fonction de la catégorie de projet, avec l'aide du personnel des départements opérationnels. La préparation de l'évaluation nécessite des consultations avec les intervenants principaux et d'autres catégories. Une fois l'EES finalisée, le processus de revue permet aux ministères opérationnels de veiller à ce que la vision, les politiques et les directives de la Banque soient dûment prises en compte dans la conception et l'exécution des projets.

- Lors de la phase d'évaluation, le résumé de l'EES doit être examiné et approuvé par la Division des sauvegardes et de la conformité. Enfin, les procédures exigent la divulgation publique du résumé conformément aux délais prévus. Pour la catégorie 1 des projets, ceux-ci doivent être divulgués pour 120 jours pour les projets du secteur public et au moins pendant 60 jours pour les opérations du secteur privé. Toutes les opérations de catégorie 2 sont publiées pour 30 jours avant les délibérations du Conseil.
- Lors de la phase de mise en œuvre du projet, les emprunteurs doivent assurer la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale mis au point pour éviter ou atténuer les effets négatifs, tout en surveillant les impacts du projet et les résultats. Le personnel opérationnel doit superviser le travail des emprunteurs et vérifier la conformité à travers des missions de supervision et / ou audits environnementaux et sociaux, chaque fois que nécessaire. Les audits entrepris pendant la phase d'achèvement et post-évaluations viseront aussi à évaluer la durabilité environnementale et sociale des résultats.

2.2.2.6. Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile(2012)

L'objectif ultime du Cadre d'engagement avec les OSC est de permettre à la Banque d'obtenir de meilleurs résultats et un plus grand impact sur le processus de développement grâce à la consolidation de ses mécanismes de participation et de coordination avec les OSC. Plus précisément, les objectifs du Cadre consistent à: a) renforcer les capacités de la Banque à établir des modalités de coopération avec les OSC; b) à encourager les interactions avec les OSC d'une manière qui contribue effectivement à la mission de la Banque et à l'efficacité de son appui aux PMR; et c) à énoncer des directives opérationnelles à l'intention du siège, des centres de ressources régionaux, des bureaux extérieurs et du personnel travaillant sur les projets.

- Le Cadre d'engagement avec les OSC devrait aboutir aux avantages suivants :
- Impact sur le développement. La collaboration élargie avec les OSC est un élément fondamental du développement durable susceptible d'accroître l'impact des interventions financées par la Banque.
- Relations publiques/partenariat. En tant qu'institution publique, la BAD est résolue à faire preuve de transparence sur ses activités et à tendre la main aux personnes touchées par celles-ci. Le dialogue avec les OSC permet généralement de collaborer plus systématiquement avec les parties prenantes, de transmettre des informations sur la Banque et sur ses opérations et de recueillir l'avis des OSC.
- Résultats et efficacité. Lorsque les OSC travaillant dans le domaine du développement sont compétentes et expérimentées, elles sont plus efficaces dans l'exécution de projets sociaux et détiennent un avantage comparatif pour ce qui est des coûts, des délais, de la flexibilité, du savoir local et de la proximité avec les populations bénéficiaires. Les partenariats avec les OSC compétentes pourraient faciliter la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique.
- Dialogue stratégique. Les OSC peuvent mettre en exergue des questions importantes pour la formulation, l'exécution et l'examen de politiques et programmes appuyés par la BAD, en ce qu'elles apportent des renseignements et des points de vue différents dans les cercles officiels. Elles peuvent pousser la Banque à approfondir sa réflexion et à perfectionner ses orientations stratégiques.
- Viabilité politique. Les discussions avec les OSC peuvent aider la Banque à déterminer le niveau de soutien local dont ses politiques ont besoin. Un dialogue constructif avec les OSC peut contribuer à une compréhension mutuelle et à obtenir à un soutien accru pour les mesures préconisées par la Banque.
- Appropriation. Le dialogue avec les OSC peut améliorer « l'appropriation » par les bénéficiaires et le public des politiques recommandées et des projets financés par la BAD.

2.3.Cadre institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet

2.3.1. Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques et de la Mécanisation (MAAHC)

Il est représenté par les Directions Régionales de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques et de ses démembrements à l'échelle provinciale, départementale, et des villages. Le MAAHC constitue la tutelle technique de certains projets et programmes intervenant dans le domaine des productions animales (PDRI-PC ; PAFASP ; PROFIL ; etc.)

Les partenaires au développement, des projets, programmes et ONGs interviennent dans les quatre régions en appui aux structures étatiques et locales. Les partenaires au développement qui interviennent dans le domaine de l'aviculture traditionnelle sont : le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) ; le Projet 1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P1-P2RS) ; le Projet de Promotion de l'Aviculture Traditionnelle Améliorée au profit des Jeunes et des Femmes en milieu rural (PATA_JF) qui intervient dans la région du Centre-Sud ; le projet SELEVER ; le projet PADEL-B ; les organisations professionnelles faitières à savoir la Fédération des Eleveurs du Burkina Faso (FEB), l'Interprofession Volaille Locale (IPVL) et l'Interprofession Aviculture Moderne (IPAM), et la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA). Ces structures sont représentées au niveau régional par des organisations à la base. Les principales difficultés de ces institutions sont le manque de moyens financiers pour un bon fonctionnement, l'insuffisance de promotion et de représentativité de la filière au niveau de la région.

2.3.2. Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH)

Le MRAH assure la tutelle administrative du sous-secteur de l'Aviculture traditionnelle. Au niveau des régions, il est représenté par les Directions Régionales des Ressources Animales et Halieutiques (DRRAH) et ses démembrements au niveau provincial (les Directions Provinciales des Ressources Animales et Halieutiques (DPRAH) et départemental (les Zones d'Appui Technique à l'Élevage/Postes Vétérinaires). Ces structures sont chargées respectivement de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de ressources animales halieutiques au niveau des régions, des provinces et des départements à travers un personnel déployé.

Au niveau central, le CPAVI est une structure spécialisée du Ministère des ressources animales et halieutiques chargée essentiellement de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'amélioration de la production et de la productivité de l'aviculture villageoise. A ce titre, il mène des activités de renforcement des capacités et d'accompagnement des producteurs de volailles locales sur le plan zoo vétérinaire. La direction du CPAVI est basée à Ouagadougou. Au niveau régional le CPAVI est représenté par des Antennes régionales dont cinq sont fonctionnelles à ce jour. Ainsi chaque antenne, en fonction des moyens humains et matériels mis à sa disposition, couvre un certain nombre de régions comme suit : l'antenne régionale de l'Est couvre les régions administratives de l'Est, une partie du Centre-Est et du Centre Nord ; l'antenne régionale des Hauts-Bassins, couvre les régions administratives des Hauts Bassins, des Cascades, du Sud-Ouest et une partie de la Boucle du Mouhoun ; l'antenne régionale du Centre couvre les régions administratives du Centre, une partie du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Sud, du Plateau Central, du Nord et une partie du Sahel ; l'antenne régionale du Centre-Ouest qui couvre les régions administratives du Centre-Ouest, une partie de la Boucle du Mouhoun, une partie du Nord et une partie du Centre sud ; et l'antenne régionale du Sahel couvre une partie du Sahel et une partie du Centre nord.

2.3.3. Ministère en charge de l'environnement

Bien que la question environnementale soit transversale, l'existence du Ministère de l'Environnement de l'économie verte et des Changements Climatique (MEEVCC) permet aux acteurs de développement d'avoir une vision convergente sur la gestion des ressources naturelles et la prise en compte du cadre social dans la mise en œuvre des projets.

L'article 6 du code de l'environnement et le contenu du décret portant organisation dudit Ministère illustrent qu'il est le garant de la coordination institutionnelle de la gestion et de la qualité de l'environnement au Burkina Faso.

Le décret précise que la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), veille à la protection du patrimoine forestier, faunique et halieutique de l'Etat et des collectivités territoriales, organisent les polices forestière, faunique et piscicole ainsi que la participation du corps des eaux et forêts aux activités des forces de défense et de sécurité.

Les services déconcentrés, ainsi les directions régionales en charge de l'environnement, les directions provinciales de l'environnement et services départementaux de l'environnement représentent le ministère à toutes les échelles et veillent à ce que la gestion des ressources naturelles par les populations et les acteurs au développement respecte les normes internationales et nationales définies.

Les services rattachés au ministère en charge de l'environnement, dont l'Agence National des Evaluations Environnementales (ANEVE) a pour missions de veiller à ce que les acteurs de développement réalisent leurs projets dans le respect des normes visant à la prise en compte de l'environnement.

C'est donc au l'ANEVE que revient le rôle de promouvoir les EES/ÉIES/NIE à travers sa Direction des Évaluations Environnementales. Un autre rôle de l'ANEVE est l'application de l'Audit et l'inspection environnementale. Le suivi et la consolidation des activités des cellules environnementales des départements ministériels en concertation avec les autres structures impliqués.

Quant à la Direction Générale de Préservation de l'Environnement, elle a pour missions de coordination de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'assainissement, d'éducation pour le développement durable, de lutte contre les pollutions et nuisances diverses, d'aménagement paysager, et de la promotion du développement durable.

2.3.4. Autres ministères et institutions intéressés

En plus du ministère en charge de l'environnement, la réalisation du PIMSAR interresse d'autres institutions telles que : i) le ministère en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et de cohésion sociale, pour la gestion des question foncière et la maîtrise d'ouvrage assurée par les communes; ii) le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement qui règlemente le secteur de l'eau et de l'assainissement et qui est le garant institutionnel de la gestion des ressources en eau. Auusi, les services déconcentrés doivent jouer un rôle essentiel pour la mise en œuvre des infrastructures (infrastructures, gestion et entretien des installations, etc.); iii) le ministère en charge de l'habitat et de la construction qui règlemente les normes de construction au Burkina Faso ; vi) le Ministère en charge de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), qui encadre la promotion de l'industrie et de l'artisanat et qui veille à la conformité des entreprises lors de l'implantation des activités industrielles ou commerciales.

2.3.5. Analyse des capacités des institutions en matière d'environnement

Le suivi de la mise en œuvre du PGES de ce sous-projet incombe à l'ANEVE et aux directions départementales en charge de l'environnement. Il sera le principal artisan. Toutefois pour certains aspects comme la santé, le reboisement d'autres structures peuvent intervenir sur le projet comme les directions régionales de la santé et de l'environnement et changement climatiques, celles en charge de l'assainissement, etc. En aucune manière l'intervention d'autres structures ne doit constituer un obstacle au suivi qui sera fait par les services départementaux des localités bénéficiaires. Ces derniers doivent attirer l'attention des parties à chaque fois qu'il y a un manquement à la mise en œuvre du présent PGES.

Tableau 21: Rôles, responsabilités ainsi que les besoins en renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale du sous projet

Ministères	Directions/services /Agences rattachés	Missions dans la gestion E&S du sous-projet	Faiblesses en termes de gestion E&S (ressources humaines, ressources matérielles et logistiques, etc.)	Besions renforcement des capacités face aux insuffisances relevées
<i>Ministère de la santé</i>	Dyrection Régionale de la santé	Contribuer à la prise en charge des risques professionnels	Faible connaissance dans l'évaluation des maladies professionnelles	Former les infirmiers et medecins en écaluation rapide des risques proffessionnels
	Ditriect sanitaire			
<i>Ministère de l'Agriculture, des Aménagements hydroagricoles et de la Mécanisation, tutelle du PIMSAR</i>	Direction régionales et services départementaux	Recrutement des entreprises chargées de la construction des poulaillers et prise en compte des mesures environnementales dans leurs contrats	Faible maîtrise des objectifs et activités du PIMSAR au niveau des services déconcentrés	Réaliser des activités de présentation et de sensibilisation des Durections régionales, provinciales et départementales sur les objets et les stratégies du PIMSAR
		Récrutement du bureau de contrôle et prise en compte du volet surveillance environnementales dans les activités du bureau de contrôle		
<i>Ministère de l'environnement, de l'Economie Verte et des Changeùents Climatiques</i>	Agences Nationales des Evaluations Environnementales (ANEVE)	Assure le suivi environnemental, valide les rapports EIES et délivre la conformité environnementales	Lenteur dans le provessus de validation	Faire des plaidoyers auprès des agences.
<i>Minist-re des Ressources Animales et Halieuruques</i>	Direction Régionales des Ressources Animales et Halieutiques	Assure la formayion techniques des promoteurs, fait le suivi technique et le suivi sanitaire des volailles	Faiblement impliqué dans le processus	Renforcer les capacités des services départementaux et régionaux sur les enjeux du projet et la nécessité de leurs pleine participation

Ministères	Directions/services /Agences rattachés	Missions dans la gestion E&S du sous-projet	Faiblesses en termes de gestion E&S (ressources humaines, ressources matérielles et logistiques, etc.)	Besions renforcement des capacités face aux insuffisances relevées
<i>Conseils municipaux des localités concernées</i>	Comission Environnement et Développement Durable et Secrétariat général	Contribue à l'identification des bénéficiaires, facilite la sécurisation foncière des sites d'implantation des sous-projet et assure la capitalisation des résultats de mise en œuvre pour la commune	Déficit de capacité en suivi environnemental	Former les agents des services techniques départementaux et décentralisés pour le suivi environnemental et social

III. Description et justification du projet

3.1. Description du PIMSAR

La Banque Africaine de Développement (BAD) a conduit une importante mission d'identification du 9 au 12 avril 2019 au Burkina Faso. Cette première mission avait conclu en la pertinence d'un projet de développement des chaînes de valeurs agricoles incluant les filières Maïs, Soja et Volailles au regard des facteurs suivants : (i) le contexte et les besoins exprimés par les principales parties prenantes du secteur ; (ii) les possibilités et solutions offertes par la disponibilité des zones de production en savane et (iii) l'engagement des acteurs à saisir les opportunités de gains dans ces filières.

Suite à cette mission, une deuxième mission, dite de préparation, conduite par une équipe d'experts et de spécialistes de la BAD, a séjourné au Burkina Faso du 24 février au 6 mars 2020. Elle avait pour objectif de mener des consultations détaillées avec les parties prenantes principales du projet et de recueillir l'ensemble des informations techniques, économiques, financières, sociales et environnementales pour la bonne préparation dudit projet. La mission s'est déroulée dans des conditions optimales de planification qui ont permis (i) d'échanger avec les acteurs majeurs des chaînes de valeur ciblées incluant les responsables décisionnels publics des ministères clés impliqués dans la mise en œuvre du projet, le secteur privé, les représentants des coopératives agricoles et de la société civile, certains acteurs locaux au niveau des zones d'intervention, (ii) de consulter des partenaires techniques et financiers et (iii) d'effectuer des visites de terrain.

La mission a relevé une volonté commune et une forte implication de l'ensemble des acteurs et partenaires en vue de parvenir à une opérationnalisation du projet intitulé Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso (PIMSAR). Elle a été sanctionnée d'une Aide-Mémoire, signée par le Gouvernement burkinabè et la BAD, qui conclut à la pertinence du projet et à la nécessité pour la Banque d'accélérer la préparation pour l'opérationnalisation du PIMSAR au Burkina Faso.

Par ailleurs, en attendant la prochaine mission, dite mission d'évaluation, l'équipe de la Banque, a fait des recommandations au Gouvernement burkinabè parmi lesquelles celle relative à la réalisation d'une étude de rentabilité économique et sociale du projet.

3.2. Description des composantes et localisation du projet

Le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso est un projet à cheval entre le ministère en charge de l'agriculture et celui des ressources animales. Il s'articule autour de quatre (4) composantes principales :

- **Composante A :** Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale. Cette composante se décline en 2 sous composantes, elle vise à accroître la productivité agricole et animale par l'appui à la production végétale (maïs et soja) et à la production de volaille et de poisson. Il s'agit principalement de l'amélioration des conditions d'élevage et de la productivité avicole et piscicole en agissant sur les aspects liés à l'alimentation et à la santé animale.
- **Composante B :** Développement des chaînes de valeurs. Il s'agit principalement de développer et optimiser les activités post récoltes et de transformation en prenant en compte les bonnes pratiques d'hygiène et de qualité, ainsi que le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Cette composante a trois sous composantes.
- **Composante C :** Renforcement de la gestion des risques climatiques et amélioration de la résilience des populations. Cette composante vise non seulement à améliorer la résilience de l'État et des populations cibles envers les risques climatiques, particulièrement les risques de sécheresse, mais fournira également un appui aux populations vulnérables dans les zones du projet, notamment les femmes et les jeunes. La composante est structurée en 3 sous composantes.
- **Composante D :** Coordination du projet et soutien institutionnel. En plus des aspects de gestion, suivi et évaluation du projet, cette composante soutiendra principalement le Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-Agricoles et de la Mécanisation ainsi que celui des Ressources Animales et Halieutiques. Elle inclut deux sous composantes.

La zone d'intervention tient compte des possibilités existantes pour la promotion des chaînes de valeur maïs, soja, volaille et poisson. Le projet sera mis en œuvre au niveau des régions des Hauts- Bassin, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Centre. Ces régions représentent le grenier historique du Burkina Faso.

3.3. Description des travaux et des activités du sous-projet

Le sous-projet consiste à la construction de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexe d'un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler > 500 a, dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun dans les localités ci-après :

Tableau 22 : liste des sites du sous-projet

Région	Province	Commune	Village/quartier/secteur	Activités
Centre	Kadiogo	Saaba (05),	Saaba	construction de 2 poulaillers de 200 m ² chacun annexe d'un magasin de 18 m ² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler > 500a,
		Komsilga (05),	Komsilga	
		Koubri (05)	Koubri	
		Tanghin-Dassouri (04)	Tanghin-Dassouri	
Hauts-Bssins	Houet	Bobo-Diouasso (05),	Bobo-Dioulasso	construction de 2 poulaillers de 200 m ² chacun annexe d'un magasin de 18 m ² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler > 500a,
		Orodara (03)	Orodara	

Boucle du Mouhoun		dédougou (05)	Dédougou	construction de 2 poulaillers de 200 m ² chacun annexe d'un magasin de 18 m ² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler>500a,
Centre-Ouest	Boulkiéméné	Koudougou (05)	Koudougou	construction de 2 poulaillers de 200 m ² chacun annexe d'un magasin de 18 m ² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler>500a,
	Sissili	Léo (03)	Léo	

Dans chaque ferme les sous-activités suivantes seront conduites pour la construction, l'équipement et l'exploitation des poulaillers :

- En phase de préparation :
 - nettoyage des sites ;
 - désherbage et dessouchage ;
 - réalisation des fouilles ;
 - implantation des ouvrages (poulaillers (200 m²) et magasins (18 m²) ;
 - approvisionnement en eau pour les travaux ;
 - fourniture en agrégats (sable et quartz) ;
 - réalisation des déblais et remblais ;
- En phase de construction des poulaillers et magasins :
 - réalisation de bétons de propreté ;
 - réalisation de bétons de fondation ;
 - réalisation de 2 à 3 couches de briques pleines et pose de longrines ;
 - réalisation des travaux de ferrailage des poteaux d'attente ;
 - réalisation des travaux de construction des superstructures (montage des briques 15, coulage des poteaux, tirage des pentes- latéraux) ;
 - réalisation des travaux de finition (tôlages, pose des tubes et câbles d'électricité, pose des tuyaux de plomberie et sanitaire, crépissage et fixation des portes et autres installations de sécurité) ;
 - mise à disposition des équipements (pondeuses, mangeoires, abreuvoirs, système sanitaires) ;
- En phase d'exploitation
 - élaboration du protocole sanitaire ;
 - recrutement du personnel complémentaire ;
 - formation des promoteurs et leurs personnels ;
 - mise en place des poules et coq reproducteurs ;
 - nettoyage régulier des poulaillers ;
 - gestion des déchets issus des fientes et résidus alimentaires ;
 - approvisionnement périodique des fermes en aliments volailles et kits sanitaires ;
 - écoulement des produits avicoles (poussins, des sujets adultes et des œufs féconds ou non).

a. Délimitation des différentes zones d'influence du sous-projet

i. Zone restreinte

1. Situation géographique

Le sous-projet consiste à la construction de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexe d'un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler>500a, dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, dans les localités ci-après :

Tableau 23 : Localisation des sous-projets

SOUS PROJET	Région	Province	Commune	Village ou secteur	FONCIER	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES		BENEFICIAIRES
Construction de 2 poulaillers de 200m2 chacun dans 40 fermes modernes	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Secteur 5	Propriété privée, zone non lotie	12,477303	-3,477308	TIBIRY Jonathan70286817/76830912
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Pekuy	Propriété privée des ZALLE	12,417683	-3,459655	ZALLE Oumarou
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Pekuy	Don des propriétaires, en voix d'acquisition par Mme Azèta SANKARA	12,402646	-3,447523	Mme SANKARA Azèta 60208219
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Secteur 5	Propriété privée à but d'une zone commerciale	12,472367	-3,484139	ZOANGA Fatimata 70632319
	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Noakuy	Propriété privée non lotie	12,516747	-3,488183	GUIGMA Madi 72072111
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11.090462	-2.105611	Traoré Salam
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Lama	Néant	11,080327	-2,163579	Sanfo Oussenie 57746560
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11.090462	-2.105611	Traoré Adama
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11.090470	-2.105620	Traoré Adama
	Centre – Ouest	Sissili	Léo	Tanga	Néant	11.171880	-2.188990	Sawadogo Arsène 65594728

Centre – Ouest	Sissili	Léo	Lama	Néant	11,080327	-2,163579	Ouedraogo Karim 57746560
Centre – Ouest	Sissili	Léo	Secteur 2	Néant	11,090462	-2,105611	Traoré Adama
Centre – Ouest	Boulkiem dé	Koudougou	Koudougou	Borné	11,147472	-2,299096	M.KOUSSE Ibadji 76366742
Centre – Ouest	Boulkiem dé	Koudougou	Koudougou	Néant	12,147472	-2,299096	Yameogo Serge 70680185
Centre – Ouest	Boulkiem dé	Koudougou	Koudougou	Borné	12,215140	-2,165821	OUEDRAOGO Salif
Centre – Ouest	Boulkiem dé	Koudougou	Koudougou	Néant	12,215140	-2,165821	Mme. OUEDRAOGO Salif
Centre – Ouest	Boulkiem dé	Koudougou	Koudougou	Borné	12,147472	-2,299096	TIONO Maimouna 70799149
Centre	Kadiogo	Komsilga	Kinfangué	Néant	12,2375	-1,5346	ZONGO Adama 78073106
Centre	Kadiogo	Komsilga	Pagnamguin	Néant	Néant	Néant	Koanda Oussenie
Centre	Kadiogo	Komsilga	Goumsi	Titre foncier	Néant	Néant	KY Serge 64023121/ 63341480
Centre	Kadiogo	Komsilga	Bassyam	Parcelle de GANEMTORE Idrissa	12,2111	-1,5337	GANEMTORE Idrissa
Centre	Kadiogo	Komsilga	Basmyaam	Parcelle FORO Awa	12,2240	-1,5397	FORO Awa
Centre	Kadiogo	Saaba	Zakin	Site d'exploitation agricole	12°356944	-1°369751	SANFO Ahmado 78732593
Centre	Kadiogo	Saaba	Zakin	Site d'exploitation agricole	12°356944	-1°369751	SANFO Souleyman 79865094


Centre	Kadiogo	Saaba	Zakin	Site d'exploitation agricole	12°356944	-1°369751	SANFO Alassane 78361822
Centre	Kadiogo	Saaba	Saaba	Acheter auprès des propriétaires terriens. Décharge disponible	12°326696	-1°466908	OUEDRAOGO Salimata 70333186
Centre	Kadiogo	Saaba	Saaba	Acheter auprès des villageois (papiers non disponibles)	12,38485	1,320237	NIKIEMA Oumarou 78632913
Centre	Kadiogo	Saaba	Tanghin	Acquis auprès des villageois	682 278	1366 435	TIEMTORE Alizèta 70280603
Centre	Kadiogo	Saaba	Saaba	Acquis auprès des villageois	12°502120	-1,325494	OUEDRAOGO Saibata
Centre	Kadiogo	Koubri	Tanuis saint paul	Donner par le chef du village	12,207160	-1,357726	TIMTORE Alima
Centre	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Pas de papiers	12,160998	-1,40060	SIMPORE Koudbila 70403606
Centre	Kadiogo	Koubri	Kuiti	Hors lotissement	12,167831	-1,380434	M.COMPAORE Emmanuel
Centre	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Attribuer par le chef du village	12,162656	-1,422552	COMPAORE Saidou Benjamin 79114774
Centre	Kadiogo	Koubri	Wedbila	Croquis	12,171454	-1,413091	KOIGOUINDIGA Daouda
Centre	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Assouriweo go	Sans papiers	12,391788	-1,71543	Foro Victoien 74646369



	Centre	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Goghin 2	Sans papiers	12,391788	-1,71543	Zongo Moussa 76744318
	Centre	Kadiogo	Tanghin Dassouri	Songoo	COGETRA	12,35260666666666 68	- 1,724168333 333333	Kabré Zakaria 74970846
	Hauts- Bassins	Houet	Bobo- Dioulasso	Bobo - Dioulasso	PV de palabre	11.183183	-4.361166	OUEDRAOGO M. Wilfried Razack 71741617
	Hauts- Bassin s	Houet	Bobo- Dioulass o	Dingasso	PV de palabre	11.183183	-4.361166	OUEDRAOGO M. Wilfried Razack 71741617
	Hauts- Bassin s	Houet	Bobo- Dioulass o	Secteur 24	Acte de session	11.381151	-4.3551500	KoussoubéJoel



Source : données terrain, juin 2021




2. Caractéristiques spécifiques de la zone d'influence directe du sous-projet




Tableau 24 : Caractéristiques spécifiques de la zone d'influence directe du sous-projet




Localisation/identification du sous-projet	Caractéristiques physiques de la zone d'influence directe	Caractéristique socio-économiques de la zone d'influence directe	Photos des sites
<p>Secteur 5 de Dédougou au Sud de la maison de retraite des prêtres Superficie du 0,25 Ha Promoteur TIBIRY Jonathan</p>	<p>La végétation du site est constituée de : <i>Eucalyptus camadulensis</i> (20 Eucalypsus), <i>Mangifera indica</i> (3 manguiers), <i>Adansonia digitata</i> (1 Baobab), <i>Psidium guajava</i> (1goyavie)r et <i>Azadiracta indica</i> (1 Nymier), <i>Citrus limon</i> (1citronier) et <i>Punica granatum</i> (1 grenadier)</p> <p>Le sol est sablo-argileux, pas de cour d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>5 maisons d'habitation, 1 poulailler, 20 têtes, puits de 12 mètres.</p> <p>Le site est au situé au milieu des habitations. On dénombre 10 habitats de taille globale de 65 personnes. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	



<p>Site situé à Pékuy dans la commune de Dédougou. Superficie : Promoteur ZALLE Oumarou</p>	<p>La végétation du site est constituée de mangifera indica (15 manguiers), vitellaria paradoxa(3), citrus limon(12) Le sol est sablo-argileux, pas de cour d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>3 maisons d'habitation, 1 poulailler, Le site est situé au milieu des habitations. On dénombre 6 habitats de taille globale de 40 personnes. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	
<p>Site situé à Pékuy dans la commune de Dédougou. Superficie : Promotrice : Mme SANKARA Azéta</p>	<p>La végétation du site est constituée de tamarindus indica(4), lanea microcarpa (3), ximenia americana (5) Le sol est sablo-argileux, pas de cour d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>8 maisons d'habitation, 1 poulailler. Le site est situé au milieu des habitations. On dénombre 13 habitats de taille globale de 75 personnes. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	



<p>Site situé au secteur 5 de Dédougou Superficie : 1 Ha Promotrice : ZOANGA Fatimata</p>	<p>La végétation du site est composée de <i>Adansonia digitata</i> (4), <i>Vitellaria paradoxa</i> (5) Le sol est sablo-argileux, pas de cours d'eau à proximité (à environ 50 m)</p>	<p>Champs de maïs de 1 Ha, 1 clôture de <i>Jatropha curcas</i></p>	
<p>Site situé à Noakuy dans la Commune de Dédougou Superficie : 1,5 Ha Promoteur GUIGMA Madi</p>	<p>5 raisiniers sauvages, 2 capokiers Sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (à environ 50 m)</p>	<p>2 poulaillers de 8 tôles et 10 tôles, maison d'habitation en voûte nubienne Plantation de papailleurs 1,015 Ha Guérite pour gardien 16 tôles; Clôture en pierre sauvage du côté du verger</p>	
<p>Site situé au secteur 2 de Léo Superficie : Promoteur : TRAORE Salam</p>	<p>La végétation du site est composée de</p>		

<p>Site situé à Tanga dans la commune de Léo Superficie : Promoteur : SAWADOGO Arsène</p>	<p>La végétation du site est composée de mangifera indica (15), vitellaria paradoxa (2), accacia albida (5) Sol du site est sablo-gravionnaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>12 têtes, un puits. Le site est au situé non loin des habitations.</p>	
<p>Site situé à Lama dans la commune de Léo Superficie : Promoteur : OUEDRAOGO Karim</p>	<p>La végétation du site est composée de lanea microcarpa (6), zizifus ucronata (13), diospyros mespiliformis (2) Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>3 maisons d'habitation, 1 poulailler, un puits de 14 mètres. Le site est au non loin des habitations.</p>	
<p>Site situé au secteur 2 de Léo Superficie : Promoteur : TRAORE Karim</p>	<p>La végétation du site est composée de rmis (2) Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>Le site est composé de 2 poulaillers distant des maisons d'habitations</p>	

<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : KOUSSE Ibadji</p>	<p>La vegetation du site est composé de adansonia digitata (4),vitellaria paradoxa (5) Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>2 poulaillers de 18 tôles et 20 tôles, maison d'habitation et magasin le tout cloturé</p>	
<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : YAMEOGO Serge</p>			
<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : OUEDRAOGO Salif</p>	<p>La vegetation du site est composé de balanites aegyptiaca (7),citrus limon (2),citrus X sinensis (15) Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>3 maisons d'habitation, 1 poulailler,15 tetes, 1 forage Le site est au situé non loin des habitations. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	
<p>Site situé à Koudougou Superficie : Promoteur : Mme OUEDRAOGO Salif</p>	<p>La vegetation du site est composé de balanites aegyptiaca (7),citrus limon (2),citrus X sinensis (15) Le sol du site est sablo-argileux. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>3 maisons d'habitation, 1 poulailler,15 tetes, 1 forage Le site est au situé non loin des habitations. Le site est habité par le promoteur et sa famille.</p>	

<p>Site situé à Sourgou vers la mairie de Koudougou Superficie : 2 Ha Promoteur : TIONO Maïmounata</p>	<p>Clôture de Wambinbangmam, 3 <i>Parkia biglobosa</i>, 7 raisiniers et des arbustes pas de cours d'eau à proximité dans un rayon de 50 . le sol est argilo-sableux.</p>	<p>2 poulaillers , 2 maisonnettes pour gardien et 1 puits de 15 m de profondeurs. Les habitations sont autour de 100m du site. On y dénombre 27 habitation abritant près de 51 personnes.</p>	
<p>Site situé à Kinfanghin dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : ZONGO Adama</p>	<p>La vegetation du site est composé de <i>lanea microcarpa</i> (2),<i>mangifera indica</i> (5),<i>tamarindus indica</i> (1) Le sol du site est sablo-gravionaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>Le site est au situé non loin a 100m environ des habitations..</p>	
<p>Site situé à Pamnoghin dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : KOUANDA Oussénie</p>	<p>La vegetation du site est composé de <i>citrus limon</i> (2),<i>azadirachta indica</i> (7) Le sol du site est sablo-gravionaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50 m)</p>	<p>4 poulaillers , 2 maisonnettes pour magasin et gardien et 1 forage. Les habitations sont autour de 100m du site. On y dénombre 15 habitation abritant près de 50 personnes.</p>	

<p>Site situé à Goumsi dans la commune de Komsilga Superficie :5 Ha dont 3 Ha pour le sous-projet Promoteur : KY Serge</p>	<p>Le site est à environ 200 m d'un cours d'eau. Le sol est argilo-sableux. La végétation du site est constituée de <i>Vitellaria paradoxa</i> ou <i>Butyrospermum parkii</i> (100 pieds de Karité), <i>Azadiracta indica</i> (Nimiers (4), <i>Parkia bigloboza</i> (30 pieds de néré), <i>Tamarindus indica</i> (3 pieds de Tamariniers), <i>Lanea microcarpa</i> (10 raisiniers), <i>Saba senegalensis</i> (7 lianes), 4 pieds de <i>Kaya senegalensis</i>.</p>	<p>2 Porcheries, 2 magasins, 1 moulin de fabric d'aliments pour porc, 1 bergerie, 1 forage de 75 m de profondeurs avec débit de 3m³/heure, des maisons d'habitation pour employés (08 employés), 1 cloture en béton et 2 toilettes, des pieds de <i>Mangifera indica</i> (20 manguiers) , Citrus × tangelo (4 tanglos),</p>	
<p>Site situé à Bassyaam dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : GANEMTORE Idrissa</p>	<p>La vegetation du site est composé de lanea microcarpa (3),saba senegalensis (1),diospyros mespiliforms (1), Le sol du site est sablo-gravionaire. Pas de cours d'eau à proximité (autour de 50</p>	<p>Le site est au situé au milieu des habitations. On dénombre 18 habitats de taille globale de 100 personnes.</p>	

<p>Site situé à Bassyaam dans la commune de Komsilga Superficie : Promoteur : FORO Awa</p>	<p>La vegetation du site est composé de Lanea microcarpa (2) Mangifera indica (5) Tamarindus indica (1)</p>	<p>Il est éloigné des concessions à au moins 1 Km avec une cloture grillagée et un puits de 14m environ de profondeur</p>	
<p>Site situé à Zakin dans la Commune de Saaba Superficie : 1 Ha Promoteur : SANFO Ahmado</p>	<p>Vitellaria paradox (20 Karité), 1 ravin comme passage d'eau</p>	<p>Il est éloigné des concessions à au moins 1 Km</p>	

ii. Zone d'influence intermédiaire

1. Situation géographique

La région des Hauts-Bassins se compose de trois provinces : Tuy, Houet et Kéné Dougou) et possède la plus grande population agricole du pays (890 000 agriculteurs). La région est aussi le plus grand producteur de maïs du Burkina Faso (38,6%) et a un potentiel significatif pour la production de légumineuse.

En outre, la région des Hauts-Bassins est la troisième région productrice de volaille du pays après celle du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, avec 12,1% des effectifs. Les effectifs de volailles consommées par jour dans la ville de Bobo-Dioulasso sont estimés à environ 30 000 têtes. Elle représente également la deuxième région la plus productive en poisson avec 16,3%. Elle possède un potentiel de production aquacole représenté par le lac de barrage de Samendéni et les infrastructures de production d'alevins au sein de l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso.

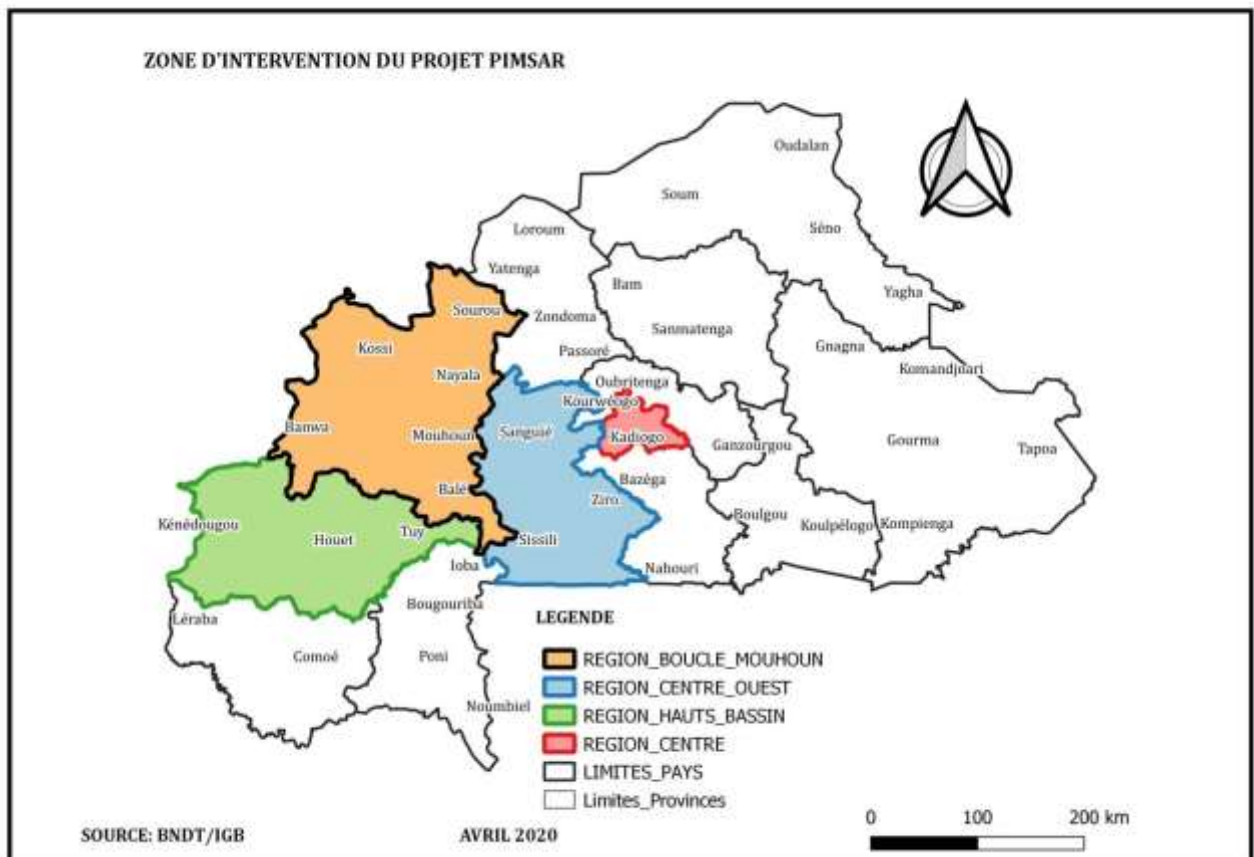
La Boucle du Mouhoun se compose de six provinces : Kossi, Mouhoun, Sourou, Balé, Banwa et Nayala. La région abrite 750 000 producteurs et est l'une des régions grainières du Burkina Faso. En raison de la généralisation de la production du coton dans la Boucle du Mouhoun, il y a eu des pratiques culturales améliorées, une utilisation accrue des intrants de qualité (semences et engrais) et la plus forte présence d'agro-concessionnaires. On estime que 15% du maïs du pays est produit dans cette région et qu'elle regroupe les producteurs importants. La région a également la plus grande production de sorgho du pays. Toutefois, elle souffre d'une pauvreté d'infrastructures routières.

En termes de production de volaille, la région de la Boucle du Mouhoun est la deuxième région productrice après celle du Centre-Ouest avec 12,5% des effectifs. Au niveau des productions halieutiques, elle occupe la première place avec 21,3% de la production. Elle possède un potentiel important de production représenté par le plus grand fleuve du pays (Mouhoun) et le fleuve Sourou.

Le Centre-Ouest, se compose de quatre provinces : Boulkiemdé, Sanguié, Sissili et Ziro. Elle abrite environ 400 000 producteurs, et est la troisième plus grande région en termes de population agricole et la quatrième en matière de production de maïs. La province de la Sissili située dans la partie sud frontalière du Ghana est, parmi les 10 provinces qui ont produit la plus grande quantité de soja entre 2002 et 2012, 4ème en volume de production. De plus, sa production a évolué de 21 tonnes à 4 250 tonnes annuelles de 2003 à 2012, soit une augmentation de facteur 20. La province de la Sissili est la zone de production principale la plus proche de Ouagadougou, qui est la plus grande zone de consommation du soja. En particulier, la production du soja est en augmentation considérable dans les zones de culture du coton pour la rotation.

La région du Centre-Ouest est la première région en termes d'effectif de volailles produites au Burkina Faso. Elle concentre environ 16,6 % de la production. En matière de production halieutique, elle dispose d'un potentiel pour la production d'alevins avec les alevinières de Poa et de Séboun.

La région du Centre est essentiellement une zone qui concentre de nombreuses unités de production de volaille privée ainsi que les laboratoires de l'INERA et du Ministère de l'élevage. Le Centre est la zone de consommation de la grande majorité des produits issus de ce projet car elle habite la capitale Ouagadougou avec sa population estimée à plus de 3 millions de personnes. En outre, c'est autour de cette ville que s'est développée ces dernières années une activité intense d'aquaculture et de production de volaille. En effet, la zone périurbaine de la ville de Ouagadougou concentre environ 60 % des effectifs des élevages modernes pour une consommation journalière de près de 60 000 têtes, qui fait d'elle le premier centre de consommation de volailles au Burkina Faso. Elle concentre également le plus grand nombre de promoteurs privés d'aquaculture et dispose d'importantes infrastructures de production d'alevins et d'aliments pour poissons.



Carte 1: Plan de situation zones d'intervention du PIMSAR)/doc préparation du projet (BAD, 2020)

2. Caractéristiques de la zone d'influence intermédiaire

👉 *La région du Centre*

La région du centre est constituée d'une seule province : celle du Kadiogo ; chef-lieu Ouagadougou. Elle est située au centre du pays. Ses limites correspondent à celles du « Grand Ouaga ». Elle est constituée de sept (07) communes dont une (01) commune urbaine qui est Ouagadougou et six (06) communes rurales que sont Komki-Ipala, Komsilga, Koubri, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri. La province du Kadiogo à une superficie de 2 826,28 km² dont 2 339 km² pour les communes rurales. La population est estimée à 3 032 668 d'habitants en 2020 comme le montre le tableau 1 ci-dessous. Le régime climatique de la zone d'étude est

conditionné par les oscillations annuelles du Front Inter Tropical (FIT) qui représente la zone de contact entre l'air sec continental du Nord et l'air humide de la mousson du sud (Thiombiano et Kampmann, 2010). Le mouvement du FIT est irrégulier sur le plan interannuel et spatial. C'est ce qui détermine le cycle saisonnier et la durée des saisons :

Une saison pluvieuse constamment instable qui s'étale de juin /juillet à septembre/octobre et une saison sèche qui dure 9 mois. Les moyennes pluviométriques annuelles se situent entre 600 et 800 mm. Les mois de juillet et août sont les plus pluvieux avec environ 60 % des précipitations totales. Les températures varient entre 17° et 40°C en fonction des mois et de la saison.

La végétation est caractérisée par la prédominance des formations ouvertes de type savane avec un tapis herbacé plus ou moins continu. De manière générale, la végétation est sujette à une constante dégradation due aux pressions anthropiques multiples et multiformes (urbanisation, exploitation forestière, élevage, agriculture).

Le relief de la région du Centre est peu accidenté. Il est composé de deux grands ensembles topographiques : une plaine ayant une altitude moyenne de 300 m et des bas-fonds ayant une altitude moyenne de 200 m.

Les sols, tout comme ceux de l'ensemble du Burkina Faso appartiennent à la grande famille des sols ferrugineux tropicaux. Ils restent majoritairement inaptes à l'agriculture.

Le réseau hydrographique de la zone péri-urbaine de Ouagadougou est constitué par des bas-fonds et d'affluents périodiques. Ce sont des cours d'eau à régime pluvial tropical, fortement tributaire des précipitations.

Le cadre physique de la région est un véritable potentiel pour les activités du secteur tertiaire. La situation de la région est un atout pour les activités commerciales, politiques et économiques. La région du Centre bénéficie de nombreuses infrastructures et organisations internationales, ainsi que les laboratoires de l'INERA et du Ministère en charge de l'élevage.

L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités de la zone périurbaine de Ouagadougou. Cette région concentre de nombreuses unités de production de volaille privée. Elle compte un grand nombre d'acteurs intervenant dans le domaine de l'aviculture. On y dénombre 5 couvoirs pour la production de poussins d'un jour, des usines de fabrication d'aliment pour bétail (SOFAB), de nombreux points de vente de l'aliment pour volaille et poisson (CPAVI, KONO aliment ..). En outre, c'est autour de cette ville que s'est développée ces dernières années une activité intense d'aquaculture et de production de volaille. En effet, la zone périurbaine de la ville de Ouagadougou concentre environ 60 % des effectifs des élevages modernes. L'effectif de volaille de la zone est estimé à environ 6 millions de têtes. Elle concentre également le plus grand nombre de promoteurs privés d'aquaculture et dispose d'importantes infrastructures de production d'alevins et d'aliments pour poissons.

La région du centre constitue la plus grande zone de consommation de la majorité des produits qui seront issus de ce projet car elle abrite la capitale, Ouagadougou, avec sa population estimée à plus de 3 millions de personnes. La seule ville de Ouagadougou consomme journalière de près de 60 000 têtes de volaille, ce qui fait d'elle le premier centre de consommation de volailles au Burkina Faso.

Tableau 25: Population de la région du centre

Population	Ménages	Total	Hommes	Femmes
Totale	718 603	3 032 668	1 491 481	1 541 187
Urbaine	582 378	2 453 496	1 203 811	1 249 685
Rurale	136 225	579 172	• 0	✓ 2

Source : Rapport provisoire PIMSAR, mai, 2021

👉 La région du Centre Ouest

La région du Centre-Ouest s'étend sur une superficie de 21 891 km², soit 8% de la superficie du territoire national. Elle est limitée à l'est par les régions du Plateau Central, du Centre-Sud et du Centre, au nord par la région du Nord, à l'ouest par les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest et au sud par la République du Ghana. La région du Centre-Ouest est subdivisée en 4 provinces, 4 communes urbaines, 38 départements, 34 communes rurales et 563 villages. Les provinces de la région et leurs chefs lieux sont les suivants : le Boulkiemdé (Koudougou), le Sanguié (Réo), la Sissili (Léo) et le Ziro (Sapouy). Le chef-lieu de la région est Koudougou et les chefs-lieux des provinces cités précédemment constituent les communes urbaines.

La région du Centre-Ouest, à l'instar du pays, a un relief plat perturbé par quelques élévations surtout dans la province du Sanguié avec le mont Sanguié comme point culminant (400 mètres d'altitude). Suivant les provinces, on rencontre des sols de type sablo-argileux, des sols ferrugineux, des sols ferralitiques épais et meubles. On trouve également des sols érodés, des cuirasses et quelques îlots de sols hydromorphes dans les zones de bas-fonds. Quant au climat de la région, il est de type soudano-sahélien avec une pluviométrie allant de 700 mm à 1200 mm du nord au sud de la région. La population de la région est estimée à 1 659 339 en 2020.

La région possède un potentiel économique énorme de par sa situation géographique. Elle possède la troisième ville la plus importante du pays, Koudougou. Presque tous les chefs lieux de provinces sont accessibles par des routes praticables. Aussi, traversée par la voie ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Son chef-lieu est une plaque tournante du commerce de produits agricoles avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part. Les pays frontaliers du Burkina comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali constituent un potentiel énorme de débouchés pour ses produits agricoles et d'élevage. La région renferme également des activités industrielles et artisanales. En effet, quelques unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit notamment de la SOFITEX, FASOTEX... Il est à signaler aussi l'existence de quelques exploitations minières dont la plus importante est la mine de zinc de Perkoa constituant un marché potentiel des produits avicoles et avicoles. Les principales ressources en eau utilisées pour l'Approvisionnement en eau potable (AEP) sont les eaux souterraines et le fleuve Mouhoun. On y rencontre les forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH), les puits modernes, les Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et les Postes d'eau autonome (PEA). Le réseau d'adduction d'eau potable (AEP) de l'ONEA est présent dans les centres urbains sauf à Sapouy.

La région du Centre-Ouest est la première région en termes d'effectif de volailles produites au Burkina Faso. Elle concentre environ 16,6 % de la production. En matière de production halieutique, elle dispose d'un potentiel pour la production d'alevins avec les alevinières de Poa et de Séboun.

Tableau 26: Population de la région du Centre-Ouest

Population	Ménages	Total	Hommes	Femmes
Totale	289 333	1 659 339	768 179	891 160
Urbaine	64 479	272 200	132 430	139 770
Rurale	224 854	1 387 139	- 9	✓ 0

Source : Rapport provisoire PIMSAR, mai, 2021

👉 Région des Hauts Bassins

Créée par la loi n° 031/AN du 2 juillet 2001 dans ses limites actuelles, la région des Hauts-Bassins comprend les provinces du Houet, du Kénédougou et du Tuy qui ont respectivement pour chef-lieu Bobo Dioulasso, Orodara et Houndé. Elle compte 3 communes urbaines, 33 départements, 30 communes rurales et 472 villages.

La région se situe à l'Ouest du Burkina Faso. Elle est limitée au Nord par la région de la Boucle du Mouhoun, au Sud par la Région des Cascades, à l'Est par la Région du Sud-Ouest et à l'Ouest par la République du Mali. Elle couvre une superficie de 25 479 Km² soit 9,4 % du territoire national. La région des hauts Bassins compte 2 238 375 habitants dont 1 144 903 femmes et 1 213 911 de ruraux.

Le relief de la région se caractérise par des plateaux et des plaines auxquels s'ajoutent quelques buttes, collines et vallées (colline de Kari et de Houndé dans le Tuy). Les principaux sols sont des sols ferrugineux tropicaux peu lessivés ou lessivés et des sols hydromorphes.

Le climat est tropical de type nord-soudanien et sud soudanien. Il est marqué par 2 grandes saisons : une saison humide qui dure 06 à 07 mois (mai à octobre/novembre) et une saison sèche qui s'étend sur 05 à 06 mois (novembre/décembre à avril). La pluviométrie, relativement abondante, est comprise entre 800 et 1200 mm.

La particularité de la topographie et du climat fait d'elle un véritable château d'eau. D'importants fleuves du pays y prennent leur source. Ce sont notamment le Mouhoun, le Banifing, le Tuy (Grand Balé), la Comoé et la Léraba qui ont leurs sources dans la région.

La région se caractérise par la densité de sa végétation naturelle composée essentiellement de savane comportant tous les sous-types depuis la savane boisée jusqu'à la savane herbeuse. Elle compte 16 forêts classées avec une biodiversité assez riche comparativement au reste du pays. Les ressources halieutiques ne sont pas négligeables mais la pêche est de type artisanal.

Cet environnement est un véritable potentiel pour les activités du secteur primaire et sa situation géographique est un atout pour les activités commerciales. La région possède un potentiel économique énorme. Tous les chefs-lieux de provinces sont accessibles par des routes praticables. La région possède également quelques unités de production de biens ou de services marchands implantées sur son territoire. Il s'agit notamment de la SOFITEX, de l'usine de production d'aliment pour animaux du CPAVI. En terme d'élevage de volaille, la région est la troisième région productrice de volaille du pays après celle du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, avec 12,1% des effectifs. En outre, l'effectif de volailles consommé par jour dans la ville de Bobo-Dioulasso est estimé à environ 30 000 têtes. Elle représente également la deuxième région la plus productive en poisson avec 16,3%. La région possède un potentiel de production aquacole représenté par le barrage de Samendéni et les infrastructures de production d'alevins au sein de l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso.

Tableau 27 : Population de la région des hauts bassins

Populations	Ménages	Total	Hommes	Femmes
Totale	447 866	2 238 375	1 093 472	1 144 903
Urbaine	223 908	1 024 464	499 379	525 085
Rurale	223 958	1 213 911	- 3	○ 8

👉 **Région de la Boucle du Mouhoun**

Créée par la loi N° 2001-013/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région de la Boucle du Mouhoun regroupe les provinces des Balé, des Banwa, de la Kossi, du Mouhoun, du Nayala et du Sourou qui ont respectivement pour chef lieux, les villes de Boromo, Solenzo, Nouna, Dédougou, Toma et Tougan. La population de la région est estimée à 1 898 133 habitant en 2020. Elle est composée surtout de personnes vivant en milieu rural (tableau 4).

La Boucle du Mouhoun à l’instar du reste du Burkina, est une région peu accidentée. Elle est plate sur près de 4/5 de sa superficie. Le relief est assez monotone et quelques fois interrompu par des affleurements de grès parfois fortement escarpés (sud du Mouhoun, nord-est des Balé et le centre des Banwa).

Au niveau des sols, on distingue 04 types dans la région à savoir : les sols minéraux bruts associés aux sols peu évolués, les vertisols et les sols bruns eutrophes, les sols ferrugineux tropicaux, les sols hydromorphes qui sont localisés dans les bas-fonds et les zones d’inondation des cours d’eau. Ce sont des sols lourds, difficiles à travailler mais à haute valeur agronomique. Ils constituent d’excellentes terres de maraîchage. La région de la Boucle du Mouhoun constitue le grenier du Burkina en termes de production agricole.

En ce qui concerne le climat, la région de la Boucle du Mouhoun est située dans la zone soudano-sahélienne et connaît deux (2) saisons ; une saison sèche qui dure de 7 à 9 mois dans le nord de la région et de 4 à 6 mois dans le sud et une saison pluvieuse qui s’étale sur 3 à 5 mois dans le nord et 6 à 8 mois dans le sud. Les enjeux environnementaux dans la région varient d’une zone à une autre. En effet, au nord dans le secteur sud-sahélien, la végétation évolue de la steppe arbustive à la steppe arborée et au sud, à la savane. Au centre dans le secteur nord soudanien, dominant les savanes arbustives et arborées, les formations mixtes des vallées associées aux cultures. Enfin, au Sud dans le secteur sud-soudanien, s’étend la savane arborée à boisée avec des forêts galeries le long des cours d’eau.

Sur le plan hydrographique, la région dispose d’un réseau assez dense tissé autour du bassin versant du fleuve Mouhoun qui traverse la région sur 280 km. Autour du fleuve Mouhoun s’organisent des cours d’eau secondaires permanents. Cet ensemble physique intègre des réserves et forêts classées représentant environ 7% de la superficie régionale et localisées essentiellement dans les provinces des Balé, du Mouhoun et du Nayala. Ce réseau hydrographique est propice aux activités de pêche et de production de poissons. La région occupe d’ailleurs la première place en termes de production halieutique avec 21,3% de la production.

L’économie de la région est essentiellement basée sur l’agriculture et l’élevage qui occupent environ 90% de la population. A ces deux secteurs clés, s’ajoutent des secteurs d’opportunités tels que les mines, l’artisanat, l’industrie et les services.

La région de la Boucle du Mouhoun est la deuxième région productrice de volaille après celle du centre ouest avec 12,5% des effectifs.

Tableau 28 : Population de la région de la Boucle du Mouhoun

Populations	Ménages	Total	Hommes	Femmes
Totale	358 471	1 898 133	944 542	953 591
Urbaine	41 333	183 236	90 279	92 957
Rurale	317 138	1 714 897	854 263	- 4

Source : Rapport provisoire PIMSAR, mai, 2021

iii. Données générales sur la filière volaille au Burkina Faso

1. Les forces et faiblesses actuelles des filières avicoles

Le Burkina Faso est un pays sahélien essentiellement rural avec un Indice de Développement Humain de 0,342 en 2004 (174ème sur un total de 177 pays). L'agriculture et l'élevage constituent la principale activité des populations. L'analyse de la pauvreté au Burkina faite par l'INSD (2003) indique qu'elle demeure un phénomène essentiellement rural avec une incidence, en 2003, de 52,3% pour le milieu rural contre 19,9% en milieu urbain.

L'aviculture familiale est pratiquée par toutes les couches sociales, notamment les plus pauvres, et a un rôle stratégique à jouer dans la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Des études antérieures ont montré la possibilité d'utiliser l'aviculture familiale pour l'éradication de la pauvreté et la promotion de genre (Kazi, 1999; Guèye, 2000). En milieu rural, les animaux sont communément perçus comme une épargne et une assurance contre les risques de baisse de production alimentaire et de revenus (MRA, 1997). L'aviculture familiale constitue une source de revenus réguliers et facilement mobilisables pour l'acquisition de nourriture en cas d'insuffisance de céréales.

La filière volaille locale (aviculture villageoise) est confrontée à de nombreuses contraintes dont une faible productivité numérique et pondérale avec un système d'élevage à dominance extensif. L'aviculture familiale est caractérisée par des modes de conduite rudimentaires. La productivité est faible avec une production moyenne de 5 poulets commercialisables par an par poule. La mortalité brute des poulets peut atteindre 80 à 90% dont 40 à 60% de poussins de 0 à 2 mois d'âge. Le poulet obtient un poids vif d'un kg à 5-6 mois d'âge. La mortalité des pintadeaux peut atteindre 80% de l'éclosion à l'âge de 3 mois. Ces dernières années, une amélioration de la conduite par l'utilisation d'habitat amélioré, la pratique de la prophylaxie sanitaire et une amélioration de l'alimentation est observé chez des aviculteurs encadrés par des services techniques ou projets. Cette filière a bénéficié du soutien d'au moins 12 programmes et projets au cours des cinq dernières années.

Une filière semi-industrielle (aviculture moderne) se développe autour des grands centres urbains notamment Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Elle est orientée essentiellement vers la production d'œufs. La conduite d'élevage est de type amélioré avec un habitat conforme aux normes recommandées et une alimentation équilibrée. Le développement de cette filière est limité et les éleveurs sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en poussins d'un jour, en tourteau de coton et en son. Une association des aviculteurs du semi-industriel assure un soutien conséquent à celui-ci mais reste son seul appui. Les productions obtenues sont appréciables (208 œufs par poule et par an).

Les fortes mortalités et les conditions rudimentaires d'élevage (habitat, alimentation, suivis sanitaires) sont les principales contraintes de l'aviculture familiale. La couverture vaccinale est souvent très limitée, les coûts des produits vétérinaires sont élevés. La mortalité des volailles est très élevée pendant les périodes de forte chaleur,

Réputé dans la sous-région pour son aviculture familiale, le Burkina Faso a connu en 2006, une épizootie de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP). Une étude postérieure (CILSS et al., 2006) a montré que durant la crise de l'IAHP, une chute des ventes de volailles a eu lieu sur la presque totalité des marchés (urbains, intermédiaires ou ruraux). Les prix ont fluctué entre 650 et 1.300 FCFA alors qu'avant l'apparition de l'IAHP, ils variaient entre 1.225 et 1.600 FCFA. Dans la filière semi-industrielle, la crise de l'IAHP a provoqué des méventes, une chute des prix, une incapacité à renouveler les stocks de poussins, un vieillissement des poules d'où une réduction du taux de ponte.

Une enquête auprès des consommateurs et des commerçants a fait ressortir qu'à l'apparition de l'IAHP, 45% des interviewés ont eu des inquiétudes sur leurs volailles et la santé humaine, 37,5% n'ont pas été inquiétés et 25% ont arrêté la consommation des volailles. Par ailleurs, les conseils les plus retenus ont été la bonne cuisson de la viande de volailles (62,5%) et le fait de brûler ou d'enterrer des poulets morts (37,5%).

Le cadre réglementaire spécifique au secteur avicole est insuffisant au Burkina Faso et s'est développé avec l'apparition de l'IAHP. L'apparition de l'IAHP dans le pays a entraîné une chute des revenus des acteurs de la filière (producteurs, commerçants) et un abandon de la production chez des aviculteurs du sous secteur semi-industriel. Toutefois un ensemble de mesures et de textes réglementaires a permis de juguler l'épizootie et de relancer le secteur.

Tableau 29 : Évolution des effectifs de volaille dans les zones d'intervention du PIMSAR au cours des 5 dernières années

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Centre	1.619.000	1.668.000	1.718.000	1.769.473	6.301.656
Hauts-Bassins	5.434.000	5.597.000	5.765.000	5.937.789	6.115.920
Boucle du Mouhoun	5.599.000	5.767.000	5.940.000	6.118.118	6.301.656
Centre-Ouest	7.446.000	7.669.000	7.900.000	8.136.445	8.380.535

2. Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années

Entre 1992 et 2004, la part relative de la production de viande de volailles sur la production totale de viande et de poisson dans le pays a diminué de 18% à 13%. Un effort doit être fait pour augmenter et améliorer cette contribution. D'une consommation totale de 1,4 kg/personne/an de viande de volaille en 2001, les projections indiquent que celle-ci passera à 2,9 kg/personne/an en 2016 (MRA, 2005). La consommation des œufs passera de 8,4 œufs/personne/an à 17,7 œufs/personne/an. Le niveau de consommation reste encore faible en comparaison aux 21 kg de viande/personne/an recommandés par la FAO.

Le secteur avicole industriel joue un rôle important pour l'approvisionnement en œufs de consommation et peut être une source d'emplois et de revenus pour des entrepreneurs avicoles. En effet, l'aviculture semi-industrielle crée des emplois salariés et la plupart des aviculteurs en

font leur activité principale qui leur procure des revenus substantiels. Cette filière peut participer à l'auto-emploi et contribuer à la résorption du chômage chez les jeunes. Son développement aura donc un impact significatif sur la lutte contre la pauvreté dans le pays. De nombreux plans et programmes ont été adoptés ou sont en voie d'adoption et ambitionnent de soutenir le développement des filières avicoles au Burkina Faso.

3. La conduite et la gestion d'exploitation avicoles

L'aviculture au Burkina Faso est caractérisée par la co-existence de deux systèmes d'élevage en occurrence le système traditionnel et le système moderne. L'aviculture traditionnelle produit plus 95% des effectifs de volailles commercialisées au plan national. Elle est pratiquée dans toutes les localités du pays et par toutes les catégories de genre (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap). L'aviculture moderne est surtout pratiquée dans la périphérie des grandes villes du pays telles que Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Elle s'est développée ces dernières années compte tenu du fait que les produits de l'aviculture traditionnelle, très prisées, n'arrivent pas à satisfaire la demande sans cesse grandissante des populations. Ce type d'aviculture utilise des souches performantes sélectionnées pour la production de chair et d'œufs de consommation. Elle nécessite donc un investissement considérable en infrastructures et équipements et en intrants zoo-vétérinaires.

Une étude réalisée en 2019 par le CPAVI sur la typologie des élevages en aviculture traditionnelle a montré que deux sous systèmes d'élevage cohabitent à l'intérieur de ce système. Il s'agit notamment du sous-système traditionnel extensif et du sous-système traditionnel amélioré. Le premier se caractérise par un faible investissement en terme d'infrastructures, d'équipements et d'intrants alimentaires et vétérinaires donnant lieu à une faible production et productivité de la volaille. Le second a vu le jour grâce aux efforts combinés de l'Etat et de certains partenaires techniques et financiers qui interviennent depuis un certain nombre d'années dans le domaine. Ces derniers ont à travers différentes actions contribué à améliorer les pratiques des aviculteurs et leur production de volaille.

Le PIMSAR, à travers les actions envisagées en aviculture traditionnelle, contribuera d'une part à améliorer les capacités de production d'aviculteurs du niveau II (système traditionnel amélioré) et d'autre part à amener les aviculteurs du niveau I (aviculture traditionnelle extensif) vers le niveau II. Le projet contribuera également à la spécialisation des acteurs du maillon production en :

- producteurs de poussins ou de pintadeaux;
- producteurs de poulets et de pintades de chair;
- producteurs d'œufs à couvés ou d'œufs de consommation;

1. Maillon production

Les activités de production se feront dans toutes les communes des différentes régions du projet à l'exception de celle de Ouagadougou. Ainsi 10 bénéficiaires seront appuyés par commune pour la réalisation d'un poulailler. L'objectif visé est de permettre aux éleveurs de la première catégorie augmenter leur capacité de production et à la seconde d'améliorer ses pratiques. Ces bénéficiaires seront choisis par les Chefs de zone d'appui technique en élevage des différentes communes ou par les vétérinaires mandataires couvrant la zone à travers un appel à projet. Un comité sera mis en place au niveau provincial pour le choix définitif des bénéficiaires (les chefs

de zones, les vétérinaires mandataires, le Directeur provincial, le chef de service production animale). Le volet genre sera pris en compte lors du choix des bénéficiaires.

Chaque poulailler sera construit sur un site répondant aux critères suivants :

- l'absence de facteurs favorisant le stress (bruit et lumière vive). Ainsi, il n'est pas conseillé de construire un poulailler à proximité d'une grande route ;
- l'accès facile pour le déplacement des travailleurs du poulailler et l'approvisionnement en intrants et équipements ;
- la proximité des maisons d'habitation pour leur assurer la sécurité afin de limiter les vols ;
- la possibilité d'une extension éventuelle ;
- La présence d'un terrain ferme avec un relief peu élevé pour faciliter l'écoulement des eaux et permettant un renouvellement continu de l'air;
- la disponibilité en eau potable.

Sur chaque site, un bâtiment de 21 m² construit en matériaux locaux et compartimenté en deux box sera réalisé. Selon le choix du bénéficiaire, celui-ci pourra l'utiliser pour la production de poussins ou de pintadeaux, de poulet ou de pintade de chair ou d'œufs. Les poulaillers seront construits par des tacherons locaux suivant les normes techniques qui seront fournies par le CPAVI ; Le coût estimatif de réalisation du poulailler est de 25.000 FCFA/m² lorsqu'il est construit en matériaux définitif et 15.000 FCFA /m² lorsqu'il est en construit en matériaux locaux. La réalisation de clôture est estimée à 355 000 FCFA. La durée de vie du bâtiment est estimée à 20 ans pour les bâtiments en matériaux définitif et 15 pour ceux en matériaux locaux. Ce coût sera fonction des réalités des différentes localités du Burkina Faso.

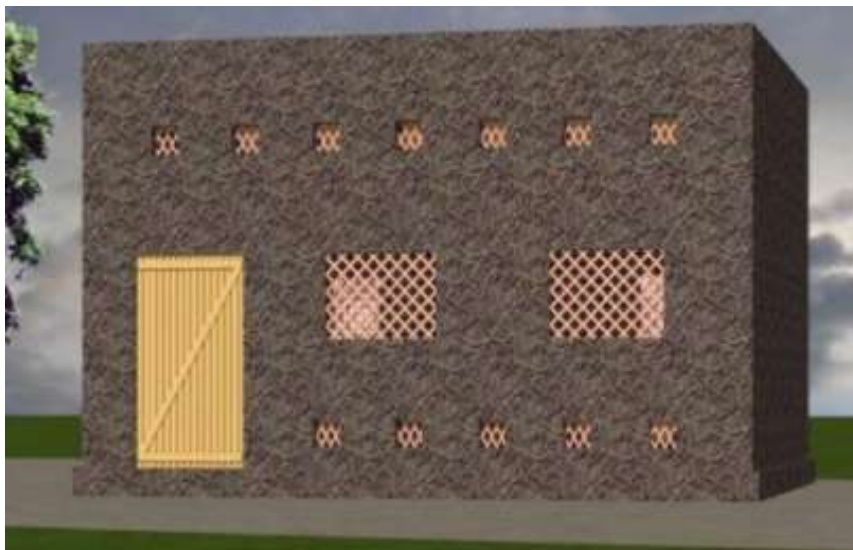


Photo 1 : Poulailler traditionnel amélioré

4. Conditions de vie des femmes et groupes vulnérables dans la zone du projet

Les femmes constituent plus de la moitié de la population. Elles occupent une place très importante dans les activités et les revenus des ménages. Cette contribution n'est pas reconnue en raison de leur statut social traditionnel. Longtemps oubliées ou marginalisées dans les programmes de développement, les

femmes de façon générale, sont actuellement devenues des cibles privilégiées de l'aide au développement.

Aux femmes s'ajoutent d'autres groupes vulnérables qui se rapportent aux enfants (mineurs, filles et garçons), aux handicapés, aux personnes âgées, etc. Ils sont le plus souvent sans protection après la perte des parents géniteurs ou à cause la situation de pauvreté des parents censés les protéger. Ils sont ainsi exposés à l'exploitation dans les aires de maraichage ou au trafic à l'extérieur du pays.

Le cas particulier des jeunes filles, elles s'adonnent à la prostitution en immigrant vers les grandes villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso,).

5. Prise en compte du genre

La prise en compte du genre par le projet se fait à tous les niveaux du cycle du projet. Depuis la conception (préparation) la prise en compte du genre se matérialise par la participation des femmes, des hommes et des jeunes aux assemblées, générales, et la prise en compte de leurs priorités.

En cas de réinstallation d'éventuels déplacements de populations, le traitement prend en compte l'aspect genre (hommes, femmes, personnes vulnérables, etc.). Pour la mise en œuvre des travaux, lors du recrutement de consultants et des entreprises, l'élaboration des TDRs et des DAO, prendront en compte l'aspect genre (interdiction d'emplois de mineurs, équité dans le traitement des employés, respect des dispositions du code de travail, etc.).

b. Enjeux environnementaux du sous-projet et domaines environnementaux impactés

i. Enjeux environnementaux du sous-projet

Les enjeux environnementaux du sous-projet en tenant compte des phases de réalisation sont :

Tableau 30 : Enjeux environnementaux du sous-projet

Activités du sous-projet	Composante affectée	Enjeux environnementaux
Construction des poulaillers et magasin dans les localités concernées	les ressources végétales qui sont sur le site	Construire les poulaillers et magasin sans détruire un seul arbre sur le site et maintenir sain le cadre de vie des riverains

exploiter les poulaillers et magasins pour développer les activités avicoles	l'air et insectes	Assurer les activités de production avicoles et préserver la santé des travailleurs et le cadre de vie des riverains.
--	-------------------	---

Source : données terrain; juin 2021

ii. Enjeux sociaux du sous-projet en tenant compte des différentes de mise en œuvre

Tableau 31 : Enjeux sociaux du sous projet

Activités du sous-projet	Composante affectée	Enjeux environnementaux
exploitation des poulaillers et magasins	Marché des produits avicoles	Contribuer de 0,34% à l'offre des produits avicoles au niveau national
entretien et le suivi sanitaire des sujets avicoles	Santé des sujets avicoles et travailleurs	Assurer la prise en charge sanitaire et l'entretien des poulaillers pour maintenir 80% des sujets sains et sans possibilité de transmissions des maladies.

IV. ANALYSE DES VARIANTES

L'analyse des variantes est une étape essentielle dans réalisation des projets d'infrastructures. Sur le plan environnemental et social, cette analyse permet de trouver les meilleures options de réalisation d'un sous-projet minimisant les externalités négatives et optimisant la rentabilité économique du sous-projet. Dans le cas du présent sous-projet, les variantes et options suivantes ont été retenues :

- variante « sans projet » et « avec projet »
- Option 1 « sans projet »
- Option 2 « avec projet » ; les sous-variantes (i) site d'implantation de l'Unité, et (ii) technologie utilisée ;

L'analyse de ces variantes a tenu compte des critères environnementaux, socioéconomiques et techniques dont la méthodologie est présentée ci-dessous

4.1. Méthodologie

Une analyse qualitative concernant les impacts du sous-projet sur l'environnement, a été effectuée et chaque variantes/option a été cotée selon un niveau fort (F), modéré (M) ou faible (Fa); le niveau F étant le moins favorable et le niveau Fa, le plus favorable.

Pour chacune des variantes, trois (03) critères ont été considérés :

(i) le critère environnemental : il s'agit à ce propos d'envisager de minimiser par tous les moyens possibles les impacts négatifs que pourrait avoir le projet sur son environnement. Le critère environnemental permet de savoir si le projet est réalisable sur le plan environnemental à travers une analyse projetée des impacts qu'il pourrait avoir sur le plan environnemental.

(ii) le critère socio-économique : Prévoir tous les moyens possibles afin que le sous-projet exerce moins d'influence négative sur le social et sur l'économie. Il est entendu que tout sous-projet qui s'inscrit en étroite ligne avec le développement durable doit être sain sur le plan écologique mais également économiquement viable et socialement acceptable. Le critère socio-économique permet d'analyser les impacts anticipés du projet et de donner un avis sur sa faisabilité.

(iii) le critère technique ou opérationnel : faire l'usage des dispositions techniques et opérationnel pour rendre le projet viable, crédible et bénéfique aux populations. Le critère technique prend en compte la faisabilité technique du projet.

4.2. Variante « sans projet » et « avec projet ».

4.2.1. Option1 : « sans le projet »

Cette variante laissera les sites sans construction et sans activités supplémentaires significatives avec moins de nuisances sonores, olfactives que pour pouvait générer la réalisation de nouveaux poulaillers. Pour les sites où des activités avicoles sont développées comme le site de monsieur TIBIRY Jonathan, de GUIGMA Madi, de Mme TIONO Mamounata, les activités von se poursuivre avec un développement lent et un possibilité de renforcement des capacités très limitées.

Cependant, avec cette option « sans projet » il faut noter un manque à gagner sur divers plans pour le marché des produits avicoles et les communes d'implantation. En effet, sur le plan économique, c'est la perte d'opportunité d'accroître l'offre de produits avicoles sur le marché, de jouer sur le coût des produits et d'améliorer les recettes communales. Cette transformation de l'économie se traduirait par le développement des différents maillons des chaînes de valeur des filières concernées. Sur le plan financier, on notera un manque à gagner au niveau des recettes fiscales de

la commune, également la perte d'opportunité d'amélioration du pouvoir d'achat des populations dans la commune. Le tableau ci-dessous résume les critères d'évaluation de la variante sans projet.

Critères d'évaluation	Appréciations	Commentaires
Critère environnemental	Fa	Faible impact environnemental
Critère socio-économique	Fa	Faible impact économique sur le village
Critère technique	Fa	Fa : pas d'activité

Source : Mission juin 2021

5.2.2 Option 2 : « avec le projet »

Cette alternative « avec le projet » comporte des risques et impacts liés aux risques de pollution de l'air, sonore et des risques sur l'hygiène, la santé et sécurité des travailleurs et des populations riveraines.

Ces risques et impacts sont temporaires susceptibles d'être atténués ou compensés. En effet, la réalisation de l'unité donne l'opportunité d'identifier d'analyser et d'évaluer dans un cadre qu'est l'EIES l'ensemble des risques et impacts que le sous-projet pourrait occasionner aussi bien sur le plan environnemental et social. Cette EIES ainsi réalisée, sera assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dont les mesures permettront d'éviter, atténuer et compenser (les impacts résiduels) du projet et de bonifier les impacts positifs.

Pour ce qui concerne les impacts positifs liés à la réalisation du sous-projet, ils seront légions. Sur le plan économique la réalisation de l'unité aura un impact structurant sur les maillons production, transport, transformation et commercialisation des filières piscicoles et avicoles. Sur le plan financier, la présence de l'unité de production d'aliment de volaille et de poisson aura des retombées positives sur l'assiette fiscale communale, tout en améliorant l'accès à des emplois décents pour les jeunes de la localité. Enfin sur le plan environnemental et social, la mise en œuvre du PGES verra la participation de nombreux acteurs techniques dans le suivi des indicateurs et offrira ainsi une chance pour une gestion holistique des questions environnementales dans le cadre de ce sous-projet. Le tableau ci-dessous résume les critères d'évaluation de la variante avec projet.

Critères d'évaluation	Appréciations	Commentaires
Critère environnemental	Fa	Faible impact environnemental (risques et impacts maîtrisés par la mise en œuvre du PGES)
Critère socio-économique	F	Fort impact économique sur la commune
Critère technique	F	Forte capacité technique pour la réalisation du projet

Source : Source : Mission 2021

4.2.1. Option 2 : « avec le projet »

4.2.1.1. Sous-variante « site d'implantation »

Les sites d'implantation du sous-projet présentent d'énormes avantages sur le plan environnemental, social et économique, car ils sont moins boisés et n'aura quasiment pas d'impact négatif sur l'environnement biologique. Sur le plan socioéconomique, l'implantation sur les sites présente des avantages. En effet, ils sont tous accessibles, moins encombrés, facile d'accès pour l'écoulement des produits avicoles et l'approvisionnement en intrants avicoles compte tenu de leurs proximité avec les centres urbains.

Critères d'évaluation	Appréciations	Commentaires
Critère environnemental	Fa	Faible impact environnemental (risques et impacts maîtrisés par la mise en œuvre du PGES)
Critère géographique	F	Fort impact avec un choix d'implantation stratégique
Critère socio-économique	F	Fort impact économique sur la commune
Critère technique	F	Forte capacité technique pour la réalisation du projet

4.2.1.2. Sous-variante « technologie utilisée »

Compte tenu de l'absence d'informations sur les différentes technologies qui seront utilisées. L'option de l'énergie continue produite par la nationale de l'électricité qu'est SONABEL, affecte moins l'environnement, cependant elle a l'inconvénient d'être moins stable. L'utilisation d'un groupe électrogène aura un impact sur le plan social, les nuisances sonores du groupe, et un impact sur l'environnement par la gestion des huiles usagées et la pollution de l'air. Cependant afin d'assurer un fonctionnement à plein régime l'optimum retenu sera la combinaison de l'énergie de la SONABEL avec l'utilisation d'énergie solaire. Cette optimisation permettra de réduire le risque des coupures d'électricité mais également le risque de déficit d'ensoleillement en saison hivernale qui joue sur la production de l'énergie solaire.

Critères d'évaluation	Appréciations	Commentaires
Critère environnemental	Fa	Faible impact environnemental (risques et impacts maîtrisé par la mise en œuvre du PGES)
Critère socio-économique	F	Fort impact économique sur la commune
Critère technique	F	Forte capacité technique pour la réalisation du projet

4.3. Variante retenue

L'analyse des variantes et option a permis d'aboutir le choix de la variante.

Variante	Option	Sous-variante	Critères d'évaluation			Variante retenue
			Environnemental	Socio-économique	Technique	
« Sans projet »	Sans projet		Fa	Fa	Fa	
Et « Avec projet ».	Avec projet	Site d'implantation	Fa	F	F	Variante Retenue
		Technologie utilisée	Fa	F	F	

Au terme de l'analyse faite, les options optimales retenues sont la réalisation du projet à Komsilga avec l'utilisation de l'énergie de la SONABEL et un groupe électrogène de relais.

V. Consultation DU public

«*Tout ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi*», cette célèbre phrase de Gandhi illustre parfaitement l'importance de la consultation publique dans les projets de développement. C'est pour « *ne pas penser et décider* » à la place de la population, et surtout pour se « *se référer à son avis* » que la participation du public est devenue une étape importante pour toute initiative (projet et/ou programme) de développement.

Cette participation publique est régie par la *Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012)* de la Banque Africaine de développement et la réglementation nationale en matière d'étude d'impact environnemental et social, au Burkina Faso . Ce chapitre résume les actions entreprises pour consulter les groupes affectés par le projet, ainsi que les autres parties prenantes concernées, incluant les organisations de la société civile. Les rapports détaillés des réunions de consultation sont joints en annexe du présent rapport.

La participation publique est régie par la *Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012)* de la Banque Africaine de développement et la réglementation nationale en matière d'étude d'impact environnemental et social, au Burkina Faso . Ce chapitre résume les actions entreprises pour consulter les groupes affectés par le projet, ainsi que les autres parties prenantes concernées, incluant les organisations de la société civile. Bien que le sous projet n'engendre pas de Personnes affectées, l'étude a initié une consultation publique qui a réuni des habitants du village afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs préoccupations. Le rapport de consultation publique est joint en annexe.

○ Activités du consultant lors de l'étude environnementale et sociale

Pour cette phase d'élaboration de l'EIES, des sorties de terrain ont été conduites. Des séances de consultations publiques ont été tenues dans la localité bénéficiaire. La consultation publique a pour objectif entre autres « *de recueillir les avis des populations concernées par le projet sur le lieu d'implantation du projet avec le concours des services techniques et la participation du promoteur* ». Ainsi, les différentes rencontres ont permis de discuter des enjeux environnementaux et sociaux. Les populations ont pris part aux débats et ont exprimé leurs préoccupations et attentes dans le cadre de ce projet.

▪ Procédure de la consultation publique

La démarche a consisté à organiser des rencontres (sous forme d'assemblée générale) et avec les services techniques déconcentrés et décentralisés dans chaque commune et village ou quartier devant abriter le site du sous-projet. Ces rencontres ont regroupé en moyenne une dizaine de personnes par site. Au terme des entretiens, des observations de terrain et des prises de vues ont été effectuées.



Photo 2 : séance de consultation publique animée par les enquêteurs de l'étude

Il convient de noter aussi les entretiens du consultant avec les Services techniques déconcentrés en charge de l'agriculture et des ressources animales, de même qu'avec les autorités administratives locales.

Ces consultations ont permis de tirer des informations et de faire beaucoup de constats pour plus de visibilité et de lisibilité liées au sous-projet. Aussi, elles ont permis de mettre l'accent sur l'importance de la consultation publique dans la viabilité et l'acceptabilité sociale du sous-projet, de poser des questions et de recueillir les commentaires, attentes et préoccupations pertinents des différents acteurs.

- Résultats de la consultation publique

Les consultations publiques ont permis de mettre en lumière les attentes et préoccupations des populations bénéficiaires du projet. Les populations ont manifesté un réel intérêt et une réaction positive et très favorable au sous-projet. Pour elles, ce sous-projet constitue une réponse à leurs besoins de développement socio-économique. Pour davantage maximiser les impacts positifs du sous-projet, des attentes ont été formulées. Ces préoccupations ont été toutes traduites dans les mesures d'atténuation générales et / ou particulières citées dans les chapitres ci-après.

Les préoccupations formulées par les populations se résument, entre autres, comme suit:

- Est-ils inclus dans le sous-projet un volet relatif à la formation des jeunes ;
- Est-il prévu dans le processus de recrutement en saisonnier ou en temps plein le recrutement des jeunes et femmes dans les fermes?

- Mobilisation communautaire potentielle au profit du sous-projet

Tableau 32 : Liste des structures et rôles potentiels en phase d'exécution des travaux

Structures/Organisations	Responsables	Rôles et tâches potentiels
Mairies	Maires et leurs conseils	Information et sensibilisation des populations, lancement des travaux
Conseillers municipaux	Elus	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mobilisation de la main d'œuvre locale - Appui au suivi, contrôle de la main d'œuvre locale - Prévention et résolution des conflits et tensions sociales qui peuvent survenir pendant les travaux
Membres des CVD	Présidents de CVD	
Chefs coutumiers	Chef de village	

En plus des organisations endogènes fortement engagées pour la réussite du sous-projet, les populations ont estimé qu'elles pouvaient bien participer aux travaux.

○ **Conditions de vie des femmes et groupes vulnérables dans la zone du sous-projet**

Les femmes occupent une place très importante dans les activités et les revenus des ménages. Cette contribution n'est pas reconnue en raison de leur statut social traditionnel (peu valorisant). . Longtemps oubliées ou marginalisées dans les programmes de développement, les femmes de façon générale, sont actuellement devenues des cibles privilégiées de l'aide au développement.

Aux femmes s'ajoutent d'autres groupes vulnérables qui se rapportent aux enfants (mineurs, filles et garçons), aux handicapés, aux personnes âgées, etc. Ils sont le plus souvent sans protection après la perte des parents géniteurs ou à cause de la situation de pauvreté des parents censés les protéger.

○ **Prise en compte du genre**

La prise en compte du genre par le sous projet se fait à tous les niveaux du cycle du projet. Depuis la conception (préparation) la prise en compte du genre se matérialise par la participation des femmes, des hommes et des jeunes aux assemblées générales (rencontres), et la prise en compte de leurs priorités.

Pour la mise en œuvre des travaux, lors du recrutement de consultants et des entreprises, l'élaboration des TDRs et des DAO, prendront en compte la dimension genre (interdiction d'emplois de mineurs, équité dans le recrutement et le traitement des employés, respect des dispositions du code de travail, etc.).

○ **SYNTHESE DES RESULTATS DES CONSULTATIONS DU PUBLIC**

Tableau 33 : Synthèse des consultations publiques avec les parties prenantes

Acteurs/ Institutions Rencontrées	Connaissances des enjeux sociaux du programme/ Points discutés	Préoccupations et craintes /Problèmes Soulevés	Suggestions et recommandations
Collectivité territoriale (Mairies)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du sous-projet de construction de de 2 poulaillers de 200 m² chacun et de magasins de 18 m² ; • Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; • Présentation des impacts positifs du projet pour la commune ; • Les attentes du projet vis-à-vis de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment l'ensemble des part-prenants pourraient être Impliqués à toutes les étapes du projet ; • Quelle procédure a été mise en place pour permettre aux population de bénéficier des informations justes et transparentes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Employer les populations locales lors de la réalisation des travaux de construction et du fonctionnement de l'unité ; • Toujours tenir informer la collectivité des éventuelles difficultés qui surviendraient lors de la mise en œuvre du projet
Services Techniques Déconcentrés (Agriculture ; Elevage ; Environnement)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du sous-projet de construction de de 2 poulaillers de 200 m² chacun et de magasins de 18 m² ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Quel dispositif est mis en place pour mieux impacter l'ensemble des acteurs de filière volaille ? ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer le service départemental en charge de l'Environnement dans le suivi de la mise en œuvre du PGES ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; • Présentation des impacts positifs du projet pour la commune ; • Les attentes du projet des services techniques déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> • quel dispositif est mis en place pour assurer une meilleure coordination de l'accompagnement du sous-projet par les deux ministères de tutelle (MRAH et MAAHM) et à quel niveau les services techniques de ces ministères au niveau communal pourraient intervenir? 	<ul style="list-style-type: none"> • Veuillez à recruter des entreprises de qualité pour l'exécution des travaux de construction des poulaillers ; • Sensibiliser les nouveaux employés sur les mœurs de la localité lors des travaux afin d'éviter les risques de VBG/VCE
<p>Populations (Populations riveraines du site ; acteur des filières concernées ; Femmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet de construction de l'unité de production d'aliment de Komsilga ; • Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; • Présentation des impacts positifs du projet pour la commune ; • Les attentes du projet de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle sera la période de réalisation des travaux de construction de l'unité ; • quelle garantie dispose le promoteur pour une réalisation effective du sous – projet ? • qu'est-ce qui est prévu pour limiter les odeurs et les 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire recours à la main d'œuvre locale lors des différents travaux ; • Veuillez à prioriser les ressortissants locaux pour le recrutement des employés de l'unité ; • Faire des activités de renforcement des capacités des acteurs notamment

		<p>insectes en période hivernale;</p> <ul style="list-style-type: none"> • comment les déchets seront gérés? 	<p>de femmes sur les chaînes de valeur des filières concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif de compostage pour faciliter la réutilisation des fientes par le smaraîchers et autres producteurs
--	--	---	---

○ ACCEPTABILITE SOCIALE DU PROJET

L'objectif de la consultation est de permettre aux personnes, groupes et autres acteurs concernés par le projet d'avoir des informations sur le projet, d'exprimer les opinions et de faire des suggestions. Comme indiqué dans les chapitres précédents. La mise en place d'un poulaillers modernes dans une localité, est l'un des besoins des populations bénéficiaires. Le projet de ce point de vue, n'est pas une activité sujette à controverses pour les communes et est accepté par tous les acteurs.

Au contraire, il vient combler un maillon manquant dans la chaîne des interfaces visant à promouvoir l'économie locale. En matière d'occupation de l'espace, la question de la propriété foncière revêt une importance capitale à ce jour.

À ce sujet, **le PIMSAR en collaboration avec les populations bénéficiaires et les communes** ont bénéficié d'une cession volontaire des sites nécessaires à l'installation des ouvrages nécessaires à la mise en œuvre du projet. En effet, la procédure d'acquisition du site a été suivie et respectée. Ensuite le promoteur s'est assuré que le domaine n'abrite aucun cimetière ou tombe, ni de sites sacrés, culturel ou culturel.

Par ailleurs, le promoteur a pu vérifier par l'occasion que ces domaines ne sont pas source de contestations ou de conflits et ce, en collaboration avec les responsables administratifs et coutumiers.

Au besoin les propriétaires terriens ont cédé, suivant les règles et pratiques traditionnelles, la propriété du site aux communes de façon irrévocable. En outre, l'usage réservé au site par le promoteur est connu des propriétaires terriens et des autres exploitants et occupants riverains des sites, d'où l'assurance de **PIMSAR** de pouvoir mener ses activités dans la quiétude et la sécurité, et aussi de l'assurance sur l'acceptabilité sociale du projet de construction de poulaillers et son environnement immédiat.

VI. ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX et sociaux du SOUS-projet

6.1. Méthodologie d'identification des impacts

Il s'agit de déterminer les types d'impact les plus probables du sous- projet sur l'environnement. Pour cela, nous nous sommes appuyé sur :

- les composantes du sous- projet proposé et les moyens de sa réalisation tels que spécifiés dans les termes de référence,
- la connaissance de l'état de référence de l'environnement d'insertion du sous-projet par la revue bibliographique et la prospection de terrain qui ont permis de localiser les zones sensibles, les cours d'eau, mais aussi l'identification et la localisation des espèces qui sont susceptibles d'être détruites, de même que l'estimation des surfaces affectés par le sous-projet.

L'outil de synthèse utilisé pour l'identification des impacts est la matrice d'impact simplifiée de Léopold. La méthode propose de croiser des facteurs de perturbation engendrée par le sous-projet et des descripteurs du milieu récepteur.

Le résultat est un tableau à double entrée qui permet la confrontation des paramètres du milieu et les activités du projet.

L'impact sur l'environnement est alors identifié au niveau des cases de croisement des lignes et des colonnes, lieu d'interaction des perturbations et des récepteurs sensibles du milieu.

Cependant un certain nombre de cases seront considérées comme "actives", c'est à dire pertinentes pour le projet considéré. D'autres seront considérées comme "inactives", car se situant à des croisements non pertinents dans le cadre du projet précis.

Enfin, quelques-unes, se situant à des croisements aberrants, quel que soit le type de projet, seront définitivement "éteintes".

La matrice d'impact a aussi été utilisée comme outils de synthèse résumant l'importance des impacts.

6.2. Identification et description des impacts

6.2.1. Identification et description des activités sources d'impact

Les sources d'impacts se définissent comme l'ensemble des activités prévues lors de la réalisation du sous-projet qui sont en mesure d'avoir un impact sur le milieu récepteur. Ces activités sont réparties en trois (03) phases : phase de préparation, phase de réalisation et phase d'exploitation.

Le tableau ci-dessous indique les activités sources d'impact correspondantes à chaque phase.

Sources d'impacts	Description
Phase de préparation	
Nettoyage des sites	Enlever de l'emprise des travaux les différents débris et morceaux de bois qui sont sur le chantier
Désherbage et dessouchage	Enlever les herbes et souches d'arbre qui seront sur l'emprise
Réalisation des fouilles	Réaliser les tranchées d'une profondeur d'au moins 50 cm

Sources d'impacts	Description
Implantation des ouvrages (poulaillers (200 m ²) et magasins (18 m ²);	Mesurer, positionner et fixer les emplacements des différents compartiments de l'ouvrage et les points d'implantation des différents poteaux et autres supports
Approvisionnement en eau pour les travaux ;	Doctr les ouvriers en eau pour les travaux
Fourniture en agrégats (sable et quartz) ;	Acheter les agrégats chez les vendeurs pour les livrer au chantier en fonction des besoins exprimés.
Réalisation des déblais et remblais ;	Enlever les terres issus des fouilles
Phase de construction	
Réalisation de bétons de propreté ;	Ce les premières couches de bétons qui sont versés dans les tranchées pour servir de liant aux autres agrégats
Réalisation de bétons de fondation ;	C'est la réalisation des autres couches de pierres sauvage (moelons) mélangés avec du béton
Réalisation de 2 à 3 couches de briques pleines et pose de longrines ;	C'est la construction des 2 à 3 premières couches de briques pleine sur la fondation en vue d'avoir une fondation surélevée
Réalisation des travaux de ferrailage des poteaux d'attente ;	C'est la réalisation des ossatures des poteaux, les longrines et les chaînages
Réalisation des travaux de construction des superstructures (montage des briques 15, coulage des poteaux, tirage des pentes-latéraux) ;	C'est la construction des différentes couches de briques creux de 15 et le coulage des différents poteaux servant de support aux bâtiments
Réalisation des travaux de finition (tôlages, pose des tubes et câbles d'électricité, pose des tuyaux de plomberie et sanitaire, crépissage et fixation des portes et autres installation de sécurité) ;	C'es la réalisation des travaux de toitures, de crépissage, de sappes, de tranchées pour l'électricité et la plomberie sanitaire
Mise à disposition des équipements.(pondeuses, mangeoires, abreuvoirs, système sanitaires	Livraisons des équipements aux différents promoteurs
Phase d'exploitation	
Élaboration du protocole sanitaire	C'est l'élaboration des mesures sanitaires d'accès et d'entretien des sujets et des poulaillers en vue d'éviter leurs infectiobns.
Recrutement du personnel complémentaire	Recrutement du personnel nécessaire à la bonne tenue de la ferme

Sources d'impacts	Description
Formation des promoteurs et leurs personnels	Renforcement des capacités du personnel recruté
Mise en place des poules et coq reproducteurs ;	D'achet et faire intégrer les différents sujets dans les différents compartiment des poulaillers.
Nettoyage réguliers des poulaillers ;	C'est l'entretien régulier de l'intérieur des poulaillers pour les prémunir des maladies
Gestion des déchets issus des fientes et résidus alimentaires	Le rrammage des déchets issus des fientes et les débris des aliments, leurs entassements et leurs enlèvement pour les fabricants de compste
Approvisionnement périodique des fermes en aliments volailles et kits sanitaires	L'achat des aliments auprès des vendeurs d'aliments pour l'alimentation des poulets
Écoulement des produits avicoles (poussins, des sujets adultes et des œufs féconds ou non).	Mise sur le marché des sujets adultes et / ou les produits avicoles

6.2.2. Composantes environnementales affectées

Les composantes du milieu (ou récepteurs d'impacts) susceptibles d'être affectées par le sous-projet correspondent aux éléments sensibles de la zone d'étude (ceux susceptibles d'être modifiés de façon significative par les activités du sous-projet) comme les éléments :

- **Milieu physique :**
- Qualité de l'air ;
- Ambiance sonore ;
- Qualité et quantité de l'eau ;
- Qualité des sols ;
- Paysage.
- **Milieu biologique**
- Végétation ;
- Faune ;
- **Milieu humain :**
- Accroissement/amélioration de l'offre de la volaille sur les marchés ;
- Mileiu de vie du voisinage ;
- Création d'emplois ;
- santé et sécurité au travail
- violence basée sur le genre.

6.2.3. Résultats de l'identification des impacts

Les impacts potentiels du sous-projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : **Matrice d'identification des impacts**

PHASES DU PROJET	ACTIVITES/SOURCES D'IMPACTS	Milieu physique					Milieu biologique		Milieu humain				
		Qualité de l'air	Ambiance sonore	Qualité de l'eau	Qualité des sols	Paysage	Végétation	Faune	Accroissement/améliorati	Cadre de vie du voisinage des	Création d'emploi	Santé-sécurité	Violences basées sur le genre
Préparation	Nettoyage des sites	N	N	Nd	N	Nd	N	N	Nd	N	P	N	Nd
	Désherbage et dessouchage	N	Nd	Nd	N	Nd	N	N	Nd	Nd	P	N	Nd
	Réalisation des fouilles	N	N	Nd	N	N	N	N	Nd	P	P	N	N
	Implantation des ouvrages (poulaillers (200 m ²) et magasins (18 m ²))	N	N	Nd	N	Nd	N	N	Nd	P	P	N	N
	Approvisionnement en eau pour les travaux	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	P	P	Nd	N
	Fourniture en agrégats (sable et quartz)	N	N	Nd	N	Nd	N	N	Nd	N	P	N	nd
	Réalisation des déblais et remblais	N	Nd	Nd	N	Nd	N	N	Nd	Nd	P	N	Nd
Construction	Réalisation des travaux de fondation (infrastructures en béton)	N	Nd	Nd	nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	P	N	Nd
	Réalisation des travaux de superstructures maçonnées	N	Nd	Nd	Nd	N	Nd	Nd	Nd	Nd	P	N	Nd
	Réalisation des travaux de finition	N	N	Nd	Nd	N	Nd	Nd	Nd	Nd	P	N	Nd
	Repli de chantier	N	N	Nd	N	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	N	Nd
E	Élaboration du protocole sanitaire	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	P	Nd	Nd

Recrutement du personnel complémentaire	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	P	Nd	Nd
Formation des promoteurs et leurs personnels	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	P	Nd	Nd
Mise en place des poules et coq reproducteurs ;	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	P	Nd	P	Nd	Nd
Nettoyage réguliers des poulaillers ;	N	Nd	Nd	N	N	N	N	P	N	P	N	Nd
Gestion des déchets issus des fientes et résidus alimentaires	N	Nd	Nd	N	N	N	N	Nd	N	Nd	Nd	Nd
Approvisionnement périodique des fermes en aliments volailles et kits sanitaires	N	N	Nd	Nd	Nd	N	N	P	N	P	N	Nd
Écoulement des produits avicoles (poussins, des sujets adultes et des œufs féconds ou non).	N	Nd	Nd	N	Nd	N	N	P	N	P	N	Nd

Source : données terrain ; 2021

Légende : P = l'impact de l'action est positif sur la composant N= l'impact de l'action est négative sur la composanté et Nd = l'impact de l'action est non déterminé ou difficile à déterminer compte tenu des connaissances actuelles

6.2.4. Caractérisation des impacts identifiés

Tableau 35 : caractérisation de l'impact potentiel identifié

Composantes de l'environnement	Impacts potentiels
Qualité de l'air	- Envol de la poussière dans l'air - Pollution de l'air par les émissions de gaz des engins motorisés de chantier -
Ambiance sonore et vibrations	- Dégradation de l'ambiance sonore due au bruit des engins motorisés de chantier. -
Structure et qualité des sols	- altération de la qualité des sols par les les tanchées, les piétinements, les déchets issus des fientes et débris d'aliments
Flore et faune	- Destruction de la végétation et de l'habitat faunique sur l'emprise du site -
Paysage	- Dégradation de l'esthétique (harmonie) du paysage due à la présence des infrastructures en béton dans un milieu verdoyant
accroissement de l'offre des produits avicoles sur le marché	- contribution à l'offre des des produits avicoles sur les marchés des communes
Santé-sécurité	- Augmentation des accidents - Accroissement des grossesses non désirées de la prévalence de l'infection à VIH, du SIDA et des IST
Emploi	- Création d'emplois rémunérés pendant la construction, l'exploitation et la maintenance
Violences basées sur le genre	- Accroissement des violences basées sur le genre (VBG)

Source : données terrain, juin 2021

6.3. Evaluation de l'importance de l'impact

6.3.1. Méthode d'évaluation de l'impact potentiel

Un impact est évalué à partir des critères ci-dessous.

- Nature de l'impact

Un impact peut être positif, négatif ou indéterminé. Un impact positif engendre une amélioration du milieu touché pour le projet, tandis que l'impact négatif contribue à sa détérioration. Un impact indéterminé est un impact qui ne peut être défini comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

- Durée de l'impact

L'impact est qualifié par un facteur de durée regroupé en trois classes :

- Courte, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps inférieure à une saison ;

- Moyenne, lorsque l'effet de l'impact est ressenti de façon temporaire, mais pour une période de temps inférieure à la durée du projet et doit être associé à la notion de réversibilité ;
- Longue, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps supérieure ou égale à la durée du projet et à caractère d'irréversibilité.

Lorsque cela est possible, l'évaluation de la fréquence ou de la récurrence de l'impact anticipé contribue à mieux définir la notion de durée.

- **L'étendue de l'impact**

Elle correspond à son rayonnement spatial, c'est à dire, à la distribution spatiale de la répercussion.

Elle est régionale, locale, ou ponctuelle selon que l'impact est ressenti respectivement en dehors des limites de la zone d'étude, en dehors du quartier, mais à l'intérieur des frontières de la zone et lorsqu'elle se situe dans les limites du quartier.

- **L'intensité**

L'intensité d'un impact est une indication du degré de perturbation (impacts négatif) ou d'amélioration (impact positif) d'une composante du milieu biologique ou du milieu humain résultant de modifications du milieu physique. L'intensité est déterminée par une analyse qui tient compte du contexte écologique et social du milieu concerné et de la valorisation de la composante.

L'intensité du changement généré par une source d'impact est soit forte, moyenne ou faible, selon le degré de modification de l'élément du milieu social ou environnemental étudié.

En ce qui concerne les impacts négatifs d'un projet, on distingue trois degrés d'intensité

- **Changements de forte intensité (Fo) :** La source d'impact affecte de façon importante un élément du milieu, en modifie l'intégrité ou en diminue (ou augmente) fortement l'utilisation, le caractère particulier ou la qualité (perte d'un habitat faunique essentiel, disparition d'une population végétale ou animale classée, perte d'une ressource utilisée pour une activité économique, sociale ou culturelle).
- **Changements d'intensité moyenne (Mo) :** La source d'impact modifie le caractère particulier ou la qualité d'un élément essentiel et en restreint l'utilisation (ex. perte ou modification d'une portion d'un habitat, d'une ressource ou d'une activité), sans en modifier de façon importante l'intégrité ou l'utilisation de façon importante.
- **Changements de faible intensité (Fa) :** La source d'impact modifie de façon limitée un élément du milieu, ou en diminue (ou augmente) légèrement l'utilisation, le caractère particulier ou la qualité (ex. perte ou modification d'une portion négligeable d'un habitat, d'une ressource ou d'une activité).

Pour ce qui est des impacts positifs d'un projet, on distingue également trois degrés d'intensité :

- **Changements de forte intensité (Fo) :** Pour une composante du milieu naturel, l'impact est d'intensité forte s'il améliore de façon marquée l'état, l'abondance ou la répartition générale de cette composante dans la zone d'étude. Pour une composante du milieu humain, l'impact est d'intensité forte s'il améliore de façon marquée l'état ou l'utilisation de cette composante par une communauté ou une population régionale ;

- **Changements d'intensité moyenne (Mo) :** Pour une composante du milieu naturel, l'impact est d'intensité moyenne s'il améliore de façon modérée l'état, l'abondance ou la répartition générale de cette composante dans la zone d'étude. Pour une composante du milieu humain, l'impact est d'intensité moyenne s'il améliore de façon modérée l'état ou l'utilisation de cette composante par une communauté ou par une population régionale ;
- **Changements de faible intensité (Fa) :** Pour une composante du milieu naturel, l'impact est d'intensité faible s'il améliore peu l'état, l'abondance ou la répartition générale de cette composante dans la zone d'étude. Pour une composante du milieu humain, l'impact est d'intensité faible s'il améliore peu l'état de cette composante ou son utilisation par une communauté ou par une population régionale.

En conséquence, **l'importance absolue de l'impact** peut être classée en trois catégories :

- Majeure, lorsque les composantes de l'élément environnemental touché risquent d'être détruites ou fortement modifiées ;
- Moyenne, quand elles sont modifiées sans toutefois que leur intégrité ni leur existence ne soit menacée ;
- mineure lorsqu'elles ne sont que légèrement affectées.
- **Valeur de la composante touchée par l'impact**

Chaque composante du milieu possède une valeur qui lui est propre. Il est possible de distinguer une valeur intrinsèque et une valeur extrinsèque à une composante, lesquelles contribuent à la valeur globale ou intégrée.

La valeur intrinsèque s'établit à partir des caractéristiques inhérentes de la composante du milieu, en faisant référence à sa rareté, son unicité, de même qu'à sa sensibilité. La valeur extrinsèque d'une composante du milieu est plutôt évaluée à partir de la perception ou de la valorisation attribuée par la population ou la société en général.

– **Importance relative de l'impact**

L'importance de l'impact, qu'il soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après l'évaluation faite à partir des critères énoncés précédemment. Ainsi, **l'importance relative** de l'impact est fonction de sa durée, de son étendue, de son intensité, mais également de la valeur accordée à la composante touchée. L'importance relative de l'impact est en fait proportionnelle à ces quatre critères spécifiques et sera qualifiée de faible, de moyenne ou de forte. Il peut arriver qu'il soit impossible de déterminer l'importance de l'impact qui peut à la fois être positif et négatif.

Tableau 36 : Grille de détermination de l'importance absolue des impacts

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne

	Ponctuelle	Courte	Moyenne	
		Longue	Majeure	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Mineure	
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Moyenne	
	Locale	Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Moyenne	
	Ponctuelle	Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Mineure	
	Faible	Régionale	Longue	Majeure
			Moyenne	Moyenne
			Courte	Mineure
Locale		Longue	Moyenne	
		Moyenne	Moyenne	
		Courte	Mineure	
Ponctuelle		Longue	Mineure	
		Moyenne	Mineure	
		Courte	Mineure	

Source : Martin Fecteau, 1997

La valeur est faible si l'impact affecte une ressource abondante saisonnièrement ou en toute saison, mais non menacée d'extinction ; elle est moyenne si l'impact affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est relativement long (environ 05 ans).

La valeur est forte si elle affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est long, supérieur à 05 ans, une zone sensible ou une ressource menacée d'extinction définitive.

La détermination de l'importance relative est faite suivant la grille de Fecteau ci-dessous

La somme de l'importance absolue de l'impact avec celle de la valeur de la composante touchée donne l'importance relative ou la gravité totale de l'impact.

Tableau 37 : Grille de détermination de l'importance relative d'un impact

Importance absolue de l'impact	Valeur de la composante affectée	Importance relative de l'impact
Majeure	Forte	Forte
	Moyenne	Forte

	Faible	Moyenne
Moyenne	Forte	Forte
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Moyenne
Mineure	Forte	Moyenne
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Faible

Source : Martin Fecteau, 1997

6.3.2. Evaluation des risques et impacts négatifs potentiels du sous-projet sur le milieu physique en phase de préparation

6.3.2.1.Évaluation des impacts du sous-projet sur la qualité de l'air en phase de préparation

La qualité de l'air sera localement et temporairement affectée par les émissions de poussières et de gaz d'échappement (COx, NOx, SOx,HC, HAP, COV, etc.) générés par le chantier, le déplacement des engins de terrassement, des camions de déblai et de leurs enlèvements, etc. ces pollution resteront en dessous de la norme d'émission journalière qui est de 50µg pour les PM10 et de 25µg pour les PM2,5.

Cette pollution peut être à l'origine de maladies respiratoires (toux, crises d'asthme, irritations de bronches, sensations d'étouffement), oculaires (irritations oculaires) et de nuisances olfactives surtout chez les ouvriers et les populations riveraines du chantier.

Tableau 38 : *Evaluation des impacts sur la qualité de l'air*

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	Dégradation de la qualité de l'air	Nature impact négatif :	Faible	Faible	Faible
Fourniture du chantier en agrégats		Durée courte :			
Terrassement, déboisement, dessouchage		Étendue locale :			
Déblais et remblais		Intensité faible :			
Réalisation des fouilles					
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021.

Mesures d'atténuation / compensation

- donner des consignes relatives à la limitation de vitesse afin de réduire le soulèvement de la poussière ;
- réaliser les travaux aux heures normales de travail.
- doter le personnel d'équipements adéquats de protection contre la poussière ;

Suite à l'application des mesures d'atténuation proposées, l'importance de l'impact des travaux de préparation sur la qualité de l'air de la zone du sous-projet diminuera pour rester faible.

6.3.2.2.Evaluation des impacts du sous-projet sur la qualité du bruit en phase de préparation

On observera une dégradation de l'ambiance sonore due aux travaux de construction. Le bruit des engins motorisés de chantier, les centrales à béton, les concasseurs sont d'importants

générateurs de bruit mais le niveau restera en dessous des normes établis (40Bd. Ces bruits et vibrations vont affecter aussi bien les travailleurs sur le chantier ainsi que les populations riveraines.

Tableau 39 : Evaluation des impacts sur l'ambiance sonore

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	Altération de la qualité du milieu sonore et vibrations	Nature : impact négatif	Faible	Moyenne	Moyenne
Fourniture du chantier en agrégats		Durée : courte			
Terrassement, déboisement, dessouchage Déblais et remblais		Étendue : locale			
Réalisation des fouilles		Intensité : Moyenne			

Source : Données terrain, juin 2021.

Mesures d'atténuation / bonification

- Doter les travailleurs d'EPI adaptés contre le bruit ;
- Proscrire si possible les travaux de nuit ;
- Sensibiliser/informer les travailleurs et les populations riveraines sur les risques de nuisances sonores et vibrations.

Suite à l'application des mesures d'atténuation proposées, l'importance de l'impact des travaux sur l'ambiance sonore et les vibrations dans la zone du projet diminuera pour rester faible.

6.3.2.3. Evaluation des impacts du sous-projet sur la qualité et la structure des sols en phase de préparation

Pendant les travaux, le sol subira des modifications aussi dans sa structure, dans sa texture que dans sa qualité. En effet, les activités de fouille, de déblai et de dessouchage modifieront la structure des sols du site. En plus des rejets accidentels d'hydrocarbures pendant les travaux de déblais pourraient les polluer.

Tableau 40 : Evaluation des impacts sur le sol

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	Modification des propriétés physiques des sols	Nature : impact négatif	Faible	Moyenne	Faible
Fourniture du chantier en agrégats		Durée : courte			

		Étendue ponctuelle :			
		Intensité faible :			
Probabilité d'occurrence			Mineure		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification :

- limiter au minimum les superficies à déboiser, à décaper et à compacter dans les aires de travaux, afin de limiter l'érosion sur le reste de la zone;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets solides et liquides ;
- appliquer le principe du « remblai égal déblai »

Suite à l'application des mesures d'atténuation proposées, l'importance de l'impact des travaux sur le sol dans la zone du projet diminuera pour rester faible.

6.3.3. Evaluation des impacts du sous-projet sur le milieu biologique en phase de préparation

6.3.3.1. Evaluation des impacts du sous-projet sur la végétation en phase de préparation

Les sites du sous-projet sont individuellement pris peu dense en ressources végétales. On y dénombre 418 pieds repartis comme suit (cf. tableau ci-dessous) :

Tableau 41 : végétation du site

Espèce	Nombre
Dédougou, site de monsieur TIBIY Jonathan	28
<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	20
<i>Mangifera indica</i>	3
<i>Adansonia digitata</i>	1
<i>Azadiracta indica</i>	1
<i>Psidium guajava</i>	1
<i>Citrus limon</i>	1
<i>Punica granatum</i>	1
Dédougou, site du secteur 5 de ZOANGA Fatimata	9
<i>Adansonia digitata</i>	4

Espèce	Nombre
<i>Vitelaria paradoxa</i>	5
Dédougou, Noakuy site de GUIGMA Madi	7
<i>Lanea lmicrocarpa</i>	5
Bombax costatum	2
Dédougou, quartier Pékuy Site de ZALLE Oumarou	30
<i>Mangifera indica</i>	15
<i>Vitellaria paradoxa</i>	3
<i>Citrus limon</i>	12
Dédougou, quartier Pékuy Site de Mme SANKARA Azéta	12
<i>Tamarindus indica</i>	4
<i>Lanea microcarpa</i>	3
<i>Ximenia americana</i>	5
Léo, secteur2 site de SAWADOGO Arsène	22
<i>Mangifera indica</i>	15
<i>Vitellaria paraoxa</i>	2
<i>Acacia albida</i>	5
Léo, Lama, site de OUEDRAOGO Karim	21
<i>Lanea microcarpa</i>	6
<i>Zizifus mucronata</i>	13
<i>Diospyros mespiliformis</i>	2
Koudougou, secteur 2 site de KOUSSE Ibadji	8
<i>Adansonia digitata</i>	5
<i>Vitellaria paradoxa</i>	3
Koudougou, site de OUEDRAOGO Salif	24
<i>Balanites aegyptiaca</i>	7

Espèce	Nombre
<i>Citrus limon</i>	2
<i>Citrus X sinensis</i>	15
Koudougou, site de Mme OUEDRAOGO Salif	5
<i>Vitellaria paradoxa ou Butyrospermum parkii</i>	3
<i>Annona senegalensis</i>	2
Koudougou, sourgou, site de Mme TIONO Mamounata	10
<i>Parkia biglobosa</i>	3
<i>Lanea microcarpa</i>	7
Komsilga, Kinfanghin site de ZONGO Adama	8
<i>Lanea microcarpa</i>	2
<i>Mangifera indica</i>	5
<i>Tamarindus indica</i>	1
Komsilga, Pamnoghin site de KOUANDA Ousséni	9
<i>Citrus limon</i>	2
<i>Azadirachta indica</i>	7
Komsilga, Goumsi, site de KY Serge	185
<i>Vitellaria paradoxa ou Butyrospermum parkii</i>	100
<i>Azadiracta indica</i>	4
<i>Parkia bigloboza</i>	30
<i>Tamarindus indica</i>	3
<i>Lanea microcarpa</i>	10
<i>Saba senegalensis</i>	7
<i>Mangifera indica</i>	20
<i>Citrus × tangelo</i>	4
<i>Kaya senegalensis</i>	4

Espèce	Nombre
Komsilga, Bassyam, site de GANEMTORE Idrissa	6
<i>Lanea microcarpa</i>	3
<i>Saba senegalensis</i>	1
Diospyros mespiliformis	2
Komsilga, Bassyam, site de FORO Awa	11
Mangifera indica	7
Parkia biglobosa	4
Saaba, Zakin, site de SANFO Ahmado	20
Vitellaria paradox	20
<i>Total</i>	418

Source : données terrain ; juin 2021

Le déboisement, le décapage, le terrassement et le nettoyage et déblais, auront pour effet la destruction de la végétation ligneuse, arbustive et herbacée en phase de préparation (418 pieds).

Tableau 42 : Evaluation des impacts sur la végétation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	Pertes d'espèces ligneuses, arbustives et herbacées	Nature : impact négatif Durée : longue Étendue : locale Intensité : forte	Majeure	Moyenne	Majeure
Fourniture du chantier en agrégats					
Terrassement, déboisement, dessouchage Déblais et remblais					

Réalisation des fouilles					
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation:

- épargner les pieds qui sont sur le site car servant à l'ombrage pour les sujets ;
- reboiser des plantes utilitaires au nombre de 10 par site sur les sites ayant une densité inférieure à 40 pieds à l'hectare.

6.3.3.2. Evaluation des impacts du sous-projet sur la faune en phase de préparation

La destruction de la végétation du site aura pour corolaire la destruction du biotope de la faune aviaire. Les opérations de décapage et de déblayage, qui suivent le déboisement, vont entraîner la détérioration des refuges des microfaunes, notamment ceux vivant dans des terriers.

Tableau 43 : Evaluation des impacts sur la faune

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	perturbation de l'habitat faunique	Nature : impact négatif Durée : longue Étendue : ponctuelle Intensité : faible	Faible	Moyenne	Faible
Fourniture du chantier en agrégats					
Terrassement, déboisement, dessouchage					
Déblais et remblais					
Réalisation des fouilles					
Probabilité d'occurrence			Forte		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- Interdire la pratique de la chasse aux employés du chantier.

6.3.4. Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu socioéconomique en phase de préparation

6.3.4.1. Evaluation des impacts négatifs des activités de nettoyage du site du sous-projet sur le cadre de vie des riverains en phase de préparation

les travaux de nettoyage, déblai, dessouchage, abattage des arbres en phase de préparation exposent les riverains aux risques d'inhalation de poussières pouvant causer des maladies respiratoires et de toux et à une altération du cadre de vie par le dépôt des particules poussiéreuses dans les maisons qui est désagréable pour le voisinage.

Tableau 44 : Evaluation des impacts sur le cadre de vie des ménages riverains en phase de préparation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	Altération du cadre de vie du voisinage	Nature : impact négatif Durée : courte Étendue : ponctuelle Intensité: faible	Faible	Moyenne	Faible
Fourniture du chantier en agrégats					
Terrassement, déboisement, dessouchage					
Déblais et remblais					
Réalisation des fouilles		Nature : impact négatif Durée : courte Étendue : ponctuelle Intensité: faible			
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

6.3.4.2. Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur la santé et sécurité en phase de préparation

les travaux de nettoyage, déblai, dessouchage, abattage des arbres en phase de préparation exposent les travailleurs, à des risques d'inhalation de poussières pouvant causer des maladies respiratoires et de toux et à des risques d'accident pouvant causer des lésions corporelles. En effet, au cours des travaux des accidents liés à la manipulation des engins et des objets de coupe peuvent survenir et avoir des dommages sur les travailleurs.

L'exécution des travaux de construction expose les travailleurs à des blessures physiques (piqûre, coupure, écrasement d'organes...)

Tableau 45 : Evaluation des impacts sur la santé et la sécurité

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	Blessures physiques	Nature : impact négatif Durée : courte Étendue : ponctuelle Intensité: forte	Moyenne	Faible	Faible
Fourniture du chantier en agrégats					
Terrassement, déboisement, dessouchage					
Déblais et remblais					
Réalisation des fouilles		Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité: faible			
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels
- Disposer sur le chantier des kits de premier secours en cas de blessure ;
- Elaborer et mettre à la disposition des travailleurs des règles de conduite sur le chantier ;
- Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ;
- Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.

- Sensibiliser les populations riveraines et les travailleurs du chantier sur les maladies respiratoires.

6.3.4.3. Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur les violences faites aux femmes en phase de préparation

Pendant les travaux de la phase de préparation, le chantier peut se retrouver fréquenté par des vendeuses de produits de restauration et de désalération ainsi que de petits articles pour le soin des travailleurs. Dans leurs interrelations il est possible que :

- soit des altercations violentes naissent et avoir des répercussions violentes sur elles ;
- des relations intimes non protégées pouvant conduire à des grossesses non désirées ou à des infections IST/VIH.

Tableau 46 : Evaluation des impacts de la violence faite aux femmes en phase de préparation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Nettoyage et préparation du site	Violences physiques verbales	Nature : impact négatif Durée : courte Étendue : locale Intensité : faible	Mineure	Mineure	Mineure
Fourniture du chantier en agrégats					
Terrassement, déboisement, dessouchage Déblais et remblais	Infections IST/VIH				
Réalisation des fouilles		Nature : impact négatif Durée : courte Étendue : locale Intensité: faible			
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- Sensibiliser les travailleurs sur les risques violences basées sur le genre et les IST et VIH /SIDA ;
- Elaborer et mettre à la disposition des travailleurs des règles de conduite sur le chantier intégrant les VBG.

6.3.5. Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu physique en phase de construction

6.3.5.1. Evaluation des impacts du sous-projet sur la qualité de l'air en phase de construction

La qualité de l'air sera localement et temporairement affectée par les émissions de poussières pendant les travaux de fondation et des gaz dégagés par les soudures métalliques qui seront effectuées.

Cette pollution peut être à l'origine de maladies respiratoires (toux, crises d'asthme, irritations de bronches, sensations d'étouffement), oculaires (irritations oculaires) et de nuisances olfactives surtout chez les ouvriers.

Tableau 47 : *Evaluation des impacts sur la qualité de l'air*

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Réalisation des travaux de fondation (infrastructures en béton)		Nature : impact négatif			
Réalisation des travaux de superstructures maçonneries	Dégradation de la qualité de l'air	Durée : courte	Faible	Faible	Faible
Réalisation des travaux de finition		Étendue : ponctuelle			
Production de déchets solides et liquides sur le site		Intensité : faible			
Repli de chantier					
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021.

Mesures d'atténuation / bonification

- doter le personnel d'équipements adéquats de protection contre la poussière ;
- placer sur le chantier des poubelles pour la collecte des déchets.

Suite à l'application des mesures d'atténuation proposées, l'importance de l'impact des travaux de préparation sur la qualité de l'air et le milieu sonore de la zone du sous-projet diminuera pour rester faible.

6.3.5.2. Evaluation des impacts du sous-projet sur la qualité du bruit en phase de construction

La réalisation de charpentes, de coffrage et de toiture nécessite l'utilisation des objets pour le pointage des clous et de découpage des fers et bois. Ces travaux pourraient perturber la qualité du bruit.

Tableau 48 : Evaluation des impacts sur la qualité du bruit en phase de construction

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Réalisation des travaux de finition	Dégradation de la qualité du bruit	Nature impact négatif :	Mineure	Faible	Mineure
		Durée courte :			
		Étendue ponctuelle :			
		Intensité faible :			
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021.

Mesures d'atténuation / bonification

- doter le personnel d'équipements adéquats de protection contre la poussière ;

Suite à l'application des mesures d'atténuation proposées, l'importance de l'impact des travaux de préparation sur la qualité du bruit de la zone du sous-projet diminuera pour rester faible.

6.3.5.3. Evaluation des impacts de la qualité des sols pendant la phase de construction

Les travaux de plomberie et de câblage électriques vont nécessiter la réalisation des tranchées pour la mise sous terres des différents tuyaux. Ce qui occasionnera une déstructuration des sols.

Les travaux de replis du matériel et du personnel pourraient entraîner des piétinements et de compactage des sols.

Tableau 49 : Evaluation des impacts sur la qualité des sols en phase de construction

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
-----------------	--------	---------	--------------------	-------------------------	---------------------

Travaux de câblages et d'électrification et de plomberie	Dégradation de la qualité des sols	Nature impact négatif :	Mineure	Moyenne	Mineure
Repli de chantier		Durée courte :			
		Étendue ponctuelle :			
		Intensité faible :			
Production de déchets solides et liquides sur le site		Nature impact négatif :	Mineure	Moyenne	Mineure
	Durée courte :				
	Étendue ponctuelle :				
	Intensité faible :				
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021.

Mesures d'atténuation et de compensation

- Réaliser des toilettes préfabriquées pour les besoins des travailleurs ;
- Mettre en place des poubelles pour la collecte des déchets solides ;
- Mettre un dispositif de l'enlèvement des déchets en accord avec les communes concernées.

6.3.5.4. Evaluation des impacts négatifs sur le paysage en phase de construction

La réalisation des travaux de superstructures et d'infrastructures ainsi que des travaux de charpentes et de finition vont contribuer à altérer la qualité esthétique du paysage.

Tableau 50 : Evaluation des impacts sur la qualité du paysage en phase de construction

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Réalisation des travaux de superstructures maçonnées	Dégradation de la qualité esthétique du paysage	Nature impact négatif :	Mineure	Mineure	Mineure
Réalisation des travaux de charpente et de toitures		Durée longue :			

Réalisation des travaux de finition		Étendue : ponctuelle			
		Intensité : forte			
Probabilité d'occurrence			Mineure		

Source : Données terrain, juin 2021.

Mesures d'atténuation et de compensation

- Réaliser des aménagements paysagers.
- 6.3.6. Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu socioéconomique en phase de construction
- 6.3.6.1. Evaluation des impacts négatifs du sous – projet sur la santé et sécurité des travailleurs en phase de construction

La réalisation des activités de fondation, de construction des superstructures maçonnées, des travaux de charpente et toiture, les travaux de finition nécessitent le maniement d'outils et de matériels de travail et de construction qui mal exécutés pourraient occasionner des blessures accidentelles des lésions corporelles.

Tableau 51 : Evaluation des impacts sur la santé et la sécurité

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Réalisation des travaux de fondation (infrastructures en béton)	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	Nature : impact négatif Durée : courte Étendue : ponctuelle Intensité: forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Réalisation des travaux de superstructures maçonnées					
Réalisation des travaux de charpente et de toitures					
Réalisation des travaux de finition					
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels
- Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ;
- Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.

6.3.7. Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur le milieu physique en phase d'exploitation

6.3.7.1. Evaluation des impacts négatifs du sous-projet sur la qualité de l'air en phase d'exploitation

L'exploitation des poulaillers nécessite le nettoyage quotidien des poulaillers, la récupération des fientes, la récupération des débris d'aliments. La perturbation de la qualité de l'air se fera par :

- le rejet des gaz et odeurs dans l'air en particulier en saison hivernale ;
- le rejet et dépôt de particules issus des résidus de farines et autres ingrédients utilisés dans les fabrication des aliments.

Tableau 52 : Evaluation des impacts négatifs du sous- projet sur la qualité de l'air en phase d'exploitation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Exploitation des poulaillers	Perturbation de la qualité de l'air	Nature : impact négatif Durée : longue Étendue : ponctuelle Intensité : faible	Mineure	Faible	Mineure
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source: Données terrain, juin 2021

Mesure d'atténuation et de compensation

- 1.4.1.1. doter les employés de masques et exiger de les porter;
- 1.4.1.2. enlever régulièrement les déchets issus des fientes;
- 1.4.1.3. mettre en place des conventions avec des compostières pour la récupération et le traitement des déchets en fumiers.

6.3.7.2.Évaluation des impacts négatifs des activités du sous-projet sur la qualité du bruit en phase d'exploitation

L'exploitation des poulaillers va nécessiter leurs approvisionnements en aliments et l'enlèvement des sujets écoulés. La perturbation de la qualité du bruit se fera par :

- le caquètement des poulets lors de leurs alimentations ;
- le cri des sujets mâles ;
- les ronronnements des engins d'approvisionnement en matière première et de distribution des produits avicoles.

Tableau 53 : Evaluation des impacts négatifs du sous- projet sur la qualité du bruit en phase d'exploitation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Exploitation de l'unité de production d'aliments pour volaille et poisson	Perturbation de la qualité du bruit	Nature : impact négatif Durée : longue Étendue : ponctuelle Intensité : faible	Faible	Faible	Faible
Probabilité d'occurrence			Forte		

Source: Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- 1.4.2.1. maintenir une distance d'au moins 50 m avec les concessions;
- 1.4.2.2. sensibiliser les ravitailleurs et les distributeurs sur la limitation des vitesses à 30 Km/ heure.

- **Évaluation des impacts négatifs des activités du sous-projet sur la qualité des sols en phase d'exploitation**

Les déchets issus des fientes et des débris des aliments pourraient altérer l'aspect des sols en termes de visuels mais aussi la fréquentation des poulaillers moins aisée pour les visiteurs et travailleurs.

Tableau 54 : Evaluation des impacts négatifs du sous- projet sur la qualité des sols en phase d'exploitation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Production des déchets issus des fientes et des débris d'aliments	Altération de l'aspect des sols et fréquentation difficiles surtout en période hivernale	Nature : impact négatif	Faible	Faible	Faible
		Durée : moyenne			
		Étendue : ponctuelle			
		Intensité : faible			
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source: Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- 1.5.1. prendre en compte dans l'étude de faisabilité la réalisation d'un bac de collecte des déchets;
- 1.5.2. prévoir un dispositif de recyclage et de traitement des résidus d'aliments;
- 1.5.3. mettre en place une convention avec les compostières pour l'enlèvement des déchets et la valorisation des déchets.

6.3.8. évaluation des impacts négatifs des activités du sous-projet sur le milieu socioéconomique en phase d'exploitation

- Évaluation des impacts négatifs du sous-projet sur la santé et sécurité des travailleurs en phase d'exploitation

Pendant l'exploitation des poulaillers les engins de distribution des produits avicoles et d'approvisionnement des fermes en aliments et intrants pourraient être source d'accident.

Tableau 55 : Evaluation des impacts sur la santé et la sécurité

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Exploitation poulaillers			Faible	Faible	Faible

	Blessures physiques avec ou non lésions corporelles	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité: faible			
Probabilité d'occurrence			Faible		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- Sensibiliser les conducteurs des engins de ravitaillement sur les risques d'accident.
 - Évaluation des impacts négatifs du sous-projet sur la santé et sécurité des travailleurs en phase d'exploitation

Pendant l'exploitation des poulaillers les déchets issus des fientes des volailles et des débris d'aliments pourraient altérer la qualité du cadre de vie des riverains en particulier en période hivernale. Ce la se manifesterait par des odeurs et des minuscules insectes dans les cours des riveraines. Ce qui pourrait rendre le cadre désagréable à vivre.

Tableau 56 : Evaluation des impacts sur la qualité du cadre de vie des riverains

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Exploitation poulaillers	Cadre de vie des riverains	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité: faible	Moyenne	Faible	Faible
Probabilité d'occurrence			Faible		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de compensation

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les poulaillers ;
- Enlever régulièrement les déchets et les valoriser dans des compostières ;
- Prévoir dans l'étude de faisabilité la réalisation des bacs ou des compostières pour le traitement et la valorisation des déchets.

6.3.9. Evaluation des impacts positifs du sous – projet sur le milieu socioéconomique en phase de préparation

- Evaluation des impacts positifs du sous-projet sur la création d’emplois/en phase de préparation

Les travaux de déblais, de terrassement et d’implantation vont nécessiter la mobilisation d’une main d’œuvre locale. Il ressort des échanges avec le promoteur (en l’absence du rapport d’étude de faisabilité) et avec des ingénieurs en génie civil, qu’au moins 10 employés non qualifiés par site seront mis à profit.

Tableau 57 : Evaluation des impacts positifs sur la création d’emploi en phase de préparation

Source d’impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Réalisation des travaux de déblai	Création d’emplois	Nature : impact positif Durée : longue Étendue régionale : Intensité: Moyenne	Majeure	Forte	Forte
Probabilité d’occurrence			Elevée		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- Prioriser le recrutement des jeunes des ménages riverains en ce qui concerne la main-d’œuvre non spécialisée ;
- Pratiquer la justice et l’équité dans le recrutement.

6.3.10. Evaluation des impacts positifs du sous – projet sur le milieu socioéconomique en phase de construction

- Evaluation des impacts positifs du sous-projet sur la création d’emplois/en phase de construction

Les travaux de construction des superstructures et des travaux de charpentes et finition vont nécessiter la mobilisation d’une main d’œuvre locale. Il ressort des échanges avec le promoteur (en l’absence du rapport d’étude de faisabilité) et avec des ingénieurs en génie civil, qu’au moins 20 employés non qualifiés seront mis à profit et 10 emplois qualifiés (maçons, coffreurs et ferrailleurs, techniciens de suivi chantier).

Tableau 58 : Evaluation des impacts positifs sur la création d’emploi en phase de préparation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Réalisation des travaux de fondation (infrastructures en béton)	Création de 20 employés non qualifiés et 10 emplois qualifiés (maçons, coffreurs et ferrailleurs, techniciens de suivi chantier)	Nature : impact positif Durée : longue Étendue régionale Intensité Moyenne	Mineure	Forte	Moyenne
Réalisation des travaux de superstructures maçonnées					
Probabilité d'occurrence			Forte		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- Prioriser le recrutement des jeunes des villages riverains en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ;
- Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement.

6.3.11. Evaluation des impacts positifs du sous – projet sur le milieu socioéconomique en phase d'exploitation

- Evaluation des impacts positifs du sous-projet sur la création d'emplois/en phase d'exploitation

La mise en service de l'unité d'exploitation va nécessiter le recrutement de 8 personnel pour ce qui est des emplois permanents.

Tableau 59 : Evaluation des impacts positifs sur la création d'emploi en phase de d'exploitation

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Exploitation de l'unité de production d'aliments pour volaille et poisson	- Création de 8 emplois permanents	Nature : impact positif Durée : longue Étendue : locale Intensité: forte	Majeure	Forte	Majeure
Probabilité d'occurrence			Forte		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- Prioriser le recrutement des jeunes du village ;
 - Pratiquer l'équité et la justice dans le recrutement du personnel ;
- Evaluation des impacts positifs du sous-projet sur le développement l'accroissement de l'offre de la volaille sur le marché

La contribution du sous-projet à l'accroissement de l'offre des volailles sur le marché se fera à travers la mise sur le marché des sujets adultes et des autres produits avicoles. En considérant que chaque 6 mois chaque ferme pourra mettre sur le marché 500 sujets, cela fera dans l'année, 17 000 têtes de volailles pour les 17 fermes. Ce qui correspondra à une contribution de 0,34%.

Tableau 60 : Evaluation des impacts sur le développement des activités socio-économiques

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
activités	Accroissement de l'offre des volailles sur le marché	Nature : impact positif Durée : longue Étendue : régionale Intensité: forte	Forte	Forte	Forte
Probabilité d'occurrence			Forte		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- renforcer des opérations marketing auprès des sociétés minières pour profiter du décret relatif au contenu local dans les sociétés minières ;
- former les aviculteurs sur la transformation et conditionnement de la viande de volaille.

6.4.Synthèse des impacts négatifs majeurs et moyens et leurs mesures d'atténuation

Tableau 61 : Tableau de synthèse des impacts négatifs majeurs et mesures d'atténuation

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation
-------	--------	-------------------------------	------------------	-----------------------

Préparation	Biologique	Ressources végétales	Pertes d'espèces ligneuses, arbustives et herbacées	<ul style="list-style-type: none"> - Epargner les pieds qui sont sur le site car servant à l'ombrage pour les sujets ; - reboiser des plantes utilitaires au nombre de 10 par site sur les sites ayant une densité inférieure à 40 pieds à l'hectare.
Construction	Physique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.
	Socioéconomique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Disposer sur le chantier des kits de premier secours en cas de blessure ; - Elaborer et mettre à la disposition des travailleurs des règles de conduite sur le chantier ; - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.

6.5. Synthèse des impacts positifs majeurs et leurs mesures de bonification

Tableau 62 : Synthèse des impacts et mesures de bonification

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures de bonification

Préparatoire	Socioéconomique	Emploi	Création de 340 emplois non qualifiés et 85 emplois de techniciens en génie civile et topographes	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Prioriser les femmes et les jeunes filles du village si c'est possible dans certains emplois (drapeautières) ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement.
		Construction	Création de 340 emplois non qualifiés et 85 emplois de techniciens en génie civile et topographes	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes des villages riverains en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement.
Exploitation		Emploi	Recrutement de 20 personnes pour ce qui est des emplois permanents et de 28 emplois non permanents.	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village ; - Pratiquer l'équité et la justice dans le recrutement du personnel ;
	Socioéconomique	Activités socioéconomiques	Contribution de 0,34% à l'offre de la volaille au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer des opérations marketing auprès des sociétés minières pour profiter du décret relatif au contenu local dans les sociétés minières ; - former les aviculteurs sur la transformation et conditionnement de la viande de volaille.

6.6. Analyse des impacts cumulatifs

Les impacts du sous-projet pourront être cumulés avec ceux du sous-projet de construction de l'unité de fabrication d'aliments de volaille et poissons à Pammoghin dans la commune de Komsilga, les compostières. Les Compostières viendront valorisées les déchets produits par les poulaillers et les

poulaillers pourront s'approvisionner en aliment de volailles plus facilement auprès des unités de fabrication d'aliments volailles et poissons.

VII. Analyse des risques

7.1. Définition des concepts

L'évaluation des risques sert à planifier des actions de prévention. Dans le cadre du sous-projet de construction de 2 poulaillers de 200m² et 1 magasin de 18 m², les risques sont de 2 catégories : les risques constitués de maladies professionnelles (MP) ou d'accidents de travail (AT) qui peuvent engendrer des dommages, soit, sur les travailleurs (les riverains, soit sur les populations que sont les riverains et les usagers du chantier. La maladie professionnelle se définit comme une manifestation ou une affection qui est la conséquence d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque et qui peut entraîner des lésions voire la mort du travailleur ou d'un usager du chantier ou un riverain. Quant à l'accident de travail, il s'agit d'un fait ou d'un événement qui se produit de manière soudaine provoquant des lésions corporelles ou entraînant la mort d'un travailleur.

La prévention nécessite une maîtrise des risques professionnels qui consiste à identifier les risques, à les évaluer et à les anticiper c'est-à-dire mettre en place des moyens qui permettent l'élimination des risques ou leur réduction de sorte que les risques inacceptables deviennent acceptables. Ce qui revient à dire que la prévention c'est l'ensemble des mesures prises pour éviter qu'un sinistre se produise.

L'évaluation des risques est une étape importante pour la mise en place des moyens de prévention. Cette évaluation consiste à identifier les risques, à les estimer c'est-à-dire voir l'impact que le problème identifié pourrait avoir sur l'homme et à prioriser les actions de prévention à mettre en place. Cette priorisation est fonction de la probabilité d'occurrence et de la gravité du dommage causé.

Afin d'évaluer de façon exhaustive les risques liés au présent projet et proposer des mesures d'atténuations, nous allons procéder de la manière suivante :

- Tableau n°1 :** l'identification des risques à travers l'inventaire de toutes les unités de travail (postes, métiers ou lieu de travail) ainsi que le personnel concerné ;
- Tableau n°2 :** la classification des risques à travers leurs typologies ;
- Tableau n°3 :** l'analyse des risques en prenant en compte les échelles de gravité ;
- Tableau n°4 :** proposer des mesures de prévention et de protection et définir les priorités d'action.

7.1.1. Inventaire des unités de travail

Pour définir les unités de travail, l'approche « activité par activité » a été choisie ; cela a consisté à lister les différentes activités depuis l'installation du chantier jusqu'à l'exploitation des poulaillers en prenant en compte les risques que peuvent encourir aussi bien le personnel en poste que les usagers du chantier.

7.1.2. Identification et évaluation des risques

L'identification des risques a été basée sur le retour d'expérience (accidents et maladies professionnelles dans les domaines similaires), la réglementation et la visite de site.

Pour l'évaluation des risques un système de cotation a été adopté (Brilhac, 2012) ; cette cotation est faite dans le but de définir les risques importants et prioriser les actions de prévention.

Les critères qui ont été pris en compte dans cette évaluation sont :

Carte n°1 : la Probabilité de la tâche où la fréquence et/ou la durée d'exposition sont prises en compte dans l'estimation de la probabilité ;

Carte n°2 : gravité du dommage.

Le tableau 23 ci-dessous présente la grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité

Tableau 63 : Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité

Echelle de probabilité		Echelle de gravité	
Score	Signification	Score	Signification
1	Pratiquement impossible	1	Absence de gravité
2	Possible mais peu probable	2	Risque de faible gravité
3	Concours de circonstances inhabituelles	3	Risque de gravité moyenne
4	Très possible	4	risque de gravité élevée
5	Attendu	5	risque de gravité très élevée.

Le risque est évalué par la formule : R (risque) = G (gravité) \times P (probabilité), une « **matrice de criticité** » est établie et permet de voir les risques acceptables et les risques non acceptables mais également la priorisation des actions qui vont de 1 à 3.

Le tableau ci-dessous présente la matrice de criticité

Tableau 64 : Matrice de criticité

	P1	P2	P3	P4	P5
G1	11	12	13	14	15
G2	21	22	23	24	
G3	31	32	33	34	35
G4	41	42	43	44	
G5	51	52	53	54	55

Légende :

Code couleur	Interprétation
	Risque élevé avec Actions à Priorité 1
	Risque important avec Priorité 2
	Risque faible avec Priorité 3

Probabilité de survenue du risque :

- **P1**= pratiquement impossible ;
- **P2**= possible mais peu probable ;
- **P3**= concours de circonstances inhabituelles ;
- **P4**= très possible ;
- **P5**= attendu.

Les échelles d'appréciation de la gravité du dommage causé :

- **G1**= absence de gravité ;

- **G2**=risque de faible gravité ;
- **G3**=risque de gravité moyenne ;
- **G4**= risque de gravité élevée ;
- **G5**= risque de gravité très élevée.

7.1.3. Définition des mesures de prévention et de protection

Des mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre sont déterminées pour tous les risques identifiés. Ces mesures sont destinées d'une part à faire diminuer la fréquence d'un risque (en atténuant les facteurs de risques) et d'autre part à diminuer la gravité (par exemple en mettant en place des mesures de protection des travailleurs). Concernant les risques de gravité 4 (décès), il faut noter que les mesures de protection permettent rarement de faire diminuer les conséquences associées à l'activité. Seules des mesures de prévention (visant à diminuer la fréquence d'occurrence) permettent donc de faire baisser la criticité d'un tel risque.

Le risque résiduel après mise en place des mesures de protection sera donc du même type que le risque initial, mais son niveau de criticité aura été atténué.

7.2. Identification des risques

Les différentes unités de travail ou activités identifiées dans le cadre du sous-projet sont présentées dans le tableau 28 ci-après :

Tableau 65 : Identification des risques

Phase	Activités source de risque	Personne et/ou objet exposé au danger	Situation dangereuse	Nature du risque identifié
Préparation	Amené du matériel de réalisation des travaux	Techniciens, riverains et chauffeurs	- Trafic routier élevé lors des travaux.	- Accident par collusion - Blessures lors des chargements et déchargements de matériels.
	Nettoyage, déblais, fouilles et implantation	Ouvriers, marchands, riverains	- Levée de poussière lors des travaux de nettoyage ; - Utilisation de petits matériels (pioches, pelles, marteaux, ...) - Fréquentation du site par des marchands ambulants ;	- Développement de maladies respiratoires - Blessure - Infection à la COVID19 ; - Infections VIH et MST ; - Grossesses non désirées ; - Accident de circulation ; - Violence verbale et / ou physique ;
	Abattage et dessouchage d'arbres	Ouvriers, et riverains	- Levée de poussière lors des travaux d'abattage ; - Fréquentation des marchands ambulants sur le site de chantier	- Développement de maladies respiratoires - Blessure - Infection à la COVID19 ; - Grossesses non désirées ;
Construction	Construction des fondations	Ouvriers et les marchandes	- Utilisation de petits matériels (marteau, truelles, etc.) - Fréquentation des marchands ambulants sur le site de chantier - Non-respect des gestes anti COVID.	- Blessure - Infection à la COVID19 ; - Infections VIH et MST ; - Grossesses non désirées.
	Travaux de ferrailage	Ouvriers, riverains et autres usagers.	- Fréquentation du site par des marchands ambulants ;	- Blessure - Infection à la COVID19 ; - Infections VIH et MST ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Découpage et exposition des fers ; - Manipulation des objets coupants ; - Fréquentation du site par les marchands ambulants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Grossesses non désirées ;
	Réalisation de béton armé	Ouvriers, riverains et autres usagers.	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des marchands ambulants sur le site de chantier ; - Non-respect des gestes anti COVID. 	<ul style="list-style-type: none"> - Blessure - Infection à la COVID19 ; - Infections VIH et MST ; - Grossesses non désirées ;
	Réalisation des travaux de charpentes et toitures	Ouvriers, riverains et autres usagers.	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des marchands ambulants sur le site de chantier ; - Non-respect des gestes anti COVID. 	<ul style="list-style-type: none"> - Blessure - Infection à la COVID19 ; - Infections VIH et MST ; - Grossesses non désirées.
Exploitation	Mise en service des poulaillers et équipements	Usagers, riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux déchets des poulets ; - Exposition aux insectes ; - Exposition aux différentes maladies développées par les poulets. 	<ul style="list-style-type: none"> - transmission de maladie des poulets vers les humains (grippe aviaire) ; - développement de dermatoses liées aux piqûres des insectes ; - envahissement des concession des riverains par des insectes.
	Entretien courant et périodique des poulaillers, utilisation des produits de soins et de vaccination, production des déchets	Bascouriers, gardiens, et usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation des engins d’approvisionnement en produits de soins vétérinaires ; - Expositions aux produits de soins des de la volaille ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accident de circulation.

	Approvisionnement et distribution des produits finis	Chauffeur, ouvriers, usagers	- Circulation de camions de livraisons	- Accident de circulation.

Source : données de la présente étude, décembre 2021

7.3. Typologie des risques

Les risques identifiés par activité du chantier, depuis, l'installation jusqu'à la mise en en service des machines et équipements, peuvent être regroupés en :

- I. accident du travail ;
- II. la maladie professionnelle.

Pour ce qui est des dommages, ils peuvent regroupés en :

- lésions physiques ;
- de maladies respiratoire, de problèmes psychosociaux ;
- ou encore de problèmes d'inconfort au travail.

Tableau 66 : Typologie des risques

N°	Personne ou objet à risque	Types de risques professionnels	Risque identifié	Domage provoqué
1	Ouvriers, techniciens et chauffeurs	Maladies professionnelles	Développement de maladies respiratoires	Inconfort au travail et/ou de maladies respiratoire
			Infection à la COVID19	De maladies microbiologiques
			Infections VIH et MST :	De maladies microbiologique et/ou de problèmes psychosociaux
		Accidents du travail	Accident par chute d'objet ou coup	Lésions physiques
			Etirement des articulations lombaires ou des muscles	
			Chute ou fracture.	
2	Riverains et usagers	Maladies	Développement de maladies respiratoires	Silicose
		Accidents	Lésions	Lésions physiques
			Accident de circulation	
			Accident par chute d'objet	
			Accident de circulation aux abords des marchés et autres installations commerciales.	

3	Marchands marchandes et/ou	Maladies	Développement de maladies respiratoires	Inconfort au travail et/ou de maladies
			Blessures	Lésions physiques
		Maladies microbiologiques	Infection à la COVID19 ;	De maladies
			Infections VIH et MST :	De maladies ou de problèmes psychosociaux
VBG	Grossesses non désirées.	problèmes psychosociaux		
5	Animaux	Accidents de circulation	Collusion avec des animaux des population dans la zone intermédiaire	Lésions physiques

Source : données de la présente étude, décembre 2021

7.4. Analyse des risques identifiés

Tableau 67 : Analyse des risques initiaux et présentation des risques résiduels

Activités source de risque	Personne et/ou objet exposé au danger	Type de risque	Nature du risque identifié	Dommages (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque initial			Mesure de prévention	Estimation du risque final		
					Gravité	Probabilité	Niveau de risque initial		Gravité	Probabilité	Niveau de risque final

Installation du chantier	Ouvriers, techniciens et chauffeurs	Maladies professionnelles	Développement de maladies respiratoires	Inconfort au travail et/ou de maladies respiratoire	3	5	35	Sensibilisation des travailleurs et riverains Port de masques.	3	1	31	
			Infection à la COVID19	De maladies microbiologiques	3	3	33	Mener des campagnes de sensibilisation sur la COVID19 et rendre obligatoire le port de masque et les gestes barrières	3	1	31	
			Infections VIH et MST	De maladies microbiologique et/ou de problèmes psychosociaux	5	3	53	Réaliser des séances de sensibilisation sur les IST et VIH - SIDA	5	2		
		Accident de travail	Accident par chute d'objet ou coup	Lésions physiques		3	2	32	Réaliser des séances de sensibilisation et encourager sur le port des EPI	3	1	31
			Etirement des articulations lombaires ou des muscles			3	3	33	Réaliser des séances de sensibilisation sur les postures positives et réduire au maximum le soulèvement	2	2	22

								manuel d'objet lourds			
			Chute ou fracture.		2	3	23	Sensibiliser les travailleurs et mettre en place un règlement intérieur d'attitudes exemplaires	2	2	22
	Marchand(e) ou riveraine et ouvriers	VBG	Grossesses non désirées	Problèmes psychosociaux	5	3	53	Sensibiliser les travailleurs et populations sur les grossesses non désirées ; Impliquer les services de l'action sociale et les autorités coutumières des villages traversés.	3	2	32

Amené du matériel de réalisation des travaux	Riverains chauffeurs et	Accidents du travail	Accident par collusion	Lésions physiques	2	3	23	Former les travailleurs sur les risques encourus et les moyens de prévention et rendre obligatoire le port des EPI	2	2
--	-------------------------	----------------------	------------------------	-------------------	---	---	----	--	---	---

	Ouvriers	Accident de travail	Blessures lors des chargements et déchargements matériels.		4	3	43	Former et sensibiliser les ouvriers sur les risques encourus, Rendre obligatoire le port des EPI	3	2
Décapage du sol et de la végétation pour les emprises	Ouvriers, riverains	Maladies professionnelles	Développement de maladies respiratoires	Inconfort au travail et/ou de maladies respiratoire	3	4	34	Sensibiliser les travailleurs sur les risques encourus et les moyens de prévention, arroser régulièrement le sol	3	3
		Accident de travail	Blessure par coupe d'objets tranchants	Lésions physiques	4	3	43	Rendre obligatoire le port des EPI, Prévoir une boîte à pharmacie	3	3

Abattage dessouchage d'arbres	et Ouvriers, techniciens riverains	et	Maladies respiratoires	Développement de maladies respiratoires	Inconfort au travail et/ou de maladies respiratoire	4	4	44	Sensibiliser les travailleurs sur les risques encourus et des mesures à prendre ; Port de masque obligatoire et effectuer des arrosages réguliers	4	2
			Accident du travail	Blessure	Lésions physiques	3	4	34	Sensibilisation sur les risques encourus ; rendre obligatoire le port des EPI pour accéder au chantier et disposer d'une boîte pharmaceutiques	3	3
Terrassement couches de fondation	Ouvriers riverains	et	Maladies professionnelle	Développement de maladies respiratoires	Inconfort au travail et/ou de maladies respiratoire	2	3	23	Sensibiliser les travailleurs sur les risques encourus et des mesures à prendre ; Port de masque obligatoire.	2	2

		Accident de travail	Blessures	Lésions physiques	4	3	43	Sensibilisation sur les risques d'accidents, formation des chauffeurs, port obligatoire des EPI et mise à disposition d'une boîte pharmaceutique	2	2
Compactage	Ouvriers, riverains et autres usagers.	Maladies professionnelles	Développement de maladies respiratoires	Inconfort au travail et/ou de maladies respiratoire	2	3	23	Former les travailleurs sur les risques encourus et les moyens de prévention ; rendre obl	1	3
		Accident de travail	Accident de circulation.	Lésions physiques	2	3	23			
Réalisation de béton armé	Ouvriers, riverains et autres usagers.	Accident du travail	Accident de circulation.	Lésions physiques	2	3	23	Former les ouvriers, rendre obligatoire le port des EPI et réaliser les séances de sensibilisation sur les risques de fréquentation du chantier et encadrer au chantier	1	2
Réalisation d'amorces et aires de stationnement	Ouvriers, riverains et autres usagers.	Accident du travail	Accident de circulation	Lésions physiques	2	4	24	Former les ouvriers, rendre obligatoire le port des EPI et réaliser les séances de sensibilisation sur les risques de fréquentation	2	2

								du chantier et encadrer l'accès		
Préparation, transport et mise en place du bitume	Ouvriers, riverains et autres usagers.	Accident de travail	Accident de circulation	Lésions physiques	4	3	43	Rendre obligatoire le port des EPI et encadrer les fréquentations du chantier	3	2
			Brûlure							
Réalisation d'ouvrages hydrauliques	Ouvriers riverains et	Accident du travail	Accident de circulation	Lésions physiques	3	3	33	Rendre obligatoire le port des EPI, réaliser des séances de sensibilisation, Circonscrire l'accès au chantier.	2	2
Pose équipements de sécurité (signalisation)	Ouvriers, riverains et autres usagers.	Accident de travail	Accident de circulation	Lésions physiques	1	2	12	Rendre obligatoire le port des EPI, réaliser des séances de sensibilisation, Circonscrire l'accès au chantier.	1	2
Exploitation des poulaillers	Usagers, riverains	Accidents du travail	Accident de circulation avec les riverains	Lésions physiques	4	2	42	Rendre obligatoire le port des EPI, réaliser des séances de sensibilisation,	2	1

								Circonscrire l'accès à l'usine		
			Transmission de maladie des poulets vers les humains (grippes aviaire) ;		4	3		Réaliser des des abreuvoirs pour les animaux ; Placer des panneaux de sensibilisation sur la circulation routière ; Panneaux de signalisation.	2	3
Entretien courant et périodique des poulaillers, utilisation des produits de soins et de vaccination, production des déchets	Bascouriers, gardiens, usagers et	Maladies professionnelle	Développement de dermatoses liées aux piqûres des insectes ;	Inconfort au travail et/ou de maladies respiratoire respiratoires	2	2	22	Former les travailleurs sur les risques encourus et les moyens de prévention, Port de masque anti-poussière ; Arroser le chantier	2	2
Approvisionnement et distribution des produits finis	Chauffeur, ouvriers, usagers	Accident de circulation.	Accident de circulation avec les riverains	Lésions physiques	4	2	42	Rendre obligatoire le port des EPI, réaliser des séances de sensibilisation, Circonscrire l'accès à l'usine	2	1

VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le plan de gestion environnementale et sociale est un document pratique qui a pour objectifs de dérouler de façon concrète les activités de prise en compte de l'environnement dans l'exécution du sous-projet de construction de l'unité de production d'aliment de volaille et de poisson. Il doit être réactualisé de façon régulière dès le début de la période des travaux, puis pendant l'exploitation.

En générale, ce plan regroupe toutes les activités et dispositions qui doivent être entreprises par le promoteur afin de contrôler et de surveiller l'environnement, de suivre l'efficacité des mesures d'atténuation du sous-projet, d'assurer le maintien des relations avec toutes les parties concernées (autorités, populations, ONG, etc.) ainsi que de prévenir et gérer les accidents potentiels. Le PGES apporte des réponses aux impacts négatifs soulevés dans l'EIES de construction de l'unité de production d'aliment de volaille et de poisson à Komsilga.

Le but est d'assurer une insertion réussie du sous-projet dans l'environnement récepteur, selon la réglementation en vigueur au Burkina Faso et les exigences environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement. Le PGES se subdivise en plusieurs programmes à savoir :

- un programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation des impacts négatifs du sous-projet ;
- un programme de mise en œuvre des mesures de bonification des impacts du sous-projet ;
- un programme de suivi-surveillance environnemental ;
- un programme de renforcement des capacités.

8.1. Rappels des principaux impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs

Les principaux impacts et risques environnementaux et sociaux du sous-projet sont :

Tableau 68 : synthèse des différents impacts négatifs majeurs et leurs mesures de compensation par phase

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation
Préparation	Biologique	Ressources végétales	Pertes d'espèces ligneuses, arbustives et herbacées	<ul style="list-style-type: none"> - Epargner les pieds qui sont sur le site car servant à l'ombrage pour les sujets ; - reboiser des plantes utilitaires au nombre de 10 par site sur les sites ayant une densité inférieure à 40 pieds à l'hectare.
Construction	Physique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.
	Socioéconomique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels - Disposer sur le chantier des kits de premier secours en cas de blessure ; - Elaborer et mettre à la disposition des travailleurs des règles de conduite sur le chantier ; - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.

8.2. Programme d'atténuation et de compensation des impacts environnementaux et sociaux

Les mesures d'atténuation visent à réduire ou à minimiser l'importance des effets négatifs des impacts négatifs potentiels sur l'environnement. Les mesures de bonification ou d'optimisation ont pour objectif d'accroître le bénéfice des impacts positifs potentiels. Les mesures de compensation, qui peuvent être assimilées dans bien des cas aux mesures d'accompagnement du sous-projet, sont quant à elles proposées en compensation d'un impact négatif qui ne peut être ni supprimé ni atténué.

En effet, le plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification définit des mesures faisables et économiques susceptibles de ramener les impacts potentiellement très néfastes sur l'environnement à des niveaux acceptables.

Le programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification :

- décrit, avec tous les détails techniques, chaque mesure, en indiquant notamment le type de nuisance auquel elle remédie et les conditions dans lesquelles elle est nécessaire ;
- estime tout impact potentiel de ces mesures sur l'environnement ;
- établit des liens avec tous les autres plans d'atténuation des impacts du projet qui peuvent être exigés au titre du projet ;
- estime le coût de chaque mesure.

Le tableau ci-après, décrit le programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification des impacts.

Tableau 69 : Programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, et de compensation

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateur	Coût	Responsable de contrôle
Préparation	Biologique	Ressources végétales	Pertes d'espèces ligneuses, arbustives et herbacées	<ul style="list-style-type: none"> - Epargner les pieds qui sont sur le site car servant à l'ombrage pour les sujets ; - Reboiser des plantes utilitaires au nombre de 10 par site sur les sites ayant une densité inférieure à 40 pieds à l'hectare. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promoteur - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre pieds de plants épargnés - Nombre de pieds de plants reboisés ; - Nombre pieds protégés Taux de réussite 	1 700 000	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR - Services départementaux de la transition écologique ;

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateur	Coût	Responsable de contrôle
	Socioéconomique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs sur les risques professionnels - Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; - Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents sans arrêt de travail durant chaque phase ; - Nombre d'accidents avec arrêt de travail durant chaque phase ; - Nombre de pertes en vie humaine durant les phases de préparation et de construction ; - Nombre de panneau de signalisation fonctionnel ; - Nombre de cas de VBG, EAS, HS enregistrés pendant toutes les phase 	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR - Promoteur

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateur	Coût	Responsable de contrôle
	Socioéconomique	Santé et sécurité	Risques de blessures physiques avec ou non lésions corporelles	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels – Disposer sur le chantier des kits de premier secours en cas de blessure ; – Elaborer et mettre à la disposition des travailleurs des règles de conduite sur le chantier ; – Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ; 	– Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de travailleurs sensibilisés – Nombre de risques professionnels – Nombre de personnel utilisant les équipements de protection – Nombre de contrat des travailleurs incluant les exigences en matière de respect des normes 	1 500 000	– Inspection du travail
		Coût total de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation					5 200 000	–

Source : Données terrain, Juin 2021

8.3. Programme de mise en œuvre des mesures de bonification

8.3.1. Rappels des mesures de bonification

Tableau 70 : Les principaux impacts et risques environnementaux et sociaux positifs du sous-projet sont :

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures de bonification
Préparatoire	Socioéconomique	Emploi	Création de 340 emplois non qualifiés et 85 emplois de techniciens en génie civile et topographes	<ul style="list-style-type: none"> – Prioriser le recrutement des jeunes du village en ce qui concerne la main-d’œuvre non spécialisée ; – Prioriser les femmes et les jeunes filles du village si c’est possible dans certains emplois (drapeautières) ; – Pratiquer la justice et l’équité dans le recrutement.
Construction		Emploi	Création de 340 employés non qualifiés et 85 emplois qualifiés (maçons, coffreurs et ferrailleurs, techniciens de suivi chantier)	<ul style="list-style-type: none"> – Prioriser le recrutement des jeunes des villages riverains en ce qui concerne la main-d’œuvre non spécialisée ; – Pratiquer la justice et l’équité dans le recrutement.
Exploitation		Emploi	Recrutement de 20 personnes pour ce qui est des emplois permanents et de 28 emplois non permanents.	<ul style="list-style-type: none"> – Prioriser le recrutement des jeunes du village ; – Pratiquer l’équité et la justice dans le recrutement du personnel ;
		Activités socioéconomiques	Contribution de 0,34% à l’offre de la volaille au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> – renforcer des opérations marketing auprès des sociétés minières pour profiter du décret relatif au contenu local dans les sociétés minières ; – former les aviculteurs sur la transformation et conditionnement de la viande de volaille.

Source : Données terrain, Juin 2021

8.3.2. Mise en œuvre des programmes de bonification

Phase	Milieu	Composantes environnementales	Impacts négatifs	Mesures de bonification	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateur	Coût	Responsable de contrôle
Préparatoire	Socioéconomique	Emploi	Création de 20 d'emplois non qualifiés et 5 emplois de techniciens en génie civile et topographes	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Prioriser les femmes et les jeunes filles du village si c'est possible dans certains emplois (drapeautières) ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement. 	Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre de jeunes du village travaillant sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure dans le contrat de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - PIMSAR

		Activités socioéconomiques	Développement des activités socio-économiques autour du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - prioriser les achats locaux de biens et services ; - sensibiliser les prestataires sur la qualité des services rendus - Pratiquer l'équité dans la sélection des prestataires 	- Entreprise	- Nombre de prestataires du village ou de la commune priorités	- Inclure dans le contrat de l'entreprise	- PIMSAR
Construction		Emploi	Création de 20 employés non qualifiés et 10 emplois qualifiés (maçons, coffreurs et ferrailleurs, techniciens de suivi chantier)	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes des villages riverains en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ; - Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement. 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre de jeunes du village travaillant sur le site 	- Inclure dans le contrat de l'entreprise	- PIMSAR

		Activités socioéconomique	Développement des activités socio-économiques autour du site	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les services locaux pour l'achat des biens de consommations et les matériaux non spécialisés entrant dans la construction de l'unité ; - Sensibiliser les populations des villages riverains sur les opportunités qu'elles peuvent tirer en lien avec la réalisation du projet. 	Enterprise	Nombre de prestataires du village ou de la commune priorités.	Inclure dans le contrat de l'entreprise	PIMSAR
--	--	---------------------------	--	---	------------	---	---	--------

Exploitation		Emploi	Recrutement de personnel supplémentaire et le maintien de l'emploi des 10 personnes déjà existantes pour ce qui est des emplois permanents et des emplois non permanents au nombre de 20 par semaine.	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des jeunes du village ; - Pratiquer l'équité et la justice dans le recrutement du personnel ; 	Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre de jeunes du village travaillant au sein de l'unité de production 	Inclure dans les clauses de financement	PIMSAR
--------------	--	--------	---	---	-----------	--	---	--------

	Activités socioéconomiques	Développement des activités socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> - prioriser les services locaux pour la fourniture des matières premières entrant dans la fabrication des aliments volaille et poissons ; - former les prestataires du village et ceux environnant sur les exigences qualité des matières premières à fournir. 	Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prestataires travaillant avec l'unité de production - Nombre de prestataires du village et / ou de la commune réalisant des prestation de fourniture de biens et services pour l'unité de production 	Inclure dans les clause de financement	PIMSAR
	Activités avicoles et piscicoles	Accroissement de l'offres sur le marché et facilité d'accès aux aliments de volaille et de poisson	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des campagnes marketings 	Promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aviculteurs achetant les produits de l'unité de production - Quantité de production écoulee par jour. 		

8.4. Programme de surveillance et de suivi environnementaux

8.4.1. Responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation

La connaissance des rôles et responsabilités des Parties Prenantes doit permettre d'assurer une mise en œuvre efficiente du sous-projet. A cet effet, les objectifs spécifiques sont :

- définir un modèle organisationnel rationnel qui prend en compte les craintes et attentes de chaque partie prenante ;
- proposer des modalités de partenariat entre les acteurs qui permettent d'assurer la mise en œuvre et le suivi du PGES;
- élaborer une chaîne de communication fonctionnelle.

De cette manière, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation et de compensation des impacts négatifs du projet ainsi que l'optimisation des impacts positifs pourront être évalués de manière transparente sur la base de l'effectivité et de l'efficacité des mesures arrêtées.

8.4.1.1. Supervision, coordination et contrôle de la mise en œuvre

PIMSAR sera chargé de la supervision et du contrôle.

Le rôle du PIMSAR sera de :

- contrôler la mise en œuvre du PGES,
- contrôler ou faire contrôler l'exécution et les résultats enregistrés.

Pour s'assurer de la bonne marche des composantes de l'EIES vu que les activités du chantier et les activités de mise en œuvre du PGES se mèneront concomitamment, il est conseillé qu'au démarrage du sous-projet, une unité spécifique soit mise en place notamment pour :

- finaliser l'identification des parties prenantes et mobiliser celles-ci ;
- formaliser les partenariats, conventions et modalités de travail avec les parties prenantes du sous-projet dont le ANEVE et les directions régionales compétentes ;
- coordonner les activités entre les différentes parties prenantes ;
- assurer la capitalisation, la mutualisation et la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des parties prenantes ;
- appuyer les acteurs dans le suivi de la mise en œuvre du PGES.

Cette unité comprendra au niveau central notamment :

- un service chargé de la planification et du suivi du plan de gestion environnementale et sociale ;
- un service chargé de la communication, de la capitalisation et de la mutualisation.

L'équipe de sauvegarde environnementale et sociale du PIMSAR pourra assurer les fonctions de cette unité.

8.4.1.2. Suivi du plan de gestion environnementale et sociale

- ***L'Agence Nationale des Evaluations Environnementales***

L'ANEVE est sera le garant de la bonne conduite du présent plan de gestion environnementale et sociale. A référence à ces missions, il assurera la validation des différents rapports de l'EIES.

Au besoin, l'ANEVE pourra être appuyée dans sa tâche pour un comité local constitué à cet effet.

Le comité local aura pour missions principales :

- d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre du PGES ;
- de tenir des séances de travail sur le suivi du PGES ;
- Faire le rapportage au PIMSAR.

8.4.1.3. Exécution des mesures environnementales et sociales

- **Entreprise de réalisation et sous-traitants**

Pour garantir le respect des mesures environnementales et sociales proposées dans l'étude d'impact, il est impératif d'intégrer les mesures environnementales et sociales dans les contrats de l'entreprise et ses sous-traitance. Il s'agira de :

- intégrer dans le dossier d'appel d'offres et d'exécution, les dispositions du PGES afin d'assurer la protection de l'environnement (y compris le rappel des exigences découlant des guidelines EHS de la Banque mondiale). Toutes les mesures d'atténuation prévues et les mesures particulières prévues dans l'étude d'impact sont incluses dans ce document ; ces dispositions font partie intégrante des contrats décernés aux entrepreneurs et ces derniers sont liés légalement par les engagements qui y sont décrits ;
- s'assurer que les entreprises de réalisation prépare un PGES-Chantier détaillé pour la phase de réalisation du chantier. Il importe en effet de mettre en place un document qui soit précis et détaillé et dont les procédures et le contenu soient conformes aux exigences réglementaires nationales et aux standards de la Banque mondiale, notamment aux guidelines EHS. Ce document sera préparé par les entreprises de réalisation dès la contractualisation sous la validation du maître d'ouvrage, et répondra en tout point aux exigences formulées dans le dossier d'appel d'offre. Ce PGES détaillé sera ensuite soumis au Maître d'ouvrage et à la Banque mondiale pour validation et approbation ;
- veiller à ce que les clauses environnementales et sociales soient intégrées au plan de surveillance de l'entreprise de réalisation ; celui-ci est élaboré avant le début des travaux. Pour cette tâche, il pourra recourir aux services d'un Consultant Socio-Environnementaliste, ayant une expertise avérée dans le domaine, qui devra veiller à assurer la prise en compte effective des mesures ;
- s'assurer que les reboisements de compensation soient effectifs en ayant comme principe de base une gestion axée sur les résultats garantissant ainsi un fort taux de réussite.

8.4.2. Mise en œuvre de la surveillance des mesures d'atténuation environnementales

La surveillance environnementale est l'ensemble des moyens et mécanismes mis en place en vue de s'assurer, pendant l'exécution des travaux autorisés, du respect des mesures environnementales déterminées au préalable, généralement lors d'une étude environnementale.

Dans le cadre de la présente étude la surveillance environnementale consistera à :

- vérifier l'intégration, dans les plans et devis et le cahier des charges, de l'ensemble des mesures de gestion proposées dans le PGES, les clauses particulières d'environnement et les obligations en matière d'environnement et de social qui découleront de l'avis de faisabilité environnementale du Ministère en charge de l'Environnement ;
- veiller au respect des lois, des règlements et de toute autre considération environnementale et sociale durant les travaux ;
- s'assurer du respect de l'ensemble des mesures de gestion, des clauses particulières d'environnement et des engagements pris par le promoteur dans le cadre du projet et de proposer, le cas échéant, toute mesure corrective.

Tableau 71 : programmes de surveillance environnementale

Eléments de surveillance	Indicateurs	Période	Fréquence	Responsable	Moyens de vérification	Coût (F CFA)
Ressources végétales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre pieds de plants épargnés - Nombre de pieds de plants reboisés ; - Nombre pieds protégés - Taux de réussite 	Pendant les travaux	Mensuel	Mission de Contrôle ; Comité de suivi	Rapport de suivi	2 000 000
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents sans arrêt de travail durant chaque phase ; - Nombre d'accidents avec arrêt de travail durant chaque phase ; - Nombre de pertes en vie humaine durant les phases de préparation et de construction ; - Nombre de panneau de signalisation fonctionnel ; - Nombre de cas de VBG, EAS, HS enregistrés pendant toutes les phase 	Pendant les travaux	Mensuel	Mission de Contrôle ; Comité de suivi	Rapport de suivi	1000 000
Total						3 000 000

Source : Données terrain, Juin 2021

8.4.3. Mise en œuvre du suivi environnemental

Le suivi environnemental est une démarche scientifique qui permet de suivre, dans le temps et dans l'espace, l'évolution des composantes des milieux naturels et humains affectés par la réalisation du projet. L'objet du suivi est de vérifier la justesse de l'évaluation et de la prévision des impacts appréhendés, de juger l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts environnementaux négatifs et de réagir promptement à toute défaillance d'une mesure d'atténuation ou de compensation ou à un effet environnemental inattendu. Le suivi environnemental permet également d'établir une base de connaissances afin d'améliorer la planification de travaux futurs. Il se fait après la réalisation du sous-projet sur deux (02) à trois (03) années.

Les différentes composantes importantes à suivre pour éviter que leurs effets ou alors les activités du projet ne favorisent la production des impacts négatifs sur l'environnement sont développés ci-dessous.

- Suivi des impacts sur le milieu physique

Les impacts potentiels sur le milieu physique, niveau piézométrique, potentiel hydrique, pollution des sols et des eaux...pourraient être suivis en réalisant des mesures et des analyses sur la qualité des eaux et des sols. Ces analyses seront effectuées par le PTDIU ou par un de ses partenaires.

- Suivi des impacts sur le milieu biologique

Les impacts potentiels sur le milieu biologique pourraient être suivis en réalisant des campagnes de surveillance et d'observations générales sur la flore et de la faune. Ces campagnes seront effectuées par l'agent responsable de l'environnement et des institutions compétentes.

- Suivi des impacts sur le milieu socioéconomique : suivi de l'évolution du niveau de vie des PAP, des incidents/accidents, des maladies à vecteurs et hydriques.

Le tableau ci-après donne les grandes lignes du suivi environnemental.

Tableau 72 : Indicateurs de suivi environnemental

Milieux	Indicateurs	Période	Fréquences	Responsable	Coûts (FCFA)	
- Air	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des PM10 et PM 2,5 - Evolution du rejet des polluants dans l'air provenant des cheminées 	Début du chantier	2	ANEVE	1 200 000	
		Milieu d'exécution				
		Fin d'exécution				
		Pendant l'exploitation des poulaillers	2 fois par an		1 600 000	
		Pendant l'exploitation	2 fois par an		1 000 000	
- Biologique (Flore)	- Taux de reprise du reboisement	Fin de saison humide (1 ^{ère} année de reboisement)	1 fois	Direction régionale en charge de la forêt	2 000 000	
		12 mois après le reboisement	1 fois			
- Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents sans arrêt de travail durant la phase d'exploitation - Nombre d'accidents avec arrêt de travail durant la phase d'exploitation - Nombre de pertes en vie humaine durant la phase d'exploitation - Nombre de cas de VBG, EAS, HS enregistrés durant la phase d'exploitation 	Durant toute la mise en service de l'unité de production	2 fois par an	ANEVE Inspection de travail Action sociale	1 000 000	
Total					6 700 000	

Source : données de la présente étude, décembre 2021

8.5. Programme de renforcement des capacités

8.5.1. Capacités administratives et techniques de l'agence d'exécution du projet et d'autres agences gouvernementales et organismes locaux impliqués

Les acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale dans le cadre de ce projet sont principalement les services techniques déconcentrés de l'Etat qui sont représentés du niveau régional, au niveau provincial et au niveau départemental. Pour rappel, ces services sont ceux en charge respectivement des sous-secteurs de l'Environnement, l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Eau, des Infrastructures, de la Santé, de la Sécurité. Ces services disposent pour la majorité, de cadres formés pour la prise en compte des enjeux de leurs sous-secteurs dans le cadre de ce sous-projet.

Le conseil municipal de Komsilga dispose également de commissions spécifiques dédiées à l'aménagement du territoire et à la gestion durable de l'environnement. Enfin, le PIMSAR qui a en son sein des spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale veillera à ce que les entreprises recrutées pour les travaux de réalisation du chantier puissent avoir à leur tour des spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale pour le suivi rapproché de la gestion environnementale pendant les travaux.

Cependant en dépit de cette offre en matière de compétences nationale et locale pour le suivi des questions socio-environnementales pendant la réalisation du sous-projet, des besoins spécifiques en renforcement des capacités techniques pour une veille constante de la conformité environnementale et sociale pendant la réalisation du projet ont été soulevées.

8.5.1.1. Besoins en matière de formation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet

Pour une mise en œuvre efficace du PGES, il sera indispensable de renforcer les capacités techniques du promoteur, de certains agents départementaux du Ministère de l'Agriculture, du Ministère des Ressources animales et halieutiques et des services techniques municipaux. Les plans de renforcement des capacités techniques des acteurs est décliné dans le tableau ci-après

Tableau 73: Synthèse du plan de renforcement des capacités.

N°	THEMATIQUES	PERIODICITE	PUBLIC CIBLE	RESPONSABLES	COUT (F CFA)
1	Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PGES	Une fois avant le démarrage des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Services départementaux en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage de l'Action Sociale ; de la Santé et de la Sécurité ; - Commission en charge de l'Environnement (Mairie) - du promoteur 	PIMSAR ; Entreprise	2 000 000
2	Mise en place et fonctionnement du Mécanisme de Gestion des plaintes	<p>Une fois avant le démarrage des travaux ;</p> <p>Une fois pendant les travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Services départementaux en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage de l'Action Sociale ; de la Santé et de la Sécurité ; - Commission en charge de l'Environnement (Mairie) - Promoteur 	PIMSAR ; Entreprise Promoteur	2 000 000
3	Prévention des maladies infectieuses (IST/VIH ; Hépatites) et COVID	<p>Une fois avant le démarrage des travaux ;</p> <p>Mensuellement pendant les travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commission en charge de l'Environnement (Mairie) - Président CVD des villages traversés ; - Population des villages traversés - Organisations féminines et de jeune - promoteur 	Entreprise	1 000 000
4	Hygiène et gestion des déchets solides	Une fois avant le démarrage des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise - Commission en charge de l'Environnement (Mairie) 	PIMSAR ;	2 000 000

		Une fois pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Président CVD des villages traversés ; - Organisations féminines et de jeune - Promoteur 	Entreprise Promoteur	
5	Sensibilisation au port des équipements de protection individuelle	Chaque semaine	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	Entreprise	Inclus dans son contrat
6	Prévention des cas de VBG et VCE	Une fois avant le démarrage des travaux ; Mensuellement pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Services départementaux en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage de l'Action Sociale ; de la Santé et de la Sécurité ; - Commission en charge de l'Environnement (Mairie) - Président CVD des villages traversés ; - Organisations féminines et de jeune 	PIMSAR; Entreprise Promoteur	1 000 000
Total					8 000 000

Source : données de la présente étude, décembre 2021

Evaluation globale des coûts des mesures environnementales et sociales du PGES

Le tableau ci-après résume l'essentiel, des mesures environnementales et connexes du sous-projet.

Tableau 74: Synthèse des coûts des mesures environnementales et sociales

Programme	Composante	Mesures environnementales préconisées	Acteurs de mise en œuvre	Unité	Quantité	Coût Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Atténuation et de compensation des impacts négatifs	Air	Arroser les chantiers pendant les heures de travaux (au moins deux fois/jours) ;	Entreprise, Mairie	Nombre d'arrosage journalier	PM	• PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		Limiter la vitesse (30Km/h) de circulation des véhicules et engins sur la voie d'accès durant les heures de travail ;		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		Couvrir les camions de transport d'agrégats avec des bâches ;		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		réaliser les travaux aux heures normales de travail ;		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		doter le personnel d'équipements adéquats de protection contre la poussière		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		Réglage des pots des véhicules du chantier	Entreprise	PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise

Programme	Composante	Mesures environnementales préconisées	Acteurs de mise en œuvre	Unité	Quantité	Cout Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
	BRUIT	Doter les travailleurs de casques acoustiques ;	Entreprise	PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		Proscrire si possible les travaux de nuit ;		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		Sensibiliser/informer les travailleurs sur les risques de nuisances sonores et vibrations		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
	Qualité des Eaux de surface	Mettre en place une clôture en tôle de protection du chantier ;	Entreprise	PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		enlever les déblais rapidement ;		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		prévoir des bacs de déchets ;		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets en collaboration avec la commune de Komsilga.		PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise

Programme	Composante	Mesures environnementales préconisées	Acteurs de mise en œuvre	Unité	Quantité	Cout Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
	Paysage	Réaliser des aménagements paysag	Entreprise	PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
	Ressources végétales	Intégrer les arbres existants dans le schéma d'aménagement du site	Promoteur et entreprise	PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		Epargner autant que les arbres situés hors des emprises des infrastructures ;	Promoteur et entreprise	PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
		Réaliser des reboisements d'au moins 170 pieds de plantes	Promoteur et entreprise	Pieds	1790	10 000	1 700 000
		Sensibiliser les travailleurs sur risques professionnels	Entreprise	PM	PM	PM	Inclus dans le contrat de l'entreprise
	Santé et sécurité	Disposer sur le chantier des kits de premier secours en cas de blessure ;	Entreprise	kit complet	17	150 000	2 550 000

Programme	Composante	Mesures environnementales préconisées	Acteurs de mise en œuvre	Unité	Quantité	Cout Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
		Mettre à la disposition des travailleurs des EPI et exiger leurs ports ;	Entreprise promoteur	et EPI	425	75 000	31 875 000
		Placer une clôture de protection du chantier pour réduire l'accès au chantier aux non travailleurs.	Entreprise promoteur	et ml	100	100 000	10 000 000
		Coût mise en œuvre du programme d'atténuation				47 500 000	
Surveillance et suivi	Surveillance environnementale et sociale					3 000 000	
	Suivi environnemental					6 700 000	
Renforcement	Renforcement des capacités					8 000 000	
TOTAL							55 200 000

Le coût global de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du PGES est estimé à **Cinquante-cinq millions deux cent milles (55 200 000) FCFA.**

IX. Mécanisme de gestion des plaintes et doléances

Dans le cadre du PIMSAR, il est probable que la mise en œuvre des activités, engendre des plaintes des différentes parties engagées pour diverses raisons, notamment :

- piétinement des champs par les camions de chantier
- collusion entre les camions du chantier et les animaux domestiques lors de la livraison des agrégats ;
- altercation entre ouvriers et les vendeurs ou vendeuses de produits alimentaires ;

A cet effet un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet a été élaboré. Ce mécanisme donne les dispositions stratégiques organisationnel devant encadrer la gestion des plaintes dans le cadre du sous - projet. Ce document global est annexé à la présente EIES. Sur le plan opérationnel pour chaque sous-projet du PIMSAR, ce MGP devra être opérationnalisé.

Ainsi pour le sous-projet de construction des poulaillers et magasins, la chaîne réception traitement et d'archivage des plaintes sera opérationnalisée comme décrit dans les lignes ci-dessous.

- Au niveau du village/secteur

Au niveau des Communes concernées, les localités réceptrices du sous-projet un comité de gestion des plaintes comprenant **obligatoirement au moins une femme**, et une personne sachant lire et écrire sera mis en place. Ce comité sera composé de :

- Le président du Conseil Villageois de Développement (CVD) ou le conseiller qui présidera le comité au niveau du village ;
- Un représentant des autorités coutumières ou religieuses ;
- Une représentante des associations féminines de la localité ;
- Promoteur.

Le rôle de ce comité est d'enregistrer les plaintes à l'échelle du secteur, sur un registre qui sera mis à sa disposition par le projet, et de les transmettre au comité communal pour le tri, le classement et la suite à donner. La réception des plaintes se fait tous les jours sauf le dimanche chez le président CVD/conseillé par voie orale et écrite (demande manuscrite) à visage découvert ou sous anonymat. Dès réception, le président (ou un autre membre du comité villageois) remplit le registre d'enregistrement des plaintes. Après l'enregistrement de la plainte le comité a un délai de sept (07) pour se réunir afin de trouver une suite à la plainte de concert avec le plaignant. Si la plainte est résolue par le comité villageois de gestion des plaintes, celui-ci prépare un PV de résolution et clôture de plainte en deux exemplaires dont un pour le plaignant et un pour les besoins d'archivage.

Si aucun accord n'est trouvé à ce niveau, la plainte est alors transmise au comité communal pour traitement et résolution.

- Au niveau de la commune

Le comité communal de gestion des plaintes sera composé de :

- le Maire de la Commune (ou de son représentant) qui en assure la présidence, ou son représentant ;
- les responsables des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, environnement) ;
- un responsable du service des domaines de la mairie ou des affaires sociales ;
- un représentant des OSC/ONG, groupements (groupement de production, associations de femmes, jeunes).

Toutes les plaintes enregistrées au niveau du comité villageois, y compris les plaintes déjà traitées en première instance sont transmises au point focal du comité communal.

De même, les plaintes peuvent être déposées directement auprès de ce dernier, ou au secrétariat de la mairie, du lundi au vendredi, aux heures ouvrables. Les plaintes seront centralisées par la suite au niveau du point focal, et soumises au tri et au classement, par l'ensemble des membres du comité. Dès réception, le point focal remplit le registre disponible au niveau de la commune (Annexe 5) et le formulaire d'enregistrement des plaintes (annexe

2) Si les plaintes requièrent des investigations sur le terrain, des sorties de vérification sont organisées par des membres désignés par le Président, en fonction de leur domaine de compétence. A l'issue de ces vérifications, le comité communal dresse un compte-rendu de la situation, avec des propositions de solutions, qu'il soumet à l'UEP pour avis.

Au cas où la plainte présente des aspects techniques qui requièrent l'intervention d'un membre de l'équipe du projet, les dispositions sont prises par le projet pour l'intervention des personnes dont l'expertise est requise.

Le délai maximal de traitement des plaintes par le comité communal ne doit pas excéder un (01) mois à compter de la date de réception. Pour les plaintes ne nécessitant pas d'investigations supplémentaires, la notification de la résolution est partagée dans les deux (2) semaines suivant la date de réception. Pour celles nécessitant une investigation, la résolution sera engagée dans un délai maximal de quatre (4) semaines à partir de la date de réception de la plainte au niveau du comité communal.

Toutes les plaintes feront l'objet d'enregistrement dans le registre des plaintes disponible au niveau des villages et des communes, et la base de données gérée par les points focaux au niveau du projet.

- **Au niveau national**

Au plan national, les membres du comité seront les spécialistes du projet et les autres spécialistes ci-dessous cités :

- Le coordonnateur du PIMSAR ;
- La spécialiste en sauvegarde Sociale du PIMSAR ;
- Le spécialiste en sauvegarde environnementale du PIMSAR ;
- Un représentant du MAAHM;
- Le chargé de la communication du PIMSAR ;
- Le Spécialiste en passation des marchés du PIMSAR ;
- Le responsable administratif et financier du PIMSAR.

Les plaintes relatives à la demande d'information ou doléance, à la gestion du sous-projet et aux travaux des prestataires soumises au niveau des comités villageois et communaux sont communiquées aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale qui sont les points focaux au niveau national. Si des vérifications supplémentaires ou l'intervention d'autres personnes au niveau du projet sont nécessaires, les points focaux se réfèrent au président du comité pour que ce dernier donne les instructions nécessaires.

Les plaintes peuvent être directement adressées aux points focaux du comité national. La procédure de traitement sera la même pour les plaintes de type 1, 2 et 3 (hormis les doléances), qui seront directement gérées au niveau national et dont le retour sera fait au requérant.

Le comité national se réunit lorsqu'une plainte n'a pas pu trouver de solution au niveau communal. Ainsi, ces types de plaintes sont directement transférés aux points focaux du comité national, par le

président de l'instance concernée dès leur réception avec ampliation aux instances inférieures. La plainte peut également être directement adressée à tout membre du comité national. Le Président du comité national peut alors faire appel aux personnes ressources nécessaires, y compris celles qui n'interviennent pas dans le mécanisme, pour le règlement de la plainte. Tout compte fait les plaintes transmises au niveau national devront avoir un délai maximal de un (01) mois pour leur résolution.

- Cas où la plainte est du ressort de l'entreprise responsable des travaux

Au cas où le compte-rendu transmis par le comité communal fait clairement ressortir que la plainte est relative aux activités menées par l'entreprise sur le terrain, le président du comité national saisit directement les responsables de l'entreprise, afin que des dispositions soient prises à leur niveau pour le règlement. Le dossier est alors suivi de près par le point focal, pour s'assurer qu'un traitement juste et équitable sera fait, et qu'une solution convenable sera proposée au plaignant.

Par ailleurs, le projet veillera à ce que chaque entreprise ait en son sein un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale à temps plein. De même, à l'embauche, chaque nouvel employé de l'entreprise devra suivre une induction en hygiène, environnement, sécurité et genre pour connaître les règles de base à suivre dans le cadre du projet.

NB : les copies des différents formulaires de plaintes ainsi que toute la documentation sur le processus de traitement et de résolution des plaintes enregistrées des niveaux villageois et communaux, sont transmises au Projet.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente EIES aura permis d'identifier et d'analyser les impacts environnementaux et sociaux du sous-projet **de Construction de poulaillers modernes, dans les régions et communes**. Les risques et impacts positifs et négatifs seront surtout générés à la phase de la réalisation et d'exploitation du projet. Les impacts négatifs liés à la phase de construction sont principalement ceux consécutifs à la production de déchets solides, la destruction mineure du couvert végétal et les risques de blessures liées aux activités de maçonnerie, d'installation du chateau et de réalisation de tranchées. Les impacts négatifs associés à la phase d'exploitation sont relatifs au déversement des eaux usées et autres déchets banals, la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources en eaux. À ces principaux impacts s'ajoutent ceux liés à l'érosion, la modification du paysage naturel (présence des infrastructures).

Le projet est également source d'impacts positifs dont les plus importants sont au plan social : la création d'emplois directs et indirects, temporaires (*phase travaux 100 emplois pour les 5 sites,*) et permanents (*phase exploitation, 30 emplois permanents*), la promotion de l'hygiène et de la santé publique dans la ZIP; le développement d'AGR autour des sites en phase travaux, l'amélioration des conditions de vie et l'offre d'un cadre moderne pour les loisirs; l'amélioration des recettes communales par le paiement de taxes diverses, la valorisation de la production piscicole et dérivés et le développement de petites unités de productions (transformation de poisson); etc.

Les mesures d'atténuation et de compensation proposées (espaces verts ; assainissement et drainage ; utilisation d'énergies renouvelables ; la formation et sensibilisation de l'équipe de travailleurs du domaine, etc) permettront de réduire les impacts négatifs et de maximiser ceux positifs. Implicitement, l'État à travers ses services techniques déconcentrés réalise la décentralisation et le développement intégré à travers le pays. En plus de l'accompagnement des initiatives privées, l'État pourrait parfaire ses actions en instituant un barème tarifaire dans le domaine de la gestion de l'environnement. Cela réduirait la subjectivité des coûts relatifs à la mise en œuvre du PGES.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- PIMSAR, 2021** : Rapport mission de préparation, projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs soja volaille poisson et de résilience au Burkina Faso.
- PIMSAR, 2021** : Étude de faisabilité du volet élevage du projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs soja volaille poisson et de résilience au Burkina Faso, RAPPORT PROVISOIRE, mai 2021.
- Oumarou A. BABOU, 2014** : étude de la commercialisation du poisson frais dans la communauté urbaine de Niamey (NIGER) ;
- DPE/Mali mars 2010** : Rapport de l'étude préparatoire pour le projet de construction d'un marché central aux poissons à Bamako.
- MEA**, Stratégie nationale de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural, 45 p;
- E7, OIF et IEPF, 2003**. Évaluation des impacts environnementaux, 2^e ed., 102 P.
- Gaétan. A. L. et Michel R., 2000**. Évaluation des impacts environnementaux, un outil d'aide à la décision, 377 p.
- GUINKO S., 1984**. Végétation de la Haute Volta, Thèse de Doctorat Tome 1. Université de Bordeaux III, 317 p.
- INSD, 2007**. Résultats préliminaires du recensement général de la population et de l'habitat de 2006, 52 p.
- Lise P., 1998**. Évaluation environnementale, Presse de l'Université du Québec., Canada.
- MEE/CONAGES, 1996**. Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso. 178 p + annexes.
- MIHU/MTT, mars 2000**. Document sur la stratégie du secteur des transports et du tourisme
- PIERRE A. et al, 1999** ; L'évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratique, Presses Internationales Polytechnique - collaboration de l'IEPF, 416 P.
- PIERRE A. et al, 2003** ; L'évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratique, pour un développement durable, Presses Internationales Polytechnique, avec 2^eme ed. , 433 P. + annexes.
- INSD et al. (2007)** La Région du Centre en chiffres ;
- INSD et al. (2007)** La Région des Hauts-Bassins en chiffres
- INSD. (2008)** Recensement Général de la Population et de l'Habitation ;
- Martin FECTEAU. (1997)** Grille de détermination de l'importance des impacts;
- MECV. (2011)** Guide général de réalisation des études et notice d'impact sur l'environnement.

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

**Ministère de l'Agriculture, des
Aménagements Hydro-agricoles et la
Mécanisation (MAAHM)**

Secrétariat Général

**Direction Générale des Etudes et des
Statistiques Sectorielles (DGESS)**

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION DES
ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)
DU PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES
DE VALEUR MAÏS, SOJA, VOLAILLE, POISSON ET DE
RESILIENCE AU BURKINA FASO (PIMSAR)**

Février 2021

TABLE DES MATIERES

I. <u>CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE</u>	III
1.1. <u>Contexte</u>	III
1.2. <u>Justification</u>	III
II. <u>DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET</u>	V
2.1. <u>Description du projet</u>	V
2.2. <u>Zone d'intervention du projet</u>	VIII
III. <u>OBJECTIFS</u>	DE
<u>L'ETUDE</u>	X
3.1. <u>Objectif général</u>	X
3.2. <u>Objectifs spécifiques</u>	X
IV. <u>RESULTATS ATTENDUS</u>	XI
V. <u>DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE</u> XII	
VI. <u>PROFIL DU CONSULTANT</u>	XIII
VII. <u>DUREE-DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE</u>	XIV
7.1. <u>Durée et déroulement de l'étude</u>	XIV
7.2. <u>Livrables de l'étude</u>	XIV
7.3. <u>Contenu du rapport de l'EIES</u>	XIV
VIII. <u>FINANCEMENT ET ESTIMATION DU COUT DE REALISATION DE</u> <u>L'ETUDE</u>	XVI
<u>Activité 21. Modèle d'exploitation agricole avec forage alimenté par l'énergie solaire</u>	25
<u>Activité 23. Unité de compostage en andains sur un site de 3000 m2 (modèle CREPA)</u>	26
<u>ANNEXE 2 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'EIES</u>	Erreur ! Signet non défini.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

2.1. Contexte

La Banque Africaine de Développement (BAD) a conduit une importante mission d'identification du 9 au 12 avril 2019 au Burkina Faso. Cette première mission avait conclu en la pertinence d'un projet de développement des chaînes de valeurs agricoles incluant les filières Maïs, Soja et Volailles au regard des facteurs suivants : (i) le contexte et les besoins exprimés par les principales parties prenantes du secteur ; (ii) les possibilités et solutions offertes par la disponibilité des zones de production en savane et (iii) l'engagement des acteurs à saisir les opportunités de gains dans ces filières.

Suite à cette mission, une deuxième mission, dite de préparation, conduite par une équipe d'experts et de spécialistes de la BAD, a séjourné au Burkina Faso du 24 février au 6 mars 2020. Elle avait pour objectif de mener des consultations détaillées avec les parties prenantes principales du projet et de recueillir l'ensemble des informations techniques, économiques, financières, sociales et environnementales pour la bonne préparation dudit projet. La mission s'est déroulée dans des conditions optimales de planification qui ont permis (i) d'échanger avec les acteurs majeurs des chaînes de valeur ciblées incluant les responsables décisionnels publics des ministères clés impliqués dans la mise en œuvre du projet, le secteur privé, les représentants des coopératives agricoles et de la société civile, certains acteurs locaux au niveau des zones d'intervention, (ii) de consulter des partenaires techniques et financiers et (iii) d'effectuer des visites de terrain.

La mission a relevé une volonté commune et une forte implication de l'ensemble des acteurs et partenaires en vue de parvenir à une opérationnalisation du projet intitulé Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso (PIMSAR). Elle a été sanctionnée par un Aide-Mémoire, signée par le Gouvernement burkinabè et la BAD, qui conclut à la pertinence du projet et à la nécessité pour la Banque d'accélérer la préparation pour l'opérationnalisation du PIMSAR au Burkina Faso.

Par ailleurs, en attendant la prochaine mission, dite mission d'évaluation, l'équipe de la Banque, a fait des recommandations au Gouvernement burkinabè parmi lesquelles celle relative à la réalisation d'une étude d'impacts environnemental et social (EIES) dans la zone d'intervention du projet.

2.2. Justification

III

Le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso est fortement aligné aux priorités stratégiques de la Banque, ainsi qu'aux priorités et orientations stratégiques du secteur agricole du Burkina Faso.

Le projet cadre avec la stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et participe à l'atteinte de 2 de ses 5 priorités stratégiques, à savoir Nourrir l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des Africains. Le projet s'inscrit également dans les orientations de la Stratégie de la Banque pour la transformation de l'agriculture en Afrique (2016-2025), le Plan d'action multisectoriel pour la nutrition, la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique et le Document de Stratégie Pays (2017-2021) pour le Burkina Faso. Ces documents stratégiques prônent le développement des chaînes de valeurs des produits présentant des avantages comparatifs et ayant un potentiel de substitution aux importations, la promotion de l'emploi des jeunes avec un accent particulier sur le développement de l'agro-business et des compétences professionnalisantes.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) qui indique la volonté du gouvernement du Burkina Faso de travailler pour une augmentation du taux de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux de 12 à 25% et pour une couverture céréalière de 140%. Il est aussi aligné sur le document de Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP), spécifiquement le pilier 1 de la politique, qui vise « à réduire de moitié (50%) la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ». Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif global du PS-PASP, à savoir, développer un secteur de « production agro-sylvo-pastorale productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables ».

Au regard des principaux enjeux environnementaux et sociaux préliminaires identifiés à ce stade, le projet a été classé en Catégorie 1, selon le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque, avec cinq (05) Sauvegardes Opérationnelles (SO) déclenchées à savoir :

- ✓ SO 1 : Evaluation environnementale et Sociale ;
- ✓ SO 2 : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations ;
- ✓ SO 3 : Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques ;
- ✓ SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ; et
- ✓ SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

Par ailleurs, les investissements et/ou les sous-projets à réaliser avec leurs principales caractéristiques, ainsi que leurs localités/emplacements seraient connus (voir annexe) ; mais ils devraient être mieux précisés et confirmés dans le cadre de l'étude de faisabilité qui se fera en

IV

même temps que la présente étude. Des études d'impact environnemental et social (EIES) de ces investissements et/ou sous-projets, et le cas échéant des Plans d'action de réinstallation (PAR), seront réalisés conformément au SSI de la Banque et la réglementation nationale.

III. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET

3.1. Description du projet

Le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso est un projet à cheval entre le ministère en charge de l'agriculture et celui des ressources animales. Il s'articule autour de quatre (4) composantes principales et sous-composantes suivantes :

Composante A : Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale

Cette composante se décline en 2 sous composantes :

- Sous composante A.1 : Appui à la production végétale (maïs et soja). Les principales actions de la sous composante seront orientées vers : (i) la promotion et la multiplication des semences de variétés hybrides de maïs et des variétés de soja, notamment via l'utilisation d'inoculum pour une amélioration de la productivité du soja, (ii) l'introduction et la promotion de l'agriculture de conservation et de techniques agricoles, notamment les techniques de semis sous couvert végétal et d'agroécologie, à travers la formation des producteurs et l'appui à la mise en place de 50 unités de production de compost (kits de compost et Burkina phosphate), (iii) la lutte contre les nuisibles des plantes notamment la chenille légionnaire par l'acquisition et la mise à la disposition des producteurs de 10 000 litres de pesticides et 2 500 litres de produits de traitements contre l'aflatoxine, (iv) la mise à disposition des intrants et équipements de production agricole (300 tonnes de semences certifiées, 13 625 tonnes d'engrais minéraux, 200 tonnes d'engrais organiques et 70 kits de matériels de traitement), (v) l'appui au dispositif de conseil agricole et (vi) l'aménagement de bassins de collecte d'eau de ruissellement pour l'irrigation d'appoint et l'appui à la mise en place de forages d'eau d'irrigation alimenté par l'énergie solaire dans les zones où cela est nécessaire.
- Sous composante A.2 : Appui à la production de volaille et de poisson. Il s'agit principalement de l'amélioration des conditions d'élevage et de la productivité avicole et piscicole en agissant sur les aspects liés à l'alimentation et à la santé animale à travers : (i) l'appui à la production et au dispositif de distribution des aliments pour volailles et poissons à travers l'implantation de deux unités de production d'aliments pour poisson et volaille, l'acquisition de 3 000 tonnes du maïs et 1 000 tonnes de soja pour les aliments volaille et poisson, (ii) l'amélioration du plateau technique des laboratoires de bromatologie du MRAH et l'INERA par l'acquisition de 02 lots d'équipement et 07 lots de consommables et les réactifs respectivement pour les unités d'analyses Bromatologiques du LNE et de l'INERA, permettant un meilleur contrôle de la valeur nutritive des aliments pour volailles et poissons, (iii) l'appui à la mise en place (construction et équipement) d'une centrale d'achat des médicaments vétérinaires

(CAMVET) à Bobo-Dioulasso, (iv) l'appui à la surveillance et au diagnostic des maladies de la volaille et des poissons, (v) l'appui à la production d'alevins de bonne qualité par la mise en place et l'équipement de 02 écloséries de productions d'alevins au niveau régional, et l'acquisition, la domestication et la sélection de 03 souches performantes de poissons, (vi) le soutien à la mise en place d'une unité de production de vaccins pour animaux en vue d'assurer une meilleure couverture sanitaire par le financement de l'étude de faisabilité, et (vii) l'appui à l'acquisition de 25 000 000 de doses de vaccins contre la maladie de Newcastle (MNC) et 24 000 000 doses de vaccins contre la variole aviaire, l'acquisition de 260 matériels (kits) de gestion des urgences sanitaires dans le domaine de l'aviculture, (viii) l'appui aux éleveurs pour l'installation et l'équipement des poulaillers, et (ix) l'appui à la mise en place d'infrastructures et d'équipements aquacoles à travers la réalisation de 15 étangs piscicoles de 400 m² chacun, 34 bassins piscicoles de 400 m² chacun, 100 bacs hors sols, 60 enclos piscicoles et de 20 cages flottantes.

Composante B : Développement des chaînes de valeur. Il s'agit principalement de développer et optimiser les activités post récoltes et de transformation en prenant en compte les bonnes pratiques d'hygiène et de qualité, ainsi que le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Cette composante a trois sous composantes :

- Sous composante B.1 : Renforcement des capacités. Il s'agira de renforcement de capacités et de formations au profit des producteurs agricoles, avicoles, et piscicoles incluant les jeunes et les femmes sur les itinéraires de production agricole de maïs, de soja, de volailles (incluant les techniques d'élevage semi-intensifs), et de poissons, la réduction des pertes post récoltes, le maintien des bonnes conditions d'hygiène et de qualité durant l'entreposage et le séchage des aliments, l'utilisation des chaînes de transformation d'aliment, le suivi et le contrôle de la qualité des aliments de volaille et de poisson, et les techniques d'élevage avicole et piscicole notamment le maintien de la santé animale.
- Sous-composante B.2 : Appui aux activités post production, de transformation et de distribution. Il est prévu (i) la mise en place d'infrastructures post-récolte, y compris des entrepôts, des silos et des installations de séchage permettant de prévenir efficacement les pertes en qualité de l'aliment, notamment la contamination par l'aflatoxine et de réduire les pertes post-récoltes à travers la réalisation des études de faisabilité technicoéconomiques pour la mise en place des infrastructures, la construction et l'équipement de 10 magasins de stockage de 250 T et 10 magasins de stockage de 100 T, l'appui à l'installations de 05 unités de transformation équipées et à 05 unités de transformation existantes pour l'accroissement de leur capacités de transformation, (ii) l'appui à l'installation de chaînes de transformation des produits agricoles (maïs et soja), (iii) l'appui à l'équipement du laboratoire national de contrôle de qualité des produits agroalimentaires, (iv) la mise en place de 02 comptoirs d'achats/vente équipés

VI

permettant un meilleur accès aux marchés, (v) l'appui aux activités de contrôle sanitaire et d'hygiène des produits de la volaille et du poisson, (vi) l'appui à la mise en place d'infrastructures et d'équipements pour la transformation, la conservation et la distribution du poisson à travers la mise en place de 10 fours améliorés de transformation du poisson, 57 unités de conservation du poisson et 04 petites unités solaires de fabrication de glace (vii) l'appui à la mise en place d'infrastructures et d'équipements pour la transformation, la conservation et la distribution pour la volaille par la construction de 04 marchés à volailles, la construction et l'équipement de 04 abattoirs de volailles et l'acquisition de 80 glacières de conservation des produits aviaires, et (viii) la promotion et l'adoption du modèle d'agriculture contractuelle entre les différents maillons de la chaîne de valeur.

Remarque : Toutes les infrastructures créées- seront innovantes et reposeront sur les principes d'une infrastructure durable et intelligente face au climat (*climat smart infrastructure*) notamment via l'utilisation de panneaux solaires pour alimenter les installations clés.

- Sous-composante B.3 : Appui à la structuration des filières maïs, soja, volailles et poissons. Cette sous-composante permettra un meilleur adressage de leurs intérêts communs. Les actions dans cette sous composante porteront essentiellement sur (i) le soutien au développement et à la création d'entreprises coopératives viables, (ii) le renforcement des capacités des coopératives agricoles, et (iii) la structuration en organisations professionnelles, interprofessionnelles, en coopératives, ou en fédérations des entités agricoles et d'élevage productives déjà en place.

Composante C : Renforcement de la gestion des risques climatiques et amélioration de la résilience des populations. Cette composante vise non seulement à améliorer la résilience de l'État et des populations cibles envers les risques climatiques, particulièrement les risques de sécheresse, mais fournira également un appui aux populations vulnérables dans les zones du projet, notamment les femmes et les jeunes. La composante est structurée en 3 sous composantes.

- Sous-composante C.1 : Soutien à l'accès aux solutions de transfert de risque. Cette sous-composante vise à renforcer les capacités du pays à transférer son risque de catastrophe niveau souverain et micro, afin de sauvegarder les acquis du secteur en cas de grave sécheresse. Il s'agit notamment des appuis aux transferts (i) de risque souverain et (ii) de risques agricoles dans les zones du projet. L'appui au transfert de risques souverains consistera à fournir au Burkina Faso un soutien à sa participation à la Mutuelle panafricaine de gestion des catastrophes (ARC en anglais), à hauteur de 50% du montant annuel de la prime d'assurance. Le transfert des risques souverains permettra à l'État de garantir une assistance rapide aux populations vulnérables en cas de grave sécheresse. Le Burkina a exprimé le besoin de soutien au paiement de la prime ARC. Le soutien au transfert des risques agricoles dans les zones de projets vise l'amélioration de l'accès à l'assurance agricole des petits fermiers vulnérables du maïs et du soja. Il s'agira

VII

notamment d'appuyer le déploiement de l'assurance indicielle à travers une prise en charge d'une partie de la prime pour les agriculteurs. Afin de pourvoir une solution durable dans la gestion des risques agricoles, le gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans une optique de promotion de l'assurance agricole en partenariat avec la SONAR. Les prix des produits assuranciers étant encore en phase d'élaboration, des échanges additionnels avec le gouvernement se tiendront dans les prochaines semaines pour déterminer le niveau et la durée de prise en charge de la prime d'assurance agricole par le projet.

- Sous-composante C.2 : Renforcement des capacités en matière de gestion des risques climatiques. Cette sous composante vise à renforcer la maîtrise de la gestion des risques climatiques au Burkina Faso tant au niveau souverain qu'au niveau des zones d'intervention du projet. Les actions permettront de fournir (i) un appui aux enquêtes de sécurité alimentaire afin de disposer de données fiables et actualisées pour le système d'alerte précoce et le paramétrage du logiciel utilisé pour le transfert des risques souverains, (ii) la formation et la sensibilisation de masse sur l'assurance agricole et la gestion des risques dans la production du maïs, soja et autres cultures afin de réaliser une vulgarisation des produits d'assurance au profit des petits producteurs, et (iii) une étude d'impact de la sécheresse, et autres risques sur les filières avicoles et piscicoles afin d'orienter les activités de réponse d'urgence de l'Etat en cas de sécheresse et renseigner la recherche et le développement de produits d'assurance pour ces deux filières.
- Sous-composante C.3 : Appui à la résilience des populations vulnérables. Les actions de cette sous composante s'articuleront autour de (i) l'appui aux femmes productrices de Niébé (intrants, semences, traitements, etc.), (ii) l'appui à la reconstitution du capital productif des populations vulnérables dans les zones du projet, et (iii) l'appui à l'amélioration de la nutrition (cantines scolaires, etc.), (iv) l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes dans les filières cibles du projet.

Composante D : Coordination de projet et Soutien institutionnel. En plus des aspects de gestion, suivi et évaluation du projet, cette composante soutiendra principalement le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles ainsi que celui des Ressources Animales et Halieutiques. Elle inclut deux sous composantes :

- Sous-composante D.1 : Coordination de projet. Cette sous composante regroupera toutes les activités liées à la gestion, au suivi et à l'évaluation du projet.
- Sous-composante D.2 : Appui institutionnel. Il s'agira de (i) fournir un appui au dispositif d'appui conseil des deux ministères cités, particulièrement via un (ii) appui à l'adoption et à l'utilisation de l'E-vulgarisation (appui conseil à distance) par les agents d'appui-conseil

3.2. Zone d'intervention du projet

VIII

La zone d'intervention tient compte des possibilités existantes pour la promotion des chaînes de valeur maïs, soja, volaille et poisson. Le projet sera mis en œuvre au niveau des régions des Hauts- Bassin, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Centre. Ces régions représentent le grenier historique du Burkina Faso.

La région des Hauts-Bassins se compose de trois provinces : Tuy, Houet et Kéné Dougou) et possède la plus grande population agricole du pays (890 000 agriculteurs). La région est aussi le plus grand producteur de maïs du Burkina Faso (38,6%) et a un potentiel significatif pour la production de légumineuse.

La région des Hauts-Bassins est la troisième région productrice de volaille du pays après celle du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, avec 12,1% des effectifs. En outre, l'effectif de volailles consommé par jour dans la ville de Bobo-Dioulasso est estimé à environ 30 000 têtes. Elle représente également la deuxième région la plus productive en poisson avec 16,3%. Elle possède un potentiel de production aquacole représenté par le barrage de Samendéni et les infrastructures de production d'alevins au sein de l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso.

La Boucle du Mouhoun se compose de six provinces : Kossi, Mouhoun, Sourou, Balé, Banwa et Nayala. La région abrite 750 000 producteurs et est l'une des régions grainières du Burkina Faso. En raison de la généralisation de la production du coton dans la Boucle du Mouhoun, il y a eu des pratiques culturales améliorées, une utilisation accrue des intrants de qualité (semences et engrais) et la plus forte présence d'agro-concessionnaires. On estime que 15% du maïs du pays est produit dans cette région et qu'elle regroupe les producteurs importants. La région a également la plus grande production de sorgho du pays. Toutefois, elle souffre d'une pauvreté d'infrastructures routières. La région de la Boucle du Mouhoun est la deuxième région productrice de volaille après celle du centre ouest avec 12,5% des effectifs. Au niveau des productions halieutiques, elle occupe la première place avec 21,3% de la production. Elle possède un potentiel important de production représenté par le plus grand fleuve du pays (Mouhoun) et le fleuve Sourou.

Le Centre-Ouest, se compose de quatre provinces : Boulkiemdé, Sanguié, Sissili et Ziro. Elle abrite environ 400 000 producteurs, et est la troisième plus grande région en termes de population agricole et la quatrième en matière de production de maïs. La province de la Sissili située dans la partie sud frontalière du Ghana est, parmi les 10 provinces qui ont produit la plus grande quantité de soja entre 2002 et 2012, 4ème en volume de production. De plus, sa production a évolué de 21 tonnes à 4 250 tonnes annuelles de 2003 à 2012, soit une augmentation de facteur 200. La province de la Sissili est la zone de production principale la plus proche de Ouagadougou, qui est la plus grande zone de consommation du soja. En particulier, la production du soja est en augmentation considérable dans les zones de culture du coton pour la rotation.

IX

La région du Centre-Ouest est la première région en termes d'effectif de volailles produites au Burkina Faso. Elle concentre environ 16,6 % de la production. En matière de production halieutique, elle dispose d'un potentiel pour la production d'alevins avec les alevinières de Poa et de Séboun.

La région du Centre est essentiellement une zone qui concentre de nombreuses unités de production de volaille privée ainsi que les laboratoires de l'INERA et du Ministère de l'élevage. Le Centre est la plus grande zone de consommation de la majorité des produits issus de ce projet car elle habite la capitale Ouagadougou avec sa population estimée à plus de 3 millions de personnes. En outre, c'est autour de cette ville que s'est développée ces dernières années une activité intense d'aquaculture et de production de volaille. En effet, la zone périurbaine de la ville de Ouagadougou concentre environ 60 % des effectifs des élevages modernes pour une consommation journalière de près de 60 000 têtes, qui fait d'elle le premier centre de consommation de volailles au Burkina Faso. Elle concentre également le plus grand nombre de promoteurs privés d'aquaculture et dispose d'importantes infrastructures de production d'alevins et d'aliments pour poissons.

IV. OBJECTIFS DE L'ETUDE

4.1. Objectif général

L'objectif général de l'étude est de réaliser l'étude d'impact environnemental et social du PIMSAR pour se conformer aux exigences des normes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement et la réglementation nationale en matière d'Evaluation Environnementale. En effet, cela permettra de prévenir et de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet. L'étude doit permettre d'identifier les risques et impacts négatifs potentiels associés aux différentes interventions du projet et de définir les mesures de prévention, d'atténuation, de compensation ou de bonification qui devront être mises en œuvre pour éliminer, réduire ou compenser ces impacts potentiels négatifs, et bonifier d'autre part les impacts potentiels positifs.

4.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel qui sous-tendent l'EIES y compris les usages, les coutumes locales, les conventions internationales pertinentes ratifiées par le pays et les pratiques internationales qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie, leurs droits traditionnels et leurs droits d'accès aux ressources ;
- décrire les caractéristiques et les activités des différents investissements et/ou sous-projets devant être réalisés dans le cadre du projet en fonction des contextes géographique, écologique, social et temporel ;

- décrire l'environnement de la zone d'influence (en particulier les localités/emplacements où seront réalisés les différents investissements et/ou sous-projets), notamment les conditions physiques, biologiques, socioéconomiques et d'utilisation des ressources existantes avant le développement du projet ;
- identifier et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs, y compris les impacts cumulatifs, qui résulteront probablement de la mise en œuvre du projet et des incertitudes quant à leurs prévisions ;
- déterminer les mesures d'atténuation réalistes et proportionnées aux risques et impacts environnementaux et sociaux évalués, des impacts résiduels difficiles à atténuer et des possibilités d'améliorer l'environnement ;
- proposer un mécanisme de gestion des plaintes adaptées aux réalités du milieu, et conforme avec les exigences du SSI de la Banque, et en évaluer le coût de mise en place et de fonctionnement ;
- établir les programmes de surveillance et de suivi de l'environnement et , éventuellement, les mesures de renforcement des capacités, et en évaluer les coûts y afférents ;
- Réaliser des études de dangers/analyses de risques pour des investissements présentant des risques (silos, entrepôts, unités de production d'aliments pour volaille et poisson, abattoirs, etc.) en vue d'analyser les dysfonctionnements susceptibles de se produire au niveau de ces équipements, leurs conséquences vis-à-vis des tiers et de l'environnement et les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence ainsi que les effets ;
- élaborer le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) conforme aux prescrits de la SO1, qui comprendra les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que de dispositions institutionnelles à prendre pendant la mise en œuvre du projet pour éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs, les atténuer à des niveaux acceptables ou les compenser, les besoins en renforcement de capacités et formation, le calendrier d'exécution et estimation des coûts de mise en œuvre du PGES ;
- proposer des clauses environnementales et sociales à insérer dans le Dossier d'Appel D'Offres (DAO) pour des investissements et/ou sous-projets nécessitant des travaux ;
- annexer un registre de consultation du public et des interinstitutions ;
- élaborer séparément, si nécessaire, des Plans d'action de réinstallation ou des plans succincts de réinstallation pour les sous-projets nécessitant des acquisitions de terre, conformément à la SO2 de la Banque et à la réglementation nationale.

V. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de l'EIES les résultats suivants sont attendus :

- une revue du cadre politique, juridique et institutionnel qui sous-tendent l'EIES y compris les usages, les coutumes locales, les conventions internationales pertinentes ratifiées par le pays et les pratiques internationales qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie, leurs droits traditionnels et leurs droits d'accès aux ressources est menée; décrire les caractéristiques et les activités des

- différents investissements et/ou sous-projets devant être réalisés dans le cadre du projet en fonction des contextes géographique, écologique, social et temporel est menée ;
- l'environnement de la zone d'influence (en particulier les localités/emplacements où seront réalisés les différents investissements et/ou sous-projets), notamment les conditions physiques, biologiques, socioéconomiques et d'utilisation des ressources existantes avant le développement du projet est décrit;
 - les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs, y compris les impacts cumulatifs, qui résulteront probablement de la mise en œuvre du projet et des incertitudes quant à leurs prévisions sont identifiés et analysés;
 - les mesures d'atténuation réalistes et proportionnées aux risques et impacts environnementaux et sociaux évalués, des impacts résiduels difficiles à atténuer et des possibilités d'améliorer l'environnement sont déterminées ;
 - un mécanisme de gestion des plaintes adaptées aux réalités du milieu, et conforme avec les exigences du SSI de la Banque, et en évaluer le coût de mise en place et de fonctionnement est proposé;
 - les programmes de surveillance et de suivi de l'environnement et, éventuellement, les mesures de renforcement des capacités sont établis;
 - les études de dangers/analyses de risques pour des investissements présentant des risques (silos, entrepôts, unités de production d'aliments pour volaille et poisson, abattoirs, etc.) en vue d'analyser les dysfonctionnements susceptibles de se produire au niveau de ces équipements, leurs conséquences vis-à-vis des tiers et de l'environnement et les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence ainsi que les effets sont réalisées;
 - le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) conforme aux prescrits de la SO1, qui comprendra les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que de dispositions institutionnelles à prendre pendant la mise en œuvre du projet pour éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs, les atténuer à des niveaux acceptables ou les compenser, les besoins en renforcement de capacités et formation, le calendrier d'exécution et estimation des coûts de mise en œuvre du PGES sont élaborés;
 - les clauses environnementales et sociales à insérer dans le Dossier d'Appel D'Offres (DAO) pour des investissements et/ou sous-projets nécessitant des travaux sont proposées;
 - un registre de consultation du public et des inter institutions est annexé ;
 - les Plans d'action de réinstallation ou des plans succincts de réinstallation pour les sous-projets nécessitant des acquisitions de terre, conformément à la SO2 de la Banque et à la réglementation nationale sont élaborés séparément si nécessaire.

VI. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE

L'EIES est un document technique qui s'appuie sur des données fiables ainsi que sur des méthodes et des modélisations validées et reconnues sur le plan scientifique. Elle doit être présentée de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts. Les méthodes et les critères utilisés doivent être

XII

participatifs. Pour ce faire, le consultant exécutera sa mission en étroite collaboration avec les consultants chargés de l'étude de faisabilité du projet le Ministère en charge l'Agriculture, le Ministère en charge des Ressources Animales, les collectivités territoriales (conseils régionaux et municipaux), les autorités administratives des régions concernées par le projet, les acteurs des différents filières ciblées (maïs, soja, volaille et poisson), l'Agence Nationale des Evaluations Environnementale (ex BUNEE), les bénéficiaires etc. ; en somme toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, il sera procédé à une collecte de données sur les sites concernés par le projet, à une revue documentaire, à la collecte (enquêtes, entretiens) et à l'analyse des données de terrain en vue de l'élaboration de l'étude d'impact environnemental et social.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera menée par un consultant individuel de niveau postuniversitaire (BAC+5 au moins) dans une des Sciences de l'environnement (Environnement, Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, Changements climatiques, Développement durable, etc.). Il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale et justifier d'au moins 10 ans d'expérience globale, dont sept (07) ans d'expériences avérées dans la conduite d'études environnementale et sociale. Il doit avoir réalisé au moins quatre (04) missions d'élaboration d'EIES de projets de développement financés par les Banques Multilatérales de Développement (BMD) au cours des cinq (05) dernières années. Il doit avoir une bonne connaissance des lois et règlements du Burkina Faso en matière d'environnement, du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il devra s'adjoindre d'autres compétences telles que :

- Un (e) sociologue ou socio économiste de niveau Bac + 4 au moins avec une expérience d'au moins 5 ans dans la conduite d'enquêtes sociologiques dans le cadre des études d'évaluation d'impact social et d'élaboration de Plans d'Action de Réinstallation. Il doit avoir une bonne connaissance de la législation foncière nationale. Il doit avoir en outre réalisé 3 études similaires au Burkina Faso ou dans la sous-région, dont au moins deux (02) PAR pour des projets financés par les Banques Multilatérales de Développement (BMD) au cours des cinq (05) dernières années.
- Un spécialiste en SIG de niveau bac +4 au moins en géographie, sciences de la terre ou équivalent avec une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la confection des cartes SIG et de l'interprétation des images satellitaires. Il doit avoir participé à la réalisation d'au moins deux (2) études similaires au Burkina Faso ou dans la sous-région pendant les cinq (5) dernières années.
- Un spécialiste en étude de dangers ou analyse des risques de niveau Bac+5 en administration, environnement ou sécurité avec une bonne connaissance des méthodes d'analyse des risques en particulier l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) ou des normes ISO en lien avec les activités du projet, et avoir une expérience professionnelle d'au

XIII

moins 05 ans dans l'identification et l'évaluation des dangers ou risques liés aux projets de développement.

Une expérience d'EIES avec les projets à financement BAD serait un atout.

VIII. DUREE-DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE

8.1. Durée et déroulement de l'étude

La durée totale de l'étude est de 45 jours pour la réalisation de la mission de terrain et la rédaction du rapport de l'EIES y compris l'atelier de validation. Le consultant proposera, en tenant compte des aspects liés aux périodes de consultation des autorités administratives locales, des autres parties intéressées (communautés bénéficiaires, personnes affectées) et des enquêtes socio-économiques, etc., un planning d'exécution de l'étude comportant les éléments ci-dessous :

Le Consultant produira les rapports d'EIES (et du PAR si nécessaire) selon le calendrier suivant :

Livrables	Période
Rapports provisoires d'EIES (et du PAR si nécessaire) en 03 exemplaires physiques et 03 exemplaires électroniques	T0 30 jours
Rapport définitif intégrant tous les commentaires et observations des parties prenantes en 06 exemplaires physiques et 12 exemplaires électroniques	T0 + 45 jours

T0 (temps 0) = la date de notification du démarrage de la mission

N.B : La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excèdera pas 60 jours.

8.2. Livrables de l'étude

Dans le cadre de la restitution de l'EIES, le consultant devra soumettre un rapport provisoire de l'étude sous format papier et électronique. Après revue de qualité par le mandataire, le consultant transmettra six (06) copies en version papier dont les cartes, les plans, les graphiques et photos devront être en couleur pour toutes les copies et douze (12) copies en version numérique sur des clef USB.

Le consultant devra fournir quatre (04) copies numériques sur clef USB et une copie physique de version finale du rapport de l'EIES qui prend en compte à la fois les observations de la Banque Africaine de Développement et celles de la partie nationale (Validation ANEE) . Le consultant devra produire un rapport par sous projet et par site.

8.3. Contenu du rapport de l'EIES

Chaque rapport devra être concis, et centré sur les résultats des analyses effectuées, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes et tableaux de synthèse. Il sera complété par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses

complémentaires, et les procès-verbaux et résumés des consultations et liste des participants. Le rapport d'EIES couvrira tous les points évoqués dans les objectifs et résultats attendus, et contiendra au minimum :

- Sommaire ;
- Liste des Acronymes ;
- Résumé exécutif en français (selon le canevas en annexe) ;
- Résumé exécutif en anglais ;
- Introduction ;
- Description du projet (objectif, composantes, activités, responsabilités) ;
- Analyse des variantes ;
- Analyse du cadre juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale du projet ;
- Analyse de l'état initial de la zone d'influence du projet, (en particulier les localités/emplacements où seront réalisés les différents investissements et/ou sous-projets) ;
- Analyse (identification et évaluation) des risques et impacts environnementaux et sociaux des différents investissements et/ou sous-projets ;
- Etude de dangers pour des investissements présentant des risques (silos, entrepôts, unités de production d'aliments pour volaille et poisson, abattoirs, etc.) ;
- Synthèse des consultations du public (opinion, craintes et préoccupations clés soulevées, recommandations/suggestions et incorporées dans l'analyse des mesures d'atténuation) ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- ✓ Description des mesures de gestion des risques et impacts selon le principe de hiérarchie d'atténuation : **(a)** la mesure adressant chaque impact important ou moyen (actions/activités physiques, système et unité de gestion proposés) et critères de gestion d'activités le cas échéant; **(b) clauses EHS spécifiques** à insérer dans les contrats de travaux notamment : (i) les règles générales d'Hygiène Santé et Sécurité (HSS) sur les chantiers (ii) la sensibilisation sur les MST – VIH, (iii) les mesures de prévention et de gestion de la transmission de COVID-19 et (iv) la gestion des relations entre les employés et les populations vivant autour des chantiers avec l'emphase sur la protection des mineurs et autres vulnérables (iv) la prise en compte du genre toutefois que c'est possible ; **(c) mesures de renforcement de capacités**;
- ✓ Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGES avec une énumération de quelques principaux indicateurs (pas plus de 5) à suivre ;
- ✓ Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) détaillant la composition et l'organisation du dispositif, les procédures d'enregistrement, de traitement et de résolution des plaintes, ainsi que le budget de la mise en œuvre ;
- ✓ L'arrangement institutionnel (rôles et responsabilités au sein de l'équipe de coordination, et structures impliquées dans le suivi interne et externe) de mise en œuvre du PGES ;

- ✓ Budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales ;
- Conclusion et recommandations principales ;
- Références bibliographiques
- Annexes (non limitatif)
 - ✓ Les présents termes de référence ;
 - ✓ PV des rencontres de consultations menées incluant les listes des personnes rencontrées (nom, prénoms, structures, localités, tél, e-mail);
 - ✓ Fiches détaillées des mesures d'atténuation des impacts significatifs et moyens;
 - ✓ Clauses environnementales et sociales à inclure dans les DAO ;
 - ✓ Cartes, photos, séries statistiques, etc.
 - ✓ Etc.

IX. FINANCEMENT ET ESTIMATION DU COUT DE REALISATION DE L'ETUDE

9.1. Source de financement

Le financement de l'étude est assuré par la Banque Africaine de Développement à travers l'avance de préparation du projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR). Les prestations feront l'objet d'un contrat à rémunération, couvrant la totalité des coûts.

9.2. Budget détaillé

Le budget de l'étude est indiqué dans le tableau suivant :

DESIGNATION	UNIT E	QUANTIT E	NOMBR E	PRIX UNITAIR E	MONTANT F CFA
HONORAIRE					
Environnementaliste, Chef de Mission	H/J	45	1	100 000	4 500 000
Expert en SIG	H/J	10	1	750 000	750000
Sociologue	H/J	15	1	75000	1 125 000
Sous total 1					6 375 000
PERDIEMS					
Environnementaliste Chef de Mission	H/J	15	1	30 000	450 000
Sociologue	H/J	15	1	27 000	405 000
Expert SIG	H/J	10	1	27 000	270 000
Sous total 2					1 125 000
TRANSPORTS / COMMUNICATION					
Frais transport (location + carburant + chauffeur)	J	1	15	150 000	2 250 000
Frais de téléphone	FF				150 000
Sous total 3					2 400 000
SECRETARIAT/REPROGRAPHIE / RAPPORTS					

DESIGNATION	UNIT E	QUANTIT E	NOMBR E	PRIX UNITAIR E	MONTANT F CFA
SECRETARIAT/REPROGRAPHIE / RAPPORTS	ff				500 000
Sous total 4					500 000
TOTAL HORS TVA					10 400 000
TVA 10%					1 040 000
TOTAL TTC					11 440 000

XVII

Annexe 1 : liste des infrastructures prévues dans le cadre du projet.

N°	ACTIVITES	LIEUX D'IMPLANTATION	CATEGORIE	TYPE D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE
1	Construction d'unités de production d'aliments pour volaille et poisson d'une capacité 2 tonnes /heure équipée d'un broyeur, d'un mélangeur, d'un séchoir, d'une unité de conditionnement, d'une unité de refroidissement, d'une extrudeuse, d'une unité d'emballage sur 0,25 ha	Bama, Komsilga	B	NIES
2	réhabilitation d'unités de production d'aliments pour volaille et poisson d'une capacité 3 tonnes /heure	Bobo		
3	Construction et équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires Bâtiment administratif : 13 locaux (pièces) dont huit (08) bureaux, une salle d'attente, un hall, une salle de réception ; une salle d'archives et des toilettes sur une superficie de 208,74m ² ; Dépôt de l'agence - Un magasin de 345,69 m ² ; - Une chambre froide positive de 69,92m ² ; - Chambre froide négative de 35, 76m ² ; - Bureau de magasinier de 11,22m ² ; Deux Toilettes (homme, femme) de 3m ²	Bobo-Dioulasso	C	Prescription environnementale
4	Construction de 20 magasins de stockage (10x100T et 10x250T)	Magasin de stockage (887,64 m³) : Léo, Sapouy, Houndé, Orodra, Toussiana, Ndorola Dédougou, Nouna, Solenzo, Boromo, Magasins de stockage (462 m³) Bama, Banzon, Samorogouan, KoumbiaRéo, Bakata, Sabou,Tougan, Bagassi, Fara,	B	NIES
5	Installation de 5 unités de transformation (maïs, soja) équipées. Pour les unités de maïs la superficie est de 500 m2 et la capacité est de 250 kg/h avec un branchement triphase de 10-30. Pour le soja, la superficie est de 500 m2 et la capacité de 350 kg/h pour un branchement triphase de 10-30	Houndé, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Léo, Ouagadougou	B	NIES

N°	ACTIVITES	LIEUX D'IMPLANTATION	CATEGORIE	TYPE D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE
6	Réalisation de 15 étangs piscicoles de 400 m ² (0,06 ha) chacun	Bana (07), Dédougou (04), Boromo (02) et Yaba (02)	B	NIES
7	Réalisation de 34 bassins piscicoles de 400 m ² (1,36 ha) :	Bobo-Dioulasso (02), Tousiana (02), Kourinion (02), Dédougou (04), Konan (02), Yaba (04), Ismasgo (02), Biéha (02), Ouagadougou (02), Saaba (06), Pabré (02), Komsilga (02), Koubri (02)	B	NIES
8	Réalisation de 60 enclos piscicoles (300 m ² par enclos) (préciser la superficie de chaque enclos et le nombre d'enclos par lieu/site)	Bama (08), Bob-Dioulasso (07), Di (05), Lanfiera (05), Boromo (05), Nanoro (03), Sourgou (02), Réo (02), Ténado (02), Bakata (02), Bourra (02), Sabou (02), Koubri (15)	C	Prescription environnementale
9	Réalisation de 100 bacs hors sol (2 m ³ par bac) (préciser la superficie de chaque bac hors sol et le nombre de bacs hors sol par lieu/site)	Bobo-Dioulasso (14), Toussiana (03), Kourion (03), Dédougou (04), Kouka (04), Di (04), Bagassi (08), Koudougou (05), Silly (05), Réo (05), Siglé (05), Ouagadougou (05), Saaba (20), Pabré (10), Koubri (05)	C	Prescription environnementale
10	Réalisation de 20 cages flottantes (20 m ³ par cage) (préciser la superficie de chaque cage flottante et le nombre de cages flottantes par lieu/site)	Karangasso-Vigué (03), Bama (07), Di (10)	C	Prescription environnementale
11	Mise en place et équipement de 02 écloséries (Capacité de production de 1 200 000 alevins par mois et par éclosérie) (préciser la capacité de production d'alevins des 02 écloséries par an)	Bobo-Dioulasso (01) Ouagadougou (01)	C	Prescription environnementale
12	Mise en place de 10 unités améliorées de transformation du poisson (10 fours améliorés de séchage du poisson avec une capacité de 0,03 tonnes de produits finis par jour) (préciser la capacité de production de produits finis en tonne/jour de chaque unité, et la répartition des 10 unités par lieu d'implantation/site)	Samorogouan (01), Nouna (01), Dédougou (01), Boromo (01), Ténado (01), Koubri (02), Ouagadougou (01) Bama (01) Banzon (01)	B	NIES
13	Construction d'un marché de poisson	Bobo-Dioulasso	B	NIES

N°	ACTIVITES	LIEUX D'IMPLANTATION	CATEGORIE	TYPE D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE
	Le marché comprendra 100 comptoirs de vente, 10 Latrines, 01 parking, 02 Unités de prétraitements du poissons, 01 magasin de stockage, 01 bureau et 01 maison pour gardien <i>(préciser la capacité et les caractéristiques du marché)</i>			
14	Construction de 4 abattoirs de volaille sur 0,25 ha chacun <i>(préciser le nombre de volaille abattu par jour)</i>	Bobo-Dioulasso, Dédougou Koudougou Ouagadougou	B	NIES
15	Construction de 4 Fermes avicoles pilotes dans les établissements scolaires à raison de 1000 pondeuses/ferme sur 0,50 ha <i>(préciser le nombre de volaille élevé par établissement scolaire)</i>	Bobo-Dioulasso, Dédougou, Koudougou, Saaba	C	Prescription environnementale
16	Construction de 2 poulaillers de 200 m ² chacun annexé d'un magasin de 18 m ² dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler)	Bobo-Dioulasso (05), Dédougou (05), Koudougou (05), Saaba (05), komsilga (05), koubri (05) tanghintassouri (04) Leo (03) orodora (03)	B	NIES
17	Construction de trois (03) marchés à volaille sur 0,5 ha sous forme de hangars avec des volières avec une adduction d'eau potable (ONEA) <i>(préciser la capacité et les caractéristiques de chaque marché)</i>	Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouagadougou	B	NIES
18	Construction de 15 magasins de stockage et de vente d'aliment 308 <i>(préciser la capacité de stockage de chaque magasin en m³, ainsi que leur répartition par lieu d'implantation)</i>	Bobo-Dioulasso, Orodara, N'Dorola, Boromo, Nouna, Tougan, Solenzo, Koudougou, Réo, Silly, Léo, Sapouy, Ouagadougou	C	Prescription environnementale
19	Construction de silos pour maïs et soja <i>(préciser la capacité de stockage de chaque silo en m³)</i>	Bama, Dédougou, Koudougou, Komsilga	C	Prescription environnementale
20	Mise en place de forages d'eau d'irrigation alimenté par l'énergie solaire <i>(préciser le débit prévu pompé m³/h)</i>	<i>confère annexe 21 pour les informations relatives aux sites</i>	C	Prescription environnementale
21	Acquisition de 02 lots d'équipement et 07 lots de consommables et les réactifs respectivement pour les unités d'analyses Bromatologiques du LNE et de l'INERA <i>(préciser les types d'équipement et si possible leurs principales caractéristiques, ainsi que la nature et les quantités des réactifs)</i>		C	Prescription environnementale

N°	ACTIVITES	LIEUX D'IMPLANTATION	CATEGORIE	TYPE D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE
	<p>Acquisition de 02 lots d'équipement et 07 lots de consommables et les réactifs respectivement pour les unités d'analyses Bromatologiques du LNE et de l'INERA</p> <p><i>(Préciser les types d'équipement et si possible leurs principales caractéristiques, ainsi que la nature et les quantités des réactifs)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. 1 Appareil pour extraction classique de matières grasses (MG), manuelle selon la méthode soxhlet pour extraction solide-liquide 3. 1 Bloc minéralisateur automatique KJELDAHL de 20 postes de 250 ml/400 ml, Ø 42 mm (marque VELP) : Mode automatique et manuel 4. 1 Un distillateur KJELDAHL pour la détermination de la matière azotée des échantillons (marque BUCHI) : Ecran couleur 4.3 pouces, mode automatique et manuel et vitesse de distillation, 3-6 min 5. 1 Broyeur mixeur à couteaux pour le broyage des échantillons d'analyses 6. 1 Hotte à aspiration externe (hotte extracteur) pour l'évacuation des gaz et les déchets chimiques issus des opérations d'analyses 7. 1 Etuve de capacité 160-161 litres pour la détermination de la matière sèche des échantillons 8. 1 Spectrophotomètre à dosage ionique ou à coloration (P, Mg, Ca, K, etc.) 9. 1 Logiciel d'équation NIRS (Spectrophotométrie de proche infrarouge) pour les analyses rapides et non destructives des échantillons) 10. 1 couveuse d'une capacité de 6000 œufs à énergie solaire pour produire des poussins pour les démonstrations des rations alimentaires en pré vulgarisation 11. 1 Groupe électrogène pour assurer une alimentation continue en électricité du labo : 12. 2 balances analytiques de 220 g - 0,1mg (0,0001g) 13. 2 balances analytiques de 310 g - 0,1mg (0,0001g) 14. 1 balance électronique plate de 600 g 			

N°	ACTIVITES	LIEUX D'IMPLANTATION	CATEGORIE	TYPE D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE
	15. 1 balance électronique plate de 1000 g 16. 3000 Pochettes filtres pour analyser des fibres alimentaires ou FilterBags for FiberAnalysis (CB, NDF, ADF, ADL) : 17. 2 Dispensettes (distributeurs) pour les mesures des solutions chimiques : 18. 20 Tubes de digestion in vivo en verre de 250 ml 19. Verreries (Confère tableau joint pour les consommables et les réactifs) 20. Réactifs (Confère tableau joint pour les consommables et les réactifs)			
22	Equipement du laboratoire national de contrôle de qualité des produits agroalimentaires niveau 2		C	Prescription environnementale
23	Mise en place de 57 unités de conservation du poisson Congélateurs de 300 litres de capacités <i>(préciser la nature et la capacité de ces unités de conservation du poisson, ainsi que leur répartition par lieu d'implantation)</i>	Bama (06) Bobo (07) Di (05) lanfiera (05) Borormo (05) Nanoro (03) Sourgou (02) Réo (02) Ténado (02) Bakata (02) Boura (02) Sabou (02) Koubri (07) Ouagadougou (07)	B	Prescription environnementale
24	Mise en place de 04 petites unités de fabrication de glace d'une capacité de 208 barres de glace de 20 kg chacune par jour sur 0,25ha Groupe frigorifique de 30 Chevaux, bimoteur ; Cuve de production bien isolé par du polystyrène épais ; Agitateur à bride complet triphasé de 0.75 à 1kw Groupe électrogène diesel / triphasé / insonorisé 150 - 200 kVa, 1 500/1 800 pm. Livré avec les accessoires	Di, Bama, Koudougou, Ouagadougou	B	NIES
25	Mise en place de 17 unités de production de compost (nombre réduit et coût unitaire augmenté) <i>(préciser la quantité de déchets traités en tonne/jour et la capacité de production de compost par unité en m³/jour, ainsi que la répartition des 50 unités de production de compost par lieu d'implantation)</i>	Quantité traitée : 400 à 600 T/an soit 1,5 tonne de déchets par jour, sur une superficie d'environ 500 m ² . cf. description plus bas Kadiogo : Saaba 1 et Koubri :1 5 unités aux HB : Toussiana, Houndé, Koumbia, N'dorola, Karangasso-vigué	B	NIES

N°	ACTIVITES	LIEUX D'IMPLANTATION	CATEGORIE	TYPE D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE
		5 unités à la BMHN : Bagassi, Fara, Tougan, Nouna, Solenzo 5 unités au CO : Bakata, Léo, Réo, Tenado, Nanoro,		
26	Mise à la disposition des producteurs de 10 000 litres de pesticides et 2 500 litres de produits de traitements contre l'aflatoxine la lutte contre les nuisibles des plantes notamment la chenille légionnaire <i>(préciser la superficie totale à traiter en hectare)</i>	La superficie totale à traiter est de 10 000 ha, soit 1 l/ha pour la chenille légionnaire 1l/ha pour l'aflatoxine Il reste attendu que tous les traitements seront raisonnés	C	Prescription environnementale
27	Mise à disposition des intrants et équipements de production agricole (300 tonnes de semences certifiées, 13 625 tonnes d'engrais minéraux, 200 tonnes d'engrais organiques et 70 kits de matériels de traitement) <i>(préciser la répartition de ces quantités d'intrants et équipements de production agricole par localité/lieu de dépôt avant distribution aux agriculteurs)</i>	La distribution des intrants agricoles sera fonction des adhérents au projet. Dépôt semences Bobo : 40 Houndé : 40 et Orodara :40 Dédougou :60 et Boromo :40 Koudougou :20 et Léo : 60 Engrais minéraux Bobo :500, Orodara : 300 et Houndé :335 T Dédougou : 800, Boromo : 750 T, Nouna : 750 ; Solenzo : 750 Tougan : 356 Koudougou :136 ; Léo : 500 et Sapouy : 500	C	Prescription environnementale

CATEGORISATION ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITES A REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE VALEUR MAÏS, SOJA, VOLAILLE, POISSON ET DE RESILIENCE AU BURKINA

FASO (PIMSAR) FAITE PAR L'ANEVE/ex BUNEE

NB : Cette catégorisation s'inspire des textes suivants :

- Décret n°2015- 1187 /PRES- TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, del'étude et de la notice d'impact environnemental et social en son **Annexe1: Listes des travaux, ouvrages, aménagements, activités, programmes, plans et politiques assujettis à une évaluation environnementale stratégique, une étude ou une notice d'impact sur l'environnement ;**
- Décret n°2006-347/PRES/PM/MECV/MCPEA/MATD/MEC/MFB du 17 juillet 2006 portant classement des établissements dangereux, insalubres et incommodes installés au Burkina Faso.

Description de quelques activités ci-dessous

Activité 3 : construction de magasins de stockage

Des informations sur les volumes des magasins

Désignation	100T	250T	150 T
Longueur	11	13	12
Largeur	7,5	12	7
hauteur max	5,6	5,69	5
Hauteur utile	4,5	4,5	4
Périmètre	37	50	38
Superficie totale	82,5 m ²	156 m ²	84 m ²
Surface utile tenant compte du plan d'occupation recommandé en technique de stockage optimal	31,5 m ²	81 m ²	77 m ²
Volume total	462 m³	887,64 m³	420 m³
Volume utile tenant compte du plan d'occupation recommandé en technique de stockage optimal	371,25 m³	702 m³	308 m³

Activité 21. Modèle d'exploitation agricole avec forage alimenté par l'énergie solaire

2. Infrastructures et leurs caractéristiques

Infrastructures	Caractéristiques
Forage	Débit : supérieur à 5 m ³ /h
Pompe	Pompe immergée électrique 5 m ³ /h HMT 75 m
Onduleur de pompage	3.0 kW
Système d'irrigation performant	- un système par aspersion ou, - un système goutte-à-goutte
Système de stockage	10 m ³ avec une hauteur de 10 mètres sous radier
Superficie aménagée	1 ha sur une exploitation de 3 ha.
Etang piscicole	Volume : 60 m ³ ;
Générateur solaire	Modules solaires mono ou polycristallin de 3 kWc
Surpresseur	5 m ³ /h minimum 2 bars
Batterie	400 Ah minimum
Abreuvoir	Volume = 10 m ³
Système d'éclairage	1 kit pour l'éclairage et la recharge de portables
Branchement d'eau	Robinet de puisage pour la consommation

3. Localités d'implantation

Région	Provinces	Communes	Localités	Débit (m ³ /h)
Centre Ouest	Sissili	Biéha	Yalé	≥ 5
	Ziro	Sapouy	Sayaro	≥ 5
	Sissili	Biéha	Néboun	≥ 5
	Sanguié	Tiogo	Mouhoun	≥ 5
	Boulkiemdé	Mouhoun	Ténado	≥ 5
Centre	Kadiogo	Koudougou	Koudougou	≥ 5
	Kadiogo	Saaba	Gonsé	7
	Kadiogo	Konsilga	Gobi	7
	Kadiogo	Pabré	Goupana	5,5
	Kadiogo	KomkiIpala	Nabelin	5
Hauts-Bassins	Kadiogo	KomkiIpala	Tampousoumndi	5
	Houet	Bobo	Koro	10
	Houet	Bobo	Borodougou	12
	KénéDougou	Kangala	Mahon	15
	KénéDougou	Samogohiri	Samogohiri	18
	Tuy	Bereba	Bereba	24
Boucle du Mouhoun	Tuy	Houndé	Kiééré	8
	Mouhoun	Dédougou	NiokuyBadala	18
	Mouhoun	Dédougou	Dédougou	17
	Banwa	Kouka	Kouka	9
	Kossi	Nouna	Nouna Secteur 6	7,2

Région	Provinces	Communes	Localités	Débit (m ³ /h)
	Mouhoun	Dédougou	Moundasso	7
	Nayala	Toma	Toma	7.00
	Banwa	Kouka	Bankouma	6
	Mouhoun	Ouarkoye	Ouarkoye	5,5
	Sourou	Tougan	Da	5

Activité 23. Unité de compostage en andains sur un site de 3000 m² (modèle CREPA)

- Type de compostage : en andains (modèle CREPA)
- Matières premières : ordures ménagères, des matières végétales ou encore des déchets d'animaux, etc...

La production comprend : les opérations de pré-collecte et de collecte des ordures et les opérations de compostage, le séchage et le conditionnement

- Utilisation de matériel léger pour réduire le coût de maintenance
- Utilisation d'un broyeur
- Fermentation lente : 4 semaines
- Maturation : 8 à 12 semaines
- Adjonction d'activateur et Burkina phosphate
- Criblage manuel sur grille (maille de 15 ou 30 cm selon impuretés).

Installations dans le site

- Un hangar en tôles servant d'abri
- Un magasin servant d'entrepôt du produit fini, de gardiennage du matériel de travail
- Infrastructure d'aisance (latrine et douche)
- Une zone de fermentation ou zone de production avec des andains de 3mx2m (6 m² de surface) chacun avec rigoles de récupération de l'eau
- Une zone de réception et pesage des déchets,
- Une table de tri (maille 10 mm)
- Une zone de maturation
- Une zone de tamisage et mise en sacs,
- Une zone d'expérimentation du compost sur cultures locales.

Matériel ou équipement

- Des brouettes et des bassines pour transporter et mesurer les matières organiques et le produit fini ;
- Un broyeur pour couper les déchets en petits morceaux et faciliter le travail de fermentation des micro-organismes
- Des bacs à compost ou composteurs,
- Des fourches pour remuer et aérer régulièrement les tas de fumier,
- Des pelles, râteaux, des pics pour le tri
- Un thermomètre de couche pour observer l'évolution de la température du compost
- Des bâches pour protéger les tas des intempéries

- Des fûts pour stocker l'eau ;
- Des charrettes (pousse-pousse) pour s'approvisionner en eau en cas d'absence de branchement d'eau courante
- les arrosoirs pour mieux asperger l'eau sur la surface des andains ;
- les producteurs doivent être protégés : blouses, bottes, gants, cache-nez et lunette de protection sont nécessaires ;
- tamis sur table (maille 10 mm) qui sert à séparer les matières fines avant le compostage, et à tamiser le produit fini (deux types de tamis : un à grosses mailles et un à mailles fines).

LISTE DE QUELQUES BESOINS POUR LE LAO DE NUTRITIO ANIMALE DU DEPARTEMENT PRODUCTIONS ANIMALES DE L'INERA

REACTIFS ET CONSOMMABLES

Numéro	Désignation	Quantité
1	Hydroxyde de sodium (NaOH) en pastilles	60 kg
2	Acide sulfurique 96-98%	50 litres
3	Acide borique	20 kg
4	Hydroxyde de Potassium	10 kg
5	Acétone	10 litres
6	Hexane PA	50 litres
7	Ethanol 96%	10 litres
8	Cetyltriméthylammoniumbromide	20 kg
9	Rouge de méthyl	50 g
10	Dessiccants	5 kg
11	Barreaux aimantés avec anneau central e 28*8 mm	20
12	Barreaux aimantés avec anneau central de 38*8 mm	10
13	Récupérateur de barreaux aimanté	5
14	Aspirateur manuel pour pipettes de 0-2 ml	2
15	Aspirateur manuel pour pipettes de 0-10 ml	2
16	Aspirateur manuel pour pipettes de 0-25 ml	2
17	Ballons en verres col rode fond plat de 250 ml	50
18	Béchers en pastiques de 600 ml	10
19	Béchers en pastiques de 1000 ml	10
20	Béchers en verre de 600 ml	10
21	Béchers en verre de 1000 ml	10
22	Burettes en verre graduée de 25 ml	5
23	Catalyseurs KJELDAHL 1000 comprimés	5 boîtes
24	Creusets en porcelaine de 50 ml	100
25	creusets en porcelaine de 100 ml + couvercles	30
25	Entonnoir en plastique de diamètre 100	5
26	Entonnoir en plastique de diamètre 75	5

Numéro	Désignation	Quantité
27	Entonnoir en plastique de diamètre 50	5
28	Eprouvettes graduées en plastique de 1000 ml	2
29	Eprouvettes graduées en plastique de 500 ml	2
30	Eprouvettes graduées en plastique de 100 ml	2
31	Eprouvettes graduées en plastique de 50 ml	5
32	Fiole à vide en verre de 2000 ml	2
33	Papier filtre plat de diamètre 110 mm	5 boîtes
34	para film	5 rouleaux
35	Pierre ponce 250 g	1 boîte
36	Pince pour creuset en acier de 250 mm	2
37	Pince pour creuset en acier de 400 mm	2
38	Pipettes graduées en verre de 1 ml	10
39	Pipettes graduées en verre de 5	10
40	Pipettes graduées en verre de 10	10
41	Pipettes graduées en verre de 25 ml	5
42	Pipettes graduées en verre de 50 ml	5
43	Pissettes de 250 ml	10
44	Pissettes e 500 ml	10
45	Gants de protection pour acide	5 paires
46	Gants de protection pour chaleur	5 paires
47	Masques de protection pour gaz toxique	5
48	Lunettes de protection pour gaz toxique	5 paires
49	Goupillons grand format pour lavage de verrerie	10
50	Goupillons petit format pour lavage de verrerie	10

ANNEXE 2 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES À INSÉRER DANS LES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être incluses dans les dossiers d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

Les autorités compétentes doivent aussi être destinataires de ces clauses pour faciliter le suivi concerté des activités ayant des impacts sur l'environnement et l'aspect social.

Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes

De façon générale, les entreprises chargées des travaux de construction et de réhabilitation des structures devront aussi respecter les directives environnementales et sociale suivantes :

- Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur
- Etablir un règlement de chantier (ce que l'on permet et ne permet pas dans les chantiers)
- Mener une campagne d'information et de sensibilisation des riverains avant les travaux
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers
- Procéder à la signalisation des travaux
- Employer la main d'œuvre locale en priorité
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier
- Eviter au maximum la production de poussières et de bruits
- Assurer la collecte et l'élimination écologique des déchets issus des travaux
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA
- Impliquer étroitement les services techniques locaux dans le suivi de la mise en œuvre
- Veiller au respect des espèces végétales protégées lors des travaux
- Fournir des équipements de protection aux travailleurs

Respect des lois et réglementations nationales :

Le Contractant et ses sous-traitants doivent : connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc.; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, le Contractant doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet routier : autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le Contractant et le Maître d'œuvre doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

Préparation et libération du site-Respect des emprises et des tracés

Le Contractant devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, le Contractant doit s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage, selon les dispositions et procédures définies dans le CPR. Le Contractant doit respecter les emprises et les tracés définis par le projet et en aucun il ne devra s'en éloigner sous peine. Tous les préjudices liés au non-respect des tracés et emprises définis sont de sa responsabilité et les réparations à sa charge.

Repérage des réseaux des concessionnaires

Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit instruire une procédure de repérage des réseaux des concessionnaires (eau potable, électricité, téléphone, égout, etc.) sur le plan qui sera formalisé par un Procès-verbal signé par toutes les parties (Entrepreneur, Maître d'œuvre, concessionnaires).

Libération des domaines public et privé

Le Contractant doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

Programme de gestion environnementale et sociale :

Le Contractant doit établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'œuvre, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier.

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Le Contractant doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Le Contractant doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

Emploi de la main d'œuvre locale : Le Contractant est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés.

Respect des horaires de travail : Le Contractant doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Le Contractant doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection du personnel de chantier : Le Contractant doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Le Contractant doit veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Contractant doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

Mesures contre les entraves à la circulation

Le Contractant doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Le Contractant veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. Le Contractant doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement : A toute libération de site, le Contractant laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Le Contractant réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Protection des zones instables : Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, le Contractant doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Notification des constats

Le Maître d'œuvre notifie par écrit au Contractant, dans un délai maximum d'une semaine après les constats, tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. Le Contractant doit redresser, dans un délai maximum de deux semaines après réception de la notification, tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge du Contractant.

Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat.

Signalisation des travaux

Le Contractant doit placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, ...) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes.

Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit au Contractant d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides

Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Le Contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, le Contractant doit suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

Prévention des feux de brousse

Le Contractant est responsable de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

Gestion des déchets solides

Le Contractant doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Protection contre la pollution sonore

Le Contractant est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour; 40 décibels la nuit.

Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

Le Contractant doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA. Le Contractant doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

Passerelles piétons et accès riverains

Le Contractant doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées de véhicules et des piétons, par des passerelles provisoires munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

Services publics et secours

Le Contractant doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, le Contractant doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

Journal de chantier

Le Contractant doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. Le Contractant doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

Annexe 3 : FICHES DE DONNES ET PERSONNES RENCONTREES/CONTACTEES

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° _____ Date : 3/10/2021
 Région : du Centre Province : Kadiogo Commune : Kienbare Komsilga
 Village/secteur : Bossom Yam
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= 13, 2230 Y= -1,5397

Nom et Prénoms de l'enquêteur : _____




Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux <input checked="" type="checkbox"/> 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire»</u> 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente <input checked="" type="checkbox"/> 5. <u>«Plateau»</u> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site) 1. Sites sacrés 2. <u>«Tombes/cimetières(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site) 1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre à préciser	Autres observations Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: Construction de poulaillers de 200m² chacun annexe d'un magasin de 18m² dans 40 fermes modernes.

d'eau, problème d'approvisionnement
(rétard)

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Agés	Professions/Structure	Contacts	Signatures
Quednogo Sayah	M		Eleveur	78-74-20-83	
Quednogo Ousseini	M		Bascowien	79-68-35-31	P/O 
PARE YAYA	M		Bal Gourien	72-82-44-05	PO 

Infrastructures prévues (préciser les caractéristiques des bâtis) :

poulaillers, magasins

Equipements prévus (type et nombre)

abreuvoirs, éleveuses, couveuses

mangeoires

Superficie du site 1 ha

Statut foncier du site : parcelle de Mme Fono Awa


Bénéficiaires : Fono Awa

Préoccupations relevés par les bénéficiaires

problèmes de santé de la volaille
problèmes d'électricité, problème

mancque d'aliments problème
d'approvisionnement

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Agés	Professions/Structure	Contacts	Signatures
Zoum de Djbrima	M		Superviseur	68-7166-21	
Diallo Rosmané	M		Bascouzien	01-87-96-05	
BOLY Idrissa	M		Bascouzien	78-01-47-50	
BOLY Moussa	M		Bascouzien	79-28-66-43	
BOLY Djibril	M		Bascouzien	70-10-24-33	

.....

Infrastructures prévues (préciser les caractéristiques des bâtis) :

Equipements prévus (type et nombre)

Superficie du site ... 300 m²
Statut foncier du site : parcelle de Gamemtoré Idriisa

Bénéficiaires Gamemtoré Idriisa

Préoccupations relevés par les bénéficiaires
 Manque de clôtures, manque d'eau
 manque d'abreuvoir, mangroin^s

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° _____ Date : 31/05/21
 Région : Lemba Province : Koudougou Commune : Kienbara Komsilga
 Village/secteur : Bass Yam
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X = 12,211 Y = -1,5337



Nom et Prénoms de l'enquêteur : BANGRE Melika


Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux <input checked="" type="checkbox"/> 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire»</u> 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente <input checked="" type="checkbox"/> 3. Berge 4. Bas de pente 5. <u>«Plateau»</u> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombe/cimetière(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique <input checked="" type="checkbox"/> 3. Marché <input checked="" type="checkbox"/> 4. Routes <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: Construction de poulaillers de 200m² chacun annexe d'un magasin de 18m² dans 40 fermes modernes

problèmes d'infrastructure
adéquates, problème de transport
des aliments jusqu'à la femme
et pour la commercialisation.

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Agés	Professions/Structure	Contacts	Signatures
KY Blance	M	29	Gestionnaire	76-165429 86-02-312 83-34-788	
Inaone Fousseini	M		employé		
Inaone Moussa	M		employé		
Inaone Jacany	M		employé		
Quechaojo Alexan	M		employé		

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Infrastructures prévues (préciser les caractéristiques des bâtis) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Equipements prévus (type et nombre)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Superficie du site : 5 ha
.....
.....
.....
.....

Statut foncier du site : Titre foncier
.....
.....
.....
.....

Bénéficiaires : KY Senge
.....
.....
.....
.....

Préoccupations relevés par les bénéficiaires
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES



Fiche n° _____ Date : _____
 Région : du centre Province : Kadiogo Commune : Kiembara Komsilga
 Village/secteur : Gourmsi
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= _____ Y= _____

Nom et Prénoms de l'enquêteur : BANGRE MOPILU

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux <input checked="" type="checkbox"/> 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire»</u> 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente 5. <u>«Ple'eau»</u> <input checked="" type="checkbox"/> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt <input checked="" type="checkbox"/> 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombes/cimetières(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: construction de poulaillers de 200m² chacun annexe d'un magasin de 18m² dans 40 fermes

de' abne noyis, mangesois, problemes
d'infrastructures adequates, de l'ure

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Agés	Professions/Structure	Contacts	Signatures
Simpore Nafitralou	F		Bascowien	58-2061-25	S
Boukougou Imoussa	M		Bascowien	07-13-73-25	M
BOLY Samba	M		Bascowien	64-0411-87	R
Simpore Boukary	M		Comptable	48-8246-96	

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES



Fiche n° 02 Date : 31/05/2021
 Région : du centre Province : Kouliko
 Village/secteur : pagmonquin
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X=

Commune : Kiembara-Komsilga
 Y=

Nom et Prénoms de l'enquêteur : BANIGRE Melika


Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe <input checked="" type="checkbox"/> 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire»</u> 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente <input checked="" type="checkbox"/> 3. Berge 4. Bas de pente 5. <u>«Plateau»</u> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt <input checked="" type="checkbox"/> 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombe/cimetière(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: Construction de poulaillers de 200m² chacun annexe de magasin de 18m² dans 40 fermes modernes

manque d'abonnés, manque de
 penceuses, manque de clôture,
 manque de courbeuses, manque
 d'eau

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Agés	Professions/Structure	Contacts	Signatures
Zongo Adamsa	M	39	Fermier	78 07 3106	
Ouedraogo Agul	M		Bascourier	99-32-39-97	
Zongo Ibrahim	M		Bascourier	60-1061-18	
Zongo Oumou	M		Etudiant	09-65-29-18	

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Infrastructures prévues (préciser les caractéristiques des bâtis) :
poulaillers, magasins

.....
.....
.....
.....

Equipements prévus (type et nombre)
abreuvoir, mangeoires, éleveuses
poterie

.....
.....
.....

Superficie du site... 200m²

.....
.....

Statut foncier du site:.....
.....

Bénéficiaires : Zongo Adama

.....
.....

Préoccupations relevés par les
bénéficiaires
- problèmes d'aliments pour la
volaille

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES



Fiche n° 01 Date : 3/11/2021
 Région : du Centre Province : Kadiogo Commune : Komsilga
 Village/secteur : Kimpangue
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X=12,2375 Y=-1,5346

Nom et Prénoms de l'enquêteur : BANGRE MEPIKO

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe <input checked="" type="checkbox"/> 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire»</u> 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente <input checked="" type="checkbox"/> 3. Berge 4. Bas de pente 5. <u>«Plateau»</u> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombes/cimetières(300m)»</u> 3. Lieu de culte <input checked="" type="checkbox"/> 4. Cimetière 5. Autre à préciser	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique <input checked="" type="checkbox"/> 3. Marché 4. Routes <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: construction de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexe d'un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes modernes

.....
.....
.....

Infrastructures prévues (préciser les caractéristiques des bâtis) :

.....
.....
.....
.....

Equipements prévues (type et nombre)

.....
.....
.....

Superficie du site... 140

Statut foncier du site: NON AGRICULTURE, EN VOIE
D'ACQUISITION PAR MME AZETA SANKARA.

Bénéficiaires : Mme AZETA SANKARA

Préoccupations relevés par les

- UN GRAND SOUHAIT QUE LA REALISATION DU PROJET SOIT RAPIDE
- FOURNIR EN MATERIELS ET ALIMENTS



FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° 14 Date : 01 JUIN 2021 DEBOUGOU
 Région : FEUILLE DU MOUHOUN Province : MOUHOUN Commune : DEBOUGOU
 Village/secteur : PERUG
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= 12,402646 Y= -3,447623.

Nom et Prénoms de l'enquêteur : JAMESO MARCO

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sabieux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnain»</u> ✓ 7. «Autre (à préciser)	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente 5. <u>«Plateau»</u> ✓ 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> ✓ 4. Zone d'habitation 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombes/cimetières(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: LA CONSTRUCTION D'UN POULAILLER
DE 200m², ANNEXE D'UN MAGASIN DE 18m².

PRODUITS D'ÉLEVAGE AUX ÉLÈVEURS
 - AVOIR DES MANGÉDOIRS ET ABREUVOIRS
 EN QUANTITÉ SUFFISANTE

LISTES DES PERSONNES RENCONTRÉES EN ASSEMBLÉE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Âges	Professions/Structure	Contacts	Signatures
EUMAROU ZALLÉ	M	48	ÉLÈVEUR	70752796	
ZAKARIA ZALLÉ	M	34	ÉLÈVEUR	71669359	
KOUDOUS KINNO	M	27	ÉLÈVEUR	71671009	
YACOUBA ZONNO	M	18	AIDE ÉLÈVEUR	01395655	
OUSSENI ZALLÉ	M	18	AIDE ÉLÈVEUR	00330281	



FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° M Date : 01 JUIN 2021 Région : Boulé Ou Mouhoun Province : MOUHOUN Commune : DEDOUNGOU
 Village/secteur : PEKUY
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= 12/417683 Y= -3/458855

Nom et Prénoms de l'enquêteur : YAMELO MAROU




Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnair»</u> ✓ 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente 5. <u>«Plateau»</u> ✓ 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> ✓ 4. Zone d'habitation 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site) 1. Sites sacrés 2. <u>«Tombe/cimetière(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site) 1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes 5. Autre à préciser	Autres observations Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue : LA CONSTRUCTION D'UN POULAILLER DE 200m², ANNEXÉ D'UN MAGASIN DE 18m².

- CONTINUER LES SEANCES DE FORMATION
ET DE RECYCLAGE.

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Agés	Professions/Structure	Contacts	Signatures
AZETA SANKARA	F	38	ELEVEUR	60202819	
KISSOUF OUEDRAGO	M	49	ELEVEUR	54848768	
BARRY ASSIMI	M	50	ELEVEUR PRESIDENT DE L'UNION NATIONAL DES COMMERÇANTS DE VOLAILLES	70187189	

[Signature]
 CHEF ZATE
 MA-IGA Natouma
 Chef ZATE Koudougou
 70717467

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° : _____ Date : 31/06/2021
 Région : Centre-Ouest Province : Boulikieundi Commune : Kiembara
 Village/secteur : _____
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= 12,215170 Y= -2,165821

Nom et Prénoms de l'enquêteur : ZONGO Alouis Richard

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. «Gravillonnaire» <input checked="" type="checkbox"/> 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente 5. «Plateau» <input checked="" type="checkbox"/> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. «Zone d'exploitation agricole» 4. Zone d'habitation <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. «Tombs/cimetières(300m)» 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser <input checked="" type="checkbox"/>	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: Construction de 200 m² poulaillers et un magasin de 18 m² dans 40 fermes modernes

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° _____ Date : 03/06/2021
 Région : Centre Ouest Province : Boulkiemde Commune : Koudougou
 Village/secteur : _____
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= 12,245170 Y= -2,165821

Nom et Prénoms de l'enquêteur : ZONGO Alexis Richard

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. « <u>Gravillonnaire</u> » X 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente 5. « <u>Plateau</u> » X 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. « <u>Zone d'exploitation agricole</u> » 4. Zone d'habitation X 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. « <u>Tombes/cimetières(300m)</u> » 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m)

I. Description du projet

Activité prévue: Construction de poulaillers de 200m² chacun annexé d'un magasin de 18m² dans 40 fermes modernes.

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° 7 Date : 03/06/2020
 Région : Haut-Borgnis Province : Haut Commune : Kiembara-Bobo-diabasso
 Village/secteur : Dungasso
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= Y=

Nom et Prénoms de l'enquêteur : MINOUFA Gerold

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire»</u> X 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente X 5. <u>«Plateau»</u> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt X 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombs/cimetières(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser Néant	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes 5. Autre à préciser Néant	Concession a proximite du site (40m) Néant

I. Description du projet

Activité prévue: Construction de poulaillers de 200m² chacun annexe d'un magasin de 18m² dans 40 fermes modernes.
 le 04/06/2021 DRIPI


 Directeur Régional

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Âges	Professions/Structure	Contacts	Signatures
OUEDRAOGO Wilfried	M	27	Aviculteur	71741617	
OUEDRAOGO Ali	M	58	Agronome	70673591	
SORHO Noufor	M	20	Aviculteur	53307303	
SANOGO Moussa	M	19	Aviculteur	75880227	
KINDO Ilassa	M	25	Aviculteur	76353224	

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° 6 Date : 03/06/2020
 Région : Hauts-Bas Province : Haut Commune : Kiembra
 Village/secteur : Boko Dioulaso
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= Y=

Nom et Prénoms de l'enquêteur : MILIBUNGAOU Gerald

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire»</u> X 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente X 5. <u>«Plateau»</u> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt X 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombs/cimetières(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser Néant	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes Néant 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m) Néant

I. Description du projet

Activité prévue: Construction de poulaillers de 200m² chacun
annexé d'un magasin de 18m² dans 40 fermes modernes
du le 04/06/2021 DR/P+

(Signature)
 Directeur Régional
 Hauts-Bas

ANNEXE 4 : PV DE CONSULTATION DU PUBLIC

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE /RESTITUTION DANS LE
CADRE DES SOUS PROJETS DE LA REGION**

BOUCLE DU MOUHOUN

L'an deux mil vingt et un et le 07/07/21 s'est tenue à
Dedougou située dans le village de..... dans la Province
du Mouhoun une rencontre relative aux activités du PIMSAR, notamment <<
Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 >>

L'ordre du jour a porté sur :

- La présentation du projet et du sous projet aux populations ;
- Les activités menées par le bénéficiaire ;
- Les difficultés rencontrées et les préoccupations du bénéficiaire ;
- Les craintes / suggestions ; et recommandations des populations dans le cadre du projet ;
- Les divers.

Ont participé à cette rencontre : liste de présence jointe au présent Procès-Verbal.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des principaux points abordés :

ACTEURS	PREOCCUPATIONS/CRAINTES	SUGGESTIONS	OBSERVATIONS
Bénéficiaires des<< Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 >>	- Une concrétisation rapide du projet - un apport de matériels - Besoin constant de forma- tion et de recyclage	/	/
Populations riveraines	- Avoir des mangeoires et abreuvoirs en quantité suffisante - manque d'infrastruc- tures adapté pour l'élevage	/	/

Débutée à 09h 30 la rencontre a pris fin à 10h 37

Animateurs de la rencontre et de la collecte des données (nom, prénoms, numéro de téléphone et signatures)

Nakoulma Abdoul 70387045
[Signature]

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE / RESTITUTION DANS LE
CADRE DES SOUS-PROJETS DE LA REGION**
Haut Bassin

L'an deux mil vingt et un et le *07/07* s'est tenue à
Bobo Dioulasso
située dans le village de *Houet* dans la Province
une rencontre relative aux activités du PIMSAR, notamment «
Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2»

L'ordre du jour a porté sur :

- La présentation du projet et du sous projet aux populations ;
- Les activités menées par le bénéficiaire ;
- Les difficultés rencontrées et les préoccupations du bénéficiaire ;
- Les craintes / suggestions ; et recommandations des populations dans le cadre du projet ;
- Les divers.

Ont participé à cette rencontre : liste de présence jointe au présent Procès-Verbal.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des principaux points abordés :

ACTEURS	PREOCCUPATIONS/ Craintes	SUGGESTIONS	OBSERVATIONS
Bénéficiaires des« Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 »	<i>Manque d'eau et d'aliments pour les volailles Besoins de d'unité de production</i>	<i>Forages et unité de production d'aliments</i>	—
Populations riveraines	<i>Besoins d'eau Augmente les bénéficiaires de projet</i>	—	—

Débutée à *14h15* la rencontre a pris fin à *15h28min*

Animateurs de la rencontre et de la collecte des données (nom, prénoms, numéro de téléphone et signatures)

Quedraogo Abraham
[Signature] 71.61-29-3437

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	PROFESSIONS/ACTIVITES	LOCALITES	CONTACTS	SIGNATURES
Quadré	Eleveur	Bioto	71-74	
Wilfid			61-17	
Sidibe	U	U	70-58	
Mamadou			90-75	
Quadré	Agronome	U	71-74	
Ali			46-17	
Georgio	Articuléur	U	75-88	
Nassou			08-27	
Sanoou	U	U	76-35	
glouko			93-24	
Sidibe	Eleveur	U	40-52	
Soubouou			78-63	
Maouk	Commerçant	U	61-70	
Zali			41-00	
Quadré	Cultivateur	U	--	
Leou				
Boukou	U	U	61-70	
Floko			60-16	

Proces verbal de consultation publique/restitution dans le Centre Ouest

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE /RESTITUTION DANS LE
CADRE DES SOUS-PROJETS DE LA REGION**

CENTRE OUEST

L'an deux mil vingt et un et le 07/07/21 s'est tenue à
Kouidougou située dans le village de..... dans la Province
Boulkiemde une rencontre relative aux activités du PIMSAR, notamment <<
Construction de 4 fermes pilotes dans les établissements scolaires.>>

L'ordre du jour a porté sur :

- La présentation du projet et du sous projet aux populations ;
- Les activités menées par le bénéficiaire ;
- Les difficultés rencontrées et les préoccupations du bénéficiaire ;
- Les craintes / suggestions ; et recommandations des populations dans le cadre du projet ;
- Les divers.

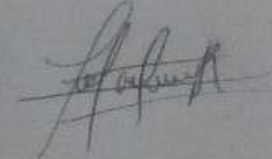
Ont participé à cette rencontre : liste de présence jointe au présent Procès-Verbal.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des principaux points abordés :

ACTEURS	PREOCCUPATIONS/CRAINTES	SUGGESTIONS	OBSERVATIONS
Bénéficiaires des<< MISE EN PLACE D'UNITES DE CONSERVATION DE POISSON >>	- Construire des poulaillers modernes bien équipés - Accompagnement après la construction des poulaillers	/	/
Populations riveraines	- Donner les poulaillers de tout sorte d'équipements adéquats - Former les bénéficiaires du projet	/	/

Débutée à 10h.43.....la rencontre a pris fin à 12h.03 min.....

Animateurs de la rencontre et de la collecte des
données (nom, prénoms, numéro de téléphone
et signatures)

Zongo Alexis Richard 

LISTE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	PROFESSIONS/ACTIVITES	LOCALITES	CONTACTS	SIGNATURES
1	Koussé Ibadji	Elevéneur/ ZATE Koudougou	Koudougou	76366742	
2	Ouldoupo Salif	U	U		
3	Tiono Maïm- ouma	U	U	70799143	
4	Kiemde DAouda	DPRAA	U	70935362	
5	Maïga Mamou kate	BATE / Koudougou	U	70717467	
6	Navet Djama- edina	Elevéneur	Leo	57746560	
7	Navet Naminou	U	U	64134635	
8	Navet Saboune	U	U	65305568	
9	Navet YACOU ou	U	U	76065509	
10	Traore Salam	U	Leo	72037997	
11	Traore Adama	U	U	75131202	
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					

Proces verbal de consultation publique/restitution dans le Centre

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE /RESTITUTION DANS LE CADRE DES SOUS-PROJETS DE LA REGION

Le 07/07/2021

L'an deux mil vingt et un et le 07/07 s'est tenue à Ouagadougou située dans le village de dans la Province une rencontre relative aux activités du PIMSAR, notamment « Construction de 4 fermes pilotes dans les établissements scolaires. »

L'ordre du jour a porté sur :

- La présentation du projet et du sous projet aux populations ;
- Les activités menées par le bénéficiaire ;
- Les difficultés rencontrées et les préoccupations du bénéficiaire ;
- Les craintes / suggestions ; et recommandations des populations dans le cadre du projet ;
- Les divers.

Ont participé à cette rencontre : liste de présence jointe au présent Procès-Verbal.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des principaux points abordés :

ACTEURS	PREOCCUPATIONS/CRAINTES	SUGGESTIONS	OBSERVATIONS
Bénéficiaires des « MISE EN PLACE D'UNITES DE CONSERVATION DE POISSON »	Problèmes d'absence pour les solaires manque de moyens technique et financiers	Besoins de clôture x problème de transport	PAS
Populations riveraines	Travaux inadéquats à mettre en place une chaîne pour l'alimentation ; besoins de fonges	Accélérer le projet pour le développement de la localité	PAS

Débutée à 14h 30 la rencontre a pris fin à 15h 42 min

Animateurs de la rencontre et de la collecte des données (nom, prénoms, numéro de téléphone et signatures)

Triendhebeogo Roland
Tel : 61-38-39-36

LISTE DE PRESENCE					
N°	NOMS ET PRENOMS	PROFESSIONS/ACTIVITES	LOCALITES	CONTACTS	SIGNATURES
1	Supore Nafissouka	Basecourier	Saaba	58-20 61-25	8
2	Bodkage Inoussa	U	U	64-13 23-25	17
3	Soly Samba	Basecourier	U	64-01 11-87	e
4	Supore Boukary	Comptable	U	78-82 46-94	-
5	Ky Marcel	Questionnaire	U	76-76 54-29	
6	Traore Rousseni	Employe'	U	64-02 31-21	
7	Traore Oussema	U	U	63-34 14-80	
8	Traore Seydou	U	U		
9	Ouedraogo Alexandre	U	U		
10	Sougo Amadou	U	U	78-73 25-93	
11	Ouedraogo Salimata	U	U	70-33 31-86	
12	Di Kiéna Oumarou	U	U	78-63 29-13	
13	Tremboré Alizea	U	U	70-28 06-03	
14	Tremboré Alima	U	U	-	
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					

ANNEXE 4 : ACTES DE CONSENTEMENT

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre-Ouest *Boucle du Mouhoun*
Province du *Mouhoun*
Commune de *Dédougou*

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné *TIBIRY Jonathan* CNIB N° *B.5236751* du *18/03/2013*
Propriétaire du terrain *hors lotissement* situé dans le village de
..... commune de *Dédougou* confirme l'affectation de mon terrain
..... d'une superficie de *1ha* à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à *Dédougou* le *07/07/21*

Le Promoteur
TIBIRY Jonathan *[Signature]* *76.83.09.12*
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de GUIGMA Ma

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

la Boucle du Mouhoun

Région de ~~Centre-Ouest~~

Province du Mouhoun

Commune de Dédougou

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné GUIGMA Madi CNIB N° 87977524 du 04/09/2015

Propriétaire du terrain hors lotissement situé dans le village de NOAKUY commune de Dédougou confirme l'affectation de mon terrain
....., d'une superficie de 0,1ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Dédougou le 07/07/21

Guigma Madi Le Promoteur 94 73072111
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de M.KOUSSE Ibadji

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre Ouest

Province du Boulkiemde

Commune de Koudougou

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné M. Koussé Ibadji CNIB N° 85718130 du 17/03/2012
Propriétaire du terrain Tita Foné situé dans le village de
..... commune de Koudougou confirme l'affectation de mon terrain
....., d'une superficie de 2ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Koudougou le 07/07/2012

Le Promoteur
M. Koussé Ibadji [Signature] 76366742
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre Ouest

Province du *Boukramé*

Commune de *Koudougou*

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné *TIONO Maimouna* CNIB N° *895.93100* du *25/07/2019*

Propriétaire du terrain *Titre Foncier* situé dans le village de

..... commune de *Koudougou* confirme l'affectation de mon terrain

..... d'une superficie de *2ha* à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à *Koudougou* le *07/07/21*

Le Promoteur

TIONO Maimouna *70.79.91.49*

(nom et prénom, signature, numéro de téléphone) .

Acte de consentement de ZONGO Adama

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Centre~~

Province du Kadiogo

Commune de ~~Kinpanzé~~
Komsilga

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Zango Adama CNIB N° 897/4138 du 18/09/2018

Propriétaire du terrain hors lotissement situé dans le village de

Kinpanzé commune de Komsilga confirme l'affectation de mon terrain

d'une superficie de 800m² à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Komsilga le 07/07/21

Le Promoteur
Zango Adama Zaf 78 07 38 06
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de Mme SANKARA Azéta

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région de ~~Centre-Ouest~~ la Boucle du
Province de ~~Mouhoun~~ Mouhoun
Commune de Dédougou

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Mme Azéta SANKARA CNIB N° 51310871 du 28/04/2019
Propriétaire du terrain hors lotissement situé dans le village de
Pékuy commune de Dédougou confirme l'affectation de mon terrain
....., d'une superficie de 1ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à.....le

Le Promoteur
Mme. Azéta SANKARA [Signature] 6020 88 19
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de ZOANGA Fatimata

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

la Boule du Mouhoun
Région de Centre-Ouest

Province du Mouhoun

Commune de Dédougou

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné..... ZOANGA Fatimata CNIB N° 89876375 du 10/10/2018

Propriétaire du terrain..... hors lotissement situé dans le village de

..... commune de Dédougou confirme l'affectation de mon terrain

..... d'une superficie de 03 ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Dédougou le 07/07/21

Le Promoteur

Zoanga Fatimata 70.63.23.19
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de Sawadogo Arsene

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre Ouest
Province de *la Sissili*
Commune de *Leo*.....

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné *Sawadogo Arsene*..... CNIB N° *69755652* du *19/07/2018*
Propriétaire du terrain *hors lotissement*..... situé dans le village de
Taga..... commune de *Leo*..... confirme l'affectation de mon terrain
..... d'une superficie de *150m²* à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à *Leo*..... le *07/07/21*

Le Promoteur
OP 65592728
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone) .

Acte de consentement de Ouedraogo Karim

XC

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre Ouest

Province de Sissili

Commune de Léo.....

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Ouedougo Karim CNIB N° B9615473 du 29/11/2020

Propriétaire du terrain hors lotissement situé dans le village de

Lama commune de Léo confirme l'affectation de mon terrain

....., d'une superficie de 250m² à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Léo le 07/07/21

Ouedougo Karim

Le Promoteur

07 57 74 65 60

(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de Sanfo Oussenie

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre Ouest

Province de la Sié

Commune de Leo

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné SANPO Ousseini CNIB N° 89810201 du 27/12/2013

Propriétaire du terrain hors lotissement situé dans le village de
Lama commune de Leo confirme l'affectation de mon terrain

....., d'une superficie de 250m² à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Leo le 07/07/21

SANPO Ousseini Le Promoteur 57.74.46.56

(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de M.COMPAORE Mohamed

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre Ouest

Province du Sissili

Commune de Leo

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné COMPAORE Mohamed CNIB N° 83810249 du 01/02/2016

Propriétaire du terrain hors lotissement situé dans le village de

..... commune de Leo confirme l'affectation de mon terrain

....., d'une superficie de 200m² à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Leo le 07/07/21

Le Promoteur
COMPAORE Mohamed [Signature] 72.03.79.97
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Centre~~

Province de ~~Kadiogo~~ Kadiogo

Commune de ~~Komsilga~~ Komsilga

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné KOANDA OUSSEMI CNIB N° B9317051 du 21/05/2020

Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de

Payranquin commune de Komsilga confirme l'affectation de mon terrain

d'une superficie de 1/4 ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Komsilga le 07/07/21

Le Promoteur

Koanda Oussemini

58206185

(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

XCV

Acte de consentement de KY Serge

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Gnès~~
Province du Kadiogo
Commune de Komsilga


ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Ky Serge CNIB N° B9487857 du 13/12/2015
Propriétaire du terrain Titre foncier situé dans le village de
Groumsi commune de Komsilga confirme l'affectation de mon terrain
d'une superficie de 06 ha à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.
Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Komsilga le 07/07/21

Ky Serge  Le Promoteur
76-76.54.28
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone)

Acte de consentement de Foro Victoien

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~

Province du ~~Kadiogo~~

Commune de ~~Tanghin Dassouri~~

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Foro Victorien CNIB N° 89557486 du 15/01/2014

Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de

Doumourinaga commune de Tanghin Dassouri confirme l'affectation de mon terrain

d'une superficie de 400m² à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Tanghin Dassouri le 07/07/21

Le Promoteur

Foro Victorien [Signature] 74.64.63.63
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de TIEMTORE Alizèta

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~

Province du Kadiogo

Commune de Saaba

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Tintore Alizeta CNIB N° 89786863 du 07/11/2016

Propriétaire du terrain M. de lotissement situé dans le village de

Tanghin commune de Saaba confirme l'affectation de mon terrain

d'une superficie de 02h à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Saaba le 07/07/21

Tintore Alizeta Le Promoteur
[Signature] 70.28.06.03
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de NIKIEMA Oumarou

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~
Province de Kadiogo
Commune de Saaba

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Nikiema Oumarou CNIB N° 89430269 du 11/11/2018
Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de
Saaba commune de Saaba confirme l'affectation de mon terrain
....., d'une superficie de 04 ha à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.
Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Saaba le 07/07/21

Nikiema Oumarou Le Promoteur Mouf 78.63.29.13
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone) -

Acte de consentement de Tiemtoré Alimata

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~
Province du Kadiogo
Commune de Koubri

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Tiemtoré Alimata CNIB N° 69819114 du 18/09/2020
Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de
Saint-paul commune de Koubri confirme l'affectation de mon terrain
..... d'une superficie de 1 ha à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.
Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Koubri le 07/07/2021

Tiemtoré Alimata Le Promoteur
70.01.89.10
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de SIMPORE Koudbila

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~

Province du ~~Koudougou~~

Commune de ~~Koubri~~

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Simpore Koudbila CNIB N° B31493877 du 14/08/13

Propriétaire du terrain Non latitement situé dans le village de

Wedbila commune de Koubri confirme l'affectation de mon terrain

..... d'une superficie de 0,1ha 50m² à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Koubri le 07/07/21

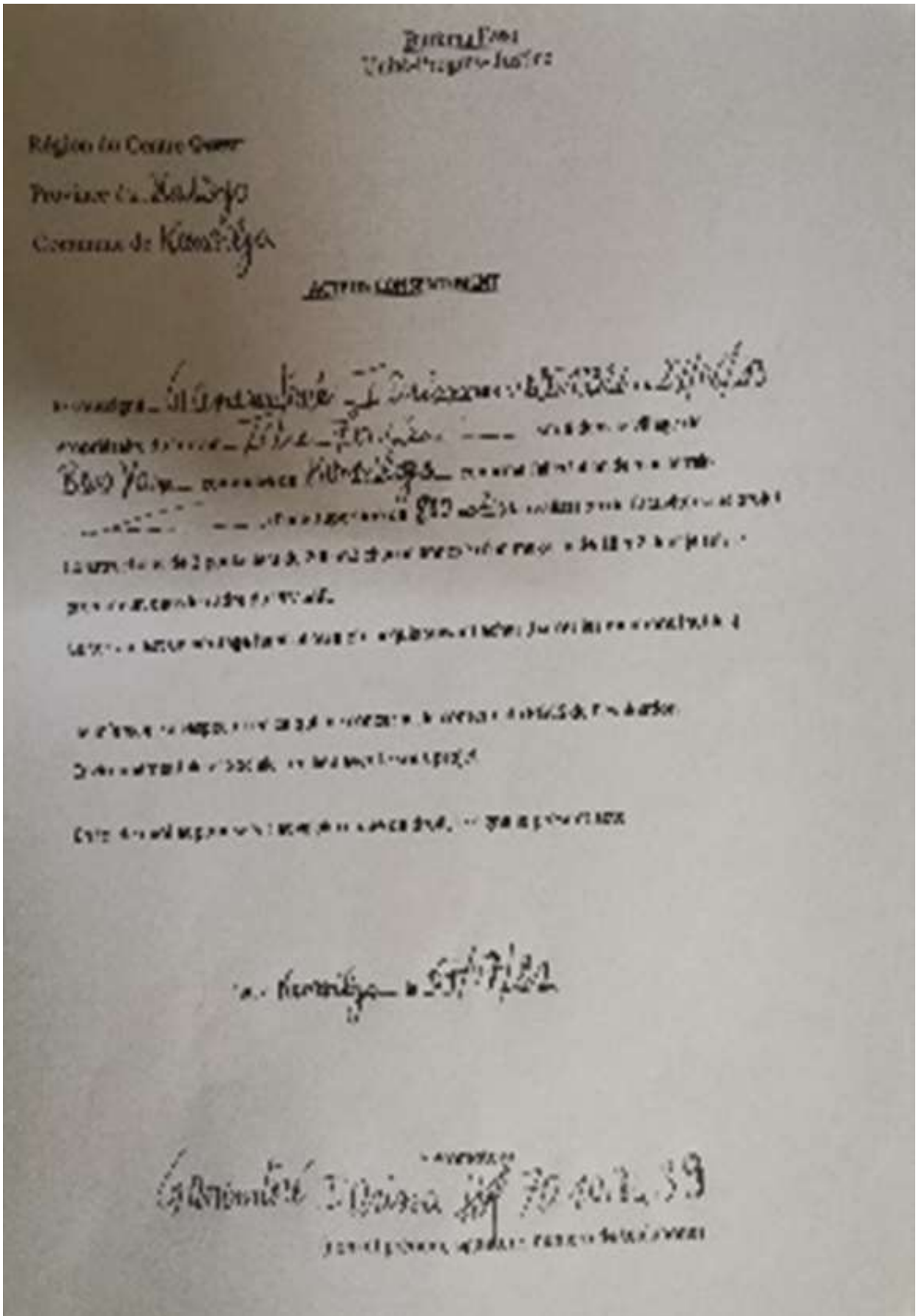
Simpore Koudbila Le Promoteur 77322930
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

civ

Acte de consentement de GANEMTORE Idrissa

CV

Rapport d'Evaluation d'Impact Environnemental et Social_mai 2021- Travaux de construction de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexe d'un magasin de 18 m2 dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler>500a, dans la region du Centre, Saaba (05), Komsilga (05), Koubri (05) Tanghin-Dassouri (04)



Acte de consentement de SANFO Ahmado

Burkina Faso
Unité-Progress-Justice

Région du Centre Ouest
Province de Kadiogo
Commune de Saaba

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Santo Ahmado CNIS N° 89776956 du 09/10/2016
Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de
Zakin commune de Saaba confère l'affectation de mon terrain
d'une superficie de 400 m² à la réalisation de l'activité/ferme projet
Construction de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le
propriétaire, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant droit (barrez les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le système de PUEB de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte

à Saaba le 07/07/24

Santo Ahmado Le Promoteur
Saf 78.79.95.93
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de OUEDRAOGO M. Wilfried Razack

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Haut-Bassins
Région de ~~Centre-Ouest~~
Province de Hanet
Commune de Bobo Dioulasso

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Ouedraogo M. Wilfried R. CNIB N° B.9716259 du 18/06/2018
Propriétaire du terrain Lors de l'édification situé dans le village de
..... commune de Bobo Dioulasso confirme l'affectation de mon terrain
..... d'une superficie de 05ha 500 m² à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.
Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Bobo le 07/07/21

Ouedraogo M. Wilfried Razack Le Promoteur [Signature] 71.74.16.17
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de SIDIBE Hamado

CX

Rapport d'Evaluation d'Impact Environnemental et Social_mai 2021- Travaux de construction de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexe d'un magasin de 18 m2 dans 40 fermes modernes (1000 pondeuses par poulailler>500a, dans la region du Centre, Saaba (05), Komsilga (05), Koubri (05) Tanghin-Dassouri (04)

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Haut Bassins
Région du ~~Centre-Ouest~~
Province d. ~~Haut~~...
Commune de ~~Bobo~~...

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Sidibé Hamadou CNIB N° 89318988 du 30/04/14
Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de
Sekou commune de Bobo confirme l'affectation de mon terrain
d'une superficie de 600m² à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Bobo le 07/07/21

Sidibé Hamadou Le Promoteur SMH 70562075
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone) .

Acte de consentement de Mme Fofana Awa

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Centre~~

Province du Kadiogo.

Commune de Komsilga

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Mme Fara AWA CNIB N° 63630408 du 27/10/2016

Propriétaire du terrain Tito Foncier situé dans le village de

Bassam Yam commune de Komsilga confirme l'affectation de mon terrain

d'une superficie de 1ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Komsilga le 07/07/21

Fara AWA

Le Promoteur

[Signature] 78742089

(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de de Traoré Salam

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~

Province du Kadiogo

Commune de Koumbri

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Compaoré Emmanuel CNIB N° 894 13217 du 29/12/2015
Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de
Kinté commune de Koumbri confirme l'affectation de mon terrain
....., d'une superficie de 01ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Koumbri le 07/07/2021

Compaoré Emmanuel Le Promoteur [Signature] 75419064
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de KOIGOUINDIGA Daouda

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~
Province du Kadiogo
Commune de Kombi

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Koigouindiga Daouda CNIB N° B5770601 du 15/07/2012
Propriétaire du terrain Titre Foncier situé dans le village de
Wedbila commune de Kombi confirme l'affectation de mon terrain
..... d'une superficie de 2ha à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Kombi le 07/07/21

Koigouindiga Daouda Le Promoteur KD 68690925
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone) .

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Ouest~~

Province du Kadiogo

Commune de Saaba

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Ouedraogo Saibata CNIB N° 89629303 du 27/07/2017

Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de

Saaba commune de Saaba confirme l'affectation de mon terrain

....., d'une superficie de 1/2 ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Saaba le 07/07/21

Ouedraogo Saibata Le Promoteur
[Signature] 56.15.00.76
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone) .

Acte de consentement de Zongo Moussa

Burkina Faso
Unité-Progress- Justice

Région du Centre ~~Dahomey~~
Province de Koudougou
Commune de Tanghin Dassouri

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Zongo Moussa CNIB N° 89766357 du 05/07/19
Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de
Goghiné commune de Tanghin Dassouri confirme l'affectation de mon terrain
d'une superficie de 450 ha² à la réalisation de l'activité/sous projet
Constructions de 2 poulaillers de 200 m² chacun annexé d'un magasin de 18 m² dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Tanghin Dassouri le 07/07/21

Le Promoteur,
Zongo Moussa Zuff 7676 6318
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Acte de consentement de Kabré Zakaria

Burkina Faso
Unité-Progres- Justice

Région du Centre ~~Centre~~

Province du Kadiogo

Commune de Tanghin Dassouri

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Kabré Zakaria CNIB N° B.7763428 du 07/06/98

Propriétaire du terrain Titre Foncier situé dans le village de

Songo commune de Tanghin Dassouri confirme l'affectation de mon terrain

d'une superficie de 10ha à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

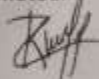
Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Tanghin Dassouri le 07/07/21

Le Promoteur

Kabré Zakaria 

76 97 08 66

(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

Région du Centre ~~Ouest~~

Province du Kadiogo

Commune de Koumbri

ACTE DE CONSENTEMENT

Je soussigné Compaoré Emmanuel CNIB N° 694 13297 du 29/12/2015
Propriétaire du terrain Hors lotissement situé dans le village de
Kuits commune de Koumbri confirme l'affectation de mon terrain
d'une superficie de 0,16 à la réalisation de l'activité/sous projet

Constructions de 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexé d'un magasin de 18 m2 dont je suis le
promoteur, dans le cadre du PIMSAR.

Le terrain est un héritage familial ou a été acquis suivant achat (barrer les mentions inutiles).

Je m'engage à respecter en ce qui me concerne, le contenu du PGES de l'évaluation
Environnementale et Sociale en lien avec le sous projet.

En foi de quoi et pour servir et valoir ce que de droit, je signe le présent acte.

Fait à Koumbri le 07/07/2021

Le Promoteur
Compaoré Emmanuel [Signature] 75429064
(nom et prénom, signature, numéro de téléphone).

ANNEXE 5 : TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE ENVIRONNEMENT/HQSE DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'EIES DE CONSTRUCTION DE 2 POULAILLERS DE 200 M2 CHACUN ANNEXE D'UN MAGASIN DE 18 M2 DANS 40 FERMES MODERNES (1000 PONDEUSES PAR POULAILLER >500A)

1. Contexte et justification

Le projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso, aura pour but principal de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement intégré des filières végétales (maïs et soja) et animales (volailles et poissons) productives orientées vers le marché. Ce but sera atteint grâce à : (i) l'augmentation de la production et la productivité agricole, (ii) leur transformation en aliments de qualité pour la consommation animale et humaine, (iii) l'accès aux marchés des produits finaux et l'intégration des différents maillons des chaînes de valeur, (iv) l'amélioration de la résilience des populations cibles face aux chocs climatiques ainsi qu'aux situations de vulnérabilité. Le projet permettra d'améliorer le niveau de vie des populations bénéficiaires.

A cheval entre le ministère en charge de l'agriculture et celui des ressources animales, les activités de ce sous projet, au regard de leurs incidences potentielles sur leur milieu récepteur, requiert soit la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) soit une Prescription Environnementale et Sociale (PES).

Le présent sous projet est de catégorie A et donc soumis à une EIES conformément aux règlements en vigueur au Burkina Faso assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

C'est dans ce contexte que s'inscrit **le sous- projet de construction de** 2 poulaillers de 200 m2 chacun annexe d'un magasin de 18 m2 dans 40 fermes modernes (1000 poudeuses par poulailler>500a Cette construction va certainement avoir des impacts positifs mais aussi des impacts négatifs. C'est pourquoi l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) en se conformant aux dispositions nationales (Code de l'Environnement et le décret n°2015 - 1187/PRESTRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/ MICA/MHU/MIDT/MCT) est élaborée.

Pour l'exécution du marché des travaux de construction à l'entreprise, il est fait obligation à l'attributaire dudit marché de se doter d'un spécialiste en matière d'impact environnemental et social, faisant parti du personnel technique de l'entreprise.

1. Objectif du recrutement

L'objectif de ce recrutement vise à doter l'entreprise d'un spécialiste environnement en suivi du respect des études d'impact environnemental et social au cours de l'exécution des termes du contrat de celle-ci.

2. Objectifs spécifiques

Il s'agit spécifiquement pour le spécialiste environnement de :

- se doter de toutes les informations utiles pour l’accomplissement de la mission (recherche de la documentation et information en lien avec l’exécution de l’EIES ;
- Prendre toutes les dispositions pour une meilleure mise en œuvre du contenu de l’EIES élaborée ;
- Suivre et faire respecter toutes les mesures et dispositions contenues dans l’EIES et concernant les phases préparatoire et phase d’exécution des travaux de construction ;
- Produire un rapport final de suivi de l’application du contenu du PGES ;
- Tirer les leçons et évaluer les résultats.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus au terme de la prestation de l’expert :

- Un suivi professionnel assuré
- Un taux satisfaisant de réussite dans l’application des mesures et dispositions prévues
- Une mise en œuvre efficace et efficiente des mesures prévues et conformément aux dispositions législatives et réglementaires nationales, internationales, partenaires financiers (notamment la BAD).

4. Tâches du Spécialiste environnement

- Proposer une méthode appropriée de travail en équipe dans l’entreprise et sur le chantier ;
- Disposer de tout le nécessaire pour une meilleure conduite des activités de suivi ;
- Animer et sensibiliser les acteurs impliqués et/ou susceptible d’être touchés par les impacts de l’intervention de l’entreprise sur les mesures d’atténuation de ces effets ;
- Produire régulièrement les rapports techniques d’étape ;
- Développer un esprit de gestion adaptative et de proposition des alternatives de qualité supérieure aux propositions initiales.

5. Profil du spécialiste

Le spécialiste doit avoir une formation universitaire de niveau Bac+5 en science de l’environnement, du Génie Rural ou Génie Civil ayant des connaissances dans le domaine de l’évaluation environnementale des projets et programmes d’aménagement de travaux de génie civil. Le candidat doit avoir 5 ans d’expérience similaire en matière de suivi d’impact environnemental.

6. Composition du dossier de candidature

Les candidats intéressés par cette offre d’emploi doivent faire la preuve de leur compétence requise pour ce poste en fournissant :

- Une demande adressée au chef d’entreprise ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie légalisée du diplôme requis ;
- Des copies d’attestation de prestations similaires
- Un curriculum vitae détaillé à jour ;

7. Mode de recrutement

Le recrutement se fera en deux phases. Une phase de présélection sur dossier suivi d’une phase d’entretien devant un jury.

8. Durée du contrat

La durée d'exécution est celle de la mise en œuvre des termes de contrat de construction des 4 abattoirs de volailles dans les régions des Hauts bassins, Boucle du Mouhoun, Centre-Ouest et du Centre.

9. Dépôt des dossiers

Les candidats intéressés devront soumettre leur candidature sous pli fermé à l'adresse indiquée par l'entreprise